



Nations Unies

**Comité consultatif pour
les questions administratives
et budgétaires**

**Premier rapport sur le projet
de budget-programme
pour l'exercice biennal 2008-2009**

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-deuxième session
Supplément n° 7 (A/62/7)**

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-deuxième session
Supplément n° 7 (A/62/7)

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

**Premier rapport sur le projet
de budget-programme
pour l'exercice biennal 2008-2009**



Nations Unies • New York, 2007

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Préface	1
I. Considérations générales, observations et recommandations	3
A. Propositions du Secrétaire général pour 2008-2009	3
B. Structure et mode de présentation du projet de budget-programme	8
C. Méthode	12
D. Coopération et coordination	14
E. Gestion	15
F. Questions de personnel	16
G. Objets de dépense autres que les postes	19
H. Administration de la justice	21
I. Technologies de l'information et des communications	21
J. Fonds extrabudgétaires	23
K. Coopération avec d'autres organes des Nations Unies	23
L. Traitements, indemnités et prestations offerts par les organisations appliquant le régime commun	26
M. Bureaux de liaison	26
N. Activités se rapportant à l'état de droit	27
O. Résumé des modifications qui résulteraient de l'application des recommandations du Comité	27
II. Recommandations détaillées concernant le projet de budget-programme	29
A. Prévisions de dépenses	29
Titre premier	
Politique, direction et coordination d'ensemble	29
Chapitre I. Politique, direction et coordination d'ensemble	29
Chapitre 2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	37
Titre II	
Affaires politiques	53
Chapitre 3. Affaires politiques	53
Chapitre 4. Désarmement	63

Chapitre 5. Opérations de maintien de la paix	65
Chapitre 6. Utilisations pacifiques de l'espace	74
Titre III	
Justice internationale et droit international	77
Chapitre 7. Cour internationale de Justice	77
Chapitre 8. Affaires juridiques	80
Titre IV	
Coopération internationale pour le développement	83
Chapitre 9. Affaires économiques et sociales	83
Chapitre 10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	86
Chapitre 11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	87
Chapitre 12. Commerce et développement	89
Chapitre 13. Centre du commerce international CNUCED/OMC	92
Chapitre 14. Environnement	93
Chapitre 15. Établissements humains	95
Chapitre 16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	98
Titre V	
Coopération régionale pour le développement	100
Chapitre 17. Développement économique et social en Afrique	104
Chapitre 17A. Commission régionale	104
Chapitre 17B. Bureau des commissions régionales à New York	108
Chapitre 18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	109
Chapitre 19. Commission économique pour l'Europe	112
Chapitre 20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	115
Chapitre 21. Développement économique et social en Asie occidentale	118
Chapitre 22. Programme ordinaire de coopération technique	120
Titre VI	
Droits de l'homme et affaires humanitaires	123
Chapitre 23. Drois de l'homme	123
Chapitre 24. Réfugiés : protection, assistance et solutions durables	131
Chapitre 25. Réfugiés de Palestine	133
Chapitre 26. Aide humanitaire	136

Titre VII	
Information	139
Chapitre 27. Information	139
Titre VIII	
Services communs d'appui	144
Chapitre 28. Gestion et services d'appui.....	144
Chapitre 28A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	144
Chapitre 28B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité.....	149
Chapitre 28C. Bureau de la gestion des ressources humaines	155
Chapitre 28D. Bureau des services centraux d'appui.....	163
Chapitre 28E. Administration (Genève)	168
Chapitre 28F. Administration (Vienne)	171
Chapitre 28G. Administration (Nairobi)	174
Titre IX	
Contrôle interne	178
Chapitre 29. Contrôle interne.....	178
Titre X	
Activités administratives cofinancées et dépenses spéciales	186
Chapitre 30. Activités administratives cofinancées	186
Chapitre 31. Dépenses spéciales	192
Titre XI	
Dépenses d'équipement	194
Chapitre 32. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	194
Titre XII	
Sûreté et sécurité	196
Chapitre 33. Sûreté et sécurité	196
Titre XIII	
Compte pour le développement	203
Chapitre 34. Compte pour le développement	203
Titre XIV	
Contributions du personnel	206
Chapitre 35. Contributions du personnel.....	206
B. Prévisions de recettes	207
Chapitre 1 des recettes. Recettes provenant des contributions du personnel	207
Chapitre 2 des recettes. Recettes générales.....	207
Chapitre 3 des recettes. Services destinés au public	209

209 Annexes

I.	Nombre de postes par source de financement et par catégorie ou classe	213
A.	Nombre de postes (opérations de maintien de la paix non comprises)	213
B.	Postes civils autorisés, ensemble des opérations de maintien de la paix	215
C.	Postes cofinancés	216
II.	Récapitulatif des modifications proposées concernant les postes permanents et les postes temporaires	218
A.	Postes dont la suppression est proposée	218
B.	Postes dont la création est proposée	219
III.	Transferts de postes proposés entre chapitres de dépenses du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009.	223
IV.	Mécanismes de partage des coûts pour les activités administratives cofinancées	225
V.	Objets de dépense autres que les postes.	228
A.	Par chapitre du budget	228
B.	Chapitre 1. Politique, direction et coordination d'ensemble	251
C.	Chapitre 3. Affaires politiques	258
D.	Chapitre 30. Activités administratives financées en commun	261

Préface

1. Les principales fonctions du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qui sont définies dans la résolution 14 (I) de l'Assemblée générale en date du 13 février 1946, sont les suivantes :

a) Procéder à un examen du budget soumis par le Secrétaire général à l'Assemblée générale et faire rapport sur ce sujet;

b) Donner à l'Assemblée générale des avis sur les questions administratives et budgétaires qui lui seraient renvoyées;

c) Examiner au nom de l'Assemblée générale les budgets administratifs des institutions spécialisées et les propositions visant les arrangements financiers à conclure avec ces institutions;

d) Examiner les rapports des vérificateurs des comptes de l'Organisation et des institutions spécialisées et faire rapport à l'Assemblée générale à leur sujet.

En outre, le Comité consultatif présente des rapports sur le financement des opérations de maintien de la paix, du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda. Il soumet également des rapports sur les budgets des services administratifs et sur d'autres questions aux organes directeurs du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (contributions volontaires), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (Fonds des Nations Unies pour l'environnement), du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, de l'Université des Nations Unies, du Programme alimentaire mondial, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

2. Aux termes de l'article 156 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, les membres du Comité consultatif, tous de nationalité différente, sont choisis de façon à assurer une large répartition géographique et en tenant compte de leurs titres et de leur expérience personnels.

3. Au 27 juillet 2007, le Comité consultatif se composait des membres dont le nom suit :

Rajat Saha (Président)
 Andrzej T. Abraszewski (Vice-Président)
 Jorge Flores Callejas
 Ronald Elkhuisen
 Collen V. Kelapile
 Guillermo Kendall
 Igor V. Khalevinski
 Jerry Kramer
 Susan McLurg
 Tommo Monthe
 Stafford Oliver Neil

Sun Minqin
Mohammad Mustafa Tal
Nonye Udo
Christina Vasak
Jun Yamazaki

4. Le présent rapport contient les conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées sur la base des propositions faites par le Secrétaire général dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, lesquelles ont été complétées, dans la mesure du possible, par les renseignements supplémentaires donnés verbalement ou par écrit par les représentants du Secrétaire général. Comme pour les exercices précédents, des crédits sont prévus à certains chapitres du projet de budget-programme pour des dépenses au sujet desquelles des États Membres ont formulé des objections de principe. Le Comité a en effet considéré que les désaccords concernant ces dépenses n'étaient pas de sa compétence, étant donné qu'aux termes de l'article 157 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, il est chargé de soumettre le budget de l'Organisation à un examen technique.



Le Président
Rajat **Saha**

Chapitre premier

Considérations générales, observations et recommandations

1. Dans le présent rapport, le Comité consultatif s'attache à fournir à l'Assemblée générale une analyse et des renseignements complémentaires afin de l'aider à examiner les propositions budgétaires du Secrétaire général, plutôt qu'à reproduire les informations figurant déjà dans le projet de budget-programme. À cet égard, le chapitre II contient de nouveaux tableaux récapitulatif, par chapitre, les informations relatives aux postes, notamment l'état des postes vacants au 31 mai 2007 et les propositions du Secrétaire général pour l'exercice 2008-2009. Il convient aussi de noter que tous les chiffres qui, dans le présent rapport, renvoient aux dotations budgétaires correspondent aux taux révisés de 2006-2007 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts), sauf s'il est expressément indiqué qu'il s'agit des taux de 2008-2009.

A. Propositions du Secrétaire général pour 2008-2009

2. Dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009¹, le Secrétaire général prévoit des dépenses d'un montant de 4 395 600 000 dollars et des recettes d'un montant de 515 340 300 dollars (aux taux de 2008-2009). Le montant net des crédits nécessaires se chiffre à 3 880 259 700 dollars.

3. Dans sa résolution 61/254, l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à établir le projet de budget-programme sur la base d'une estimation préliminaire d'un montant de 4 194 726 800 dollars des États-Unis aux taux révisés de 2006-2007. Les propositions du Secrétaire général pour 2008-2009 au titre des chapitres de dépenses se chiffrent à 4 195 243 000 dollars aux taux révisés de 2006-2007, soit une augmentation de 0,5 %.

4. On trouvera au tableau 1 les montants prévus pour l'exercice biennal 2008-2009 (aux taux de 2008-2009), les montants révisés pour l'exercice biennal 2006-2007 que l'Assemblée générale a approuvés par sa résolution 61/253 et le montant effectif des dépenses et des recettes de l'exercice biennal 2004-2005. L'augmentation des prévisions de dépenses pour 2008-2009 est de 21 347 100 dollars, soit 0,5 %, aux taux révisés de 2006-2007, et de 221 704 100 dollars, soit 5,3 %, aux taux de 2008-2009.

Note : Les abréviations ci-après ont été utilisées dans les tableaux, figures et annexes :
 VSG : vice-secrétaire général; SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général;
 GS : agent des services généraux; 1°C : 1^{re} classe; AC : Autres classes; AL : agent local;
 AN : administrateur recruté sur le plan national; SM : agent du Service mobile;
 SS : agent du Service de sécurité; CM : agent des corps de métiers; BO : budget ordinaire;
 FxB : fonds extrabudgétaires.

¹ Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 est publié sous les cotes A/62/6 (Introduction) et Corr.1, (sect. 1 à 11), (sect. 12) et Corr.1, (sect. 13 à 18), (sect. 19) et Corr.1, (sect. 20 à 22), (sect. 23) et Corr.1, (sect. 24) et Corr.1, (sect. 25 à 27), (sect. 28), (sect. 28A) et Corr.1, (sect. 28B) et Corr.1, (sect. 28C) et Corr.1, (sect. 28D), (sect. 28E) et Corr.1 et 2, (sect. 28F et G), (sect. 29) et Corr.1, (sect. 30 à 35) et (sect. 1 à 3 des recettes).

Tableau 1
**Comparaison des recettes et des dépenses des exercices biennaux 2004-2005
 et 2006-2007 et des prévisions de recettes et de dépenses pour 2008-2009**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	(1)	(2)	(3)	(4)	Augmentation/diminution en 2008-2009 par rapport à 2006-2007			
					(5)	(6)	(7)	(8)
	2004-2005 Montants effectifs	2006-2007 Montants révisés	2008-2009 Montants prévus aux taux révisés de 2006-2007	2008-2009 Montants prévus aux taux révisés de 2008-2009	Montants aux taux révisés de 2006-2007 (3)-(2)	Pourcentage (5)/(2)	Montants aux taux révisés de 2008-2009 (4)-(2)	Pourcentage (4)/(2)
Dépenses	3 612 216,5	4 173 895,9	4 195 243,0	4 395 600,0	+ 21 347,1	0,5	221 704,1	5,3
Recettes ^a	477 802,0	486 369,9	515 340,3	515 340,3	+ 28 970,4	6,0	28 970,4	6,0
Montants nets	3 134 414,5	3 687 526,0	3 679 903,7	3 880 259,7	(7 623,3)	(0,2)	192 733,7	5,2

^a Montant net estimatif des recettes.

5. Le Comité consultatif a été informé, à sa demande, que l'effet-report en 2010-2011 des propositions figurant dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 se chiffrait à 34 700 800 dollars (voir tableau 2). **Le Comité demande qu'à l'avenir ces renseignements figurent dans les projets de budget-programme.**

Tableau 2
**Estimation de l'effet-report en 2010-2011 des créations de postes proposées
 pour 2008-2009**

Chapitre du budget	Nouveaux postes	Montant estimatif de l'effet-report en 2010-2011 ^a (en milliers de dollars É.-U.)
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	3	306,6
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences ^b	17	4 152,7
3. Affaires politiques	13	1 620,8
5. Opérations de maintien de la paix	21	661,6
6. Utilisation pacifiques de l'espace	1	119,1
7. Cour internationale de Justice	11	1 206,6
8. Affaires juridiques	1	187,2
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	1	174,1
12. Commerce et développement	1	136,4
13. Centre du commerce international CNUCED-OMC ^b	–	96,7
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	2	214,4

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Nouveaux postes</i>	<i>Montant estimatif de l'effet-report en 2010-2011^a (en milliers de dollars É.-U.)</i>
17. Développement économique et social en Afrique	15	1 844,4
18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	3	229,7
19. Développement économique en Europe	1	114,0
20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	2	141,2
23. Droits de l'homme	36	7 568,1
25. Réfugiés de Palestine	2	295,9
26. Aide humanitaire	3	480,0
27. Information	5	202,0
28B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	6	1 002,5
28C. Bureau de la gestion des ressources humaines	2	415,6
28D. Bureau des services centraux d'appui	3	425,2
28E. Administration (Genève)	1	161,8
28G. Administration (Nairobi)	36	1 403,6
29. Contrôle interne	54	7 176,4
30. Activités administratives financées en commun ^b	–	123,2
33. Sûreté et sécurité	8	956,3
35. Contributions du personnel	–	3 284,8
Total	248	34 700,8

^a Estimations fondées sur les paramètres budgétaires en vigueur figurant dans le projet de budget-programme (voir A/62/6 (Introduction), par. 30 à 36 et tableaux 6 et 7).

^b Dont la part revenant à l'ONU de l'effet-report des postes financés en commun (Centre du commerce international (CNUCED/OMC) : 3; Commission de la fonction publique internationale : 1; Corps commun d'inspection : 2, Services de conférence (Vienne) : 11).

6. Les ressources prévues dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 comprennent un montant additionnel de 6 590 073 600 dollars au titre des ressources extrabudgétaires (voir A/62/6 (Introduction) et Corr.1, tableau 1). Le Comité consultatif a par la suite été informé que ce montant avait été estimé à 6 646 309 900 dollars suite à l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 61/279 sur le renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies sur le plan de la conduite des opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir. Le montant estimatif total se décompose comme suit : 717 439 900 dollars au titre des activités d'appui, 1 502 354 000 dollars au titre des activités de fond et 4 426 516 000 dollars au titre des activités opérationnelles (voir tableau 3). Le coût estimatif total des activités financées au moyen du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2008-2009 se chiffre donc à 10 526 569 600 dollars.

Tableau 3
Budget total

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006-2007	2008-2009	Augmentation	
			Montant	Pourcentage
Budget ordinaire				
Dépenses	4 173 895,9	4 395 600,0	221 704,1	5,3
Ressources ordinaires	45 582,4	49 066,8	3 484,4	7,6
Total partiel, budget ordinaire	4 128 313,5	4 346 533,2	218 219,7	5,3
Recettes provenant des contributions du personnel	440 787,5	466 273,5	25 486,0	5,8
Montant net du budget ordinaire	3 687 526,0	3 880 259,7	192 733,7	5,2
Fonds extrabudgétaires				
Activités d'appui	593 762,8	717 439,9	123 677,1	20,8
Activités de fond	1 404 219,4	1 502 354,0	98 134,6	7,0
Activités opérationnelles	3 884 094,2	4 426 516,0	542 421,8	14,0
Total partiel, fonds extrabudgétaires	5 882 076,4	6 646 309,9	764 233,5	13,0
Budget net total	9 569 602,4	10 526 569,6	956 967,2	10,0

7. Par ailleurs, le Comité consultatif a été informé que pour les périodes du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, les dépenses prévues au titre des opérations de maintien de la paix, qui ont un exercice budgétaire différent, sont estimées à environ 10 milliards de dollars au total. Ce montant ne comprend pas les dépenses au titre du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP) et des missions spéciales, qui sont imputées sur le budget ordinaire.

8. Les projets de budget pour l'exercice biennal 2008-2009 concernant le Tribunal pénal international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 et le Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 seront soumis à l'examen du Comité consultatif à l'automne 2007. Le montant révisé des crédits ouverts pour les deux tribunaux pour l'exercice biennal 2006-2007 s'est établi à 603 701 600 dollars en chiffres bruts (montant net : 551 903 700 dollars) (voir résolutions 61/241 et 61/242 de l'Assemblée générale).

9. Le Comité consultatif note que le projet de budget-programme ne prévoit pas de ressources pour financer un certain nombre d'autres propositions qui ont fait ou

feront l'objet de rapports distincts (voir A/62/6 (Introduction), par. 8). Le Comité a ainsi déjà examiné des propositions du Secrétaire général concernant le renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies sur le plan de la conduite des opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir (A/61/937), propositions sur lesquelles l'Assemblée générale s'est prononcée dans sa résolution 61/279. Lors de ses rencontres avec les représentants du Secrétaire général, le Comité a également noté que, outre les questions mentionnées dans l'introduction du projet de budget-programme, le Secrétaire général a l'intention de publier d'autres rapports qui auront des incidences notables sur le programme et le budget (voir tableau 4).

Tableau 4

Questions devant faire l'objet de rapports sur les prévisions de dépenses pour l'exercice biennal 2008-2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

Rapport du Groupe de la refonte du système d'administration de la justice de l'Organisation des Nations Unies (A/61/891)	7 209,2 ^a
Rapport détaillé sur le renforcement de la capacité de l'Organisation dans le domaine des opérations de maintien de la paix (A/61/858 et Add.2)	(108,5) ^a
Propositions relatives aux dépenses imprévues et extraordinaires découlant de l'application des décisions du Conseil des droits de l'homme (décision 3/104)	3 705,5 ^a
Mandat révisé du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	1 287,6 ^b
Résolutions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à sa quatrième session en 2007 (A/61/530/Add.3)	74,3 ^c
Résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social ^d	
Établissement d'un nouveau système d'administration de la justice (conformément au paragraphe 33 de la résolution 61/261) ^d	
Dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ^d	
Mise en place d'un progiciel de gestion intégré ^d	
Création d'un dispositif de continuité des opérations et de reprise après un sinistre ^d	
Examen des rapports sur : a) la gestion globale des risques et un dispositif de contrôle interne; b) la gestion axée sur les résultats; c) un dispositif de responsabilisation (conformément à la résolution 61/245) ^d	
Préparation à une pandémie de grippe ^d	
Total	12 168,1

^a Sur la base des propositions du Secrétaire général.

^b Montant calculé selon la méthode du coût intégral sur la base des montants approuvés en 2007 par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/275.

^c Sur la base de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/273.

^d Estimation non disponible.

10. Le Comité consultatif est préoccupé par le caractère fragmentaire du processus budgétaire. Le Comité reconnaît qu'il faut envisager la possibilité de dépenses imprévues et qu'il n'est pas toujours possible d'inscrire de nouvelles initiatives dans le cadre du cycle biennal du budget ordinaire. Cependant, il estime qu'il incombe au Secrétaire général, en sa qualité de Chef de

l'Administration, de faire en sorte que le projet de budget-programme présente un tableau aussi exhaustif que possible des prévisions de dépenses de l'Organisation pour l'exercice biennal à venir. Or, le projet de budget-programme pour 2008-2009 ne répond pas à ce critère dans plusieurs domaines d'activité importants. La budgétisation au coup par coup, comme dans le cas présent, nuit au processus d'examen du budget par les États Membres et, notamment, ne leur permet pas de déterminer les ressources à allouer aux activités prioritaires. Cette démarche porte atteinte au mécanisme et à la discipline budgétaires. Le Comité recommande donc qu'à compter de l'exercice biennal 2010-2011, les prévisions révisées concernant des dépenses qui étaient prévisibles au moment de l'établissement du budget soient accompagnées d'explications et de précisions sur les raisons justifiant le fait que ces dépenses ne figuraient pas dans le projet de budget-programme initial.

11. À cet égard, le Comité consultatif rappelle les dispositions des résolutions 41/213 et 42/211 de l'Assemblée générale. Il rappelle aussi que, dans sa résolution 61/254, l'Assemblée a décidé que le montant du fonds de réserve pour l'exercice 2008-2009, qui doit permettre de couvrir les dépenses additionnelles, serait porté 31 640 500 dollars.

B. Structure et mode de présentation du projet de budget-programme

12. La structure du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 est pour l'essentiel inchangée par rapport à celui de l'exercice 2006-2007. Conformément aux dispositions de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, les textes explicatifs relatifs aux programmes qui figurent dans les fascicules du budget sont identiques au texte du plan-programme biennal². Comme il est indiqué dans le projet de budget-programme (A/62/6 (Introduction), par. 38), il a fallu tenir compte de mandats nouveaux ou modifiés de nature à entraîner des écarts entre le plan-programme biennal adopté par l'Assemblée générale et les aspects relatifs aux programmes du projet de budget-programme pour 2008-2009 aux chapitres 3 (Affaires politiques), 5 (Opérations de maintien de la paix), 8 (Affaires juridiques), 9 (Affaires économiques et sociales), 12 (Commerce et développement), 14 (Environnement), 15 (Établissements humains), 17 (Développement économique et social en Afrique), 28 (Services de gestion et d'appui) et 29 (Contrôle interne). En application de la résolution 58/269 de l'Assemblée, ces écarts ont été signalés au Comité du programme et de la coordination lors de la session qu'il a tenue au Siège du 11 juin au 3 juillet 2007. Par ailleurs, l'Assemblée sera saisie, à sa soixante-deuxième session, des aspects relatifs au programme de la restructuration du Département des opérations de maintien de la paix et d'autres programmes, pour lesquels aucun document n'a été remis au Comité du programme et de la coordination.

Budgétisation axée sur les résultats

13. **Le Comité consultatif a déjà indiqué dans le passé qu'il craignait que le mode de présentation du projet de budget selon les principes de la**

² *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 6 (A/61/6/Rev.1).*

budgetisation axée sur les résultats ne devienne un exercice purement formel imposé par le Siège principalement aux fins du processus budgétaire. C'est la raison pour laquelle le Comité examinera avec une grande attention les propositions relatives à la gestion axée sur les résultats que le Secrétaire général doit présenter prochainement à l'Assemblée générale en application de sa résolution 61/245.

14. Le Comité consultatif prend note des renseignements fournis, conformément à l'article 5.6 et à la règle 105.6 du Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2000/8), sur les 2 111 produits exécutés en 2006-2007 et qui ne seront pas reconduits en 2008-2009 (voir A/62/6 (Introduction), par. 16). En réponse à sa demande, le Comité a reçu des informations complémentaires sur ces produits. On trouvera une ventilation de ces produits par catégorie au tableau 5 ci-après. **Le Comité accueille avec satisfaction les informations relatives aux produits éliminés mais rappelle et réaffirme les observations qu'il a formulées aux paragraphes 14 à 16 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2006-2007, notamment l'observation selon laquelle les informations fournies auraient présenté davantage d'utilité si des activités ou produits nouveaux avaient été proposés pour remplacer ceux qui ne sont pas reconduits ou, en l'absence de produits nouveaux, si l'on s'était efforcé de déterminer le volume des ressources dégagées pouvant être réaffectées à d'autres fins³.**

Tableau 5
Produits qui ne seront pas reconduits en 2008-2009

Service des organes intergouvernementaux et organes d'experts	954
Autres activités de fond.	674
Coopération technique.	465
Services d'administration, de conférences et de contrôle interne	18
Total	2 111

15. Le Comité consultatif note, d'après les renseignements fournis à l'annexe II de l'introduction du projet de budget-programme, que les programmes de travail correspondant aux chapitres 6, 9, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21 et 24 du budget ont été examinés par les organes délibérants compétents.

16. Le Comité consultatif estime que l'introduction de cadres logiques pour les fonctions de direction exécutive et d'administration constitue un progrès. Il considère toutefois que les cadres logiques sont formulés en des termes trop généraux et demande que l'on s'efforce à l'avenir de définir des objectifs et des réalisations escomptées qui soient plus adaptés à chaque programme.

Suivi et évaluation

17. Conformément au paragraphe 20 de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, des ressources ont été désignées dans tous les chapitres du projet de

³ Ibid., *soixantième session, Supplément n° 7* et rectificatif (A/60/7 et Corr.1).

budget-programme au titre des activités de suivi et d'évaluation. Le Secrétaire général décrit les progrès réalisés dans ce domaine et indique la suite donnée aux observations et recommandations formulées par le Comité consultatif aux paragraphes 26 à 28 de son rapport sur le budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007³. Il récapitule aussi les montants inscrits au budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires qui ont été alloués aux activités de suivi et d'évaluation en 2006-2007 et ceux qui sont proposés pour 2008-2009. On a communiqué au Comité, à sa demande, les montants proposés pour 2008-2009 au titre de chaque chapitre du budget (voir tableau 6).

Tableau 6
Montant estimatif des ressources prévues au titre du suivi et de l'évaluation

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra-budgétaires</i>	Total
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	1 256 100	–	1 256 100
3. Affaires politiques	168 800	–	168 800
4. Désarmement	128 100	5 900	134 000
5. Opérations de maintien de la paix	113 400	1 106 700	1 220 100
6. Utilisations pacifiques de l'espace	199 500	–	199 500
8. Affaires juridiques	918 100	178 300	1 096 400
9. Affaires économiques et sociales	1 651 500	38 500	1 690 000
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	50 100	–	50 100
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	84 200	–	84 200
12. Commerce et développement	1 001 300	317 800	1 319 100
14. Environnement	334 200	1 004 600	1 338 800
15. Établissements humains	570 500	2 084 700	2 655 200
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	140 700	2 844 900	2 985 600
17. Développement économique et social en Afrique	817 800	522 100	1 339 900
18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	3 255 700	805 700	4 061 400
19. Développement économique en Europe	951 800	–	951 800
20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	1 083 100	71 000	1 154 100
21. Développement économique et social en Asie occidentale	479 400	–	479 400
23. Droits de l'homme	532 200	136 400	668 600
24. Réfugiés : protection, assistance et solutions durables	–	2 100 000	2 100 000
25. Réfugiés de Palestine	578 500	2 110 900	2 689 400
26. Aide humanitaire	733 900	3 165 400	3 899 300

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra-budgétaires</i>	Total
27. Information	3 939 500	57 100	3 996 600
28A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	90 600	–	90 600
28B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	2 072 500	692 800	2 765 300
28C. Bureau de la gestion des ressources humaines	763 700	195 700	959 400
28D. Bureau des services centraux d'appui	339 400	35 000	374 400
28E. Administration (Genève)	600 100	101 500	701 600
28F. Administration (Vienne)	146 100	323 800	469 900
28G. Administration (Nairobi)	90 100	3 500	93 600
29. Contrôle interne	717 700	342 300	1 060 000
33. Sûreté et sécurité	1 816 900	–	1 816 900
Total	25 625 500	18 244 600	43 870 100

18. Le Comité consultatif note les efforts déployés pour calculer de façon plus rigoureuse les montants à prévoir au titre du suivi et de l'évaluation, mais estime que, comme le reconnaît le Secrétaire général, beaucoup reste à faire. S'il apparaît clairement que davantage de ressources sont consacrées au suivi et à l'évaluation, rien n'indique les enseignements qui ont été tirés de ces activités et l'utilisation qui en a été faite pour la conception d'activités futures. Le Comité se penchera à nouveau sur ces questions et sur les questions connexes lorsqu'il examinera les résultats de l'étude relative à la gestion axée sur les résultats demandée par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/245.

Présentation du budget

19. Le Comité consultatif accueille avec satisfaction le travail fait par le Secrétariat en vue d'améliorer la présentation du projet de budget-programme et de fournir les renseignements complémentaires demandés. Le Comité estime toutefois qu'il convient d'apporter des améliorations dans un certain nombre d'autres domaines et, notamment, de présenter des textes explicatifs plus concis et d'utiliser des diagrammes et graphiques lorsque cela se justifie.

20. Le Comité consultatif recommande que les projets de budget futurs contiennent des informations sur le coût intégral des propositions budgétaires pour chaque chapitre. En l'absence de telles informations, les États Membres ne disposent pas d'un tableau complet des incidences budgétaires de propositions qui, par exemple, portent sur une réduction du personnel temporaire en échange de la création de postes ou sur la suppression de certains postes en échange d'autres postes.

21. Cette lacune contribue à la pratique de l'établissement du budget par reconduction, selon laquelle seules les nouvelles dépenses sont justifiées alors que le budget de base est considéré comme acquis. À cet égard, le Comité consultatif note que les nouveaux mandats conduisent presque systématiquement à des demandes de ressources supplémentaires, sans que des efforts suffisants soient faits pour contrebalancer ces dépenses par des

réaffectations de ressources et/ou des gains d'efficacité. Dans le même ordre d'idées, le Comité estime que les nouveaux postes proposés doivent être justifiés en décrivant les tâches nouvelles ou plus nombreuses qui seront confiées au personnel en place, afin de démontrer que ces tâches ne pourront pas être absorbées.

C. Méthode

22. Comme indiqué dans l'introduction du projet de budget-programme (A/62/6 (Introduction), par. 30), la méthode employée pour calculer les montants à inscrire au budget-programme n'a pas changé par rapport à celle qui a été appliquée lors de l'exercice biennal 2006-2007, et qui est conforme à la méthode approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/212 A. Le projet de budget-programme comprend un montant de 35,9 millions de dollars correspondant à l'effet-report de la création de postes approuvés pour l'exercice 2006-2007 et un montant de 2,4 millions de dollars au titre de rubriques autres que celles relatives aux postes pour lesquelles des crédits avaient été alloués pour une partie de cet exercice biennal seulement. Par ailleurs, le projet de budget-programme tient compte d'une réduction de 53,1 millions de dollars correspondant à des crédits non renouvelables approuvés pour l'exercice 2006-2007. Des ressources d'un montant de 604 millions de dollars sont en outre prévues au titre des missions politiques spéciales. Les résolutions 41/213 et 42/211 de l'Assemblée continueront de régir l'approbation de ressources supplémentaires pour financer ces missions, selon que de besoin.

23. En réponse à sa demande, le Comité consultatif a reçu des précisions concernant les nouveaux postes proposés dans le projet de budget-programme, qui résultent en fait de la transformation de postes auparavant financés au moyen de ressources extrabudgétaires ou au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (voir tableau 7). **Le Comité demande que, dans les projets de budget futurs, une distinction claire soit faite entre les propositions relatives à de telles transformations et celles qui portent sur la création de nouveaux postes. À cet égard, la base de calcul retenue pour établir le coût de ces transformations devrait être précisée.**

Tableau 7

Nouveaux postes qu'il est proposé de créer en transformant des postes auparavant financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) ou au moyen de fonds extrabudgétaires

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>	<i>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</i>
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences		
Services de documentation (New York)		13 P-5 ^a , 5 P-4 ^a
Planification, gestion et coordination des services de conférence (Nairobi)	1 P-5, 3 P-3, 1 P-2	
Services de documentation (Nairobi)	1 P-5	

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>	<i>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</i>
Services des séances et des publications (Nairobi)	1 P-5	
5. Opérations de maintien de la paix		
Groupe d'observateurs militaires dans l'Inde et le Pakistan		3 AL
23. Droits de l'homme		
Appui aux organes et organismes de défense des droits de l'homme	2 P-4	
Appui aux procédures thématiques d'établissement de faits relatifs aux droits de l'homme	2 P-5	
Appui au programme	1 P-5	
26. Aide humanitaire		
Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence	1 P-5, 1 P-4, 1 P-3	
28G. Administration (Nairobi)		
Direction exécutive et administration	2 AL	
Planification des programmes, budget et comptabilité	8 AL	
Gestion des ressources humaines	6 AL	
Services d'appui	1 P-3, 17 AL	
29. Contrôle interne		
Direction exécutive et administration		1 P-5, 1 P-3
Audit interne		2 D-1, 1 P-5, 3 P-4, 3 P-3
Contrôle, évaluation et conseil de gestion		1 D-2, 3 P-3, 4 P-2, 1 GS (AC)
Investigations		1 D-1, 1 P-5, 6 P-4, 2 P-3, 4 P-2, 2 GS (AC)
Appui au programme		3 GS (AC)
Total	49	60

^a Postes auparavant financés au titre du personnel temporaire engagé à l'occasion de réunions.

24. Le Comité consultatif note que, dans un certain nombre de cas, les propositions relatives à la transformation en postes permanents de postes jusqu'alors financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) ne s'accompagnent pas d'une réduction proportionnelle des dépenses prévues au titre de cette catégorie de personnel (voir également par I.33 ci-après). **Le Comité recommande qu'à l'avenir, les transformations de ce type s'accompagnent d'une réduction des dépenses au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) d'un montant égal au coût total du nouveau poste (calculé en utilisant les paramètres applicables aux postes stables). Si une réduction inférieure est proposée, l'écart doit être signalé dans le document budgétaire, car elle représente une augmentation en valeur réelle.**

25. Le Comité consultatif a été informé de ce qu'au 31 mai 2007, les taux de vacance globaux pour les postes inscrits au budget ordinaire étaient de 6,3 % pour les postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et de 4 % pour les postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées. On trouvera des informations détaillées, ventilées par chapitre budgétaire, au chapitre II du présent rapport. Le Comité note que, en ce qui concerne l'exercice biennal 2008-2009, le Secrétaire général propose pour les postes stables des taux de vacance de 4,9 % pour les postes d'administrateur et de 1 % pour les postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées (voir A/62/6 (Introduction), par. 34). Ces taux sont identiques à ceux qui avaient été approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007. Le coût des nouveaux postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009 a été calculé sur la base d'un taux d'occupation des postes de 50 % pour les postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de 65 % pour les postes de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées, compte tenu des délais de recrutement (voir A/62/6 (Introduction), par. 31).

26. Le Comité consultatif note que, bien qu'il soit fait référence à des gains d'efficacité dans un certain nombre de chapitres du projet de budget, le document budgétaire comporte peu de précisions à ce sujet et aucune présentation d'ensemble des montants dégagés du fait de ces gains. **Le Comité souligne qu'il importe de fournir des informations complètes et cohérentes sur les mesures d'efficacité, les gains d'efficacité et l'amélioration des services. Il demande à nouveau que de tels renseignements figurent dans les projets de budget-programme futurs et rappelle en outre les dispositions du paragraphe 24 de la résolution 52/12 B de l'Assemblée générale sur la création d'un compte pour le développement.**

D. Coopération et coordination

27. Le Comité consultatif rappelle que, dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007³, il a souligné que les différents départements du Secrétariat, les commissions régionales, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et les fonds et programmes s'étaient dotés de capacités internes indépendantes dans des domaines comme les statistiques, l'analyse et les systèmes informatiques ou les services juridiques, ce qui risquait de donner lieu à des chevauchements d'activités et à des doubles emplois. **Le Comité consultatif continue de penser qu'il faudrait s'employer systématiquement à favoriser l'approfondissement de la coopération et de la coordination entre les différentes entités du système des Nations Unies, en vue de créer des synergies, de mieux tirer parti des complémentarités et de supprimer les doubles emplois évitables. Le Comité avait recommandé que des informations soient fournies sur la portée, les formes et les résultats de la coopération entre les différentes structures des Nations Unies pour les activités menées par plus d'une entité administrative. Dans ce contexte, il prend note des mécanismes de coopération établis entre les commissions régionales et demande instamment que de nouvelles initiatives de coopération soient prises entre des entités telles que le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions, le Département de la sécurité et de la sûreté ou entre la CNUCED, le Département des affaires économiques et sociales et les commissions régionales, en vue d'éviter les chevauchements d'activités ou les doubles emplois, et que ces**

initiatives soient inscrites dans les projets de budget-programme futurs. Le Comité formule des observations détaillées à ce sujet, chaque fois qu'il y a lieu, au chapitre II ci-après. En outre, le Comité souligne la nécessité de cohérence et, éventuellement, d'approches communes dans certains domaines. Il réaffirme aussi que, selon lui, le rôle que jouent les autres programmes, fonds et organismes des Nations Unies dans l'exécution de certains produits et les contributions qu'ils apportent à ceux-ci devraient être clairement indiqués dans les projets de budget-programme futurs.

E. Gestion

28. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, l'Assemblée générale a pris sur plusieurs questions importantes des décisions dont l'application nécessitera l'intervention du Secrétaire général : mise en œuvre du plan-cadre d'équipement, modernisation des systèmes informatiques (notamment le progiciel de gestion intégré et le plan antisinistre), réforme des achats et application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). La restructuration du Département des opérations de maintien de la paix, que l'Assemblée a décidée dans sa résolution 61/279, fera également intervenir le Secrétariat à l'échelon le plus élevé. Le même degré d'attention devra être consacré à la mise en place d'un nouveau système d'administration de la justice, ainsi qu'à l'amélioration des relations entre l'administration et le personnel.

29. Le Comité consultatif note que la mise en œuvre des IPSAS (résolution 60/283 de l'Assemblée générale) s'accompagne d'un effort d'harmonisation des statuts et règlements des organismes des Nations Unies.

30. Le Comité consultatif se déclare une nouvelle fois préoccupé par le problème chronique de la soumission tardive des documents et par les répercussions qu'il a sur l'activité de l'Assemblée générale, ainsi que sur la sienne. À cet égard, il note que le Secrétaire général inscrira la soumission ponctuelle des documents comme indicateur de succès dans les lettres de mission des chefs de département. **Il se félicite de cette initiative et attend avec intérêt d'en constater les résultats concrets.**

31. Un solide système de responsabilisation, tant du Secrétariat vis-à-vis des États Membres que de chaque fonctionnaire, est indispensable. Dans l'allocution qu'il a faite devant le Comité consultatif, le Secrétaire général a déclaré qu'une bonne gestion supposait le respect du principe de la responsabilité et s'est dit convaincu que l'ONU devait faire figure de modèle et s'employer à atteindre les normes les plus élevées en matière d'efficacité, de transparence et de gestion interne. Le Comité a énoncé ses vues sur certains éléments du dispositif de responsabilisation dans ses rapports sur les réformes de la gestion (A/60/735 et Corr.1, par. 6, et A/60/870, par. 6 à 9) et sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007⁴. Il fera d'autres observations lorsqu'il examinera les propositions sur la question que le Secrétaire général doit soumettre à l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session, comme celle-ci l'en a prié dans sa résolution 61/245.

⁴ Ibid., par. 56 à 61.

F. Questions de personnel

32. Sont pris en compte dans le calcul des ressources en personnel disponibles pour l'exécution du programme de travail de l'Organisation les postes permanents, les postes temporaires, le personnel temporaire, les services contractuels, les consultants, les groupes spéciaux d'experts et les heures supplémentaires. Le coût de ces ressources est imputé sur le budget ordinaire et les fonds extrabudgétaires.

33. Pour l'exercice biennal 2008-2009, les dépenses se rapportant aux postes sont estimées à 2 190 814 400 dollars (aux taux de 2008-2009) et les autres dépenses de personnel à 530 692 500 dollars, soit un total de 2 721 506 900 dollars (hors contributions du personnel) pour les chapitres des dépenses. Si l'on ajoute les montants prévus au chapitre 3 des recettes (Services destinés au public), soit 27 781 200 dollars (postes et aux autres dépenses de personnel), le total s'élève à 2 749 288 100 dollars.

34. Les prévisions de dépenses relatives aux postes extrabudgétaires, dont ceux qui relèvent du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, s'élèvent à 2 755 289 100 dollars (autres dépenses de personnel comprises). Les dépenses de personnel à imputer sur le budget ordinaire et les fonds extrabudgétaires s'élèveraient donc à 5 504 577 200 pour 2008-2009.

35. L'état financier V de l'ONU pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005⁵ indique que **pour le budget ordinaire, sur des dépenses totales de 3 612 200 000 dollars, environ 2 697 700 000 millions de dollars, soit environ 74,7 %, se rapportent aux traitements et dépenses communes de personnel.**

Sélection, recrutement et affectations

36. Dans le chapitre II ci-après, les parties se rapportant aux différents chapitres comprennent des tableaux récapitulants les effectifs autorisés et le nombre de postes vacants (au 31 mai 2007), ainsi que les effectifs proposés pour 2008-2009, ce qui est une première. **Le Comité consultatif a été informé que, dans la plupart des cas, des mesures ont été prises pour pourvoir les postes vacants. On trouvera de plus amples informations sur la question dans le chapitre II. Le Comité demande que des renseignements à jour sur les postes vacants soient communiqués en novembre ou décembre 2007 à l'Assemblée générale pour que celle-ci puisse examiner en connaissance de cause les demandes de maintien des postes qui sont vacants, parfois depuis longtemps, et de création de postes.**

37. Le Comité consultatif note que des progrès ont été accomplis pour ce qui est de pourvoir les postes plus rapidement. **C'est notamment le cas à l'Office des Nations Unies à Vienne. Le Comité recommande que les enseignements tirés de l'expérience de cet office soient plus largement appliqués.**

38. Lorsque le Comité consultatif a rencontré les représentants du Secrétaire général, plusieurs directeurs de programme ont évoqué le temps particulièrement long qu'il fallait pour pourvoir les postes P-2, en raison des concours nationaux de recrutement et des concours pour la promotion à la catégorie des administrateurs organisés à l'intention des fonctionnaires des autres catégories. **Le Comité juge cette situation préoccupante, d'autant plus que le rajeunissement des effectifs**

⁵ Ibid., *soixante et unième session, Supplément n° 5 (A/61/5)*, vol. I, chap. V.

du Secrétariat est d'une importance particulière, et souligne la nécessité de pourvoir plus rapidement les postes P-2 (voir aussi la résolution 61/244 (sect. III) de l'Assemblée générale).

39. Durant ses débats, le Comité consultatif a abordé plusieurs questions de personnel, dont le temps nécessaire pour pourvoir les postes. Il les étudiera, en même temps que d'autres, lorsqu'il se penchera sur les questions relatives à la gestion des ressources humaines en 2008.

40. **Le Comité consultatif souligne l'importance que revêt le recrutement pour l'application de l'Article 101 de la Charte et la réalisation des objectifs de répartition géographique et d'équilibre entre les sexes, ainsi que pour l'amélioration des compétences linguistiques générales du personnel du Secrétariat. Il souligne combien il importe que l'Organisation recrute du personnel plus polyvalent, capable de répondre à ses besoins complexes et changeants.**

Administrateurs recrutés sur le plan national

41. Le Comité consultatif rappelle qu'aux paragraphes 70 et 71 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007³, il a préconisé que le Secrétariat s'efforce d'attirer et d'employer des administrateurs recrutés sur le plan national là où cela se peut, par exemple dans les commissions régionales, à l'Office des Nations Unies à Nairobi et dans les centres d'information des Nations Unies. **Le Comité se félicite donc qu'il soit proposé d'ajouter 12 postes d'administrateur recruté sur le plan national au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, au Département de l'information et à l'Office des Nations Unies à Nairobi. Il recommande que la possibilité de recourir à du personnel de cette catégorie continue d'être examinée.**

Postes permanents et temporaires inscrits au budget ordinaire

42. Le Secrétaire général demande un total de 9 993 postes au titre des chapitres des dépenses et du chapitre 3 des recettes (Services destinés au public) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009. Dans le tableau 8, les postes demandés pour l'exercice biennal sont comparés aux effectifs autorisés pour 2006-2007.

Tableau 8
Postes nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>			<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Total</i>		
	<i>2006- 2007</i>	<i>2008- 2009</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	<i>2006- 2007</i>	<i>2008- 2009</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	<i>2006- 2007</i>	<i>2008- 2009</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>
Postes permanents	4 113	4 272	159	5 441	5 507	66	9 554	9 779	225
Postes temporaires	55	47	(8)	169	167	(2)	224	214	(10)
Total	4 168	4 319	151	5 610	5 674	64	9 778	9 993	215

43. Les paragraphes 18 à 29 de l'introduction du projet de budget-programme contiennent une description et une analyse détaillées des effectifs proposés. Le tableau 5 de l'introduction récapitule les postes que le Secrétaire général propose d'imputer sur le budget ordinaire, par chapitre du budget.

44. Le Comité consultatif a reçu des renseignements sur le nombre total de postes autorisés depuis 2002, au titre du budget ordinaire et des fonds extrabudgétaires, ainsi que sur le nombre total de postes approuvés et prévus pour toutes les opérations de maintien de la paix entre 2002 et 2008. Ces renseignements figurent à l'annexe I du présent rapport. Quant à l'annexe II, elle contient la liste des postes nouveaux et des postes supprimés, par chapitre du projet de budget-programme.

45. Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 75 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007³, il a fait observer que les renseignements fournis dans les chapitres du budget et par ailleurs pour justifier la création de postes ou le reclassement de postes existants n'étaient pas suffisants. Cette observation s'applique aussi au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009. **Des renseignements devraient être fournis au sujet des tentatives qui ont été faites pour redéployer des postes avant que de nouveaux postes ne soient demandés, et des raisons pour lesquelles les fonctions concernées ne peuvent être confiées au titulaire, lorsque c'est un reclassement qui est demandé, ou par le personnel déjà en poste, lorsque c'est un nouveau poste qui est demandé.**

46. Le Comité consultatif note qu'il est proposé de transférer 12 postes d'un chapitre du budget à un autre :

- a) Un P-5 du chapitre 28A au chapitre premier;
- b) Un D-2, un P-5, un P-4, deux P-3, deux GS (1^{re} classe) et quatre GS (Autres classes) du chapitre premier au chapitre 2.

Ces transferts ne comprennent pas celui des postes dont les titulaires assurent ce service du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes du chapitre 9 au chapitre 23, qui a été traité comme un ajustement technique. L'annexe III contient la liste des postes qu'il est proposé de transférer. Dans tous les cas, à part celui des postes indiqués ci-dessus, il s'agit de redéploiements au sein d'un même chapitre.

Reclassements

47. Il est proposé de reclasser les postes suivants :

- Chapitre 7 : 1 P-4 à P-5
- Chapitre 15 : 1 D-1 à D-2
- Chapitre 20 : 1 P-5 à D-1
- Chapitre 21 : 1 P-5 à D-1
- Chapitre 28B : 1 P-4 à P-5 et 1 GS (AC) à GS (1^{re} C)

Le Comité consultatif note que, systématiquement, les reclassements proposés sont des reclassements à la hausse et non à la baisse, ce qui se traduit par un relèvement progressif de la classe des postes inscrits au tableau d'effectifs. On

trouvera au chapitre II du présent rapport les observations et recommandations du Comité concernant les demandes de reclassement de postes pour l'exercice biennal 2008-2009.

G. Objets de dépense autres que les postes

48. À sa demande, le Comité consultatif a reçu des renseignements sur les dépenses ne se rapportant pas aux postes, à savoir le montant des crédits ouverts pour 2006-2007, les dépenses effectives au 31 mai 2007, le montant estimatif des dépenses engagées pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2007 et les prévisions de dépenses pour 2008-2009. L'annexe V ci-après contient des chiffres ventilés par chapitre du budget. **Le Comité demande que ces renseignements soient à nouveau fournis dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2006-2007, ce qui lui facilitera la tâche. Il demande aussi qu'un état actualisé des dépenses ne se rapportant pas aux postes soit communiqué séparément à l'Assemblée générale en vue de l'examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 par la Cinquième Commission.**

Voyages

49. Le Comité consultatif note que les prévisions relatives aux voyages ne font qu'augmenter; elles sont passées de 55 283 800 dollars en 2006-2007 à 57 789 400 dollars en 2008-2009, soit une augmentation de 4,5 %. **Le Comité rappelle ce qu'il a déjà fait observer au paragraphe 90 de son précédent rapport³, à savoir que s'il ne nie pas l'importance des réseaux et des consultations directes dans une organisation mondiale comme l'ONU, il estime que les voyages des fonctionnaires, notamment des hauts fonctionnaires, pourraient être considérablement réduits si la visioconférence et les autres moyens de communication électroniques étaient davantage utilisés. Il pense aussi qu'il faudrait essayer que les hauts fonctionnaires qui se rendent en mission fassent appel au personnel d'appui et autre en poste dans le lieu d'affectation visité plutôt que de se faire accompagner par des fonctionnaires de leur lieu d'affectation. En outre, il estime que les chefs de département et autres directeurs de programme devraient examiner de plus près le budget des voyages.**

Consultants, experts et services contractuels

50. Le Comité consultatif rappelle qu'il convient de bien distinguer les ressources qui sont destinées aux consultants et celles qui sont destinées aux groupes d'experts. De même, il faudrait que la distinction entre consultants et vacataires soit mieux établie. Le Comité note que le montant inscrit au budget ordinaire au titre des consultants, experts et services contractuels s'élève au total à 49,5 millions de dollars environ, soit une réduction de 2,4 % et quelque 2 % du total des crédits demandés pour les postes et les autres dépenses de personnel. Les fonds extrabudgétaires sont estimés à 144,2 millions de dollars pour l'exercice biennal 2008-2009.

51. Comme le Comité consultatif l'a déjà fait observer au paragraphe 84 de son précédent rapport³, les consultants ne doivent être recrutés que si le personnel du Secrétariat ne dispose pas des compétences nécessaires, pour des projets particuliers

d'une durée limitée, et leur travail doit être évalué en stricte conformité avec les procédures existantes, cette évaluation devant être prise en compte lorsqu'il est envisagé de leur confier une nouvelle mission. Cela étant, le Comité comprend que dans certains cas, les directeurs de programme veulent modifier le rapport entre postes permanents et personnel recruté pour une courte période dans l'intérêt de l'exécution des programmes. Il note que la proportion de personnel recruté pour de courtes périodes est souvent plus élevée dans les programmes financés au moyen de fonds extrabudgétaires.

52. Le Comité consultatif estime que les consultants ne doivent être recrutés que pour des projets particuliers d'une durée limitée et que renouveler le contrat d'un consultant à plusieurs reprises est une façon de contourner les critères et procédures de sélection du personnel qui doit être évitée.

Publications

53. Le Comité consultatif note que, malgré des investissements considérables dans les ateliers d'imprimerie, un montant de 6,2 millions de dollars est prévu pour les travaux d'imprimerie réalisés à l'extérieur. Il note qu'il importe que les travaux d'imprimerie soient réalisés de façon économique. **Tout en se rendant compte qu'il est parfois nécessaire de faire faire des travaux à l'extérieur, le Comité estime qu'il y aurait encore moyen de réduire considérablement les besoins de sorte que les fonds soient utilisés au mieux. Il recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de passer les contrats en revue. Il demande aussi qu'à l'avenir, les montants prévus pour les travaux d'imprimerie soient clairement justifiés dans les projets de budget et des renseignements détaillés soient présentés au sujet des mesures prises pour que les travaux soient effectués à l'intérieur si cette option est plus économique.**

54. En ce qui concerne le programme de publications, le Comité consultatif souligne l'importance du multilinguisme et la nécessité de veiller à ce que les publications de l'ONU soient disponibles dans un plus grand nombre de langues, selon qu'il conviendra (voir la résolution 61/266 de l'Assemblée générale).

Formation

55. Les paragraphes 50 à 54 de l'introduction du projet de budget-programme contiennent des renseignements détaillés sur les prévisions de dépenses au titre de la formation. Ces prévisions s'élèvent à 36 205 700 dollars, soit une augmentation de quelque 15 %. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 61/244, l'Assemblée générale a décidé de revenir sur la question du crédit à ouvrir pour la formation lorsqu'elle étudierait le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009. Il est conscient que la formation est importante pour ce qui est de renforcer les compétences des fonctionnaires, de doter l'Organisation d'une main-d'œuvre plus polyvalente et de développer les perspectives de carrière. Toutefois, il note que les montants prévus couvrent les voyages et d'autres dépenses connexes en plus de la formation à proprement parler. **Le Comité demande qu'à l'avenir, les montants prévus pour la formation soient ventilés, et souligne que tout doit être mis en œuvre pour que les sommes de plus en plus importantes qui sont consacrées à la formation du personnel soient bien utilisées (voir aussi les recommandations faites plus loin au sujet du chapitre 28C). À ce sujet, il**

note que le Comité des commissaires aux comptes s'est penché sur la question et que la gestion des ressources humaines fera bientôt l'objet d'un audit.

56. Le Comité consultatif note que les montants destinés à la formation couvrent notamment les services de consultants spécialisés. À cet égard, il note aussi qu'en mars 2006, l'École des cadres du système des Nations Unies a créé une base de données en ligne sur les consultants en formation, qui contient notamment des renseignements sur les missions que chaque consultant a déjà effectuées pour le système des Nations Unies. Il note en outre que cette base de données, dans laquelle des recherches peuvent être faites à partir de critères tels que le domaine de spécialisation, le lieu de résidence et les connaissances linguistiques, est à la disposition des organismes des Nations Unies (voir E/2007/60, par. 47). **Le Comité compte que cette base de données sera utilisée, selon qu'il conviendra, pour trouver des spécialistes pour les programmes de formation.**

H. Administration de la justice

57. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 61/261, l'Assemblée générale a décidé d'instituer un nouveau système d'administration de la justice indépendant, transparent, professionnalisé, doté de ressources suffisantes et décentralisé et prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur diverses questions connexes à sa soixante-deuxième session. Il se penchera à nouveau sur la question quand il examinera ce rapport.

I. Technologies de l'information et des communications

58. L'Organisation consacre des sommes considérables à l'informatique. Pour l'exercice biennal 2008-2009, il est prévu un montant de 247 millions de dollars, soit une diminution de 2,2 millions de dollars. Les paragraphes 62 et 63 de l'introduction du projet de budget-programme donnent des indications à ce sujet. Le montant prévu ne couvre pas les dépenses relatives au remplacement du SIG, ni celles qui se rapportent au plan de continuité des opérations et au plan antisinistre, qui feront l'objet d'un rapport distinct. Il ne couvre pas non plus les dépenses des opérations de maintien de la paix. Au total, budget ordinaire et budget des opérations de maintien confondus, les dépenses afférentes à l'informatique s'élèvent à près de 200 millions de dollars par an pour 2006-2007.

59. **Le Comité consultatif se félicite de la nomination du Directeur général de l'informatique.** Il rappelle que s'il a recommandé que le titulaire de ce poste ait rang de Sous-Secrétaire général, c'était sachant que l'intéressé dirigerait un bureau auquel seraient rattachés la Division de l'informatique du Département de la gestion et le Service des communications et des technologies de l'information du Département des opérations de maintien de la paix et jouerait un rôle de direction à l'échelle du Secrétariat, bureaux extérieurs compris. **Le Comité confirme sa recommandation. Il recommande aussi que pour que le titulaire ait l'autorité nécessaire partout au Secrétariat, le poste continue à relever du Cabinet du Secrétaire général, comme l'a décidé l'Assemblée générale dans sa résolution 60/283.**

J. Fonds extrabudgétaires

60. Les dépenses imputées sur les fonds extrabudgétaires, indiquées dans le budget ordinaire à titre d'information, représentent une part importante des dépenses de l'Organisation. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) sont les principaux intéressés. Les montants prévus pour ces organismes s'élèvent à 4,7 milliards de dollars, sur un total de 6,6 milliards. On trouvera plus de précisions dans le tableau 9.

Tableau 9
Prévisions relatives aux fonds extrabudgétaires
pour l'exercice biennal 2008-2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
A. Programmes dotés de leurs propres organes directeurs		
HCR	2 765 000,0	41,5
UNRWA	1 198 839,5	18,0
ONUDC	290 160,0	4,4
PNUE	277 132,0	4,2
ONU-Habitat	242 138,5	3,6
Total partiel	4 773 270,0	71,7
B. Fonds de coopération technique	535 073,0	8,0
C. Remboursements au titre d'activités d'appui ou de services fournis ^a	680 963,8	10,2
D. Fonds d'affectation spéciale finançant des activités de fond	672 003,1	10,1
Total partiel	1 888 039,9	28,3
Total général	6 661 309,9	100,0

^a Prévisions révisées en fonction des montants approuvés par l'Assemblée générale au titre du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour 2007/08.

61. Le Comité consultatif passe en revue les budgets d'administration des organismes visés dans la partie A du tableau 9 et présente des rapports à ces organismes (voir la préface et le paragraphe 65 du présent rapport). Pour l'essentiel, il examine les autres fonds extrabudgétaires gérés dans des comptes spéciaux dans le cadre de son examen du projet de budget-programme. Il reçoit également deux fois par an des informations sur l'état des fonds d'affectation spéciale. En application du paragraphe 2 (sect. II) de la résolution 35/217 de l'Assemblée générale, il examine toutes les propositions de création de postes extrabudgétaires des classes D-1 et des classes supérieures si ces propositions ne sont pas, par ailleurs, examinées par un organe intergouvernemental. **Le Comité réaffirme que**

les postes financés sur des fonds extrabudgétaires doivent être gérés avec le même soin que les postes inscrits au budget ordinaire.

62. Comme l'indique aussi le tableau 9, des fonds extrabudgétaires d'un montant d'environ 1,9 milliard de dollars sont prévus pour la coopération technique, les remboursements au titre de services fournis et les fonds d'affectation spéciale. Le Comité consultatif prend note de l'information résumée aux paragraphes 67 à 69 de l'introduction du projet de budget-programme, et notamment du fait que le montant des fonds extrabudgétaires qui seront reçus au cours d'un exercice biennal et le nombre de postes qui seront financés ne peuvent être déterminés avec précision étant donné la nature des contributions volontaires. Plusieurs directeurs de programme l'ont informé que les montants qu'ils avaient indiqué au titre des fonds extrabudgétaires pourraient changer. Le Comité rappelle les observations qu'il a faites aux paragraphes 103 à 109 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007³. **Le Comité note l'importance des fonds extrabudgétaires pour le financement des activités de l'ONU et souligne qu'il faut continuer à améliorer l'information fournie aux États Membres à l'occasion de l'examen du projet de budget-programme. À cet égard, il demande que, lorsque les fonds extrabudgétaires représentent une part considérable des ressources prévues pour un chapitre du budget, l'explication des écarts indique la raison des changements survenus par rapport aux projections.**

63. Le paragraphe 67 de l'introduction du projet de budget-programme contient un récapitulatif des postes qui devraient être financés au moyen de fonds extrabudgétaires. Les chiffres correspondants qui figurent dans la section A de l'annexe I du présent rapport comprennent aussi les postes extrabudgétaires supplémentaires que l'Assemblée générale a approuvés dans sa résolution 61/279, intitulée « Renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies sur le plan de la conduite des opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir ».

64. Comme le prévoit le paragraphe 2 (sect. II) de la résolution 35/217 de l'Assemblée générale, le Comité consultatif a, après avoir soumis son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007³, examiné et approuvé la demande du Secrétaire général tendant à ce que les postes suivants soient créés à la classe D-1 ou à une classe supérieure :

- a) Un poste D-1 pour le Directeur exécutif du Fonds pour la démocratie;
- b) Un poste de secrétaire général adjoint pour un Conseiller spécial du Secrétaire général chargé de la médiation et des bons offices;
- c) Un poste D-1 pour le Directeur adjoint de la Division de la coordination et des interventions du Bureau de la coordination des affaires humanitaires;
- d) Un poste D-2 pour le Directeur exécutif du Bureau du Pacte mondial.

K. Coopération avec d'autres organes des Nations Unies

65. Depuis la parution de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007³, le Comité consultatif a présenté des rapports aux organes suivants :

a) Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) :

- i) FNUAP : Rapport sur la régionalisation du FNUAP : Vers une organisation plus centrée sur le terrain et plus axée sur les résultats;
- ii) Budgétisation axée sur les résultats pour les budgets d'appui biennaux du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du PNUD et du FNUAP;
- iii) Examen de la structure organisationnelle du FNUAP;

b) Conseil d'administration de l'UNICEF :

- i) Ouverture d'un crédit additionnel au budget d'appui biennal de l'exercice 2004-2005 au titre des dépenses de sécurité (E/ICEF/2005/AB/L.8);
- ii) Budget d'appui biennal pour l'exercice 2006-2007 (E/ICEF/2006/AB/L.3 et Corr.1);
- iii) Réexamen du principe de recouvrement de l'UNICEF (E/ICEF/2006/AB/L.5);
- iv) Budget d'appui révisé pour l'exercice biennal 2006-2007 afin d'assurer la préparation préalable des opérations et la poursuite des activités en cas de crise durable telle qu'une pandémie de grippe humaine (E/ICEF/2006/AB/L.10);
- v) Budget d'appui révisé de l'exercice biennal 2006-2007 visant la préparation des opérations et la poursuite des activités en cas de crise durable telle qu'une pandémie de grippe humaine (E/ICEF/2007/AB/L.2);
- vi) Budgétisation axée sur les résultats pour les budgets d'appui biennaux de l'UNICEF, du PNUD et du FNUAP;

c) HCR : Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés :

- i) Budget-programme annuel pour 2006; proposition relative à un poste de haut-commissaire assistant chargé de la protection; technologie de l'information et des communications au HCR : stratégie et mise en œuvre; biennialisation du budget-programme (A/AC.96/1011/Add.1);
- ii) Budget-programme annuel pour 2007; directives générales concernant l'emploi de consultants au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (A/AC.96/1026/Add.1);

d) Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (PAM) :

- i) Plan de gestion biennal (2006-2007); nomination du Commissaire aux comptes; normes comptables internationales; politique du PAM en matière de gestion des risques; bilan de l'action du bureau d'appui de Doubaï et de l'Équipe d'intervention rapide et d'appui pour la technologie de l'information et les télécommunications; suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes; rapport annuel du Comité d'audit du PAM; rapport sur l'examen des procédures de l'Organisation;

- ii) Examen des modalités régissant le taux de recouvrement des CAI; examen des modalités d'établissement des rapports sur les pertes après livraison; suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes; situation actuelle du Plan de gestion du PAM; rapport intérimaire sur les normes comptables internationales;
- iii) Comptes vérifiés pour l'exercice biennal 2004-2005; examen du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects; examen du cadre de gestion axée sur les résultats utilisé pour le suivi et l'établissement des rapports sur les résultats; rapport du Commissaire aux comptes; rapport intérimaire sur les recommandations formulées par le Commissaire aux comptes; rapport de l'Inspecteur général; analyse des catégories de coûts du PAM; rapport sur la situation de trésorerie du PAM; deuxième rapport intérimaire sur l'application des normes comptables internationales; rapport du Directeur exécutif sur l'utilisation des contributions et des dérogations; point sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM;
- iv) Troisième rapport intérimaire sur l'application des Normes comptables internationales du secteur public; procédures de reconduction du mandat du Commissaire aux comptes; rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes concernant les opérations de l'exercice biennal 2004-2005; programme de travail du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 2006-2007; rapport intérimaire sur le projet WINGS II et les modalités de son financement; point sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM (2006-2007); progrès de l'application du Nouveau Modèle opératoire; rapport sur les changements apportés aux politiques d'investissement du PAM;
- v) Point sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM (2006-2007); rapport du Commissaire aux comptes sur la situation de trésorerie du PAM; rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes concernant les opérations de l'exercice biennal 2004-2005;
- vi) Quatrième rapport intérimaire sur l'application des Normes comptables internationales du secteur public; ressources nécessaires pour couvrir les indemnités de licenciement; point sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM (2006-2007); coûts et avantages des nouvelles initiatives de mise en valeur; rapport du Commissaire aux comptes; rapport intérimaire sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes; comptes annuels (2006), Parties I et II; rapport du Directeur exécutif sur l'utilisation des contributions et des dérogations; point sur le renforcement des capacités; rapport sur le rendement des placements du PAM; rapport intérimaire sur le projet WINGS II;
- e) Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement : recherche sur les activités de l'Institut pour la période d'août 2005 à juillet 2006 et projets de programme de travail et de budget pour 2006-2007;
- f) Commission des stupéfiants :
- i) ONUDC : budget consolidé pour l'exercice biennal 2006-2007 (E/CN.7/2005/13);

- ii) ONUDC : esquisse du budget consolidé pour l'exercice biennal 2008-2009 (E/CN.7/2007/13-E/CN.15/2007/13);
- g) Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) :
 - i) Budget-programme pour 2006-2007;
 - ii) Fonds général et fonds de dons à des fins spéciales de l'UNITAR : budget révisé pour l'exercice biennal 2006-2007;
- h) Commission consultative de l'UNRWA : projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007;
- i) Conseil de l'Université des Nations Unies (UNU) : projet de programme d'études et projet de budget pour l'exercice biennal 2006-2007;
- j) Conseil d'administration du PNUE : budgets du Fonds pour l'environnement : projet de programme de travail et projet de budget d'appui pour l'exercice biennal 2008-2009 (UNEP/GC/24/9/Add.1);
- k) Conseil d'administration d'ONU-Habitat : projet de programme de travail et projet de budget pour l'exercice biennal 2008-2009 (HSP/GC/21/4/Add.1).

L. Traitements, indemnités et prestations offerts par les organisations appliquant le régime commun

66. Le Comité consultatif rappelle les observations et recommandations qu'il a faites dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007³ au sujet des traitements, indemnités et prestations offerts par les organisations appliquant le régime commun. Il examinera le rapport du Secrétaire général sur l'harmonisation des conditions d'emploi à la session qu'il tiendra à l'automne 2007 et fera rapport à ce sujet à l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session.

M. Bureaux de liaison

67. Le Comité consultatif rappelle les observations et recommandations relatives aux bureaux de liaison qu'il a faites au paragraphe 106 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005⁶ et répétées au paragraphe V.27 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007³. **Il rappelle qu'à son avis, étant donné les ressources considérables qui sont consacrées au fonctionnement des bureaux de liaison, il serait temps de revoir ce fonctionnement pour gagner en efficacité, grâce notamment aux dernières innovations informatiques. Le Comité a été informé que le Corps commun d'inspection publiera en 2007 un rapport sur les bureaux de liaison du système des Nations Unies.**

⁶ Ibid., cinquante-huitième session, Supplément n° 7 (A/58/7).

N. Activités se rapportant à l'état de droit

68. Le Comité consultatif note que les activités que mènent différents organismes des Nations Unies dans le domaine de l'état de droit, y compris dans le cadre des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, se sont considérablement étendues. Il note à ce sujet la création du Groupe de coordination et de conseil sur l'état de droit, qui est présidé par la Vice-Secrétaire générale et auquel sont représentées les entités ci-après : Département des affaires politiques, Département des opérations de maintien de la paix, Haut-Commissariat aux droits de l'homme, Bureau des affaires juridiques, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Programme des Nations Unies pour le développement, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Ce groupe se charge, au Siège, de la coordination des activités des organismes du système relatives à l'état de droit, afin d'assurer la qualité, la cohérence des politiques et la coordination. Il dispose d'un secrétariat composé de quelques membres du Département des opérations de maintien de la paix, du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, du Bureau des affaires juridiques et du Programme des Nations Unies pour le développement (1 D-2, 2 P-5, 1 P-4 et 1 P-2). En tant que chef de file, le Département des affaires politiques est chargé de l'appui aux États Membres qui en font la demande; de la collaboration avec les entités extérieures au système; de l'évaluation des besoins et des capacités disponibles dans les différentes zones, ainsi que des mesures visant à ce que les capacités et les mécanismes nécessaires soient en place; de la coordination (dans le cadre de mécanismes particuliers à chaque zone); de l'élaboration des politiques et de la définition des normes et des pratiques optimales (dont les outils, manuels et méthodes); et de la formation aux niveaux international et régional, ce qui comprend l'élaboration d'outils et de supports pédagogiques.

69. **Le Comité consultatif se félicite de cet effort de coordination et demande que des renseignements soient présentés à ce sujet dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011.**

O. Résumé des modifications qui résulteraient de l'application des recommandations du Comité

70. L'application des recommandations du Comité consultatif entraînerait une réduction de 11 551 600 dollars du montant du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, comme il ressort du tableau 10.

Tableau 10

Modifications qu'il est proposé d'apporter au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre	<i>Augmentation/(diminution) (avant actualisation des coûts)</i>
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	(225,2)
7. Cour internationale de Justice	(704,3)

<i>Chapitre</i>	<i>Augmentation/(diminution) (avant actualisation des coûts)</i>
15. Établissements humains	(28,0)
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	(45,5)
17. Développement économique et social en Afrique	22,8
23. Droits de l'homme	(573,4)
28A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	1 164,1 ^a
28B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	(189,6)
28C. Bureau de la gestion des ressources humaines	(3 264,9)
29. Contrôle interne	(5 236,1)
30. Activités administratives financées en commun	(16,2)
31. Dépenses spéciales	(160,4)
33. Sûreté et sécurité	(1 270,4)
35. Contributions du personnel	(1 024,5)
Total	(11 551,6)

^a S'explique par le transfert des fonctions de conseil en gestion du Bureau des services de contrôle interne, que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 61/275.

Chapitre II

Recommandations détaillées concernant le projet de budget-programme

A. Prévisions de dépenses

Titre premier

Politique, direction et coordination d'ensemble

Chapitre premier

Politique, direction et coordination d'ensemble

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général	77 434 100 ^a
Montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007	77 003 700
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	31 471 900

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

^a Aux taux de 2008-2009. Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2006-2007 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

I.1 Le Comité consultatif note que les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du budget ordinaire pour le chapitre premier s'élèvent à 72 616 900 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 4 386 800 dollars, ou 5,7 %, par rapport à l'exercice biennal 2006-2007 (voir A/62/6 (sect. 1), tableau 1.2).

I.2 Comme indiqué au paragraphe 1.5 du projet de budget-programme, les ressources nécessaires à l'application de la décision de l'Assemblée générale d'établir un nouveau système d'administration de la justice (résolution 61/261) n'ont pas été incorporées aux parties du projet de budget-programme concernant le Tribunal administratif des Nations Unies et le Bureau de l'Ombudsman. Dans le même paragraphe, le Secrétaire général a indiqué que les décisions que l'Assemblée aurait prises à ce sujet et les propositions correspondantes concernant les ressources seraient incorporées dans les crédits demandés au moment de l'adoption du budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009.

I.3 On trouvera au tableau I.1 un récapitulatif des postes permanents et temporaires inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007 et des postes actuellement vacants ainsi que les propositions du Secrétaire général concernant les postes à inscrire au budget ordinaire pour l'exercice biennal

2008-2009. Y figurent également les postes extrabudgétaires proposés pour l'exercice biennal 2008-2009.

Tableau I.1
Effectifs proposés

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	11	1 D-2, 3 P-5, 2 P-4, 1 GS (1°C), 4 GS (AC)
Postes vacants au 31 mai 2007	–	
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	11	1 D-2, 3 P-5, 2 P-4, 1 GS (1°C), 4 GS (AC)
Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	6	1 D-1, 1 P-3, 4 GS (AC)
Postes vacants au 31 mai 2007	1	1 GS (AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	6	1 D-1, 1 P-3, 4 GS (AC)
Tribunal administratif des Nations Unies		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	4	1 P-5, 1 P-3, 2 GS (AC)
Postes vacants au 31 mai 2007	–	
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	4	1 P-5, 1 P-3, 2 GS (AC)
Cabinet du Secrétaire général		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	90	1 VSG, 1 SGA, 2 SSG, 6 D-2, 6 D-1, 8 P-5, 8 P-4, 7 P-3, 2 P-2, 8 GS (1°C), 41 GS (AC)
Postes vacants au 31 mai 2007	7	2 D-2, 1 D-1, 1 P-5, 2 P-2, 1 GS (AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	80	1 VSG, 1 SGA, 2 SSG, 5 D-2, 6 D-1, 8 P-5, 7 P-4, 5 P-3, 2 P-2, 6 GS (1°C), 37 GS (AC)
Redéploiements ^a	12	À un autre chapitre : 1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 GS (1°C), 4 GS (AC) D'un autre chapitre : 1 P-5
Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	19	1 SGA, 2 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 2 GS (1°C), 8 GS (AC)
Postes vacants au 31 mai 2007	1	1 GS (AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	19	1 SGA, 2 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 2 GS (1°C), 8 GS (AC)

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	10	2 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 GS (1°C), 5 GS (AC)
Postes vacants au 31 mai 2007	–	
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	10	2 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 GS (1°C), 5 GS (AC)
Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	3	2 P-5, 1 AL
Postes vacants au 31 mai 2007	–	
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	3	2 P-5, 1 AL
Bureau de liaison des Nations Unies à Addis-Abeba		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	2	1 D-1, 1 AL
Postes vacants au 31 mai 2007	–	
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	2	1 D-1, 1 AL
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	8	1 SGA, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 GS (1°C), 2 GS (AC)
Postes vacants au 31 mai 2007	–	
Postes proposés pour 2008	8	1 SGA, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 GS (1°C), 2 GS (AC)
Bureau de l'Ombudsman		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	7	1 SSG, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 2 GS (AC)
Postes vacants au 31 mai 2007	–	
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	7	1 SSG, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 2 GS (AC)
Bureau de la déontologie		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	6	1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 2 GS (AC)
Postes vacants au 31 mai 2007	1	1 P-5
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	9	1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 1 GS (1°C), 2 GS (AC)
Transformation en postes permanents de postes financés au moyen de crédits ouverts pour l'emploi de personnel temporaire	3	1 P-3, 1 P-2, 1 GS (1°C)
Fonds extrabudgétaires		
Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	1	1 GS (AC)

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
Cabinet du Secrétaire général		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	7	1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 3 GS (AC)
Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	3	3 GS (AC)
Bureau de l'Ombudsman		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	2	1 P-4, 1 GS (AC)

^a Transfert de 11 postes (1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 GS (1^{re} C) et 4 GS (AC) au chapitre 2 et d'un poste P-5 du chapitre 28A.

Observations et recommandations concernant les postes

I.4 Comme indiqué au paragraphe 1.46 du projet de budget-programme, 11 postes [1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 agents des services généraux (1^{re} classe) et 4 agents des services généraux (Autres classes)] du Service du protocole et de la liaison et les fonctions correspondantes seront transférés du Cabinet du Secrétaire général au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. En outre, il est proposé de procéder au redéploiement interne d'un poste P-5, en application du paragraphe 17 de la résolution 59/283 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a décidé de transférer du Département de la gestion au Cabinet du Secrétaire général la responsabilité de la formulation des décisions sur les recours. **Le Comité consultatif recommande que les redéploiements proposés soient approuvés.**

I.5 Il est proposé de convertir en postes permanents trois postes [1 P-3, 1 P-2 et 1 GS (1^{re} C)] du Bureau de la déontologie actuellement financés au moyen des ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (voir A/62/6 (sect. 1), par. 1.98). **Le Comité consultatif recommande que les conversions proposées soient approuvées.**

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

I.6 On trouvera à l'annexe V un tableau comparatif, par objet de dépense, des dépenses de l'exercice 2004-2005, des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007, des dépenses prévues pour 2006-2007 selon les informations fournies au Comité consultatif et des crédits demandés pour l'exercice 2008-2009. **Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes pour le chapitre premier soit approuvée.**

Autres observations et recommandations

Assemblée générale

I.7 Le coût estimatif de l'appui fourni aux présidents de l'Assemblée générale par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences se chiffre à 1 921 600 dollars avant actualisation des coûts, soit le même montant que pour 2006-2007 (A/62/6 (sect. 1), tableau 1.8). Le Comité consultatif a été informé que, comme en 2006-2007, un effectif total de sept fonctionnaires constituerait le personnel d'appui aux présidents de l'Assemblée [2 D-2, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3

et 1 agent des services généraux (Autres classes)]. Deux de ces postes (1 P-4 et 1 P-3) seraient inscrits au présent tableau d'effectifs du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et les cinq autres, qui doivent être pourvus sur une base annuelle en consultation avec le nouveau président, seraient financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). **Le Comité consultatif recommande que le montant demandé pour l'appui fourni aux présidents de l'Assemblée générale par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences soit approuvé.**

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I.8 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire au titre du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de son secrétariat représentent le même montant qu'en 2006-2007, soit 6 346 900 dollars avant actualisation des coûts (A/62/6 (sect. 1), tableau 1.9). Les estimations concernant le Comité consultatif se fondent sur l'hypothèse selon laquelle le Comité tiendra six sessions, pour un total de 74 semaines, dont 35 pendant l'année où il n'est pas soumis de budget (2008) et 39 au cours de l'année d'adoption du budget (2009). Le Comité siège donc actuellement en moyenne environ neuf mois par an. Comme indiqué au paragraphe I.16 du projet de budget-programme, le nombre de rapports émanant du Comité consultatif a progressivement augmenté, passant de 94 au cours de l'exercice biennal 1996-1997 à 162 en 2004-2005 et à un chiffre estimé à 176 en 2006-2007. Le Comité relève qu'au cours de la même période, l'effectif de son secrétariat est demeuré de 11 postes [1 D-2, 3 P-5, 2 P-4, 1 agent des services généraux (1^{re} classe) et 4 agents des services généraux (Autres classes)]. Cette augmentation de la charge de travail, ainsi que la diversité et la complexité accrues des questions examinées par le Comité n'ayant pas été compensées par une augmentation proportionnelle de l'effectif de son secrétariat rend difficile pour ce dernier de fournir au Comité le niveau d'appui voulu. En outre, certains rapports doivent être soumis à l'Assemblée générale dans des délais très restreints. **Par conséquent, l'Assemblée générale souhaitera peut-être envisager un renforcement du secrétariat du Comité.**

Comité des commissaires aux comptes

I.9 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2008-2009 au titre du Comité des commissaires aux comptes et de son secrétariat se chiffrent à 5 420 200 dollars avant actualisation des coûts (A/62/6 (sect. 1), tableau 1.11), soit une diminution de 478 100 dollars par rapport au crédit ouvert pour 2006-2007. Ce montant servira à financer la part imputée au budget ordinaire des honoraires de vérification des comptes à verser aux membres du Comité, les dépenses liées à leur participation aux réunions du Comité et du Groupe d'auditeurs externes, le maintien de six postes pour le secrétariat du Comité et les dépenses de fonctionnement connexes. La diminution s'explique par la réduction des besoins liés aux honoraires de vérification des comptes, partiellement contrebalancée par une augmentation des montants demandés aux rubriques des frais de voyage du personnel et de l'entretien du matériel de bureautique. Ayant demandé des précisions, le Comité a appris que la réduction des crédits demandés au titre du budget ordinaire pour les honoraires de vérification était le résultat d'une estimation des risques qui avait été réalisée par le vérificateur principal en 2007. En outre, il est prévu au total des ressources extrabudgétaires d'un montant de 15 048 800 dollars pour l'exercice biennal, soit

une hausse d'environ 19 % par rapport aux prévisions relatives à 2006-2007; ces ressources concernent les opérations de maintien de la paix, les fonds et programmes des Nations Unies ainsi que d'autres programmes extrabudgétaires.

I.10 À sa demande, le Comité consultatif a eu communication d'informations concernant l'augmentation du coût total des vérifications externes depuis l'exercice biennal 2000-2001 (voir tableau I.2).

Tableau I.2

Coût total des vérifications externes

(En dollars des États-Unis)

		<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
2000-2001	Montant total des honoraires	10 759 828	100,0
	Budget ordinaire	3 572 500	33,2
	Opérations de maintien de la paix	2 148 240	20,0
	PNUD/FNUAP/UNICEF/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)	2 436 150	22,6
	Autres programmes extrabudgétaires	2 602 938	24,2
2002-2003	Montant total des honoraires	11 957 038	100,0
	Budget ordinaire	3 884 021	32,5
	Opérations de maintien de la paix	2 245 380	18,8
	PNUD/FNUAP/UNICEF/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)	2 533 790	21,2
	Autres programmes extrabudgétaires	3 293 847	27,5
2004-2005	Montant total des honoraires	14 622 254	100,0
	Budget ordinaire	4 210 415	28,8
	Opérations de maintien de la paix	3 393 721	23,2
	PNUD/FNUAP/UNICEF/ Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)	2 750 388	18,8
	Autres programmes extrabudgétaires	4 267 730	29,2
2006-2007	Montant total des honoraires (estimation)	16 960 100	100,0
	Budget ordinaire	4 452 700	26,3
	Opérations de maintien de la paix	4 473 600	26,4
	PNUD/FNUAP/UNICEF/ Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)	3 219 600	19,0
	Autres programmes extrabudgétaires	4 814 200	28,4
2008-2009	Montant total des honoraires (proposition)	18 825 100	100,0
	Budget ordinaire	3 936 300	20,9
	Opérations de maintien de la paix	5 784 400	30,7
	PNUD/FNUAP/UNICEF/ Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)	4 138 600	22,0
	Autres programmes extrabudgétaires	4 351 100	26,4

I.11 Sur sa demande, le Comité consultatif a également eu communication d'informations sur les coûts effectifs de la vérification des comptes par rapport aux ressources disponibles pour les quatre derniers exercices biennaux depuis 2000 (voir tableau I.3). Pour déterminer le montant des honoraires de vérification des comptes, le Comité des commissaires aux comptes soumet la répartition des opérations d'audit à l'approbation du Comité consultatif. Les activités de vérification sont alors réparties entre les trois membres du Comité des commissaires aux comptes et, à la fin de chaque exercice, les commissaires soumettent un récapitulatif de leurs honoraires. Ils sont remboursés jusqu'à concurrence du montant maximum approuvé par l'Assemblée générale. Le montant autorisé par l'Assemblée est partagé entre les trois membres. Toutefois, au cas où une vérification particulière n'est effectuée que par un membre du Comité, celui-ci peut décider de lui attribuer les honoraires correspondants. Le Comité consultatif a été informé qu'un seul des trois membres du Comité des commissaires aux comptes avait fait état de dépenses supérieures aux ressources disponibles.

Tableau I.3

Coûts effectifs de la vérification des comptes et ressources disponibles

(En dollars des États-Unis)

	2000-2001	2002-2003	2004-2005	2006-2007
Coûts effectifs	11 254 788	13 088 138	15 545 763	17 064 168 ^a
Ressources disponibles	10 759 828	11 957 038	14 622 254	16 960 100
Subvention	494 960	1 131 100	923 509	104 068 ^b

^a Projection.^b Projection égale au double de la subvention comptabilisée pour 2006.*Cabinet du Secrétaire général*

I.12 Le crédit demandé au budget ordinaire au titre du Cabinet du Secrétaire général se chiffre à 23 851 700 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 2 970 900 dollars, ou 11,1 %, par rapport au crédit ouvert pour 2006-2007 (voir A/62/6 (sect. 1), tableau 1.19). Cette réduction s'explique essentiellement par le transfert de 11 postes [1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 2 agents des services généraux (1^{re} classe) et 4 agents des services généraux (Autres classes)] et des fonctions correspondantes du Service du protocole et de la liaison au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, partiellement contrebalancé par le redéploiement d'un poste P-5 du Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion (voir par. I.4 ci-dessus) et par l'effet-report de la création d'un nouveau poste de sous-secrétaire général pour le Directeur général de l'informatique approuvé pour l'exercice biennal 2006-2007 (A/62/6 (sect. 1), par. 1.46).

I.13 Le Comité consultatif constate qu'un certain nombre de postes du Cabinet du Secrétaire général sont vacants (voir tableau I.1 plus haut). Il croit comprendre que cette situation est due à l'entrée en fonctions d'un nouveau Secrétaire général. Le Comité a été informé des efforts que celui-ci déployait pour que son cabinet serve d'exemple au reste du Secrétariat en matière de répartition géographique équitable et d'égalité entre les sexes. **Le Comité demande que des informations actualisées sur les postes vacants soient communiquées à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le projet de budget-programme.**

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés

I.14 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés se montent à 1 451 600 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 1 464 900 dollars, ou 50,2 %, par rapport au crédit ouvert pour 2006-2007 (voir A/62/6 (sect. 1), tableau 1.25). Cette diminution est liée au fait que seules les ressources prévues pour 2008 sont prises en compte, conformément au mandat actuel du Bureau (résolution 60/231 de l'Assemblée générale). S'il était proposé de prolonger le mandat du Bureau, le Secrétaire général établirait un état des incidences sur le budget-programme pour présentation à l'Assemblée générale.

Bureau de la déontologie

I.15 Les dépenses prévues au titre du Bureau de la déontologie se chiffrent à 2 936 700 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 99 500 dollars, ou 3,5 %, par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007 (A/62/6 (sect. 1), tableau 1.29). Cette augmentation s'explique par la conversion en postes permanents de trois postes [1 P-3, 1 P-2 et 1 poste d'agent des services généraux (1^{re} classe)] actuellement financés au moyen des ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (voir par. I.5 ci-dessus) et par l'effet différé de la création de six postes [1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] au cours de l'exercice biennal 2006-2007.

I.16 Le Comité consultatif relève, d'après les informations supplémentaires qui lui ont été communiquées, qu'un montant de 27 000 dollars est demandé au titre des consultants. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que ces consultants seraient chargés de procéder à une analyse approfondie des résultats du Bureau qui permettrait d'en évaluer les procédures opérationnelles et les pratiques, en vue d'y apporter des modifications si nécessaire.

I.17 Le Comité consultatif note également que le crédit demandé de 566 700 dollars au titre des services contractuels servirait à financer la part imputée au budget ordinaire des frais d'examen des déclarations de situation financière par des experts financiers indépendants. Le montant total requis pour les honoraires de ces experts est estimé à 1 387 000 dollars, dont 41 %, soit 566 700 dollars, seraient financés au moyen du budget ordinaire, le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix devant couvrir 40 %, soit 558 800 dollars, et les fonds, programmes et institutions spécialisées participant au programme devant pour leur part couvrir les 19 %, soit 261 500 dollars, restants. Ayant demandé des précisions, le Comité a appris que les participants au programme avaient été les organismes suivants : le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, l'Université des Nations Unies, la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies, le Tribunal pénal international pour le Rwanda, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et ONU-Habitat. Le Comité consultatif a également appris que le contrat d'examen des déclarations de situation financière arriverait à échéance fin 2009. On examinerait alors s'il serait possible que le Bureau se charge directement de cet examen. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire**

général de mener, d'ici à la fin de l'exercice biennal 2008-2009, une analyse approfondie des avantages et inconvénients, y compris les frais, qu'impliquerait la réalisation de l'examen par le Bureau lui-même, par rapport à ceux que comporte un accord de sous-traitance.

Chapitre 2

Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général	620 822 400 ^a
Montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007	602 512 500
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	24 179 800

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

^a Aux taux de 2008-2009. Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2006-2007 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

I.18 Le Comité consultatif insiste sur l'importance que revêtent les responsabilités et obligations qui incombent au Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences en ce qui concerne la gestion efficace de l'ensemble des ressources inscrites au chapitre 2 du budget.

I.19 Le tableau I.4 indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007, le nombre de postes actuellement vacants et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2008-2009 et, pour les fonds extrabudgétaires, le nombre de postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009.

Tableau I.4
Effectifs proposés

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	1 899	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 21 D-1, 157 P-5, 387 P-4, 360 P-3, 31 P-2/1, 83 GS (1°C), 763 GS (AC), 15 AL, 76 agents des corps de métiers

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
Postes vacants au 31 mai 2007	161	1 D-1, 10 P-5, 34 P-4, 53 P-3, 3 P-2/1, 5 GS (1°C), 53 GS (AC), 2 agents des corps de métiers
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	1 920	1 SGA, 1 SSG, 6 D-2, 21 D-1, 168 P-5, 389 P-4, 365 P-3, 33 P-2/1, 85 GS (1°C), 760 GS (AC), 15 AL, 76 agents des corps de métiers
<i>Postes nouveaux</i>		
New York		1 D-2, 7 P-5, 1 P-4, 1 P-2/1
Nairobi		3 P-5, 3 P-3, 1 P-2/1
Suppressions	7	7 GS (AC)
<i>Redéploiements</i>		
New York	43	1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 GS (1°C), 4 GS (AC), de Cabinet du Secrétaire général (au chapitre premier) direction exécutive et administration (au chapitre 2) 1 P-3, 1 GS (1°C), du sous-programme 3 au sous-programme 2 1 P-2/1, 1 GS (AC), du sous-programme 2 au sous-programme 3 9 GS (AC), du sous-programme 4 au sous-programme 2
Genève		1 GS (AC), du sous-programme 2 au sous-programme 4 1 GS (1°C), 6 GS (AC), du sous-programme 4 au sous-programme 2 1 GS (1°C), 1 GS (AC), du sous-programme 4 au sous-programme 3
<i>Postes cofinancés (Vienne)</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	171	1 D-1, 9 P-5, 43 P-4, 27 P-3, 1 P-2/1, 6 GS (1°C), 84 GS (AC)
Postes vacants au 31 mai 2007	7	1 P-4, 3 P-3, 3 GS (AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	176	1 D-1, 15 P-5, 48 P-4, 22 P-3, 3 P-2/1, 6 GS (1°C), 81 GS (AC)
<i>Postes nouveaux</i>		
New York	11	6 P-5, 5 P-4
Nairobi	6	5 P-3, 1 GS (AC)
<i>Redéploiements</i>		
New York	3	1 P-3, du sous-programme 3 au sous-programme 4 1 P-2/1, du sous-programme 4 au sous-programme 2 1 GS (1°C), du sous-programme 2 au sous-programme 3
Genève	2	2 GS (AC) reclassés à P-2/1
<i>Fonds extrabudgétaires</i>		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	95	1 D-1, 1 P-5, 6 P-4, 8 P-3, 1 GS (1°C), 13 GS (AC), 65 AL

Observations et recommandations concernant les postes

I.20 Il est proposé de créer un poste D-2 de directeur de la Division de la planification centrale et de la coordination (A/62/6 (sect. 2), par. 2.36), le service du même nom devant être renforcé et devenir une division (A/62/6 (sect. 2), par. 2.33) dans le cadre de la réorganisation du Département. Cette décision se justifie du fait des responsabilités accrues qui incomberont à la Division, laquelle devra coordonner la gestion des réunions et de la documentation, ainsi que le suivi et l'évaluation, entre les départements et entre les quatre lieux d'affectation pourvus de services de conférence. **Le Comité consultatif approuve le concept de gestion intégrée des services de conférence à l'échelle du Secrétariat comme moyen d'utiliser les ressources le plus efficacement possible et d'améliorer la qualité d'ensemble des services de conférence. Il est donc favorable à un renforcement de la fonction de planification centrale et de coordination. Il note que la Division aura un vaste éventail de responsabilités. Elle devra notamment harmoniser les politiques et procédures dans tous les centres de conférence de l'Organisation, veiller à ce que les ressources affectées aux services de conférence soient utilisées de manière à obtenir un bon rapport coût-efficacité à l'échelle du Secrétariat, et développer les moyens technologiques du Département de manière à faciliter la mise en commun des données dans l'ensemble des lieux d'affectation et l'application des technologies nouvelles. Le Comité consultatif recommande que soit approuvée la création d'un poste D-2 à la tête de la Division.**

I.21 Il est proposé de créer un poste P-4 de chef adjoint du Groupe des systèmes d'information et de la technologie informatique, au sein de la Division de la planification centrale et de la coordination, à New York (A/62/6 (sect. 2), par. 2.36). Le nouveau poste doit permettre d'apporter un appui à la mise en place et à la maintenance de systèmes informatiques fonctionnant à l'échelle du Secrétariat et adaptés aux besoins de chaque lieu d'affectation et facilitant l'accès en temps réel aux données locales et aux données globales. Le titulaire du poste sera aussi chargé de faire avancer les projets relatifs aux nouvelles technologies. On a par ailleurs indiqué au Comité qu'avec le démarrage prochain du Plan-cadre d'équipement, il faudrait mettre en place toute une infrastructure des technologies de l'information et des communications (TIC) qui soit à niveau afin que les membres du personnel du Département, qui seront dispersés entre quatre bâtiments (l'immeuble du Secrétariat, le DC-2, les locaux transitoires, et l'immeuble temporaire qui abritera la salle de l'Assemblée générale et les autres salles de conférence sur la pelouse nord), puissent continuer de communiquer entre eux sans difficulté. **Compte tenu des considérations qui précèdent, et de l'importance croissante que revêtent la mise au point de nouveaux outils informatiques devant permettre la circulation des données entre les lieux d'affectation ainsi que les technologies nouvelles propres à améliorer la qualité et l'efficacité des services linguistiques, le Comité consultatif recommande que soit approuvée la création d'un poste P-4 dont le titulaire s'occuperait de ces questions.**

I.22 Il est proposé de créer un poste P-2/1 dont le titulaire serait chargé d'aider à établir et à coordonner les statistiques relatives à la charge de travail du Département à New York (A/62/6 (sect. 2), par. 2.36). La création de ce poste est envisagée dans le cadre de la restructuration du Département. Il ferait partie du Groupe du suivi, de l'évaluation, de la gestion des risques et des contrôles statistiques, qui serait créé à New York. Le nouveau groupe, qui serait constitué

essentiellement par prélèvement de postes ailleurs dans le sous-programme, comprendrait cinq postes [1 P-4, 1 P-2/1 et 3 postes d'agent des services généraux (Autres classes)]. **Le Comité consultatif recommande que soit approuvée la création d'un poste P-2/1 au Groupe du suivi, de l'évaluation, de la gestion des risques et des contrôles statistiques.**

I.23 Il est proposé de créer sept nouveaux postes P-5 de réviseur hors classe par conversion de ressources actuellement affectées au personnel temporaire (A/62/6 (sect. 2), par. 2.41). Ces postes doivent être créés pour doter les services de traduction de ressources en personnel suffisantes et du niveau voulu pour assurer un contrôle de la qualité des traductions effectuées à l'extérieur, conformément au paragraphe 10 de la section V de la résolution 61/236 de l'Assemblée générale.

I.24 Ayant demandé plus de détails, le Comité consultatif a été informé que les services de traduction, du fait qu'ils ont à faire face à d'autres travaux prioritaires, ne peuvent accorder l'attention voulue au contrôle de la qualité des travaux de traduction effectués à l'extérieur. Le Comité note, d'après les renseignements supplémentaires qui lui ont été fournis, que la charge de travail globale de la traduction devrait rester à peu près la même qu'en 2006-2007. De plus, les relations qui doivent être établies aux fins d'orientation et d'encadrement avec les agences de traduction avec lesquelles un contrat vient d'être conclu pourraient, lui semble-t-il, n'avoir qu'un caractère temporaire, de même que l'évolution actuelle de la pyramide des âges parmi les traducteurs, une autre raison qui a été avancée par le Département pour justifier la création de nouveaux postes. Dès l'instant où les agences de traduction auront acquis quelque expérience des travaux que leur confie l'ONU, il ne sera plus aussi nécessaire de les encadrer. Il en ira de même des nouvelles recrues à mesure qu'elles acquerront de l'expérience.

I.25 En conséquence, conformément à la résolution 61/236 de l'Assemblée générale et compte tenu du fait qu'une partie au moins des ressources demandées semble se justifier par des facteurs ayant un caractère temporaire et qu'à son avis l'évolution de la charge de travail n'est pas une justification suffisante, le Comité consultatif recommande d'approuver à ce stade des ressources au titre du personnel temporaire équivalentes à trois postes P-5 de réviseur hors classe. Le Comité demande que le projet de budget pour l'exercice biennal 2010-2011 donne des indications plus précises sur la structure et le volume des travaux dans tous les lieux d'affectation dotés de services de conférence et comporte des informations sur les mécanismes utilisés par le Département pour contrôler la qualité des traductions, ainsi que sur les mesures mises en place pour que les personnes et les entreprises auxquelles sont confiés des travaux contractuels de traduction soient tenues comptables de leur prestation. Compte tenu de l'évolution des dépenses (voir annexe V ci-après) et de la recommandation ci-dessus, le Comité recommande que les crédits prévus au titre du personnel temporaire pour les réunions soient réduits d'un montant équivalent à quatre postes P-5 (voir aussi le paragraphe I.33 ci-après).

I.26 Il est également proposé de créer à l'Office des Nations Unies à Vienne des postes de réviseur du niveau voulu, conformément à la résolution 61/236 de l'Assemblée générale, en l'occurrence cinq postes P-4 (A/62/6 (sect. 2), par. 2.80), pour renforcer le contrôle de la qualité des services de traduction. Le Comité consultatif a été informé que ces postes seraient créés par conversion de crédits actuellement affectés au personnel temporaire. Il note cependant qu'il est proposé de

supprimer cinq postes de traducteur de la classe P-3, et que l'effectif total à Vienne serait donc de 26 postes P-4 de réviseur et 11 postes P-3 de traducteur. On a indiqué au Comité qu'à Vienne, comme c'est le cas à New York, le contrôle de la qualité des traductions extérieures se limitait à l'heure actuelle à des contrôles occasionnels par sondage, effectués souvent après publication, à titre de renseignement. Grâce à la création de cinq postes P-4 de réviseur, le Service de gestion des conférences de Vienne propose de faire passer la part de la traduction extérieure de 29 % environ au cours de l'exercice biennal 2006-2007 à 35 % environ en 2008-2009.

I.27 Le Comité consultatif note que l'Office des Nations Unies à Vienne est en avance sur les autres lieux d'affectation dotés de services de conférence en ce qui concerne l'évolution vers la traduction contractuelle. La demande de création de cinq postes P-4 de réviseur lui paraît donc raisonnable. Il relève cependant que, comme cinq postes P-3 de traducteur seraient supprimés dans le même temps que seraient créés cinq postes P-4 de réviseur, on pourrait avoir l'impression qu'il s'agirait de possibilités de promotion offertes aux titulaires actuels des postes P-3. Le Comité compte que les nouveaux postes P-4 seront pourvus à l'issue d'une mise en concurrence, afin que les personnes qui seront recrutées à ces postes aient les compétences voulues pour assurer des tâches de révision. Le Comité demande aussi que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 contienne des renseignements sur la charge de travail que représentera le contrôle de la qualité des travaux de traduction contractuels (voir le paragraphe I.25 ci-dessus).

I.28 Il est proposé de créer six nouveaux postes P-5 au Service d'interprétation de l'Office des Nations Unies à Vienne, par conversion de ressources affectées au personnel temporaire, afin de faire face aux difficultés rencontrées pour recruter localement des interprètes temporaires qualifiés, en particulier dans les combinaisons linguistiques requises, et compte tenu de la nécessité de constituer une équipe de base fiable (A/62/6 (sect. 2), par. 2.84). On a indiqué au Comité consultatif que cette dernière considération était particulièrement importante du fait du caractère très technique d'une grande partie des questions traitées à Vienne. Le Comité consultatif recommande que soit approuvée la création des six nouveaux postes P-5.

I.29 Il est proposé de reclasser deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) à la classe P-2/1, l'un au Groupe des services contractuels, l'autre au Groupe de l'édition de l'Office des Nations Unies à Vienne (A/62/6 (sect. 2), par. 2.76 et 2.80). Le Comité consultatif recommande que ces reclassements soient approuvés.

I.30 Il est proposé de créer sept nouveaux postes à l'Office des Nations Unies à Nairobi pour remplacer ceux qui sont actuellement financés sur la base de la facturation par des fonds extrabudgétaires du Programme des Nations Unies pour l'environnement, d'ONU-Habitat et d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies (A/62/6 (sect. 2), par. 2.92, 2.96 et 2.100). Il s'agirait des postes suivants :

- a) Un poste P-5 pour le Chef du Service de la planification centrale et de la coordination;
- b) Un poste P-5 pour le Chef de la Section de traduction et d'édition;
- c) Un poste P-5 pour le Chef de la Section des publications;

- d) Un poste P-3 pour le Chef du Groupe du contrôle des documents;
- e) Un poste P-3 pour l'administrateur du Groupe de la traduction contractuelle;
- f) Un poste P-3 pour le Chef du Groupe de la coordination des séances;
- g) Un poste P-2/1 de fonctionnaire adjoint des conférences.

Ces propositions sont conformes aux dispositions de la résolution 52/220 de l'Assemblée générale, par laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général d'aligner les arrangements financiers de l'Office des Nations Unies à Nairobi sur ceux des autres bureaux administratifs analogues de l'Organisation, et de la résolution 57/292, dans laquelle l'Assemblée a noté avec satisfaction que le Secrétaire général avait l'intention de continuer à renforcer l'Office des Nations Unies à Nairobi et l'a engagé instamment à accroître la part du budget ordinaire dans le financement de l'Office au cours des prochains exercices biennaux afin que celui-ci puisse exécuter intégralement les programmes et activités relevant de son mandat. **Le Comité consultatif recommande que soit approuvée la création des sept nouveaux postes à l'Office des Nations Unies à Nairobi, des postes qui seraient financés par conversion de ressources extrabudgétaires.**

Recommandations relatives aux objets de dépense autres que les postes

I.31 On trouvera à l'annexe V un tableau comparatif, par objet de dépense, des dépenses de l'exercice 2004-2005, des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007, des dépenses prévues pour 2006-2007 selon les informations fournies au Comité consultatif et des crédits demandés pour l'exercice 2008-2009. Il contient aussi des données qui ont été remises au Comité consultatif sur le montant estimatif des dépenses de l'exercice en cours. **Les recommandations formulées par le Comité au paragraphe I.25 ci-dessus exigeraient un ajustement des prévisions de dépenses pour les objets de dépense autres que les postes.**

I.32 S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que la baisse globale de 13 948 200 dollars enregistrée au chapitre 2 au titre des autres dépenses de personnel comprend une réduction de 13 447 000 dollars au titre du personnel temporaire pour les réunions et de 533 000 dollars au titre du personnel temporaire autre que pour les réunions, une réduction qui est en partie compensée par une augmentation de 29 100 dollars au titre des heures supplémentaires⁷. Le plus gros de la baisse s'inscrit à la rubrique « Personnel temporaire pour les réunions ». Celle-ci est imputable à plusieurs facteurs : suppression des postes de dépense non renouvelables liés à la résolution 60/230 de l'Assemblée générale concernant le service du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, réaffectation proposée de ressources actuellement allouées au personnel temporaire pour financer des postes permanents (voir les paragraphes I.23 à I.28 ci-dessus), regroupement de rapports et application des règles relatives au nombre maximum de

⁷ Non compris la part de l'ONU dans la réduction des autres dépenses de personnel à l'Office des Nations Unies à Vienne (ONU). La diminution nette des dépenses à ce titre pour la gestion des conférences à l'ONU est de 2 665 900 dollars pour ce qui est du budget cofinancé. Sur ce montant, la diminution correspondant à la part de l'ONU, comptabilisée à la rubrique « Subventions et contributions », est de 2 039 400 dollars (soit une diminution de 2 419 500 dollars au titre du personnel temporaire pour les réunions, en partie annulée par une augmentation de 355 500 dollars au titre du personnel temporaire autre que pour les réunions et de 24 600 dollars au titre des contrats de louage de services).

pages, recours accru à la traduction contractuelle et à la délocalisation, et améliorations découlant des investissements réalisés dans l'informatique.

I.33 Aux paragraphes I.27 et I.28 ci-dessus, le Comité consultatif a recommandé la création de 11 nouveaux postes par réaffectation de ressources précédemment allouées au personnel temporaire engagé pour des réunions. Comme les crédits affectés au personnel temporaire engagés pour des réunions sont inscrits à la rubrique « Autres dépenses de personnel », le montant apparaissant à cette rubrique devra être ajusté. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la part de la réduction proposée à cette rubrique correspondant à la conversion en postes permanents de ressources actuellement allouées au personnel temporaire avait été fixée à 50 % du coût des postes afin de tenir compte du délai de recrutement. **Le Comité consultatif comprend bien qu'il faudra sans doute continuer de recruter du personnel temporaire tant que les nouveaux postes ne seront pas pourvus. Il souligne toutefois que les ressources à prévoir de ce fait n'iraient pas au-delà de l'exercice 2008-2009. Au cours des exercices ultérieurs, les postes en question seraient maintenus et leur coût serait calculé compte tenu de l'effet-report; les crédits alloués au personnel temporaire engagé pour des réunions seraient réduits en conséquence. En 2010-2011, les ressources consacrées au personnel temporaire pour les réunions seraient réduites d'un montant équivalent à 50 % du coût des postes qui seront créés par conversion et approuvés par l'Assemblée générale pour l'exercice biennal 2008-2009 (voir aussi plus haut chap. I, par. 24).**

Autres observations et recommandations

Soumission de documents

I.34 Au paragraphe I.37 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007³, le Comité consultatif avait estimé que la soumission des documents par les départements auteurs dans les délais prescrits devrait en fait figurer parmi les réalisations escomptées et les indicateurs de succès énumérés dans le cadre logique de chacun des départements auteurs et non pas du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Le Comité s'étant interrogé sur la question, on lui a expliqué qu'il y avait une certaine résistance de la part de ces départements (alors qu'elle intéresse 36 chapitres du budget, la question de la soumission des documents dans les délais requis figurait dans 14 chapitres seulement) mais que l'objectif du respect des délais était désormais inscrit dans les contrats de mission conclus entre le Secrétaire général et les secrétaires généraux adjoints des départements concernés (voir aussi plus haut chap. I, par. 30). **Le Comité consultatif se félicite que cet objectif soit désormais inscrit dans les contrats de mission, mais il continue néanmoins de penser qu'il s'agit d'une mesure des résultats qui devrait figurer dans les cadres logiques de tous les départements qui soumettent des documents au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.**

I.35 Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a indiqué au Comité consultatif qu'il avait pris un certain nombre de mesures pour sensibiliser les départements auteurs au problème et les inciter à respecter les délais. Ces mesures ont notamment consisté à indiquer dans le rapport annuel du Secrétaire général sur le plan des conférences dans quelle mesure chaque département avait respecté les délais de soumission; à tenir des réunions bilatérales à un haut niveau

avec les départements qui ne respectent pas suffisamment les délais; à envoyer des rappels par voie électronique aux départements auteurs à l'approche d'une date de soumission ou lorsqu'un délai est dépassé; à fournir aux départements des calendriers types pour l'élaboration de la documentation; et à introduire une certaine souplesse dans le système en attribuant un créneau plus tardif en cas de force majeure. Le Comité consultatif note en outre que le Département continue de s'efforcer d'aider les départements auteurs à améliorer la qualité des documents qu'ils lui remettent, ce qui permet aux services linguistiques de les traiter plus rapidement. Le Département envisage par exemple de mettre à la disposition des auteurs des modèles électroniques de documents accompagnés de glossaires de termes propres à l'ONU et d'indications concernant le formatage (voir A/62/6 (sect. 2), annexe III). **Sans rien enlever à l'observation qu'il a faite au paragraphe I.34 ci-dessus, le Comité consultatif constate que la communication des documents dans les délais requis est dans une certaine mesure la responsabilité de tous. Il se félicite à cet égard que le Département ait pris des dispositions pour aider les départements auteurs à respecter l'obligation qui leur est faite de lui remettre dans les délais voulus des documents de qualité (voir la résolution 61/236 de l'Assemblée générale, sect. IV).**

Gains d'efficacité

I.36 À sa demande, on a fourni au Comité consultatif des renseignements sur les gains d'efficacité qui apparaissent au chapitre 2 du projet de budget-programme. Ces gains sont estimés à 13 929 700 dollars au total, répartis comme suit : 1,4 million résultant de la suppression de huit postes suite aux investissements technologiques; 5,6 millions de dollars résultant d'une organisation plus rationnelle des tâches; et 6,9 millions résultant d'un recours accru à la traduction contractuelle.

Informatique

I.37 Le Comité consultatif a été informé que le montant des ressources à prévoir au chapitre 2 au titre de l'informatique est estimé à 22 035 000 dollars (voir tableau I.5).

Tableau I.5

Montant estimatif des ressources à prévoir au chapitre 2 au titre de l'informatique pour l'exercice biennal 2008-2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Postes</i>	<i>Ressources nécessaires</i>	
		<i>Postes</i>	<i>Autres objets de dépense</i>
New York	1 P-5, 1 P-4, 1 GS (1°C), 15 GS (AC)	2 883,3	8 803,4
Genève	1 P-4, 3 P-3, 3 P-2/1, 12 GS (AC)	4 164,5	2 864,5
Vienne ^a	1 P-3, 3 GS (AC)	704,2	1 676,4
Nairobi	1 P-3	242,2	696,5
Total		7 994,2	14 040,8

^a Dépenses cofinancées. Les montants indiqués sont des montants bruts.

I.38 S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé qu'une étude effectuée par des consultants en 2006 avait débouché sur des recommandations concernant les mesures qui pourraient être prises par le Département pour passer du système d'organisation du travail actuel à un système normalisé et intégré au niveau mondial. Les consultants recommandaient que le Département mette en place une gestion mondiale de la documentation et à cette fin adopte un logiciel commercial, et qu'il analyse les possibilités offertes à cet égard par les progiciels de gestion des contenus. En ce qui concerne la gestion des séances, les consultants recommandaient d'adopter une solution globale, dont la plus faisable serait de mettre à niveau, en interne, le système de gestion en ligne des réunions (e-Meets) et le programme d'affectation des interprètes, en prenant pour base les meilleures pratiques en vigueur dans les différents lieux d'affectation. Il était toutefois recommandé d'évaluer d'abord les possibilités offertes par le progiciel de gestion de la relation client, qui était examiné par la Division de l'informatique, et de faire une étude comparative entre cette solution et la mise à niveau interne. La Division propose maintenant d'introduire les deux plates-formes : le progiciel de gestion des contenus et le progiciel de gestion de la relation client. Toutefois, du retard a été pris au niveau de la procédure d'approbation et d'achat au moment où des choix stratégiques doivent être faits, à savoir que soit on investit dans le développement des systèmes existants, soit on opte pour des applications adaptées en vente sur le marché.

I.39 Les trois volets que comporte le grand projet informatique du Département ont été lancés et un Comité de pilotage informatique a été créé. Le Comité, qui est présidé par le Sous-Secrétaire général au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, est composé de fonctionnaires chargés de l'exécution de programmes et de fonctionnaires remplissant des fonctions techniques issus des quatre lieux d'affectation. Il a pour rôle d'orienter l'exécution du grand projet informatique et de permettre aux intéressés de s'entendre sur toutes leurs activités futures. La Division de l'informatique est représentée au sein du Comité. Les trois volets sont les suivants :

a) Volet 1 : projet d'entrepôt de données à l'échelle mondiale. Ce projet doit avoir pour chefs de file New York et Nairobi. La première phase, qui consistera à extraire des données, puis à les traiter et à les télécharger, à partir des quatre lieux d'affectation, ainsi qu'à les entreposer et à les organiser en modules, doit démarrer immédiatement de sorte que le système entrerait en service d'ici à décembre 2008;

b) Volet 2 : planification et service des séances. Ce projet doit avoir pour chef de file Vienne. Il s'agira de mettre au point des prototypes de modules intégrés pour le système e-Meets et le programme d'affectation des interprètes. Il faudra compter une année pour définir les besoins et mettre au point les prototypes. Le système sera mis en place dans les quatre lieux d'affectation d'ici à décembre 2009. On étudiera dans le cadre de ce volet le progiciel de gestion de la relation client afin de déterminer dans quelle mesure celui-ci pourrait faciliter la gestion des séances;

c) Volet 3 : planification et traitement de la documentation. Ce projet doit avoir pour chef de file Genève. Il s'agira de mettre au point un module de planification et de traitement de la documentation. On compte qu'il faudra 12 à 18 mois pour définir les besoins et mettre au point un prototype. On évaluera dans le cadre de ce volet le progiciel de gestion des contenus.

En outre, un groupe de travail réunissant des spécialistes des différents lieux d'affectation a été chargé de mettre au point un cadre statistique et un glossaire

communs, ainsi qu'une nomenclature commune de codage. On estime que ces éléments sont essentiels à la mise en place d'un système intégré d'information de gestion.

I.40 Ayant demandé quel serait le coût du grand projet informatique du Département, le Comité consultatif a été informé que le Département estimait le coût total du projet à 4,7 millions de dollars environ, soit 700 000 dollars pour le premier volet, 2 millions de dollars pour le deuxième volet et 2 millions de dollars également pour le troisième volet. Le montant estimatif des dépenses à ce titre pour l'exercice 2008-2009 comprend 648 700 dollars de services contractuels relevant du sous-programme 2 (Planification, gestion et coordination des services de conférence). Le Comité consultatif a aussi été informé que le Département examinait les ressources allouées en 2006-2007 afin de voir s'il serait possible de financer l'initiative au moyen des crédits actuellement consacrés à l'informatique.

I.41 Le Comité consultatif encourage le Département à continuer de mettre l'accent sur l'élaboration d'un système normalisé et intégré applicable à l'échelle du Secrétariat. On l'a d'ailleurs informé que le département avait l'intention d'associer les commissions régionales à l'opération. **Le Comité consultatif réitère les observations qu'il a faites au paragraphe I.43 de son précédent rapport³, à savoir que des outils doivent être créés notamment pour permettre l'interopérabilité des divers systèmes de suivi de la documentation en usage dans les quatre grands lieux d'affectation et pour mesurer la charge de travail de chacun d'eux. Il souligne que la mise au point des outils informatiques nécessaires à la gestion globale est la responsabilité de tous les lieux d'affectation, lesquels doivent s'engager à utiliser une plateforme unique (voir la résolution 61/236 de l'Assemblée générale, sect. III, par. 4).**

I.42 Le Comité consultatif se félicite des renseignements fournis à l'annexe III du projet de budget concernant l'état d'avancement des principaux projets relatifs aux technologies de l'information. Il souhaiterait toutefois que des renseignements plus détaillés soient communiqués à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme, notamment en ce qui concerne l'état d'avancement de chaque projet en particulier, le coût estimatif des projets, les calendriers d'exécution, les difficultés rencontrées, les gains d'efficacité et autres avantages attendus, et le degré de priorité accordée aux différents projets les uns par rapport aux autres. Des renseignements devraient aussi lui être communiqués sur les progrès de l'analyse des possibilités offertes par le progiciel de gestion des contenus et le progiciel de gestion de la relation client compte tenu des besoins du Département, sachant que les systèmes qui seront adoptés devront être compatibles avec le progiciel de gestion intégré qui doit être mis en place. À cet égard, le Comité consultatif se félicite de la création du Comité de pilotage informatique et souligne qu'il faudrait qu'à l'avenir toutes les activités de mise au point de nouveaux systèmes soient menées en collaboration avec la Division de l'informatique et le nouveau Directeur général de l'informatique.

Charge de travail et évaluation du coût des services

I.43 En ce qui concerne les progrès réalisés dans l'élaboration de normes de production, le Comité consultatif note la réponse donnée par le Département dans le tableau 2.45 du projet de budget, à savoir qu'ayant procédé à l'examen général des

normes de travail, le Département avait conclu que celles-ci n'étaient qu'une dimension des résultats et qu'il s'intéressait à la solution du « tableau de bord » pour compléter le dispositif actuel. Le Comité a été informé que le Département avait présenté oralement à l'Assemblée générale une proposition concernant un ensemble d'indicateurs, quantitatifs et qualitatifs, rendant compte du respect des échéances, de la qualité des prestations, du rendement financier et de la satisfaction des attentes, en réponse à l'appel lancé par l'Assemblée en faveur d'une méthode globale de mesure des résultats à l'échelle du système (voir la résolution 59/265 de l'Assemblée générale, sect. II.B, par. 10). Au paragraphe 7 de la section V de sa résolution 61/236, l'Assemblée a pris note de cette proposition et prié le Secrétaire général de lui rendre compte périodiquement, à compter de sa soixante-deuxième session, des indicateurs spécifiques proposés.

I.44 Le Comité consultatif a demandé où en était l'application des principes de la comptabilité analytique aux services de conférence. Dans sa réponse, le Département a cité le rapport du Secrétaire général sur la question, dans lequel celui-ci recommandait d'étudier plus avant la possibilité d'appliquer les principes de la comptabilité analytique dans l'ensemble du Secrétariat dans le cadre de la mise en place d'un nouveau progiciel de gestion intégré (A/61/826, par. 44) et de commencer par appliquer ces principes à tous les services d'appui. Le Département a indiqué qu'il avait d'ores et déjà entrepris de calculer les coûts en se fondant sur des formules qui tiennent compte de diverses variables ayant trait aux services de conférence, mais que la méthode appliquée n'avait pas une portée globale comme ce serait le cas de celle qui serait mise au point en vue de l'application de la comptabilité analytique à l'ensemble du Secrétariat. **Le Comité consultatif encourage le Département à mettre au point de nouvelles méthodes de détermination des coûts dans une perspective d'ensemble, parallèlement à l'examen qui a été entrepris à l'échelle du Secrétariat.**

I.45 Le Comité consultatif note, d'après les renseignements complémentaires qui lui ont été communiqués, que ce sont surtout les services d'interprétation qui pratiquent le partage de la charge de travail, mais que ce système commence à s'étendre au traitement de la documentation. Des renseignements plus détaillés lui ont été fournis à sa demande (voir les tableaux I.6 et I.7). **Le Comité consultatif se félicite de ces efforts et encourage le Secrétariat à continuer d'étudier les possibilités de répartition de la charge de travail entre les lieux d'affectation.**

Tableau I.6
Partage de la charge de travail : service des séances

		Nombre d'affectations d'interprète		Nombre de jours de travail	
		Janvier- décembre 2006	Janvier- mai 2007	Janvier- décembre 2006	Janvier- mai 2007
Bureau demandeur	Bureau fournisseur				
New York	Genève	192	70	143	51
	Vienne	–	6	0	0
	Nairobi	58	0	39	0
	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	56	5	39	3

		Nombre d'affectations d'interprète		Nombre de jours de travail	
		Janvier- décembre 2006	Janvier- mai 2007	Janvier- décembre 2006	Janvier- mai 2007
Bureau demandeur	Bureau fournisseur				
	Organisation de l'aviation civile internationale	21	7	14	5
	Union européenne	14	40	10	30
Total partiel		341	128	245	89
Genève	New York	297	68	212	50
	Vienne	203	0	156	0
	Nairobi	370	21	202	15
	Union européenne	90	9	60	10
Total partiel		960	98	630	75
Vienne	New York	0	0	0	0
	Genève	21	0	15	0
	Nairobi	21	14	15	10
Total partiel		42	14	30	10
Nairobi	New York	95	29	84	24
	Genève	393	121	377	96
	Vienne	41	55	29	40
	Tribunal pénal international pour le Rwanda	7	0	4	0
	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	79	48	63	38
Total partiel		615	253	557	198
Total		1 958	493	892	307

Tableau I.7

Partage de la charge de travail : traitement de la documentation

		Nombre de pages	
		Janvier- décembre 2006	Janvier- mai 2007
Bureau demandeur	Lieux d'affectation où sont traités les documents		
New York	Genève	3	0
	Vienne	165	46
	Nairobi	0	0
	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	63	0
Total partiel		231	46

Bureau demandeur	Lieux d'affectation où sont traités les documents	Nombre de pages	
		Janvier-décembre 2006	Janvier-mai 2007
Genève	New York	0	0
	Vienne	200	0
	Nairobi	25	0
Total partiel		225	0
Vienne	New York	12	36
	Genève	0	0
	Nairobi	0	0
Total partiel		12	36
Nairobi	New York	0	0
	Genève	0	0
	Vienne	0	0
Total partiel		0	0
Commission économique pour l'Afrique	Nairobi	364	0
Total partiel		364	0
Total		832	82

Planification de la relève

I.46 Le Comité consultatif a été informé qu'au total 88 fonctionnaires du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence devaient partir en retraite au cours de l'exercice biennal 2008-2009. De 2007 à 2011, le nombre de départs à la retraite sera de 238, ce qui représente plus de 20 % du nombre total de postes permanents que comptent les services linguistiques du Département. Encore ces chiffres ne tiennent-ils pas compte des départs résultant de démissions, de réaffectations à des départements organiques et autres mouvements de personnel qui ne peuvent être prévus. Ces mouvements de personnel, qui étaient jusqu'à présent généralement faibles dans les services linguistiques, semblent aller en augmentant et il est possible que cette tendance s'accroisse suite à la politique de mobilité. La planification de la relève au Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence revêt donc un caractère très pressant (voir la résolution 61/236 de l'Assemblée générale, sect. V, par. 11).

I.47 Le recrutement aux postes de début de carrière des services linguistiques se fait sur concours international. Pour l'organisation des concours, le Département dépend de la Section des examens et des tests du Bureau de la gestion des ressources humaines. Le Comité consultatif ayant demandé des précisions, on lui a indiqué que d'après les estimations du Département, il faudrait organiser au total 28 concours de recrutement au cours des cinq prochaines années pour disposer le moment venu d'une réserve suffisante de nouvelles recrues potentielles. Sur ce nombre total de concours, 16 devraient se tenir au cours de l'exercice biennal 2008-2009.

I.48 Le Comité consultatif continue de penser qu'il faudra prendre les mesures qui s'imposent pour faire face au renouvellement massif de personnel que va provoquer le grand nombre de départs à la retraite. Il recommande donc de nouveau au Département de mettre en place des procédures spéciales en collaboration avec le Bureau de la gestion des ressources humaines pour faire face à la situation et réduire les délais de recrutement. Le Comité recommande par ailleurs que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui soumettre des propositions pour régler ce problème, en indiquant comment se répartiraient les responsabilités, dans le rapport sur le plan des conférences qu'il présentera à la soixante-deuxième session de l'Assemblée, et dans le rapport sur la gestion des ressources humaines qu'il présentera à sa soixante-troisième session.

Observations sur les sous-programmes

Services de documentation

I.49 Le Département compte accroître encore la part des services contractuels et de la délocalisation, qui sont relativement moins coûteux dans les travaux de traduction, pour certains types de documents. Il tente de la sorte de parvenir à un dosage optimal de modes de production, en tenant compte non seulement de la rentabilité mais aussi de la nécessité de produire des documents de qualité dans les délais voulus (voir A/62/6 (sect. 2), tableaux 2.16, 2.23, 2.32 et 2.40). Le Comité consultatif a demandé une ventilation du coût moyen des différents modes de traduction, par page, pour tous les lieux d'affectation (voir tableau I.8).

Tableau I.8

Coût moyen de la traduction, par page

(En dollars des États-Unis)

	2006-2007	2008-2009
Traduction interne	189	197
Traduction contractuelle ^a	145	128
Délocalisation ^a	150	159

^a Y compris les dépenses internes d'administration, d'édition, de terminologie, d'établissement des références et de traitement de texte.

Le Comité a été informé que le montant total des crédits demandés au titre de la traduction contractuelle pour l'exercice biennal 2008-2009 était de 13 millions de dollars et que l'on comptait réaliser des économies d'un montant total de 6,9 millions de dollars environ au cours de ce même exercice du fait d'un recours accru à ce type de service. Par ailleurs, comme on l'a déjà relevé plus haut, un total de 12 postes supplémentaires de réviseur (voir par. I.23 et I.26) est demandé pour effectuer un contrôle de qualité des travaux effectués contractuellement, qui seraient plus nombreux. Ces postes seraient financés au moyen de ressources précédemment allouées au personnel temporaire.

I.50 On a expliqué au Comité consultatif que la traduction contractuelle était moins coûteuse que la traduction délocalisée parce que la première était payée au mot. Les traducteurs engagés pour des travaux contractuels sont libres d'accepter ou non le

travail qu'on souhaite leur confier. Les traducteurs délocalisés, en revanche, constituent pour l'Organisation une capacité de travail garantie pour le temps que dure leur contrat, qui est un contrat de courte durée. Durant cette période, le traducteur indépendant employé en délocalisé est un fonctionnaire relevant de la série 300 du Règlement du personnel. Il est payé selon un taux journalier fixé en accord avec l'Association internationale des traducteurs de conférence. Les traducteurs délocalisés sont donc à la disposition de l'Organisation et peuvent se voir confier tout un ensemble de tâches (traduction, autorévision, révision), selon les besoins et en fonction de leurs compétences.

I.51 Le Comité consultatif note que l'Office des Nations Unies à Genève, qui prévoit 12 % de traduction contractuelle et 5 % de traduction délocalisée pour l'exercice 2008-2009 (A/62/2 (sect. 2), tableau 2.23), ne tire pas parti des économies que la traduction extérieure peut permettre de réaliser. **Le Comité consultatif encourage le Département à étudier la possibilité d'accroître la proportion de documents confiés à des traducteurs contractuels et à des traducteurs délocalisés à l'Office des Nations Unies à Genève.**

I.52 On a expliqué au Comité consultatif que l'intégration de la traduction assistée par ordinateur (TAO) dans le processus de traduction s'était heurtée à un certain nombre de problèmes :

- a) Certains départements auteurs continuent de remettre les documents dans un format qui n'est pas exploitable en TAO;
- b) Les délais imposés font que la traduction des documents doit souvent être entamée avant que ceux-ci aient été édités; or pour que la TAO soit rentable, il est essentiel que les documents soient édités avant d'être mis en traduction;
- c) Il n'y a pas suffisamment de personnel pour réaliser les alignements et le contrôle de qualité des mémoires de traduction;
- d) La charge de travail des services de traduction ne leur permet pas de dégager suffisamment de temps pour initier les traducteurs à la TAO et assurer le suivi ultérieur.

I.53 Le Comité consultatif demande que l'Assemblée générale soit informée des progrès de l'informatisation du flux de production de la documentation (voir par. I.42 ci-dessus).

I.54 Le Comité consultatif a demandé des renseignements complémentaires au sujet des progrès de l'élaboration de la base de données terminologique multilingue de l'ONU (UNTERM). On lui a indiqué qu'en juin 2006, le Département avait créé, dans le cadre d'un projet de coordination terminologique à l'échelle du Secrétariat, un conseil de coordination de la terminologie constitué de membres issus des quatre lieux d'affectation dotés de services de conférence et de toutes les commissions économiques régionales. Ce conseil est chargé des tâches suivantes : a) regrouper les fichiers et autres archives terminologiques de l'ONU; b) harmoniser la terminologie des commissions régionales et des différents lieux d'affectation; et c) mettre à la disposition du public une source fiable qui permette d'accéder facilement à la terminologie de l'ONU. **Le Comité consultatif se félicite de cette initiative.**

Réunions et services de publication

I.55 On a indiqué au Comité consultatif que la Section des services de publication du Siège avait lancé un projet qui lui permettrait d'améliorer ses services et qu'elle avait entrepris de faire connaître à des clients potentiels, au Secrétariat, les nouvelles techniques et les nouvelles capacités dont elle disposait. On lui a aussi expliqué que grâce aux investissements qui avaient été effectués récemment dans de nouvelles technologies, notamment l'achat d'une presse offset quatre couleurs, la Section était mieux à même de répondre aux besoins d'autres entités des Nations Unies en matière d'impression et de publication. **Le Comité consultatif recommande que les départements soient encouragés à étudier s'il ne serait pas rentable pour eux de faire appel à la Section des services de publication pour tous leurs travaux d'impression (voir chap. I, par. 53).**

I.56 Le Comité consultatif a demandé qu'on lui fournisse des chiffres sur le taux d'utilisation des interprètes à Nairobi depuis l'exercice biennal 2002-2003. Ces chiffres sont présentés au tableau I.9 ci-dessous :

Tableau I.9
Taux d'utilisation des interprètes à l'Office des Nations Unies à Nairobi
(En pourcentage)

<i>Période</i>	<i>Taux</i>
2002-2003	32
2004-2005	48
2006	58
Janvier-juin 2007	54

On a précisé au Comité consultatif que les taux d'utilisations indiqués dans le tableau devaient être analysés compte tenu de la proportion de postes vacants parmi les interprètes, qui était de 30 % au 31 mai 2007 (voir par. I.46 ci-dessus). Le recrutement à plusieurs postes d'interprète est en cours, de sorte que le pourcentage de postes vacants devrait tomber à 10 % en août 2007.

Titre II Affaires politiques

Chapitre 3 Affaires politiques

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général	697 000 600 ^a
Montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007	686 871 000
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	6 705 700

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

^a Aux taux de 2008-2009. Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2006-2007 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

II.1 Le Comité consultatif note que le Secrétaire général propose d'inscrire au budget ordinaire, au titre du chapitre 3, des ressources d'un montant s'établissant, avant réactualisation des coûts, à 692 414 500 dollars, soit une augmentation de 5 543 500 dollars (0,8 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice biennal 2006-2007 (voir A/62/6 (sect. 3), par. 3.9 à 3.12). Ces ressources comprennent un montant de 65 428 700 dollars pour le Département des affaires politiques, un montant de 604 060 100 dollars pour les missions politiques spéciales et un montant de 13 912 600 dollars pour le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, ainsi qu'une première enveloppe de 225 500 dollars pour le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et une autre de 4 787 600 dollars pour le Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé.

A. Département des affaires politiques

II.2 Le tableau II.1 ci-après indique le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007, le nombre de postes actuellement vacants et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2008-2009.

Tableau II.1
Effectifs proposés

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	216	1 ASG, 2 SSG, 6 D-2, 14 D-1, 33 P-5, 36 P-4, 27 P-3, 12 P-2, 5 GS (1°C), 80 GS (AC)

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
Postes vacants au 31 mai 2007	14	1 D-2, 3 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 3 P-2, 1 GS (1°C), 1 GS (AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	219	1 ASG, 2 SSG, 6 D-2, 15 D-1, 33 P-5, 37 P-4, 28 P-3, 12 P-2, 5 GS (1°C), 80 GS (AC)
Postes nouveaux	3	1 D-1, 1 P-4, 1 P-3
<i>Fonds extrabudgétaires</i>		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	2	1 P-4, 1 GS (AC)

Observations et recommandations concernant les postes

II.3 Deux postes nouveaux sont demandés au titre du sous-programme 1 (Prévention, maîtrise et règlement des conflits), pour un directeur de la médiation (1 D-1) et un spécialiste des questions politiques (1 P-3) (A/62/6 (sect. 3), par. 3.32 à 3.34). Le Comité consultatif relève que le directeur dirigerait la capacité d'appui à la médiation, en supervisant l'action menée dans ce domaine, en administrant le personnel et en orientant les travaux des agents de liaison des divisions régionales. Le spécialiste des questions politiques (P-3) contribuerait au suivi et à l'évaluation de la situation politique dans la région du Moyen-Orient. Le Comité consultatif a été informé que des ressources supplémentaires étaient nécessaires parce qu'il n'existait actuellement qu'un seul poste de spécialiste des questions politiques (P-5) financé au moyen du budget ordinaire pour gérer la charge de travail de la Division se rapportant aux territoires palestiniens occupés, à Israël et au Quatuor pour le processus de paix au Moyen-Orient, y compris les aspects régionaux et internationaux. Il prend note des renseignements fournis à l'annexe I – sur le concept de l'appui à la médiation – ainsi qu'il en avait fait la demande dans son rapport⁸. **Dans ce contexte, et compte tenu également des raisons avancées par le Secrétaire général (A/62/6 (sect. 3), par. 3.33 et 3.34), le Comité consultatif recommande d'approuver la création des deux postes demandés au titre du sous-programme 1 pour un directeur de la médiation (D-1) et un spécialiste des questions politiques (P-3) (voir aussi par. II.6).**

II.4 Il est proposé de créer un poste de point focal pour les demandes de radiation (P-4) au titre du sous-programme 3 (Affaires du Conseil de sécurité) (A/62/6 (sect. 3), par. 3.42), pour faire suite à la demande exprimée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1730 (2006) en vue de garantir l'existence de procédures claires pour la radiation des personnes et entités intéressées des listes établies par les comités des sanctions. Le Comité consultatif a appris que la dotation actuelle en effectifs était devenue insuffisante en raison de la lourde charge de travail, qui devrait continuer à augmenter. **Dans ce contexte et compte tenu des raisons avancées par le Secrétaire général, le Comité consultatif recommande d'approuver la création d'un poste P-4 pour le point focal pour les demandes de radiation au titre du sous-programme 3 (voir aussi par. II.6).**

⁸ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 7A (A/60/7/Add.1-42), document A/60/7/Add.13.

Autres observations et recommandations

II.5 Le Comité consultatif a appris que le Secrétaire général comptait faire des propositions concernant les ressources du Département des affaires politiques. Les trois postes demandés dans le projet de budget-programme (voir par. II.3 et II.4) traduisent donc des priorités immédiates, essentielles pour que le Département joue le rôle qui lui revient dans le règlement des conflits et la fourniture d'un appui au Conseil de sécurité et à ses organes subsidiaires. Le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général, dans son rapport d'ensemble sur le renforcement de l'aptitude de l'Organisation à gérer des opérations de paix et à leur fournir l'appui nécessaire, a indiqué son intention de présenter une analyse chiffrée du volume de travail, suivie d'une proposition concernant le financement de l'appui fourni par le Siège aux missions politiques spéciales, qui seraient soumises à l'Assemblée générale durant la partie principale de sa soixante-deuxième session (A/61/858, par. 159).

II.6 Au paragraphe II.7 de son précédent rapport³, le Comité consultatif a appelé l'attention sur la nécessité d'assurer l'efficacité de la coopération et de la coordination entre le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix, pour garantir la complémentarité et éviter les éventuels doubles emplois et chevauchements, et d'envisager de procéder à une nouvelle répartition des ressources, pour tenir compte de l'évolution des activités et des priorités. Il encourage les départements à renforcer le partage des connaissances et l'échange des compétences. Il espère que les propositions à venir tiendront compte de ses observations et recommandations, qui ont été approuvées par l'Assemblée générale, ainsi que des constatations et recommandations formulées dans des rapports récents, dont ceux du Bureau des services de contrôle interne consacrés à l'évaluation approfondie de la Division des affaires du Conseil de sécurité (E/AC/51/2007/2/Add.2) et à l'audit relatif à la gestion des missions politiques spéciales par le Département des affaires politiques (A/61/357). Les propositions qu'établira le Département des affaires politiques devraient en outre reposer sur une analyse approfondie de la façon dont les programmes sont actuellement exécutés et des moyens d'assurer une gestion plus efficace et une utilisation plus rationnelle des ressources, au lieu de simplement consister à demander des crédits supplémentaires (voir plus haut, sect. I, par. 21).

B. Missions politiques spéciales

II.7 Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 61/254 concernant l'esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, l'Assemblée générale a approuvé un montant estimatif préliminaire de 4 194 726 800 dollars comme base pour l'établissement du projet de budget-programme, y compris un crédit d'un montant de 604 060 100 dollars pour les missions politiques spéciales concernant la paix et la sécurité qui seraient prolongées ou approuvées au cours de l'exercice. Le tableau II.2 contient des données sur les crédits ouverts au titre des missions politiques spéciales pour l'exercice biennal 2006-2007, avec indication du département chargé de leur gestion et de l'appui administratif.

Tableau II.2
Missions politiques spéciales 2006-2007
 (En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Département responsable	Appui administratif
	(1)	(2)	(3) = (1) + (2)		
	2006	2007	Montant total (net)		
I. Envoyés spéciaux, envoyés personnels, conseillers spéciaux et représentants personnels du Secrétaire général					
Envoyé spécial pour le Myanmar	205,5	15,4	220,9	DPA	DPA
Conseiller spécial pour l'Afrique	199,6	31,7	231,3	DPA	DPA
Conseiller spécial pour Chypre	399,6	24,6	424,2	DPA	DPA
Conseiller spécial pour la prévention du génocide	874,7	847,9	1 722,6	DPA	DPA
Envoyé personnel pour le Sahara occidental	345,6	290,1	635,7	DPA	DPA
Envoyé spécial pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	1 467,7	287,1	1 754,8	DPA	DPA
Représentant personnel du Secrétaire général pour le Liban/Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	1 615,4	2 668,7	4 284,1	DPA	DPKO
Total partiel I	5 108,1	4 165,5	9 273,6		
II. Équipes et groupes de surveillance des sanctions					
Groupe de contrôle sur la Somalie	1 626,6	560,8	2 187,4	DPA	DPA
Groupe d'experts sur le Libéria	1 469,6	1 137,3	2 606,9	DPA	DPA
Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire	700,7	1 479,7	2 180,4	DPA	DPA
Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	1 477,9	1 236,3	2 714,2	DPA	DPA
Groupe d'experts sur le Soudan	1 725,7	1 370,4	3 096,1	DPA	DPA
Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée en application de la résolution 1526 (2004) concernant Al-Qaida et les Taliban	3 453,3	3 747,5	7 200,8	DPA	DPA
Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) concernant la prévention de la prolifération de toutes les armes de destruction massive	2 181,7	2 025,3	4 207,0	DPA	DPA
Direction du Comité contre le terrorisme	7 475,5	7 354,2	14 829,7	CTC	CTC
Total partiel II	20 111,0	18 911,5	39 022,5		

	Crédits ouverts			Département responsable	Appui administratif
	(1)	(2)	(3) = (1) + (2)		
	2006	2007	Montant total (net)		
III. Bureaux politiques, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions					
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest	4 116,7	3 555,2	7 671,9	DPA	DPKO
Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine	6 461,9	4 547,3	11 009,2	DPA	DPKO
Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	3 218,7	3 002,8	6 221,5	DPA	DPKO
Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie	6 949,8	3 677,0	10 626,8	DPA	DPKO
Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan	2 168,7	2 032,4	4 201,1	DPA	DPKO
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le processus concernant le futur statut du Kosovo	8 743,7	5 345,2	14 088,9	DPKO	DPKO
Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone	23 276,0	26 921,5	50 197,5	DPKO	DPKO
Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria ^a	7 481,5	6 856,9	14 338,4	DPA	DPKO
Commission d'enquête internationale indépendante	26 312,2	19 097,9	45 410,1	DPA	DPKO
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	2 135,4	1 949,9	4 085,3	DPA	DPKO
Total partiel III	90 864,6	76 986,1	167 850,7		
IV. Missions d'assistance des Nations Unies					
Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	65 575,6	57 898,0	123 474,5	DPKO	DPKO
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	173 156,7	72 654,4	245 811,1	DPA	DPKO
Total partiel IV	238 732,3	130 553,3	369 285,6		
Total partiel I à IV^b	354 816,0	230 616,4	585 432,4		
V. Représentant de l'ONU auprès du Conseil international consultatif et de contrôle^a	306,5	–	306,5	DG	DG
Bureau intégré des Nations Unies au Burundi	–	33 080,4	33 080,4	DPKO	DPKO
VI. Mission des Nations Unies au Népal	–	88 822,0	88 822,0	DPA	DPKO
Total partiel I à VI^c	306,5	121 902,4	122 208,9		

	Crédits ouverts			Département responsable	Appui administratif
	(1)	(2)	(3) = (1) + (2)		
	2006	2007	Montant total (net)		
VII. Missions transformées en opérations de paix ou autres opérations					
Bureau des Nations Unies au Timor-Leste	18 582,0	–	18 582,0		
Bureau d'appui à la consolidation de la paix	1 571,3	–	1 571,3		
Total partiel VII	20 153,3	–	20 153,3		
Total^a	375 275,8	352 518,8	727 794,6		

Abréviations : DPA : Département des affaires politiques; DPKO : Département des opérations de maintien de la paix; DG : Département de la gestion.

^a Ne comprend pas un crédit de 260 800 dollars pour la Commission mixte Cameroun-Nigéria/Accord de Greentree ouvert au titre des dépenses imprévues et extraordinaires.

^b En application de la résolution 61/252.

^c En application de la résolution 61/258.

II.8 Le Comité consultatif fera des observations et des recommandations lorsqu'il examinera le rapport du Secrétaire général visé au paragraphe II.6 et les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, dont l'Assemblée sera saisie au cours de la partie principale de sa soixante-deuxième session.

C. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

II.9 Le tableau II.3 ci-après indique le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007, le nombre de postes actuellement vacants et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2008-2009.

Tableau II.3
Effectifs proposés

	Postes	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	56	1 ASG, 1 D-2, 6 P-5, 3 P-4, 9 P-3, 4 FS, 6 SS, 1 GS (1 ^o C), 1 GS (AC), 24 AL
Postes vacants au 31 mai 2007	4	1 P-5, 3 P-3
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	56	1 ASG, 1 D-2, 6 P-5, 3 P-4, 9 P-3, 4 FS, 6 SS, 1 GS (1 ^o C), 1 GS (AC), 2 AN, 22 AL
Postes nouveaux	2	2 AN
Suppressions	2	2 AL

Observations et recommandations concernant les postes

II.10 Il est proposé de transformer deux postes d'agent local en postes d'administrateur recruté sur le plan national dont les titulaires exerceront, pour l'un, les fonctions de spécialiste des affaires politiques pour la bande de Gaza chargé des orientations générales, des activités relevant du mandat du Quatuor, des analyses politiques et des rapports consacrés aux événements se produisant à Gaza ainsi que des relations entre les parties et des activités et positions de l'Organisation des Nations Unies et, pour l'autre, celles de coordonnateur chargé de contrôler et d'analyser l'évolution de la situation socioéconomique et humanitaire dans le territoire palestinien occupé et d'en rendre compte (A/62/6 (sect. 3), par. 3.63). **Compte tenu des arguments invoqués par le Secrétaire général, le Comité consultatif recommande d'accepter la transformation de ces deux postes d'agent local en postes d'administrateur recruté sur le plan national.**

Autres observations et commentaires

II.11 Le Comité consultatif constate que le Bureau du Coordonnateur spécial adjoint est dirigé par un coordonnateur de l'action humanitaire pour le territoire palestinien occupé/coordonnateur des activités de développement de l'équipe de pays des Nations Unies ayant rang de sous-secrétaire général. Compte tenu de l'accord de partage des coûts passé avec le PNUD, ce poste est inscrit dans le projet de budget à la classe D-2.

D. Bureau d'appui à la consolidation de la paix

II.12 Le Comité consultatif rappelle que, comme suite à l'adoption par l'Assemblée générale du Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1), la Commission de consolidation de la paix, un fonds permanent pour la consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix ont été mis en place (voir la résolution 60/180 de l'Assemblée et les résolutions 1645 (2006) et 1646 (2006) du Conseil de sécurité). De plus, dans sa résolution 60/255, l'Assemblée a autorisé le Secrétaire général à prélever un montant maximum de 1 571 300 dollars sur le crédit ouvert pour les missions politiques spéciales au titre de l'exercice biennal 2006-2007, afin de rendre opérationnel le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et l'a prié d'inclure un crédit pour le Bureau dans le chapitre approprié du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 pour assurer de manière durable et fiable son financement à long terme, et a décidé de revenir sur les questions concernant la classe, le nombre et les attributions des fonctionnaires du Bureau lorsqu'elle examinerait le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009.

II.13 La Commission de la consolidation de la paix a été officiellement mise en place le 23 juin 2006. Le Fonds, qui est administré par le PNUD, a été créé le 11 octobre 2006. Le Comité consultatif a appris que, par rapport à l'objectif initial de 250 millions de dollars, des annonces de contributions s'élevant à 226 millions de dollars avaient été reçues des États Membres au 26 juin 2007. En outre, un montant de 143 millions de dollars avait été reçu à la même date, dont les premiers bénéficiaires ont été le Burundi et la Sierra Leone qui se sont vu allouer chacun 35 millions de dollars. Comme l'indique le projet de budget, deux pays, en moyenne, pourraient être ajoutés chaque année au programme de travail de la Commission, ce

qui fait que celle-ci aurait à examiner la situation de quatre pays en 2007, de six en 2008 et de huit en 2009 (A/62/6 (sect. 3), par. 3.66 et 3.73 à 3.75).

II.14 Les fonctions et le rôle du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, y compris les services de secrétariat fournis à la Commission, sont récapitulés aux paragraphes 3.69 à 3.75 du projet du budget. La structure du Bureau et les fonctions de son personnel sont décrites aux paragraphes 3.81 à 3.84.

II.15 Le montant des crédits demandés au titre de l'exercice 2008-2009 pour le Bureau d'appui à la consolidation de la paix s'élève à 4 225 500 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 2 654 200 dollars par rapport au crédit d'un montant maximum de 1 571 300 dollars autorisé par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/255. Cette augmentation tient principalement aux dépenses prévues au titre des postes, avec la conversion en postes permanents de postes précédemment financés au moyen des ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et la création de postes nouveaux (voir par. II.17 et II.18), ainsi qu'aux dépenses autres que des dépenses de personnel qui sont budgétisées pour l'intégralité de l'exercice biennal (voir par. II.22).

II.16 Le tableau II.4 ci-après indique le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007, le nombre de postes actuellement vacants et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2008-2009.

Tableau II.4
Effectifs proposés

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	7	1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 1 P-5, 1 GS (1°C), 2 GS (AC) ^a
Postes vacants au 31 mai 2007	–	
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	15	1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 GS (1°C), 4 GS (AC)
Postes nouveaux	8	2 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 2 GS (AC)
Postes transformés en postes permanents	7	1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 1 P-5, 1 GS (1°C), 2 GS (AC) (auparavant financés au moyen des ressources prévues au titre du personnel temporaire)

^a Financés au moyen des fonds prévus pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) pendant l'exercice 2006-2007.

Observations et recommandations concernant les postes

II.17 Les 15 postes prévus pour le Bureau comprennent les 7 postes permanents qui étaient financés pendant l'exercice biennal 2006-2007 au moyen des ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) [1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 1 P-5, 1 GS (1°C), 2 GS (AC)] et 8 postes nouveaux, dont 5 devaient à l'origine être redéployés d'autres bureaux (voir par. II.18). **Le Comité consultatif recommande d'accepter la conversion en postes permanents des sept postes auparavant financés au moyen des ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).**

II.18 Les huit postes nouveaux sont notamment ceux d'un responsable des relations avec les bailleurs de fonds (P-4), d'un spécialiste des politiques hors classe (P-5), d'un fonctionnaire des relations extérieures (P-3), d'un spécialiste des politiques (P-3) et de deux agents des services généraux [GS (AC)]. Le Comité consultatif rappelle qu'il avait été prévu que cinq de ces postes (2 P-5, 1 P-4, 2 P-3) soient transférés d'autres bureaux conformément aux dispositions de la résolution 60/246 de l'Assemblée générale. **Il déplore que les transferts prévus n'aient pas eu lieu.** Il a appris que le Secrétaire général adjoint avait bien prié les chefs de département d'indiquer les postes susceptibles d'être cédés, mais que les transferts envisagés ne s'étaient pas concrétisés en 2006 du fait que les départements avaient eu besoin des postes approuvés pour leurs programmes de travail (voir aussi plus haut, chap. I, par. 45). À titre provisoire, cependant, des postes vacants dans divers bureaux ou département ont été transférés au Bureau pour une courte durée, compte tenu des disponibilités. Cet arrangement continuera de s'appliquer jusqu'à la fin de 2007, en utilisant les postes vacants disponibles à la classe appropriée (voir A/61/6 (sect. 3), par. 3.79). **Dans ce contexte, et compte tenu également des arguments invoqués par le Secrétaire général, le Comité consultatif recommande d'approuver les huit postes nouveaux proposés pour le Bureau d'appui à la consolidation de la paix.**

II.19 Le Comité consultatif relève que quatre postes (1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3) continueront d'être pourvus grâce à des détachements à titre gracieux consentis par d'autres organismes des Nations Unies (A/61/6 (sect. 3), par. 3.78 et 3.80). S'étant renseigné, il a appris que quatre postes avaient ainsi été occupés pendant l'exercice biennal 2006-2007 par du personnel détaché d'autres institutions, fonds et programmes des Nations Unies, dont le PNUD [Directeur de la Section de l'analyse des politiques (D-1)], le HCR [spécialiste principal de la planification stratégique (P-5)], l'UNICEF [spécialiste de la planification stratégique (P-4)] et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme [spécialiste des questions d'égalité des sexes (P-3)].

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.20 On trouvera à l'annexe V un tableau comparatif, par objet de dépense, des dépenses de l'exercice 2004-2005, des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007, des dépenses prévues pour 2006-2007 selon les informations fournies au Comité consultatif et des crédits demandés pour l'exercice 2008-2009.

II.21 À cet sujet, le Comité constate qu'au 31 mai 2007 le montant total des dépenses autres que le coût des postes était estimé à 2 441 500 dollars, alors que le montant des crédits ouverts s'élevait à 1 571 300 dollars. Il a été informé que cet écart s'expliquait par les débours supplémentaires du Bureau, à la rubrique Autres dépenses de personnel, concernant les cinq postes qui devaient être pourvus grâce à des transferts (voir par. II.18), le coût des déplacements imprévus – au Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone et au Bureau intégré des Nations Unies au Burundi, afin d'élaborer des stratégies intégrées pour la consolidation de la paix – et des dépenses au titre des services contractuels liés à l'organisation d'ateliers. Le Comité consultatif relève que le Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix a décidé en février 2007, de dépêcher des missions en Sierra Leone et au Burundi. De plus, comme l'indique le paragraphe 3.72 du projet de budget A/62/6 (sect. 3), c'est au Bureau qu'il revient, avec l'appui des équipes sur le terrain, de planifier et de gérer ces visites. Le Comité consultatif a en outre appris

qu'en plus de celle déjà effectuée dans chaque pays une autre mission était prévue avant la fin de l'exercice biennal, avec les ressources financières et humaines que cela suppose pour que la Commission de la consolidation de la paix bénéficie de tout l'appui voulu.

II.22 Le montant des dépenses autres que le coût des postes prévues pour l'exercice biennal 2008-2009 s'élève à 768 100 dollars, alors que le crédit ouvert pour l'exercice biennal 2006-2007 était de 1 571 300 dollars. La diminution s'explique principalement par une réduction des dépenses résultant de la conversion en postes permanents de postes auparavant financés au moyen des crédits prévus au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), comme indiqué au paragraphe II.17. Cependant, les prévisions de dépenses comprennent des montants, demandés pour la première fois, correspondant au coût des services de consultants et experts (228 000 dollars) nécessaires pour disposer des avis autorisés non disponibles en interne concernant la situation propre aux pays concernés, ainsi qu'au coût des voyages (302 300 dollars) du Sous-Secrétaire général et des fonctionnaires du Bureau qui accompagneront les membres de la Commission au cours des missions dans les pays, assister à des réunions et conférences sur les questions relatives à la consolidation de la paix, mener des activités de coordination à l'intérieur des pays et d'assistance technique aux administrations nationales pour renforcer la capacité de mettre au point des méthodes et stratégies de consolidation de la paix, et se rendre dans les pays donateurs pour mobiliser des ressources. **Le Comité consultatif recommande d'accepter les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses autres que le coût des postes.**

E. Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé

II.23 L'Assemblée générale a établi le Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé par sa résolution ES-10/17. Conformément aux dispositions de cette dernière, le Bureau d'enregistrement des dommages a été mis en place à l'Office des Nations Unies à Vienne en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée. Le montant de 4 787 600 dollars, avant actualisation des coûts, proposé pour l'exercice 2008-2009 fait apparaître une augmentation de 2 645 800 dollars par rapport au crédit de 2 141 800 dollars ouvert pour l'exercice 2006-2007, qui est principalement due à l'effet-report, pendant l'exercice biennal 2008-2009, des dépenses qui avaient été approuvées au titre des postes et des autres objets de dépense pour l'année 2007 uniquement.

II.24 Les crédits demandés pour les postes (3 038 700 dollars) devraient permettre de maintenir en 2008-2009 les 18 postes autorisés pour 2007 [1 D-2, 1 P-5, 5 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 9 GS (AC)]. Le Comité consultatif relève que les trois membres du Conseil du Bureau d'enregistrement des dommages ont été nommés par le Secrétaire général le 10 mai 2007 (A/ES-10/389). Les recrutements afférents aux 18 postes autorisés se poursuivaient lorsqu'il a tenu ses réunions sur la question. **Le Comité consultatif recommande de mener ce processus à bon terme dans les meilleurs délais.**

II.25. Les crédits demandés pour les autres objets de dépense (1 748 900 dollars) tiennent compte du coût des activités opérationnelles pour l'intégralité de l'exercice biennal 2008-2009, alors que le crédit de 1 136 300 dollars avait été approuvé pour l'année 2007 uniquement.

Chapitre 4 Désarmement

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général	21 708 100 ^a
Montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007	20 471 500
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	10 027 400
<p>Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.</p>	
<p>^a Aux taux de 2008-2009. Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2006-2007 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</p>	

II.26 Le Comité consultatif note que les ressources dont l'inscription au chapitre 4 du budget ordinaire est demandée par le Secrétaire général s'élèvent à 20 580 700 dollars avant réactualisation des coûts, soit une augmentation de 109 200 dollars (0,5 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice biennal 2006-2007 (voir A/62/6 (sect. 4), par. 4.10).

II.27 Le tableau II.5 ci-après indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007, le nombre de postes actuellement vacants et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2008-2009.

Tableau II.5
Effectifs proposés

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	55	1 SGA, 2 D-2, 3 D-1, 13 P-5, 9 P-4, 4 P-3, 4 P-2, 4 GS (1°C), 15 GS (AC)
Postes vacants au 31 mai 2007	4	1 SGA, 1 P-5, 1 P-3, 1 GS (1°C)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	55	1 SGA, 2 D-2, 3 D-1, 13 P-5, 9 P-4, 4 P-3, 4 P-2, 4 GS (1°C), 15 GS (AC)
Redéploiements	1	1 P-4 (redéployé de direction exécutive et administration au sous-programme 4)

Observations et recommandations concernant les postes

II.28 Ainsi qu'il ressort du paragraphe 4.23 du fascicule A/62/6 (sect.4), un poste P-4 doit être redéployé de direction exécutive et administration au sous-programme 5 (Désarmement régional) pour renforcer les capacités de sensibilisation et d'information en faveur du désarmement régional, afin en particulier d'élaborer des propositions de projet ainsi que des stratégies et des instruments de mobilisation des ressources. **Cette proposition ne soulève pas d'objection de la part du Comité consultatif.**

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.29 On trouvera à l'annexe V un tableau comparatif, par objet de dépense, des dépenses de l'exercice 2004-2005, des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007, des dépenses prévues pour 2006-2007 selon les informations fournies au Comité consultatif et des crédits demandés pour l'exercice 2008-2009.

II.30 Au chapitre 4, les ressources demandées pour 2008-2009 au titre des dépenses autres que le coût des postes se chiffrent à 5 101 600 dollars, soit 68 900 dollars de moins que le crédit ouvert pour 2006-2007. Cela s'explique principalement par une réduction des dépenses au titre des consultants et experts, du fait de l'achèvement des travaux prévus aux sous-programmes 2, 4 et 5, ainsi qu'au titre du mobilier et du matériel, l'achat et le remplacement du matériel de bureautique ayant eu lieu en 2006-2007. En revanche, des ressources plus importantes sont demandées pour les autres dépenses de personnel, au sous-programme 3, du fait de l'augmentation du nombre de réunions de groupes d'experts (de six en 2006-2007 à neuf en 2008-2009) et des besoins en personnel temporaire (autre que pour les réunions) nécessaires pour les travaux se rapportant au Registre des armes classiques.

II.31 S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que les dépenses autres que le coût des postes se chiffraient à 3 215 900 dollars au 31 mai 2007, alors qu'un crédit d'un montant de 5 170 500 dollars avait été ouvert pour l'exercice biennal 2006-2007. Il a appris qu'une part importante du programme de travail du Bureau des affaires de désarmement serait mise en œuvre au cours du deuxième semestre 2007, à savoir le Programme de bourses d'études sur le désarmement, à partir du mois d'août, et sept réunions de groupes d'experts et autres groupes consultatifs prévues entre le 1^{er} juin et le 31 décembre.

II.32 Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.

Autres observations et recommandations

II.33 Le Comité consultatif rappelle que dans sa résolution 61/257, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, conformément à la pratique établie, dès que possible après la nomination du Haut Représentant pour les affaires de désarmement, un rapport sur les incidences financières, administratives et budgétaires de cette nomination et de l'exécution des fonctions assignées au Bureau des affaires de désarmement⁹. Elle l'a en outre prié de lui rendre compte à sa

⁹ Le Secrétaire général a nommé le Haut Représentant pour les affaires de désarmement le 2 juillet 2007.

soixante-deuxième session des activités du Bureau des affaires de désarmement. **Le Comité consultatif formulera les remarques et observations appropriées lors de la présentation de ces rapports.**

Chapitre 5 Opérations de maintien de la paix

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général	101 535 100 ^a
Prévisions de dépenses révisées	100 600 600 ^b
Montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007	96 670 600
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	516 472 000 ^c

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

^a Aux taux de 2008-2009. Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2006-2007 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

^b Conformément à la résolution 61/279 de l'Assemblée générale; aux taux de 2008-2009.

^c Estimé sur la base des ressources approuvées dans la résolution 61/279 de l'Assemblée.

II.34 Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a adopté la résolution 61/279 après avoir examiné le rapport détaillé du Secrétaire général sur le renforcement de la capacité de l'Organisation dans le domaine des opérations de maintien de la paix (A/61/858 et Corr.1), le rapport sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (A/61/858/Add.1 et Corr.1), le rapport sur les prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 et au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 au titre des chapitres 5 (Opérations de maintien de la paix), 28D (Bureau des services centraux d'appui) et 35 (Contribution du personnel) (A/61/858/Add.2), et le rapport correspondant du Comité consultatif (A/61/937).

II.35 Aux paragraphes 58 et 61 de la résolution 61/279, l'Assemblée générale a décidé de créer, au titre du chapitre 5 du budget-programme, le poste de secrétaire général adjoint à l'appui aux missions jusqu'au 30 juin 2008, en supposant qu'il serait maintenu après l'examen préliminaire auquel elle procéderait à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session et l'examen d'ensemble auquel elle procéderait à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-troisième session. L'Assemblée a décidé également de créer un poste de sous-secrétaire général pour diriger le Bureau des affaires militaires et un poste de sous-secrétaire général pour diriger le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité; d'approuver le redéploiement d'un poste P-5 et d'un poste D-2 de la Division militaire au Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité; et

d'approuver la suppression, à compter du 1^{er} juillet 2007, de sept postes [4 P-4, 2 P-3 et 1 GS (AC)] qui relevaient du chapitre 5.

II.36 Dans la même résolution, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, lorsqu'il lui présenterait le deuxième rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2006-2007, des dépenses effectives découlant de la suppression et de la création des postes mentionnés ci-dessus, et noté que les ressources nécessaires seraient incorporées dans le crédit initial qui serait ouvert au moment de l'adoption du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009, en décembre 2007.

II.37 Le Comité consultatif a demandé au Secrétaire général de présenter les prévisions de dépenses se rapportant au chapitre 5 en tenant compte des décisions figurant dans la résolution 61/279 de l'Assemblée générale. On trouvera dans le tableau II.6 ci-dessous le récapitulatif des prévisions révisées par composante et source de financement.

Tableau II.6

Ressources nécessaires, par composante et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Sous-programme	2004-2005 (dépenses effectives)	2006-2007 (crédits ouverts)	Augmentation (diminution)		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2008-2009 (montant estimatif)
			Montant	Pour- centage			
A. Département des opérations de maintien de la paix	9 235,8	10 709,5	(572,3)	(5,3)	10 137,2	579,1	10 716,3
B. Département de l'appui aux missions	7 091,0	7 894,6	(378,3)	(4,8)	7 516,3	430,5	7 946,8
Total partiel	16 326,8	18 604,1	(950,6)	(5,1)	17 653,5	1 009,6	18 663,1
C. Missions de maintien de la paix							
ONUST	55 730,1	62 270,5	(76,1)	(0,1)	62 346,6	3 088,4	65 435,0
UNMOGIP	14 734,9	15 796,0	(669,9)	(4,2)	15 126,1	1 376,4	16 502,5
Total partiel	70 465,0	78 066,5	(593,8)	(0,8)	77 472,7	4 464,8	81 937,5
Total (1)	86 791,8	96 670,6	(1 544,4)	(1,6)	95 126,2	5 474,4	100 600,6

2) Fonds extrabudgétaires

	2004-2005 (dépenses effectives)	2006-2007 (montant estimatif)	2008-2009 (montant estimatif)
a) Service d'appui à :			
i) Des organismes des Nations Unies	—	—	—
ii) Des activités extrabudgétaires :			
Appui aux activités fonctionnelles financées par des fonds extrabudgétaires	582,1	552,1	579,7

	2004-2005 (dépenses effectives)	2006-2007 (montant estimatif)	2008-2009 (montant estimatif)
Opérations de maintien de la paix ^a	161 434,8	222 639,5	282 373,4
b) Activités de fond :			
Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance au déminage	88 828,8	212 958,0	224 371,4
Fonds d'affectation spéciale pour l'État-major de mission à déploiement rapide	227,1	–	–
Fonds d'affectation spéciale destiné à recueillir l'aide des gouvernements et des organisations à l'intention du Groupe des enseignements tirés des missions du Département des opérations de maintien de la paix	2 873,7	8 697,0	9 147,5
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	159,1	616,7	–
Total (2)	254 105,6	445 463,3	516 472,0
Total [(1) + (2)]	340 897,4	542 133,9	617 072,6

^a Le montant des crédits demandés au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix a été calculé pour l'ensemble de l'exercice biennal, en tenant compte des prévisions de dépense pour la période du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/279.

II.38 Le Comité consultatif relève que le montant total des dépenses prévues au chapitre 5 concerne le Département des opérations de maintien de la paix (10 137 200 dollars) et le Département de l'appui aux missions (7 516 300 dollars), ainsi que deux missions de maintien de la paix : l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (62 346 600 dollars) et le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (15 126 100 dollars). Le montant des ressources demandées pour l'exercice biennal 2008-2009, avant actualisation des coûts, s'élève à 95 126 200 dollars, soit une diminution de 1 544 400 dollars (1,6 %) par rapport à l'exercice 2006-2007.

II.39 Le Comité consultatif a été informé que les décisions prises par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/279 (voir par. II.35) se traduiraient par une diminution nette de 934 500 dollars des dépenses au titre du chapitre 5 au cours de l'exercice biennal 2008-2009. La diminution totale de 950 600 dollars prévue pour les deux départements (voir tableau II.6) représente la somme de la réduction nette de 934 500 dollars et de la réduction de 16 100 dollars initialement envisagée pour le Département des opérations de maintien de la paix (voir A/62/6 (sect. 5), tableau 5.3 et par. 5.10), en raison principalement de la diminution des ressources prévues à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) – comme suite à l'approbation de la dotation en effectifs supplémentaire imputée au compte d'appui –, et d'autres ajustements apportés aux objets de dépense autres que les postes.

A. Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions

II.40 Les ressources demandées pour le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions pour l'exercice biennal 2008-2009 sont récapitulées dans le tableau II.7.

Tableau II.7
Ressources nécessaires, par composante et source de financement

A. Département des opérations de maintien de la paix

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Composante	2004-2005 (dépenses effectives)	2006-2007 (crédits ouverts)	Augmentation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2008-2009 (montant estimatif)
			Montant	Pour- centage			
Postes	8 036,2	9 328,0	(714,1)	(7,7)	8 613,9	490,2	9 104,1
Autres dépenses de personnel	260,4	321,9	(85,6)	(26,6)	236,3	15,3	251,6
Voyages	167,2	191,3	60,9	31,8	252,2	12,3	264,5
Services contractuels	20,7	91,9	–	–	91,9	6,0	97,9
Frais généraux de fonctionnement	554,8	472,2	150,5	31,9	622,7	34,7	657,4
Dépenses de représentation	6,3	6,4	–	–	6,4	0,4	6,8
Fournitures et accessoires	168,5	201,7	0,8	0,4	202,5	12,9	215,4
Mobilier et matériel	21,7	96,1	15,2	15,8	111,3	7,3	118,6
Total (1)	9 235,8	10 709,5	(572,3)	(5,3)	10 137,2	579,1	10 716,3

2) Fonds extrabudgétaires

	2004-2005 (dépenses effectives)	2006-2007 (montant estimatif)	2008-2009 (montant estimatif)
a) Services d'appui à :			
i) Des organismes des Nations Unies	–	–	–
ii) Des activités extrabudgétaires :			
Appui aux activités fonctionnelles financées par des fonds extrabudgétaires	582,1	552,1	579,7
Opérations de maintien de la paix ^a	78 105,6	114 267,5	163 238,8
b) Activités de fond :			
Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance au déminage	88 828,8	212 958,0	224 371,4
Fonds d'affectation spéciale destiné à recueillir l'aide des gouvernements et des organisations à l'intention du Groupe des enseignements tirés des missions du Département des opérations de maintien de la paix	2 873,7	8 697,0	9 147,5
Total (2)	170 390,2	336 474,6	397 337,4
Total [(1) + (2)]	179 626,0	347 184,1	408 053,7

^a Le montant estimatif des crédits demandés au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix a été calculé pour l'ensemble de l'exercice biennal, en tenant compte des prévisions de dépense pour la période du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/279.

B. Département de l'appui aux missions

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Composante	2004-2005 (dépenses effectives)	2006-2007 (crédits ouverts)	Augmentation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2008-2009 (montant estimatif)
			Montant	Pour- centage			
Postes	7 050,0	7 841,4	(441,9)	(5,6)	7 399,5	427,1	7 826,6
Voyages	41,0	47,8	57,2	119,7	105,0	3,0	108,0
Services contractuels	–	5,4	–	–	5,4	0,4	5,8
Dépenses de représentation	–	–	6,4	–	6,4	–	6,4
Total (1)	7 091,0	7 894,6	(378,3)	(4,8)	7 516,3	430,5	7 946,8

2) Fonds extrabudgétaires

	2004-2005 (dépenses effectives)	2006-2007 (montant estimatif)	2008-2009 (montant estimatif)
a) Services d'appui à :			
i) Des organismes des Nations Unies	–	–	–
ii) Des activités extrabudgétaires :			
Appui aux activités fonctionnelles financées par des fonds extrabudgétaires	–	–	–
Opérations de maintien de la paix ^a	83 329,2	108 371,9	119 134,6
b) Activités de fond :			
Fonds d'affectation spéciale pour l'état-major de mission à déploiement rapide	227,1	–	–
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	159,1	616,7	–
Total (2)	83 715,4	108 988,6	119 134,6
Total [(1) + (2)]	90 806,4	116 883,2	127 081,4

^a Le montant estimatif des crédits demandés au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix a été calculé pour l'ensemble de l'exercice biennal, en tenant compte des prévisions de dépense pour la période du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/279.

Observations et recommandations concernant les postes

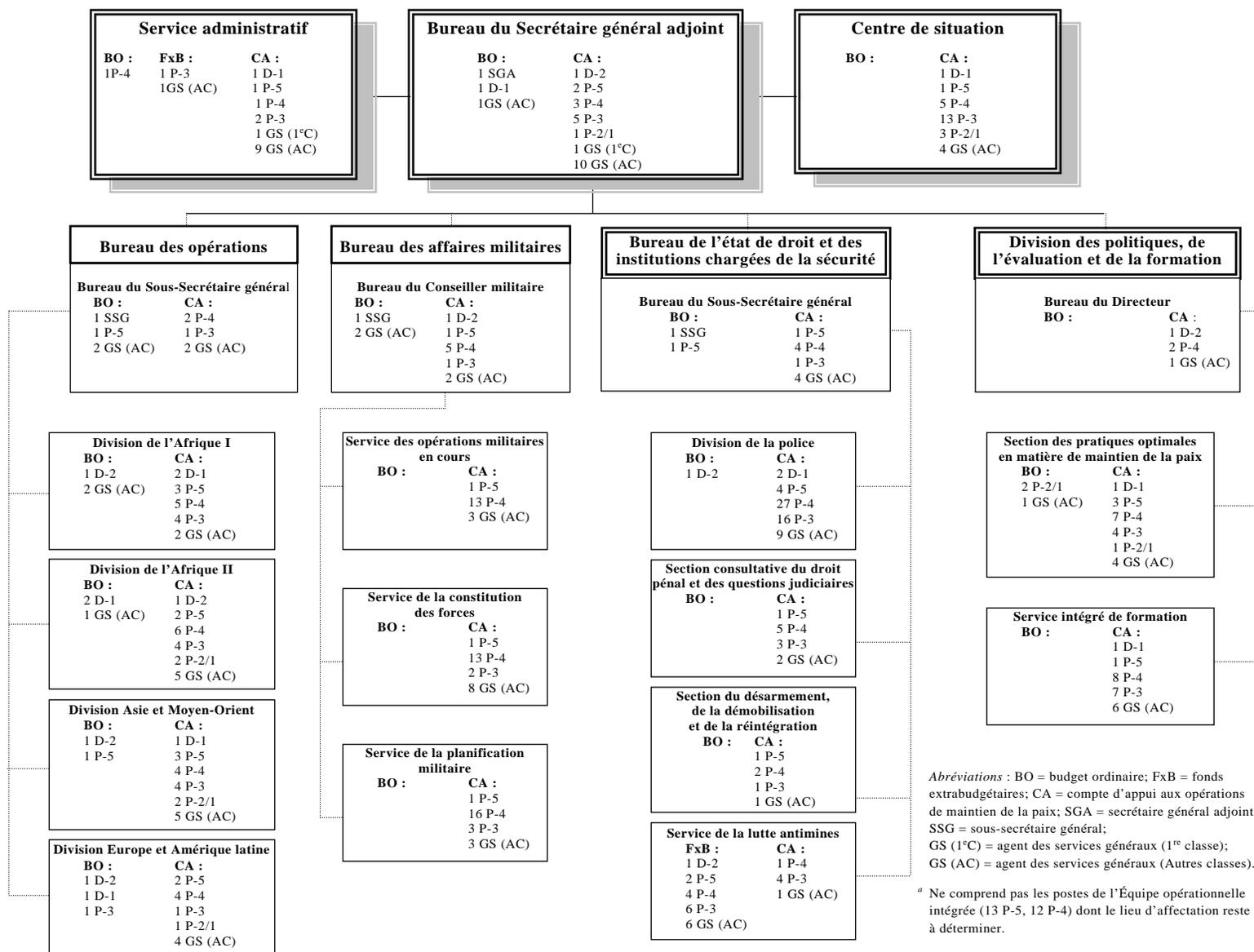
II.41 Le Comité consultatif constate qu'en application de la résolution 61/279 de l'Assemblée générale ce sont au total 58 postes financés au moyen du budget ordinaire [2 postes de secrétaire général adjoint; 4 postes de sous-secrétaire général; 5 D-2; 5 D-1; 6 P-5; 3 P-4; 5 P-3; 8 P-2; 20 GS (AC)] qui sont proposés pour l'exercice biennal 2008-2009, c'est-à-dire moins que les 62 initialement approuvés pour le Département des opérations de maintien de la paix pour l'exercice biennal 2006-2007 [1 poste de secrétaire général adjoint; 2 postes de sous-secrétaire général; 5 D-2; 5 D-1; 6 P-5; 7 P-4; 7 P-3; 8 P-2; 21 GS (AC)] (voir par. II.35). Il constate également que le tableau d'effectifs comprend 799 postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires : 778 postes imputés sur le compte d'appui aux

opérations de maintien de la paix comme approuvé dans la résolution 61/279 de l'Assemblée générale [6 D-2; 17 D-1; 66 P-5; 226 P-4; 185 P-3; 18 P-2; 21 GS (1^eC); 239 GS (AC)]; 19 postes financés au moyen du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance au déminage [1 D-2, 2 P-5, 4 P-4, 6 P-3, 6 GS (AC)] et 2 postes imputés sur le compte spécial d'appui aux activités fonctionnelles financées par des fonds extrabudgétaires [1 P-3, 1 GS (AC)].

II.42 La structure du Département des opérations de maintien de la paix et celle du Département de l'appui aux missions révisée compte tenu des décisions figurant dans la résolution 61/279 de l'Assemblée générale, et faisant apparaître les postes avec leur classe et leur source de financement au 1^{er} juillet 2007, est présentée ci-après dans les figures II.I et II.II.

II.43 Le tableau d'effectifs du Département des opérations de maintien de la paix pour l'exercice biennal 2008-2009 se compose de 28 postes imputés au budget ordinaire (19 administrateurs et 9 agents des services généraux) et de 394 postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires (300 administrateurs et 94 agents des services généraux), contre 30 postes imputés au budget ordinaire (21 administrateurs et 9 agents des services généraux) et 294 postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires (219 administrateurs et 75 agents des services généraux) au cours de l'exercice biennal 2006-2007.

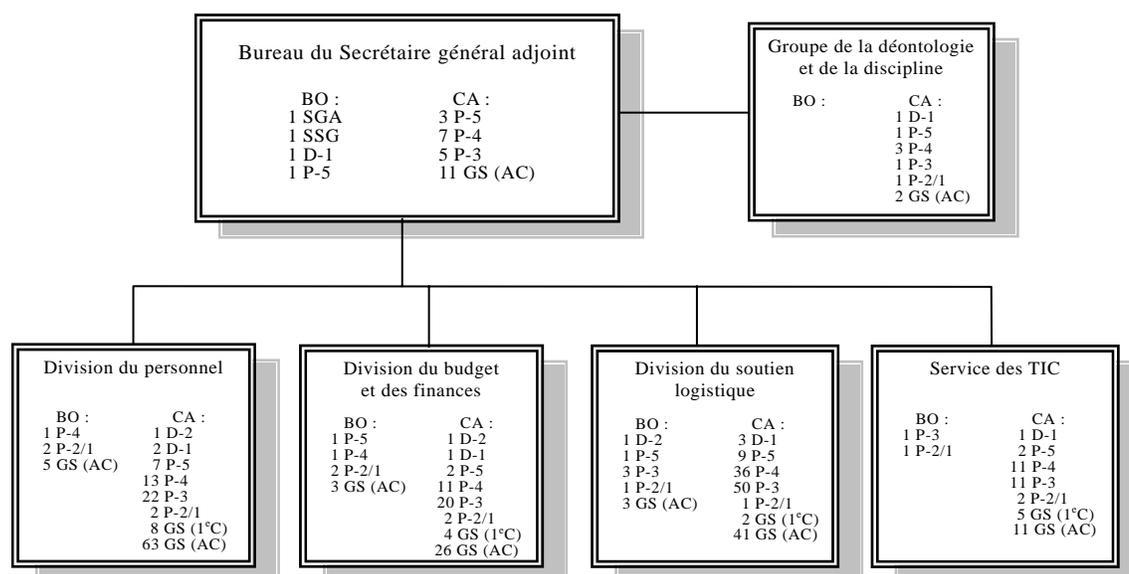
Figure II.I
Effectifs du Département des opérations de maintien de la paix (au 1^{er} juillet 2007)^a



II.44 Le tableau d'effectifs du Département des opérations de maintien de la paix pour l'exercice biennal 2008-2009 se compose de 30 postes imputés au budget ordinaire (19 administrateurs et 11 agents des services généraux) et de 405 postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires (232 administrateurs et 173 agents des services généraux), contre 32 postes imputés au budget ordinaire (20 administrateurs et 12 agents des services généraux) et 344 postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires (197 administrateurs et 147 agents des services généraux) au cours de l'exercice biennal 2006-2007.

Figure II.II

Effectif du Département de l'appui aux missions (au 1^{er} juillet 2007)



Abréviations : BO = budget ordinaire; CA = compte d'appui aux opérations de maintien de la paix; SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général; GS = agent des services généraux; AC = Autres classes; 1°C : première classe.

B. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

II.45 Le tableau II.8 ci-après indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007, le nombre de postes actuellement vacants et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2008-2009.

Tableau II.8

Effectifs proposés

	Postes	Classe
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	248	1 SSG, 2 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 1 GS (1°C), 2 GS (AC), 123 AL, 113 SM
Postes vacants au 31 mai 2007	16	2 P-3, 14 SM

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	261	1 SSG, 2 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 1 GS (1°C), 2 GS (AC), 141 AL, 108 SM
Postes nouveaux	18	18 AL
Suppressions	5	5 SM

Observations et recommandations concernant les postes

II.46 Au total, 18 postes nouveaux d'agent local sont proposés, dont 13 postes d'assistant de liaison du Groupe d'observateurs au Liban, dont les fonctions étaient précédemment exercées par des vacataires mais ont un caractère continu, et 5 postes correspondant à des fonctions administratives et logistiques. La création de ces derniers est compensée par la suppression de cinq postes d'agent du Service mobile. **Conformément à la demande faite par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/296 (sect. VIII, par. 11) et à la recommandation qu'il a formulé au paragraphe II.23 de son précédent rapport³, le Comité consultatif recommande d'approuver les 18 postes d'agent local proposés.**

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.47 Le montant demandé au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 19 023 600 dollars. L'augmentation de 147 300 dollars par rapport au crédit ouvert pour l'exercice biennal 2006-2007 s'explique principalement par la rénovation des abris du quartier général de l'ONUST et de divers échelons de patrouille et postes d'observation. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses autres que le coût des postes.**

C. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan

II.48 Le tableau II.9 ci-après indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007, le nombre de postes actuellement vacants et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2008-2009.

Tableau II.9
Effectifs proposés

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	71	1 D-2, 1 P-5, 45 GS(AC), 24 SM
Postes vacants au 31 mai 2007	6	6 SM
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	74	1 D-2, 1 P-5, 48 GS (AL), 24 SM
Postes nouveaux	3	3 AL

Observations et recommandations concernant les postes

II.49 Trois postes nouveaux d'agent local sont demandés : pour un commis aux fournitures, un technicien des systèmes informatiques et un technicien des communications par satellite (A/62/6 (sect. 5), par. 5.58). Le Comité consultatif note que les fonctions correspondantes étaient auparavant exercées par des agents dont les postes, jusqu'alors financés au moyen de ressources allouées aux dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions), devraient être transformés en postes permanents compte tenu du caractère continu des tâches auxquels ils se rapportent. **Dans ce contexte, le Comité consultatif recommande d'accepter les trois postes proposés.**

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.50 Le montant estimatif des dépenses autres que le coût des postes s'élève à 7 119 100 dollars. La diminution nette de 741 900 dollars s'explique principalement par la réduction des autres dépenses de personnel résultant du coût estimatif moins élevé des indemnités de subsistance (missions) (44 observateurs militaires prévus, contre 45 dans le budget de 2006-2007) et par une diminution des dépenses au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) compte tenu de la proposition de convertir trois postes (voir par. II.49); ainsi que par la réduction des dépenses prévues au titre des frais généraux de fonctionnement, résultant en grande partie d'ajustements des coûts et au titre des fournitures et accessoires, après analyse des dépenses passées. Ces économies sont en partie annulées par une augmentation des ressources demandées au titre des voyages, qui tiennent compte des dépenses effectives. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

Chapitre 6 Utilisations pacifiques de l'espace

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général	6 581 200 ^a
Montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007	6 175 700
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	681 000
<p>Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe</p>	
<p>^a Aux taux de 2008-2009. Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2006-2007 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</p>	

II.51 Le Comité consultatif note que les ressources dont l'inscription au chapitre 6 du budget ordinaire est demandée par le Secrétaire général s'élèvent à 6 235 700

dollars avant réactualisation des coûts, soit une augmentation de 60 000 dollars (1 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice biennal 2006-2007.

II.52 Le tableau II.10 ci-après indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007, le nombre de postes actuellement vacants et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2008-2009.

Tableau II.10
Effectifs proposés

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	20	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 5 P-4, 3 P-3, 3 P-2/1, 5 GS(AC)
Postes vacants au 31 mai 2007	–	
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	21	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 5 P-4, 4 P-3, 3 P-2/1, 5 GS(AC)
Postes nouveaux	1	1 P-3

Observations et recommandations concernant les postes

II.53 Un poste P-3 est demandé pour un spécialiste de la gestion des programmes (A/62/6 (sect. 6), par. 6.12). Le Comité consultatif a appris qu'en raison de l'augmentation de la charge de travail entraînée par la réorganisation des priorités du Bureau, un nouveau poste (nécessitant connaissances spécialisées et expérience des techniques spatiales) était proposé pour faciliter les travaux visant à appliquer les techniques spatiales à la gestion des catastrophes **dans le cadre du programme créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/110. Dans ce contexte et compte tenu également des justifications avancées par le Secrétaire général, le Comité consultatif recommande d'approuver la création de ce poste.**

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.54 On trouvera à l'annexe V un tableau comparatif, par objet de dépense, des dépenses de l'exercice 2004-2005, des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007, des dépenses prévues pour 2006-2007 selon les informations fournies au Comité consultatif et des crédits demandés pour l'exercice 2008-2009.

II.55 Le Comité consultatif relève qu'au 31 mai 2007, sur le montant des crédits ouverts au titre des objets de dépense autres que les postes (1 212 500 dollars), un montant de 592 700 dollars avait été dépensé; pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2007, les dépenses devaient se chiffrer à 615 500 dollars. S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris que la majeure partie de ces dépenses devait avoir lieu au cours du deuxième semestre 2007, la première partie de l'année ayant été essentiellement consacrée aux préparatifs des sessions du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Le montant pour 2008-2009 des dépenses autres que le coût des postes prévues est estimé à 1 148 400 dollars, soit une diminution de 64 100 dollars par rapport au crédit ouvert pour 2006-2007 qui résulte de la réduction des dépenses prévues au titre des autres dépenses de

personnel, des consultants et experts, des voyages, des services contractuels et du mobilier et du matériel. **Le Comité recommande d'approuver les propositions relatives aux objets de dépense autres que les postes pour le chapitre 6.**

Titre III Justice internationale et droit international

Chapitre 7 Cour internationale de Justice

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général	40 220 200 ^a
Montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007	36 785 000
<p>Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.</p>	
<p>^a Aux taux de 2008-2009. Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2006-2007 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</p>	

III.1 Le Comité consultatif note que les ressources dont l'inscription au chapitre 7 du budget ordinaire est demandée par le Secrétaire général s'élèvent à 38 645 000 dollars avant réactualisation des coûts, soit une augmentation de 1 860 000 dollars (5,1 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice biennal 2006-2007 (voir A/62/6 (sect. 7), tableau 7.2). Le tableau III.1 ci-après indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007, le nombre de postes actuellement vacants et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2008-2009.

Tableau III.1
Effectifs proposés

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	100	1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 14 P-4, 17 P-3, 10 P-2, 6 GS (1°C), 47 GS (AC)
Postes vacants au 31 mai 2007	5	1 P-5, 1 P-3, 1 P-2, 2 GS (AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	111	1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 13 P-4, 17 P-3, 19 P-2, 6 GS (1°C), 48 GS (AC)
Postes nouveaux	11	Grefte : 1 P-5, 9 P-2, 1 GS (AC)
Reclassements	1	De P-4 à P-5

Observations et recommandations concernant les postes

Postes nouveaux

III.2 Il est proposé de créer un poste P-5 de juriste principal au Département des affaires juridiques pour faire face à la complexité et à la charge accrues du travail découlant de l'augmentation du nombre d'affaires et du nombre de procédures incidentes et permettre ainsi au Greffe de s'acquitter de ses fonctions judiciaires et juridiques (A/62/6 (sect. 7), par. 7.13). **Dans ces conditions et compte tenu des arguments invoqués par le Secrétaire général, le Comité consultatif recommande d'approuver la création de ces postes.**

III.3 Il est proposé de créer 9 postes d'assistant judiciaire (P-2), ce qui porterait à 15 le nombre total de ces derniers. Un assistant serait affecté à chacun des juges de la Cour, pour effectuer des travaux de recherche, d'analyse et d'appréciation concernant les textes doctrinaux et la jurisprudence pertinente d'autres juridictions internationales.

III.4 Le Comité consultatif a été informé que 12 affaires étaient en cours au 31 décembre 2005, 13 au 31 décembre 2006 et 12 lorsqu'il a tenu ses réunions en juin 2007. Le Greffier a expliqué que les arrêts rendus au cours des 10 dernières années représentaient à peu près un tiers du nombre total des décisions prises par la Cour depuis qu'elle avait commencé ses travaux en avril 1946, et souligné la complexité croissante des points de fait et de droit examinés. À ce sujet, le Comité consultatif prend acte de la déclaration figurant dans le récent rapport de la Cour internationale de Justice selon laquelle « de nombreuses affaires se sont compliquées du fait du dépôt par les défendeurs d'exceptions préliminaires d'incompétence ou d'irrecevabilité, de demandes reconventionnelles, ainsi que de demandes en indication de mesures conservatoires – requérant un traitement d'urgence »¹⁰.

III.5 Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe III.3 de son rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005⁶, il a recommandé de transformer en postes permanents cinq postes d'assistant juridique (P-2) auparavant financés au moyen de crédits ouverts au titre du personnel temporaire. Il rappelle également qu'au paragraphe III.2 de son rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007³, il a recommandé d'approuver la création d'un nouveau poste de juriste à la classe P-3 pour le Bureau du Président de la Cour. **Le Comité consultatif n'a cessé de maintenir que tout l'appui dont les juges ont besoin peut être assuré dans de bonnes conditions d'efficacité par une équipe d'assistants juridiques. Cela étant, bien qu'il estime que c'est dans cette réserve qu'il conviendrait de puiser, il recommande, compte tenu de la charge de travail accrue, d'adjoindre trois nouveaux postes P-2 aux effectifs de l'équipe. Il faudrait en outre faire en sorte que tous les intéressés possèdent les compétences linguistiques dont la Cour a besoin.**

III.6 Il est proposé de créer un poste temporaire d'agent des services généraux (Autres classes), destiné à un indexeur-bibliographe, pour assister les juges et les différents départements du Greffe dans leurs travaux de recherche (A/62/7 (sect. 7), par. 7.13). **Compte tenu des arguments invoqués par le Secrétaire général, le Comité consultatif recommande d'approuver la création de ce poste.**

¹⁰ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 4 (A/61/4), par. 13.

Postes reclassés

III.7 La proposition de reclasser le poste de chef de la bibliothèque, de la classe P-4 à la classe P-5, est motivée par la décision de fusionner la Division des archives, de l'indexage et de la distribution (dirigée actuellement par un administrateur de la classe P-3) et la Division de la bibliothèque (dirigée par un administrateur de la classe P-4) pour constituer le nouveau département de la documentation (A/62/7 (sect. 7), par. 7.13). **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à cette fusion. Il constate cependant qu'aucune information n'a été donnée quant aux gains d'efficacité escomptés, et qu'aucune amélioration du coût-efficacité n'est attendue de la fusion étant donné que les travaux d'archivage et d'indexation entrepris par le Greffe doivent encore être menés à bien. Il constate également que le nouveau département continuera de représenter une unité administrative à effectif modeste, avec 11 postes d'agent des services généraux et 3 postes d'administrateur. Pour le Comité consultatif, il n'existe aucun argument convaincant pour que le département de la documentation ne soit pas dirigé par un administrateur de la classe P-4. Il ne recommande donc pas d'approuver le reclassement de ce poste.**

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

III.8 On trouvera à l'annexe V un tableau comparatif, par objet de dépense, des dépenses de l'exercice 2004-2005, des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007, des dépenses prévues pour 2006-2007 selon les informations fournies au Comité consultatif et des crédits demandés pour l'exercice 2008-2009. **Le Comité consultatif recommande d'accepter les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses autres que le coût des postes.**

III.9 Le montant des frais généraux de fonctionnement pour l'exercice biennal 2008-2009 est estimé à 3 063 600 dollars, avant réactualisation des coûts, soit une réduction de 127 400 dollars par rapport au crédit ouvert pour 2006-2007. Le Comité consultatif a appris que ce montant comprenait la somme de 2 522 100 dollars, correspondant à la part qui revient à l'ONU dans les frais généraux de fonctionnement afférents aux installations mises à la disposition de la Cour au Palais de la Paix à La Haye (Pays-Bas). L'utilisation du Palais est régie par l'accord conclu en 1946 entre l'ONU et la Fondation Carnegie. Le Comité consultatif a été informé que le montant de 2 522 100 dollars ne tenait pas compte des résultats des négociations en cours avec la Fondation. S'étant renseigné, il a appris que les négociations se poursuivaient au sujet de la révision du taux de contribution au titre de l'usage du Palais de la Paix par la Cour. Un rapport sur le taux de contribution révisé devait être soumis à l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session.

Chapitre 8

Affaires juridiques

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général	44 839 100 ^a
Montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007	42 153 000
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	11 894 500

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

^a Aux taux de 2008-2009. Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2006-2007 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

III.10 Le Comité consultatif note que les ressources dont l'inscription au chapitre 8 du budget ordinaire est demandée par le Secrétaire général s'élèvent à 42 227 800 dollars avant réactualisation des coûts, soit une augmentation de 74 800 dollars (0,2 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice biennal 2006-2007 (voir A/62/6 (sect. 8), tableau 8.3). Le tableau III.2 ci-après indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007, le nombre de postes actuellement vacants et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2008-2009. Il indique également les postes à financer au moyen de fonds extrabudgétaires pour l'exercice 2008-2009.

Tableau III.1
Effectifs proposés

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	142	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 7 D-1, 17 P-5, 19 P-4, 20 P-3, 14 P-2/1, 11 GS (1°C), 48 GS (AC)
Postes vacants au 31 mai 2007	2	1 P-4, 1 P-3
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	143	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 7 D-1, 18 P-5, 19 P-4, 20 P-3, 14 P-2/1, 11 GS (1°C), 48 GS (AC)
Postes nouveaux	1	Bureau du Secrétaire général adjoint : 1 P-5 (assistant spécial du Secrétaire général adjoint)
Redéploiements	7	2 postes [1 SGA et 1 GS (AC)], du Bureau du Conseiller juridique au Bureau du Secrétaire général adjoint 1 GS (AC), du sous-programme 6 au Bureau du Secrétaire général adjoint

		<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
		1 P-3, de l'appui au programme au Bureau du Secrétaire général adjoint	
		1 GS (AC), du sous-programme 6 au sous-programme 3	
		1 P-4, du sous-programme 6 à l'appui au programme	
		1 P-3, de l'appui au programme au sous-programme 6	
<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	21	2 D-1, 4 P-5, 7 P-4/3, 2 P-2/1, 6 GS (AC)	

Recommandations concernant les postes

Postes nouveaux

III.11 Il est prévu de créer un poste P-5 d'assistant spécial du Conseiller juridique (direction exécutive et administration) (voir A/62/6 (sect. 8), par. 8.7). Cette demande est faite dans le cadre de la proposition tendant à créer un bureau du Secrétaire général adjoint (voir par. III.15). L'assistant spécial aiderait le Conseiller juridique à gérer et à coordonner les activités du Bureau des affaires juridiques. **Dans ces conditions, et compte tenu des arguments avancés par le Secrétaire général, le Conseil consultatif recommande d'approuver la création du poste demandé.**

Redéploiements

III.12 La majorité des redéploiements sont proposés dans le cadre de la proposition de créer un bureau du Secrétaire général adjoint (voir A/62/6 (sect. 8), par. 8.8, 8.38, 8.50 et 8.52). **Compte tenu des arguments invoqués par le Secrétaire général, le Comité consultatif recommande d'approuver ces redéploiements.**

Transfert du Tribunal administratif des Nations Unies au chapitre premier

III.13 Le Comité consultatif rappelle que, le 1^{er} janvier 2006, conformément au paragraphe 36 de la résolution 59/283 de l'Assemblée générale, les ressources allouées au Tribunal administratif, d'un montant de 1 593 800 dollars (avant réactualisation des coûts), ont été transférées du chapitre 8 (Affaires juridiques) au chapitre premier (Politique, direction et coordination d'ensemble).

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

III.14 On trouvera à l'annexe V un tableau comparatif, par objet de dépense, des dépenses de l'exercice 2004-2005, des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007, des dépenses prévues pour 2006-2007 selon les informations fournies au Comité consultatif et des crédits demandés pour l'exercice 2008-2009. **Le Comité consultatif recommande d'accepter les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses autres que le coût des postes.**

Autres observations et recommandations

III.15 Le Secrétaire général propose de créer un bureau du Secrétaire général adjoint pour contribuer à une gestion plus efficace du Bureau des affaires juridiques. **Le Comité consultatif n'est pas opposé à la création d'un bureau du Secrétaire général adjoint et à la création et au redéploiement des postes visés, ainsi qu'il l'a déjà indiqué aux paragraphes III.12 et III.13.**

III.16 Le Comité consultatif a été informé que le Bureau des affaires juridiques menait principalement ses travaux dans les quatre domaines suivants : a) justice transitionnelle/justice pénale internationale; b) enquêtes internes; c) renforcement des capacités/état de droit; et d) appui au maintien de la paix. Il note que le Bureau du Conseiller juridique est le service juridique central de l'Organisation.

Application d'une recommandation du Comité consultatif

III.17 Le Comité consultatif a appris que 74 volumes du *Recueil des Traités* des Nations Unies n'avaient pas été publiés au 1^{er} janvier 2007. Au 28 juin 2007, cet arriéré s'établissait à 85 volumes (55 volumes (enregistrements) pour 2006 et 30 volumes pour le premier semestre 2007). Sur ces 85 volumes, 19 avaient fait l'objet de bons à tirer. **Le Comité relève dans le projet de budget-programme (A/62/6 (sect. 8), par. 8.52) que, comme suite à sa recommandation sur la question, le délai de publication des volumes du *Recueil des traités* a été ramené de 18 mois à 12 à 15 mois.**

III.18 À ce sujet, le Comité consultatif a appris que l'impression des volumes du *Recueil* continuait de se faire à l'extérieur et que des efforts conjoints avaient été engagés par le Bureau des affaires juridiques et le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour étudier la possibilité d'imprimer le *Recueil* sur place et à meilleur prix. **Le Comité consultatif encourage le Secrétariat à examiner la question et compte que le point sera fait sur les progrès accomplis dans ce domaine lors de la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011.**

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Chapitre 9 Affaires économiques et sociales

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général	162 353 900 ^a
Montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007	157 929 200
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	122 522 200

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

^a Aux taux de 2008-2009. Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2006-2007 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts). Dans sa résolution 60/229, l'Assemblée générale a approuvé pour 2006-2007 le versement d'une avance de 1 042 200 dollars à l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW). Le montant prévu pour les subventions et contributions pour 2008-2009 a été réduit du montant de cette avance consentie à titre ponctuel.

IV.1 Le Comité consultatif note que les ressources dont l'inscription au chapitre 9 du budget ordinaire est demandée par le Secrétaire général s'élèvent à 153 784 100 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 1 145 100 dollars (0,7 %) par rapport à l'exercice biennal 2006-2007 (A/62/6 (sect. 9), tableau 9.3). Le tableau IV.1 ci-après indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes permanents et temporaires approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007, le nombre de postes actuellement vacants et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2008-2009 et, pour les fonds extrabudgétaires, le nombre de postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009.

Tableau IV.1
Effectifs proposés

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007 ^a	537	1 SGA, 3 SSG, 10 D-2, 34 D-1, 66 P-5, 88 P-4, 66 P-3, 48 P-2/1, 33 GS (1°C), 188 GS (AC)
Postes vacants au 31 mai 2007	26	5 P-5, 3 P-4, 5 P-3, 2 P-2/1, 1 GS (1°C), 10 GS (AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	537	1 SGA, 3 SSG, 10 D-2, 34 D-1, 66 P-5, 88 P-4, 66 P-3, 48 P-2/1, 33 GS (1°C), 188 GS (AC)

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
Redéploiements	2	1 P-4, de l'appui au programme à direction exécutive et administration 1 AL, de direction exécutive et administration au sous-programme 10
<i>Fonds extrabudgétaires</i>		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	36	1 D-1, 4 P-5, 5 P-4, 3 P-3, 8 P-2/1, 6 GS (1°C), 9 GS (AC)

^a Le tableau d'effectifs pour l'exercice biennal 2006-2007 a été ajusté pour rendre techniquement possible le transfert de responsabilité permettant d'assurer au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes les services dont il aura besoin (voir A/62/6 (sect. 9), tableau 9.4).

Observations et recommandations concernant les postes

IV.2 Deux redéploiements sont proposés entre direction exécutive et gestion, appui au programme et le sous-programme 10 (voir A/62/6 (sect. 9), par. 9.40, 9.84 et 9.90). **Compte tenu des justifications fournies par le Secrétaire général, le Comité consultatif recommande d'approuver le redéploiement de ces postes.**

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.3 On trouvera à l'annexe V un tableau comparatif, par objet de dépense, des dépenses de l'exercice 2004-2005, des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007, des dépenses prévues pour 2006-2007 selon les informations fournies au Comité consultatif et des crédits demandés pour l'exercice 2008-2009. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les montants demandés par le Secrétaire général pour les objets de dépense autres que les postes.**

IV.4 Les montants prévus pour les consultants et experts s'élèvent à 4 823 100 dollars (avant actualisation des coûts), soit une augmentation de 240 000 dollars (5,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2006-2007. Le montant des fonds extrabudgétaires prévus pour l'exercice biennal 2008-2009 à cette même rubrique est de 3 827 000 dollars; le montant de 2006-2007 est estimé à 4 753 500 dollars.

Autres observations et recommandations

Élimination des montants prévus pour le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et réduction de l'avance sur subventions et contributions consentie à l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

IV.5 Le Comité consultatif relève que le budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 accuse une diminution de 0,7 % par rapport à celui de l'exercice biennal de 2006-2007, qui résulte principalement :

a) De l'élimination des montants non renouvelables inscrits au budget-programme de 2006-2007 pour les frais de voyages de représentants (503 200 dollars) et du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (233 100 dollars), pour l'appui à des sessions supplémentaires du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en 2006-2007 autorisées par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/230;

b) De la réduction de l'avance sur subventions et contributions de 1 042 200 dollars inscrite au budget de 2006-2007 pour l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme.

Ces diminutions sont contrebalancées par l'effet-report de deux postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007 (303 900 dollars) et l'augmentation enregistrée à la rubrique Consultants et experts (240 000 dollars).

Fonds extrabudgétaires

IV.6 Le Comité consultatif note que les fonds extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2008-2009 ont été estimés à 122 522 200 dollars, contre 126 163 700 dollars pour l'exercice biennal 2006-2007. La diminution est donc d'environ 3 %. Il compte que l'on ne relâchera pas les efforts visant à préserver le montant des fonds extrabudgétaires, qui permettent au Département des affaires économiques et sociales de poursuivre ses activités efficacement et au moindre coût.

Objectifs de base

IV.7 Le Comité a été informé que les activités du Département privilégient quatre grands domaines : a) renforcement de l'appui aux processus intergouvernementaux de l'ONU; b) recherche de haute qualité sur les grands problèmes de développement et les options politiques; c) appui au système statistique mondial; d) promotion de la coopération technique en tant que lien entre les processus mondiaux et régionaux et le développement à l'échelon national.

IV.8 Les grandes priorités comprennent de nouvelles fonctions vis-à-vis du Conseil économique et social, le Département étant responsable de l'appui à la mise en œuvre de deux nouveaux mandats du Conseil, à savoir l'examen ministériel annuel des progrès vers les objectifs de développement convenus à l'échelon international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, d'une part, et le Forum pour la coopération en matière de développement (résolution 61/16 de l'Assemblée générale), de l'autre. Le Département produit le rapport annuel sur la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement, et s'emploie par ailleurs à promouvoir un système unifié de statistiques des Nations Unies. De plus, le Département a assuré un appui fonctionnel et administratif au Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations, a pris un rôle de pointe pour soutenir l'importance donnée par l'Assemblée générale à l'élimination de la violence à l'égard des femmes, et assuré les services nécessaires à la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

IV.9 Le Comité consultatif a été informé par ailleurs que le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales a coordonné des consultations pour la préparation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009. Ces consultations ont permis de cerner des domaines où il était possible d'améliorer la coopération, d'ajuster les hypothèses de départ pour le budget, et d'éliminer des activités faisant doublon. De plus, le Département des affaires économiques et sociales et le PNUD ont convenu de collaborer plus étroitement suite à la décision du Sommet de 2005 de renforcer les liens au sein du système des Nations Unies, et de surveiller la cohérence à l'échelle du système. Le Département conçoit en outre les fonctions de coopération technique comme partie intégrante de son programme de travail, le but global étant de réaliser les objectifs de développement convenus à l'échelon international.

Chapitre 10

Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général	5 569 400 ^a
Montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007	5 052 700
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	1 120 500

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

^a Aux taux de 2008-2009. Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2006-2007 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.10 Le Comité consultatif note que les ressources dont l'inscription au chapitre 10 du budget ordinaire est demandée par le Secrétaire général s'élèvent à 5 283 500 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 230 800 dollars (4,6 %) par rapport à l'exercice biennal 2006-2007 (A/62/6 (sect. 10), tableau 10.3). Le tableau IV.2 ci-après indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes permanents et temporaires approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007, le nombre de postes actuellement vacants et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2008-2009.

Tableau IV.2
Effectifs proposés

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	15	1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 4 GS (AC)
Postes vacants au 31 mai 2007	2	1 P-4, 1 P-3
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	15	1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 4 GS (AC)

IV.11 Le Comité consultatif relève qu'aucun poste supplémentaire n'est demandé pour l'exercice biennal 2008-2009.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.12 On trouvera à l'annexe V un tableau comparatif, par objet de dépense, des dépenses de l'exercice 2004-2005, des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007,

des dépenses prévues pour 2006-2007 selon les informations fournies au Comité consultatif et des crédits demandés pour l'exercice 2008-2009. **Le Comité relève que le montant prévu des dépenses de l'exercice biennal 2006-2007, au 31 mai 2007, était largement inférieur à celui des crédits ouverts, mais recommande néanmoins d'approuver les montants demandés par le Secrétaire général.**

IV.13 Les montants prévus pour les services contractuels s'élèvent à 78 500 dollars (avant actualisation des coûts), soit 15 400 dollars (24,4 %) de plus que les crédits ouverts pour 2006-2007 qui s'élevaient à 63 100 dollars. Il s'agit notamment des frais de traduction et d'impression de diverses publications. S'étant informé, le Comité consultatif a appris que pour rendre son action de plaidoyer plus efficace, et répondant à des demandes d'États Membres et d'autres clients, le Bureau du Haut Représentant fait traduire ses publications dans plusieurs langues pour mieux desservir l'auditoire ciblé, et que le site Web est maintenant consultable en anglais et en français. Il a fallu engager des dépenses du fait qu'il n'a pas toujours été possible de faire traduire et imprimer les publications en interne. On s'efforcera toutefois, comme par le passé, de faire imprimer les documents en interne dans toute la mesure possible au lieu de recourir à des services contractuels.

Autres observations et recommandations

IV.14 Le Comité consultatif remarque que l'on a estimé à 1 120 500 dollars le montant des fonds extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2008-2009, ce qui représente une diminution de 61 % par rapport au montant estimatif de 2006-2007. Le Comité estime qu'une telle diminution nuit à l'exécution globale du programme du Bureau et note que c'est un rôle important du Secrétaire général adjoint d'assurer un apport régulier de ressources extrabudgétaires. **Le Comité recommande d'élaborer un plan stratégique d'action pour mobiliser plus de ressources afin de pouvoir poursuivre efficacement l'exécution du programme.**

Chapitre 11

Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général	11 852 900 ^a
Montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007	10 803 100
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	470 000

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

^a Aux taux de 2008-2009. Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2006-2007 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.15 Le Comité consultatif note que les ressources dont l'inscription au chapitre 11 du budget ordinaire est demandée par le Secrétaire général s'élèvent à 11 186 300 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 383 200 dollars (3,5 %) par rapport à l'exercice biennal 2006-2007 (A/62/6 (sect. 11), tableau 11.4). Le tableau IV.3 ci-après indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes permanents et temporaires approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007, le nombre de postes actuellement vacants et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2008-2009.

Tableau IV.3
Effectifs proposés

	Postes	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	32	1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 4 P-5, 5 P-4, 8 P-3, 1 GS (1°C), 9 GS (AC), 1 AL
Postes vacants au 31 mai 2007	5	1 SGA, 1 D-1, 1 P-4, 2 GS (AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	33	1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 4 P-5, 6 P-4, 8 P-3, 1 GS (1°C), 9 GS (AC), 1 AL
Postes nouveaux	1	1 P-4 pour un administrateur de programme au sous-programme 2

Observations et recommandations concernant les postes

IV.16 Il est proposé de créer un poste P-4 pour un administrateur de programme au sous-programme 2 (A/62/6 (sect. 11), par. 11.20). **Compte tenu de la justification apportée par le Secrétaire général, le Comité consultatif recommande d'approuver la création du poste demandé.**

Objets de dépense autres que les postes

IV.17 On trouvera à l'annexe V un tableau comparatif, par objet de dépense, des dépenses de l'exercice 2004-2005, des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007, des dépenses prévues pour 2006-2007 selon les informations fournies au Comité consultatif et des crédits demandés pour l'exercice 2008-2009. **Le Comité recommande d'approuver les montants proposés par le Secrétaire général pour les objets de dépense autres que les postes.**

Autres observations et recommandations

IV.18 Le Comité consultatif note que les fonds extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2008-2009 sont estimés à 470 000 dollars, soit une baisse notable par rapport aux 745 300 dollars qui avaient été prévus pour l'exercice biennal 2006-2007. Le Comité note que les vacances de poste, surtout celle du poste de secrétaire général adjoint, retentissent sur l'exécution des programmes, notamment parce qu'il est du rôle du Secrétaire général adjoint d'obtenir un apport régulier de ressources extrabudgétaires. S'étant informé, le Comité consultatif a appris que la baisse attendue des fonds extrabudgétaires pour le sous-programme 1 était due en partie à l'achèvement des activités liées aux services à assurer au Groupe consultatif du Secrétaire général sur l'appui international au Nouveau Partenariat, financées par

des contributions volontaires. En outre, des fonds du Fonds d'affectation spéciale pour la coopération au développement avaient servi pour les frais de voyage des membres du Groupe consultatif se rendant dans différents pays pour des consultations – désormais achevées. Si le Groupe devait être reconstitué, on s'emploierait à mobiliser des ressources sous forme de contributions volontaires. Pour le sous-programme 3, il n'était pas certain que des fonds extrabudgétaires seraient disponibles pour l'exercice biennal 2008-2009, mais on poursuivrait les efforts pour lever d'autres ressources. Les activités à financer ainsi serviraient à élargir l'auditoire du programme d'information sur le Nouveau Partenariat pour le faire mieux connaître et susciter plus d'appui pour ses objectifs et ses programmes. **Le Comité consultatif recommande d'intensifier les efforts pour lever des fonds extrabudgétaires.**

Chapitre 12 Commerce et développement

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général	122 405 300 ^a
Montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007	117 152 900
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	61 397 200

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

^a Aux taux de 2008-2009. Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2006-2007 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.19 Le Comité consultatif remarque que les ressources dont l'inscription au chapitre 12 du budget ordinaire est demandée par le Secrétaire général s'élèvent à 117 361 200 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 208 300 dollars (0,2 %) par rapport à l'exercice biennal 2006-2007 (A/62/6 (sect. 12), tableau 12.3). Le tableau IV.4 ci-après indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes permanents et temporaires approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007, le nombre de postes actuellement vacants et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2008-2009 et, pour les fonds extrabudgétaires, le nombre de postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009.

Tableau IV.4
Effectifs proposés

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	390	1 SGA, 1 SSG, 6 D-2, 17 D-1, 46 P-5, 56 P-4, 71 P-3, 32 P-2/1, 12 GS (1°C), 148 GS (AC)
Postes vacants au 31 mai 2007	10	1 SSG, 3 P-5, 1 P-3, 2 P-2, 1 GS (1°C), 2 GS (AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	391	1 SGA, 1 SSG, 6 D-2, 17 D-1, 46 P-5, 56 P-4, 72 P-3, 32 P-2/1, 12 GS (1°C), 148 GS (AC)
Postes nouveaux	1	1 P-3 au sous-programme 2
Redéploiements	15	1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 GS (AC), du sous-programme 1 au sous-programme 5 1 P-4, 1 GS (AC), du sous-programme 1 à l'appui au programme 1 P-4, du sous-programme 2 à l'Appui au programme 1 P-3, de direction exécutive et administration au sous-programme 2 1 GS (AC), du sous-programme 4 au sous-programme 2 1 GS (AC), de direction exécutive et administration au sous-programme 3 1 P-3, de l'appui au programme au sous-programme 5 1 P-5, 1 P-4, 1 P-2, 1 GS (AC), de direction exécutive et administration à l'appui au programme
<i>Fonds extrabudgétaires</i>		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	25	1 D-1, 1 P-5, 3 P-4/3, 7 P-2/1, 13 GS (AC)

Observations et recommandations concernant les postes

Postes nouveaux

IV.20 La création d'un poste P-3 d'économiste est proposée à la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises au titre du sous-programme 2 (voir A/62/6 (sect. 12), par. 12.40). Ce poste permettrait de renforcer le programme d'examens de la politique d'investissement qui connaît une expansion rapide et dont l'importance a été soulignée dans le Consensus de São Paulo (TD/412, part. II) et réaffirmée par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/221. La Section chargée des examens de la politique d'investissement est actuellement dotée de cinq administrateurs, produit en moyenne quatre examens de la politique d'investissement par an et mène aussi des activités consécutives dans 10 pays. En janvier 2007, il y avait en instance 25 demandes d'examen soumises par des pays. Au rythme actuel de quatre examens par an, il faudrait sept ans pour satisfaire les demandes en instance, sans compter les demandes nouvelles, arrivant

chaque année, de mise à jour d'examens antérieurs, outre 11 demandes d'assistance technique pour l'application des recommandations formulées dans les examens achevés. Le Comité consultatif formule plus loin d'autres observations sur les examens de la politique d'investissement. **Dans ce contexte, compte tenu de la justification apportée par le Secrétaire général, le Comité recommande d'approuver la création de ce poste.**

Redéploiements

IV.21 Il est demandé de redéployer 15 postes, comme indiqué plus haut dans le tableau IV.4 et dans le projet de budget-programme (ibid., par. 12.31, 12.35, 12.40, 12.50 et 12.69). **Compte tenu de la justification apportée par le Secrétaire général, le Comité consultatif recommande d'approuver le transfert de ces postes.**

Objets de dépense autres que les postes

IV.22 On trouvera à l'annexe V un tableau comparatif, par objet de dépense, des dépenses de l'exercice 2004-2005, des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007, des dépenses prévues pour 2006-2007 selon les informations fournies au Comité consultatif et des crédits demandés pour l'exercice 2008-2009. **Le Comité recommande d'approuver les montants proposés par le Secrétaire général pour les objets de dépense autres que les postes.**

Autres observations et recommandations

Fonds extrabudgétaires

IV.23 Le Comité consultatif a été informé que les fonds extrabudgétaires avaient été estimés pour l'exercice biennal 2008-2009, sans optimisme excessif, à 61 397 200 dollars, contre 67 719 100 dollars pour l'exercice biennal 2006-2007, mais que l'on poursuivrait les efforts pour obtenir un montant plus élevé.

Programme d'examens de la politique d'investissement

IV.24 Les activités d'examen de la politique d'investissement des pays sont financées à l'aide de fonds extrabudgétaires, tandis que les préparatifs de fonds des activités de projet, ainsi que les moyens dont la CNUCED a besoin pour gérer les ressources, sont financés par prélèvement sur le budget ordinaire. Il n'y a donc que des titulaires de poste ou des consultants financés par le budget ordinaire qui participent aux premiers préparatifs du rapport de pays, au séminaire national des parties prenantes, aux levées de fonds et à la réalisation des activités consécutives (y compris les guides de l'investissement et les livres bleus). Ils participent en outre à l'examen d'autres rapports de pays et aux activités de fond consécutives.

IV.25 Le Comité consultatif a été informé aussi que, outre les pays bénéficiaires, le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a également entériné en 2001 les examens de la politique d'investissement, dont le Groupe des Huit a dit à son Sommet de 2007 qu'ils étaient « des mécanismes précieux ». D'autres organisations internationales (la Banque mondiale et l'OCDE, par exemple) réalisent des examens analogues, mais aucun qui offre la portée normalisée et les dimensions d'exécution (notamment l'examen intergouvernemental) de ceux de la CNUCED. Pour certains examens et

les activités consécutives, cette dernière utilise des apports provenant du programme de travail sur les accords internationaux d'investissement, et certaines activités liées au programme d'examens de la politique d'investissement ont été réalisées en coopération avec d'autres organisations et institutions internationales (dont le PNUD).

Chapitre 13

Centre du commerce international CNUCED/OMC

IV.26 Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 59/276, l'Assemblée générale a approuvé les arrangements administratifs révisés concernant le Centre du commerce international CNUCED/OMC, proposés par le Secrétaire général (A/59/405) et recommandés par le Comité (A/59/543). Comme suite à cette résolution, le Centre du commerce international n'est plus requis de présenter une esquisse budgétaire. Une proposition est présentée à l'Assemblée générale et au Conseil général de l'OMC, au deuxième trimestre de l'année qui précède le prochain exercice financier, pour que les deux organismes prennent note du montant des ressources demandées. Une proposition complète leur est ensuite présentée au quatrième trimestre de la même année.

IV.27 Le Secrétaire général a donc présenté une estimation préliminaire des ressources à prévoir pour financer le programme d'activité du Centre au cours de l'exercice biennal 2008-2009 [A/62/6 (sect. 13)]. Les ressources dont le Centre aura besoin sont estimées à 68 782 100 francs suisses (parts combinées de l'OMC et de l'ONU) et les recettes devraient s'élever à 610 000 francs suisses. Ainsi, la contribution à verser par chaque organisation serait de 34 086 050 francs suisses.

IV.28 Le Comité consultatif note que, suivant les nouvelles procédures, le Centre a présenté une proposition budgétaire et fourni des renseignements à ce propos à l'Assemblée générale. Les ressources à prévoir font apparaître une hausse de 0,4 % en valeur réelle entre le crédit de 26 901 500 dollars ouvert en 2006-2007 et le montant de 27 009 500 dollars demandé en 2008-2009 (avant réévaluation des coûts).

IV.29 Entre 2000 et 2006, les ressources au titre du budget ordinaire ont augmenté de 17,3 % (de 29,5 à 34,6 millions de francs suisses). Au cours de la même période, le Centre a accru de 118 % (de 11,6 à 25,3 millions de dollars) ses dépenses d'assistance technique. La demande actuelle des clients du Centre est supérieure de 300 % à l'assistance totale offerte en 2006. À sa demande, le Comité consultatif a été informé que la part de l'ONU dans l'effet-report sur l'exercice biennal 2010-2011 de la création de trois postes au Centre pendant l'exercice biennal 2008-2009 était estimée à 96 700 dollars (aux taux de 2006-2007).

IV.30 Comme indiqué au paragraphe 13.9 du projet de budget-programme [A/62/6 (sect. 13)], la proposition détaillée complète du Centre du commerce international pour l'exercice biennal 2008-2009 sera présentée à l'Assemblée générale et au Conseil général de l'OMC au quatrième trimestre de 2007.

IV.31 Sans préjudice du résultat de l'examen du projet de budget-programme détaillé du Centre du commerce international pour l'exercice biennal 2008-2009, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prendre note des ressources demandées dans le projet de budget-programme, y compris

de la demande de création de trois postes d'administrateur (1 P-4 et 2 P-2), de reclassement à P-4 d'un poste P-2 et de suppression de deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) (A/62/6 (sect. 13), par. 13.6).

Chapitre 14 Environnement

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général	13 658 800 ^a
Montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007	12 286 600
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	277 132 000

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes par source de financement et par classe.

^a Aux taux de 2008-2009. Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2006-2007 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.32 Le Comité consultatif note que les ressources au titre du budget ordinaire demandées par le Secrétaire général pour le chapitre 14 s'élèvent à 12 510 500 dollars avant actualisation des coûts, soit une hausse de 223 900 dollars ou 1,8 % par rapport à l'exercice 2006-2007 (voir A/62/6 (sect. 14), tableau 14.3). Le tableau IV.5 ci-après indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes permanents et temporaires approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007, le nombre de postes actuellement vacants et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2008-2009 et, pour les fonds extrabudgétaires, le nombre de postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009.

Tableau IV.5
Effectifs proposés

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	47	1 SGA, 3 D-2, 1 D-1, 8 P-5, 10 P-4, 5 P-3, 2 P-2/1, 1 GS (1°C), 5 GS (AC), 11 AL
Postes vacants au 31 mai 2007	1	1 P-3
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	47	1 SGA, 3 D-2, 1 D-1, 8 P-5, 10 P-4, 5 P-3, 2 P-2/1, 1 GS (1°C), 5 GS (AC), 11 AL
Redéploiements	5	1 D-2, 1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3, du sous-programme 2 au sous-programme 5 1 P-4, du sous-programme 2 au sous-programme 3

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Fonds extrabudgétaires</i>		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	550	1 SSG, 3 D-2, 27 D-1, 45 P-5, 87 P-4, 87 P-3, 62 P-2/1 et 238 AL

Observations et recommandations concernant les postes

IV.33 Le redéploiement de trois postes est demandé (voir A/62/6 (sect. 14), par. 14.49). Le transfert proposé des ressources affectées aux postes du sous-programme 2 résulte de la restructuration du PNUE réalisée en octobre 2006 au cours de laquelle les fonctions de relations avec la société civile et de liaison interinstitutions ont été redéployées au sous-programme 5, tandis que les ressources naturelles et les questions urbaines étaient redéployées au sous-programme 3. **Dans ce contexte et compte tenu de la justification offerte par le Secrétaire général, le Comité recommande que les redéploiements proposés soient approuvés.**

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.34 On trouvera à l'annexe V un tableau comparatif, par objet de dépense, des dépenses de l'exercice 2004-2005, des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007, des dépenses prévues pour 2006-2007 selon les informations fournies au Comité consultatif et des crédits demandés pour l'exercice 2008-2009. **Le Comité consultatif recommande l'approbation de la proposition du Secrétaire général relative aux objets de dépense autres que les postes.**

IV.35 Le Comité note que les fonds extrabudgétaires nécessaires pour l'exercice biennal 2008-2009 ont été estimés à 277 132 000 dollars contre 260 931 400 dollars en 2006-2007, soit une hausse d'environ 0,6 %. Il remarque que les fonds extrabudgétaires prévus présentent à peu près 95,7 % de l'ensemble des ressources demandées pour le PNUE au titre de l'exercice biennal 2008-2009. Il compte que des efforts continuent d'être faits pour que des fonds extrabudgétaires suffisants soient alloués au PNUE afin qu'il poursuive ses activités de façon efficace et productive.

Autres observations et recommandations

IV.36 Le Comité consultatif note que la majorité des publications en série ou isolées du PNUE sont en anglais. À sa demande, il a été informé que certaines étaient aussi publiées dans d'autres langues, selon le groupe d'utilisateurs visés. **Le Comité consultatif souligne qu'il importe de diffuser les publications et autres supports écrits dans d'autres langues notamment pour répondre aux besoins des publics cibles. Il attend avec intérêt de voir les progrès qui auront été faits sur ce plan à l'occasion de son examen du projet de budget-programme pour l'exercice 2010-2011.**

Chapitre 15

Établissements humains

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général	20 387 900 ^a
Montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007	18 289 400
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	242 138 500

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes par source de financement et par classe.

^a Aux taux de 2006-2007. Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2006-2007 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.37 Le Comité consultatif note que, pour le chapitre 15, le Secrétaire général demande au titre du budget ordinaire un montant de 18 439 100 dollars (avant actualisation des coûts), ce qui représente une augmentation de 149 700 dollars, ou 0,8 %, par rapport à l'exercice biennal 2006-2007 (voir A/62/6 (sect. 15), tableau 15.3). Le tableau IV.6 indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007, le nombre de postes actuellement vacants et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2008-2009 et, pour les fonds extrabudgétaires, le nombre de postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009.

Tableau IV.6
Effectifs proposés

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	74	1 SGA, 1 D-2, 4 D-1, 8 P-5, 17 P-4, 13 P-3, 5 P-2/1, 2 GS (AC), 23 AL
Postes vacants au 31 mai 2007	5	1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	74	1 SGA, 2 D-2, 3 D-1, 8 P-5, 17 P-4, 13 P-3, 5 P-2/1, 2 GS (AC), 23 AL
Redéploiements	12	2 P-5 et 1 P-3, du sous-programme 2 à direction exécutive et administration 1 P-4, de direction exécutive et administration à l'appui au programme 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 2 AL, du sous-programme 1 au sous-programme 4 1 P-4 et 1 P-3 du sous-programme 2 au sous-programme 4

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
Reclassements	1	De D-1 à D-2 (direction exécutive et administration)
<i>Fonds extrabudgétaires</i>		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	205	1 SSG, 3 D-2, 11 D-1, 27 P-5, 59 P-4/3, 20 P-2/1, 4 GS (AC), 80 AL

Observations et recommandations concernant les postes

Redéploiements

IV.38 Il est proposé de redéployer 12 postes de direction exécutive et administration, des sous-programmes 1, 2 et 4 et de la Division de l'appui au programme (voir A/62/6 (sect. 15), par. 15.29, 15.34, 15.39, 15.47 et 15.49). Le Comité consultatif a été informé que les dépenses ne se rapportant pas aux postes occasionnées par les redéploiements proposés au titre de l'appui au programme seraient imputées sur les fonds extrabudgétaires. **Dans ce contexte et compte tenu de la justification offerte par le Secrétaire général, le Comité recommande l'approbation des redéploiements proposés.**

Reclassements

IV.39 Il est demandé que le poste de directeur du Bureau de New York soit reclassé de D-1 à D-2 (A/62/6 (sect. 15), par. 15.29). À sa demande, le Comité consultatif a été informé que le titulaire avait des fonctions de représentation et que les tâches fonctionnelles correspondant au poste avaient changé depuis qu'ONU-Habitat avait acquis le statut de programme et faisait partie du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), du Groupe des Nations Unies pour le développement, du Comité exécutif pour les affaires humanitaires et du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales. Le Directeur serait chargé d'examiner quant au fond les politiques et stratégies du Comité de haut niveau sur les programmes du CCS et d'autres mécanismes de haut niveau assurant la coordination interinstitutions, de donner des conseils stratégiques au Directeur exécutif et de le représenter au sein des groupes de coordination de haut niveau, d'assurer la liaison avec les missions permanentes et de jouer un rôle centralisateur pour les activités menées en Amérique du Nord.

IV.40 **Le Comité consultatif note que la demande de reclassement du poste de chef du Bureau de New York est justifiée par des fonctions de représentation, qui consistent notamment à assister à des réunions de divers niveaux. Il estime que les qualifications et l'expérience requises des titulaires des postes de la classe D-1 sont suffisamment spécialisées et diverses par rapport aux fonctions de représentation et tâches administratives en question. Il recommande donc que le poste de directeur du Bureau de New York ne soit pas reclassé de D-1 à D-2.**

Recommandations concernant les ressources autres que les postes

IV.41 On trouvera à l'annexe V un tableau comparatif, par objet de dépense, des dépenses de l'exercice 2004-2005, des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007, des dépenses prévues pour 2006-2007 selon les informations fournies au Comité consultatif et des crédits demandés pour l'exercice 2008-2009. **Le Comité**

consultatif recommande l'approbation du crédit demandé par le Secrétaire général pour les objets de dépense autres que les postes.

IV.42 Le montant prévu pour les services contractuels est de 105 100 dollars avant actualisation des coûts; il est égal au crédit ouvert pour l'exercice biennal 2006-2007. Pour les fonds extrabudgétaires, le montant estimatif correspondant est de 1 037 100 dollars, alors qu'il était de 968 600 dollars pour l'exercice précédent. Le Comité consultatif a été informé qu'il n'y avait pas eu de dépenses au titre des services contractuels, car les fonds étaient réservés pour l'élaboration, l'impression et la distribution des rapports phares d'ONU-Habitat. Il note que la majorité des publications en série et des publications isolées du programme paraissent en anglais. À sa demande, il a été informé que le programme fait généralement un premier tirage en anglais, puis essaie d'obtenir des fonds extrabudgétaires pour produire ses publications dans d'autres langues. **Le Comité souligne qu'il importe que les publications et autres documents soient diffusés dans plusieurs langues, en fonction du public ciblé. Il espère constater des progrès sur ce plan lorsqu'il examinera le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011.**

Autres observations et recommandations

Fonds extrabudgétaires

IV.43 Le montant des fonds extrabudgétaires est estimé à 242 138 500 dollars pour l'exercice biennal 2008-2009, contre 236 509 700 dollars pour 2006-2007. Les fonds extrabudgétaires représentent plus de 90 % du montant estimatif du budget d'ONU-Habitat; ils sont en majeure partie réservés à des activités précises à la demande des donateurs. Environ 120,7 millions de dollars sont réservés pour des activités de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains et environ 121,4 millions le sont pour des activités de coopération technique.

Plan stratégique et institutionnel à moyen terme

IV.44 À sa demande, le Comité consultatif a été informé que la plupart des activités prévues dans le plan stratégique et institutionnel à moyen terme devaient être financées au moyen de fonds extrabudgétaires. Il a aussi été informé que le Conseil d'administration avait approuvé le plan portant sur la période de 2008 à 2013 à sa vingt et unième session, en avril 2007. Six domaines prioritaires sont définis : a) sensibilisation et mobilisation, suivi et partenariats; b) planification urbaine, gestion et gouvernance; c) politiques foncières et politiques relatives au logement favorables aux pauvres; d) infrastructures de base respectueuses de l'environnement et services d'approvisionnement en eau et d'assainissement abordables; e) renforcement des systèmes de financement des établissements humains; et f) recherche de l'excellence en matière de gestion. ONU-Habitat compte présenter au Conseil d'administration, à sa vingt-deuxième session, des rapports détaillés sur l'exécution du plan.

Chapitre 16

Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général	35 500 200 ^a
Montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007	32 838 400
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	290 160 000

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes par source de financement et par classe.

^a Aux taux de 2008-2009. Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2006-2007 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.45 Le Comité consultatif note que, pour le chapitre 16, le Secrétaire général demande au titre du budget ordinaire un montant de 33 615 000 dollars (avant actualisation des coûts), ce qui représente une augmentation de 776 600 dollars, ou 2,4 %, par rapport à l'exercice biennal 2006-2007 (voir A/62/6 (sect. 16), tableau 16.3). Le tableau IV.7 indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007, le nombre de postes actuellement vacants et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2008-2009 et, pour les fonds extrabudgétaires, le nombre de postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009.

Tableau IV.7
Postes proposés

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	109	1 SGA, 2 D-2, 4 D-1, 12 P-5, 26 P-4, 22 P-3, 10 P-2/1, 3 GS (1°C), 29 GS (AC)
Postes vacants au 31 mai 2007	–	
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	111	1 SGA, 2 D-2, 4 D-1, 12 P-5, 26 P-4, 23 P-3, 11 P-2/1, 3 GS (1°C), 29 GS (AC)
Postes nouveaux	2	1 P-3 et 1 P-2 pour le sous-programme 2
Redéploiements	1	1 GS (AC), du sous-programme 2 au sous-programme 1
<i>Fonds extrabudgétaires</i>		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	273	1 D-2, 14 D-1, 22 P-5, 30 P-4, 28 P-3, 8 P-2/1, 5 GS (1°C), 67 GS (AC), 28 AN, 70 AL

Observations et recommandations concernant les postes

Postes nouveaux

IV.46 Il est proposé de créer à la Division des traités, qui relève du sous-programme 2 (A/62/6 (sect. 16), par. 16.45), un poste P-3 pour le Service de la prévention du terrorisme et un poste P-2 pour le secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants. **Étant donné la justification offerte par le Secrétaire général, le Comité consultatif recommande que la création de ce poste soit approuvée.**

Redéploiements

IV.47 Il est proposé de redéployer un poste du sous-programme 2 au sous-programme 1 (A/62/6 (sect. 16), par. 16.45). **Étant donné la justification offerte par le Secrétaire général, le Comité consultatif recommande que le redéploiement de ce poste soit approuvé.**

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.48 On trouvera à l'annexe V un tableau comparatif, par objet de dépense, des dépenses de l'exercice 2004-2005, des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007, des dépenses prévues pour 2006-2007 selon les informations fournies au Comité consultatif et des crédits demandés pour l'exercice 2008-2009. **Le Comité recommande l'approbation des crédits demandés par le Secrétaire général pour les objets de dépense autres que les postes.**

IV.49 Le montant prévu au titre des autres dépenses de personnel pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) s'élève à 91 100 dollars avant actualisation des coûts; aucun crédit n'avait été ouvert à cette rubrique pour l'exercice biennal 2006-2007. Les ressources demandées couvriraient 12 mois de travail d'un P-2 chargé des préparatifs des réunions préparatoires du douzième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice pénale, qui doit se tenir en 2010, et du service de ces réunions. **Le Comité consultatif note qu'avec deux nouveaux postes, l'Office compterait au total 384 postes (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) pour l'exercice biennal 2008-2009. Il estime donc que les ressources disponibles devraient être utilisées pour la préparation du Congrès et recommande que la période durant laquelle du personnel temporaire (autre que pour les réunions) sera recruté à la classe P-2 ne dépasse pas six mois.**

Titre V Coopération régionale pour le développement

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général	423 541 500 ^a
Montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007	392 683 700
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	151 706 100

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

^a Aux taux de 2008-2009. Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2006-2007 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.1 Le montant total des ressources demandées par le Secrétaire général se chiffre à 395 960 800 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 3 277 100 dollars, ou 0,8 %, par rapport à l'exercice biennal précédent. Ces ressources sont complétées par des ressources provenant du programme ordinaire de coopération technique (28 310 100 dollars) et du Compte pour le développement (16 480 900 dollars) (voir également chap. 22 et 34 ci-après).

V.2 Le tableau V.1 permet de comparer le montant estimatif inscrit au budget ordinaire pour les dépenses d'appui administratif et les dépenses au titre du programme de travail de chaque commission régionale pour l'exercice biennal 2008-2009 et pour l'exercice en cours ainsi que les ratios entre ces deux types de dépenses. Comme indiqué dans le tableau, les dépenses administratives regroupent celles ayant trait aux composantes suivantes : organes directeurs, direction exécutive et administration et appui au programme.

Tableau V.1
Ratio dépenses d'appui administratif/dépenses au titre du programme de travail (budget ordinaire)

(En dollars des États-Unis avant actualisation des coûts)

<i>Composante</i>	<i>Chapitre</i>						Total	<i>Pourcentage</i>
	<i>17B</i>	<i>17A</i>	<i>18</i>	<i>19</i>	<i>20</i>	<i>21</i>		
A. Organes directeurs	–	588 600	935 600	–	1 190 400	126 100	2 840 700	0,7
B. Direction exécutive et administration	–	9 039 100	4 872 300	5 875 300	6 382 500	3 414 700	29 583 900	7,0
C. Programme de travail	–	61 696 200	37 723 700	43 932 000	52 279 800	28 781 100	224 412 800	53,2
D. Appui au programme	1 685 800	36 200 800	31 829 400	7 302 700	37 616 700	24 488 000	139 216 400	39,1
Total partiel	1 685 800	107 524 700	75 361 000	57 110 000	97 469 400	56 809 900	395 960 800	

Composante	Chapitre						Total	Pourcentage
	17B	17A	18	19	20	21		
E. Appui au programme fourni par d'autres bureaux				26 002 000 ^a			26 002 000	
Total	1 778 800	107 524 700	75 361 000	83 112 000	97 469 400	56 809 900	421 962 800	
Appui administratif (en pourcentage) ^b								
2008-2009	–	42,6	49,9	47,1	46,4	49,3	46,8	
2006-2007	–	40,4	49,5	48,8	46,6	50,7	42,2	
Programme de travail (en pourcentage)								
2008-2009	–	57,4	50,1	52,9	53,6	50,7	53,2	
2006-2007	–	59,6	50,5	52,5 ^c	53,4	49,3	57,8	

^a Appui au programme fourni par l'Office des Nations Unies à Genève, dont 9 644 000 dollars au titre du chapitre 28E [Administration (Genève)] aux fins de l'administration et des services généraux et 16 357 300 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences).

^b Somme des composantes A, B, D et E.

^c Ajusté pour tenir compte de dépenses d'appui administratif estimées à 30 329 500 dollars pour des services fournis par l'Office des Nations Unies à Genève, dont 8 990 900 dollars au titre du chapitre 28E [Administration (Genève)] aux fins de l'administration et des services généraux et 21 338 600 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences).

V.3 Le tableau montre que près de la moitié des ressources inscrites au budget ordinaire sert à financer les dépenses administratives. **Le Comité consultatif continue de souligner l'importance qu'il y a à réduire la part relative des dépenses d'appui administratif par rapport aux ressources allouées aux activités de fond menées dans le cadre du programme de travail, lesquelles bénéficient directement aux États Membres. Il demeure convaincu que l'on peut encore améliorer les méthodes de travail, réduire les gaspillages et les chevauchements d'activités et créer de nouveaux effets de synergie entre les commissions régionales. Il engage les commissions à poursuivre vigoureusement leurs efforts en la matière.**

V.4 Le Comité consultatif constate que la composante direction exécutive et administration est désormais directement responsable du bon fonctionnement des commissions régionales et que les réalisations escomptées ont trait à la bonne gestion du programme de travail, au recrutement et à l'affectation du personnel dans les délais prescrits, à l'amélioration de la représentation géographique et à l'équilibre entre les sexes, et à l'amélioration des délais de soumission de la documentation. **Le Comité y voit un progrès, qui permet de responsabiliser davantage la direction et de tenir compte des contrats de mission qui lient les secrétaires généraux adjoints. Il prie le Secrétaire général de suivre cet arrangement et de faire rapport sur les enseignements tirés dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011.**

V.5 Le tableau V.2 indique succinctement le nombre de postes vacants dans les commissions régionales au 31 mai 2007. Le Comité consultatif a été informé que les commissions faisaient tout leur possible pour pourvoir ces postes d'ici à la fin de 2007. Il demande qu'un état actualisé de la situation soit porté à la connaissance de

la Cinquième Commission au moment où elle examinera le projet de budget pour l'exercice biennal 2008-2009.

Tableau V.2
Postes inscrits au budget ordinaire et vacants au 31 mai 2007

<i>Commission régionale</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>
CEA	29	2 D-1, 7 P-5, 11 P-4, 7 P-3, 2 P-2
CESAP	8	1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 4 AL
CEE	4	1 P-3, 2 P-2, 1 GS (AC)
CEPALC	13	1 P-4, 3 P-3, 1 P-2, 8 AL
CESAO	15	1 D-1, 5 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 3 AL, 1 SM

V.6 On trouvera dans le tableau V.3 ci-après une comparaison de la durée moyenne pendant laquelle les postes de la catégorie des administrateurs sont restés vacants pendant l'exercice 2004-2005, des estimations pour 2006-2007 et des cibles pour 2008-2009. Le Comité consultatif constate que presque toutes les commissions ont fait des progrès réguliers pour pourvoir les postes plus rapidement, mais qu'elles sont encore loin de l'objectif des 120 jours fixé par l'Organisation aux fins du recrutement des administrateurs. **Il encourage les commissions à prendre des mesures pour réduire encore le nombre de jours pendant lesquels les postes d'administrateur restent vacants et atteindre l'objectif fixé par l'Organisation.**

Tableau V.3
Nombre moyen de jours pendant lesquels les postes de la catégorie des administrateurs restent vacants

<i>Commission régionale</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2006-2007</i>	<i>2008-2009</i>
CESAP	267	230	180
CEE	244	220	200
CEPALC	182	179	159
CESAO	146	188	150

V.7 Le Comité consultatif souligne que la Commission économique pour l'Afrique (CEA) utilise comme mesure des résultats le pourcentage de fonctionnaires recrutés et nommés dans les six mois qui suivent la publication de l'avis de vacance de poste, et non le nombre de jours pendant lesquels les postes d'administrateur demeurent vacants. Il n'a donc pas pu faire une comparaison directe avec les chiffres des autres commissions.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

V.8 Le tableau V.4 présente succinctement, par commission régionale, le montant des ressources concernant les objets de dépense autres que les postes, notamment les crédits ouverts et les dépenses prévues pour 2006-2007 et les crédits demandés pour 2008-2009.

Tableau V.4
Objets de dépense autres que les postes

Commission régionale	2006-2007		2008-2009	
	Crédits ouverts	Prévisions de dépenses	Crédits demandés	Observations
CEA	23 170 000	23 810 500	23 253 600	Montant correspondant au maintien des programmes
CESAP	9 956 300	9 956 300	9 955 600	Montant correspondant au maintien des programmes
CEE	3 919 000	3 919 000	4 002 600	Montant correspondant au maintien des programmes
CEPALC	16 147 500	16 100 700	15 750 000	En diminution
CESAO	8 679 900	8 345 800	9 187 900	En augmentation

V.9 Le Comité consultatif note que les ressources demandées par la CEA, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique pour l'Europe (CEE) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) pour les objets de dépense autres que les postes pour l'exercice biennal 2008-2009 sont inchangées par rapport à celles de l'exercice 2006-2007 ou leur sont inférieures. **Les recommandations du Comité sont exposées dans les parties correspondant aux différents chapitres du budget ci-après.**

V.10 Le Comité consultatif note que les ressources demandées au titre des voyages par la plupart des commissions régionales pour l'exercice 2008-2009 sont inchangées ou en légère augmentation par rapport à l'exercice en cours. Il est conscient que les voyages sont indispensables et ne peuvent pas toujours être remplacés par des visioconférences ou d'autres moyens de communication électronique. **Il rappelle cependant son opinion selon laquelle les investissements considérables consentis dans le domaine de l'infrastructure informatique et télématique devraient entraîner une réduction du nombre de voyages. Il souligne également que les voyages devraient toujours être justifiés par des besoins fonctionnels et demande aux commissions régionales de continuer à suivre la question des voyages de près.**

Tableau V.5
Fonctionnaires en déplacement pendant 20 jours ou plus en 2006
(budget ordinaire et fonds extrabudgétaires)

	CEA	CESAP	CEE	CEPALC	CESAO
Administrateurs en déplacement pendant au moins 20 jours	29	94	23	54	7
Nombre moyen de jours de voyage	50	45	34	33	27
Administrateurs en déplacement pendant au moins 20 jours (en pourcentage)	12,7	51,1	19,2	27,4	6,4
Nombre total d'administrateurs	228	184	120	197	110

	CEA	CESAP	CEE	CEPALC	CESAO
Agents des services généraux en déplacement pendant au moins 20 jours	–	12	–	14	–
Nombre moyen de jours de voyage		28		29	
Nombre total d'agents des services généraux	377	304	200	295	146

V.11 Le Comité consultatif a demandé des précisions sur le nombre et la catégorie des fonctionnaires en déplacement pendant 20 jours ou plus pour chacune des deux années de l'exercice en cours. Les données de 2006 relatives aux voyages financés au moyen du budget ordinaire et de fonds extrabudgétaires sont résumées dans le tableau V.5. **Le Comité juge préoccupant le temps consacré aux voyages dans certaines commissions et les inefficacités éventuelles découlant de l'absence prolongée de certains fonctionnaires.**

V.12 Le Comité consultatif continue de juger préoccupant le recours intensif à des consultants (voir par. 52).

Chapitre 17 Développement économique et social en Afrique

Chapitre 17A Commission régionale

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général	117 696 200 ^a
Montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007	105 695 600
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	72 663 200
<p>Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.</p>	
<p>^a Aux taux de 2008-2009. Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2006-2007 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</p>	

V.13 Le Comité consultatif note que les ressources demandées par le Secrétaire général pour le chapitre 17A du budget ordinaire s'élèvent à 107 524 700 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 1 829 100 dollars (1,7 %) par rapport à l'exercice biennal 2006-2007 (A/62/2 (sect. 17), par. 17A.18). Ces ressources sont complétées par des ressources provenant du programme ordinaire de coopération technique (10 090 300 dollars) et du Compte pour le développement (voir également chap. 22 et 34 ci-après). Il est tenu compte

dans le projet de budget pour l'exercice biennal 2008-2009 des réformes qui visent à repositionner la CEA et qui ont été formulées à l'issue d'un examen approfondi entrepris par le nouveau Secrétaire exécutif. Il est également tenu compte du plan d'action pour le renforcement des bureaux sous-régionaux de la CEA (A/61/471), lequel est fondé sur les recommandations du Bureau des services de contrôle interne et a été soumis en application des résolutions 60/235 et 61/234 de l'Assemblée générale.

V.14 Le tableau V.6 ci-après indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007, le nombre de postes vacants au 31 mai 2007 et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2008-2009 et, pour les fonds extrabudgétaires, le nombre de postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009.

Tableau V.6
Effectifs proposés

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	520	1 SGA, 1 D-2, 15 D-1, 40 P-5, 60 P-4, 73 P-3, 29 P-2/1, 299 AL, 2 SM
Postes vacants au 31 mai 2007	29	2 D-1, 7 P-5, 11 P-4, 7 P-3, 2 P-2
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	534	1 SGA, 1 D-2, 15 D-1, 40 P-5, 69 P-4, 73 P-3, 29 P-2/1, 304 AL, 2 SM
Postes nouveaux	14	1 P-4 : composante direction exécutive et administration 8 P-4 : sous-programme 7 5 AL : sous-programme 7
Postes redéployés	16	1 D-1, 2 P-5, 4 P-4, 9 AL (redéployés de la composante appui au programme à la composante direction exécutive et administration)
	12	2 P-5, 2 P-4, 4 P-3, 1 P-2, 3 AL (redéployés du sous-programme 6 au sous-programme 10)
<i>Fonds extrabudgétaires</i>		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	110	3 D-1, 2 P-5, 18 P-4/3, 16 P-2/1, 71 AL

Observations et recommandations concernant les postes

V.15 Il est proposé de créer un poste P-4 d'économiste dans le Bureau du Secrétaire exécutif afin d'appuyer la coordination des activités sous-régionales des cinq bureaux sous-régionaux (A/62/6 (sect. 17), par. 17A.44). **Compte tenu des justifications fournies dans le projet de budget, le Comité consultatif recommande d'approuver la demande.**

V.16 Il est demandé huit postes P-4 d'économiste au titre du sous-programme 7 (Activités sous-régionales de développement) par suite du repositionnement de la CEA (A/62/6 (sect. 17), par. 17A.18). Ces postes seraient répartis entre les cinq

bureaux sous-régionaux en fonction du nombre de pays dont chacun des bureaux s'occupe, à savoir entre 7 et 15. La répartition se ferait comme suit : un poste P-4 pour les activités sous-régionales de développement en Afrique du Nord, à Rabat (par. 17A.80), deux postes P-4 pour l'Afrique de l'Ouest, à Niamey (par. 17A.84), un poste P-4 pour l'Afrique centrale, à Yaoundé (par. 17A.88), deux postes P-4 pour l'Afrique de l'Est, à Kigali (par. 17A.92) et deux postes P-4 pour l'Afrique australe, à Lusaka (par. 17A.96). Les titulaires des postes dirigeront l'exécution des activités opérationnelles des bureaux sous-régionaux et renforceront la coordination et l'élaboration des politiques. Ils procéderont à des analyses économiques, fourniront un appui à l'échelon intergouvernemental dans leur région respective et apporteront un soutien technique et administratif au bureau sous-régional. **Compte tenu des justifications fournies par le Secrétaire général, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions visant à renforcer les bureaux sous-régionaux.**

V.17 Dans le cadre du sous-programme 7, il est proposé de créer cinq postes d'assistant d'information par suite du repositionnement de la CEA (A/62/6 (sect. 17), par. 17A.18), dont les titulaires seront recrutés au niveau local. Les cinq bureaux sous-régionaux recevront chacun un poste en appui au mandat renforcé qui est désormais le leur. Selon le Secrétaire général, les cinq postes seraient affectés au secteur prioritaire des technologies de l'information, sachant que les effectifs de la CEA sont actuellement insuffisants. **Compte tenu des justifications fournies par le Secrétaire général, le Comité consultatif recommande d'approuver ces propositions.**

V.18 Il est proposé de transférer la Section de la gestion d'ensemble, rebaptisée Bureau de la planification stratégique et de la gestion des programmes, de la composante appui au programme à la composante direction exécutive et administration et de redéployer sept postes d'administrateur et neuf postes d'agent local (voir A/62/6 (sect. 17), par. 17A.18 et 17A.44). Il est proposé de redéployer au sous-programme 10 (Développement social) 12 postes – 9 postes d'administrateur et 3 postes d'agent local – par suite du transfert de certaines activités qui relevaient précédemment du sous-programme 6 (Égalité des sexes et participation des femmes au développement) (ibid., par 17A.18, 17A.110). **Compte tenu des explications fournies par le Secrétaire général, le Comité consultatif ne s'oppose pas à cette proposition.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

V.19 On trouvera à l'annexe V un tableau comparatif, par objet de dépense, des dépenses de l'exercice 2004-2005, des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007, des dépenses prévues pour 2006-2007 selon les informations fournies au Comité consultatif et des crédits demandés pour l'exercice 2008-2009. Les ressources prévues pour les objets de dépense autres que les postes, avant actualisation des coûts, se chiffrent à 23 253 600 dollars, soit une progression de 83 600 dollars, ou 0,4 %, par rapport au montant de l'exercice 2006-2007 (23 170 000 dollars). **Le Comité recommande d'approuver ce montant.**

Autres observations et recommandations

Repositionnement de la Commission économique pour l'Afrique

V.20 Le Secrétaire général a présenté un plan d'action complet en vue du renforcement des bureaux sous-régionaux de la CEA, en application de la résolution 60/235 de l'Assemblée générale (A/61/471). On y trouve des propositions concernant la mise en œuvre des réformes stratégiques qui devraient aider la Commission à se repositionner et à mieux répondre aux nouveaux défis que doit relever l'Afrique. Ces propositions sont fondées sur l'examen de la gestion du programme et des pratiques administratives des bureaux sous-régionaux de la CEA réalisé par le Bureau des services de contrôle interne en 2004 et sur l'étude que le nouveau Secrétaire exécutif a consacrée au début de 2006 à l'orientation stratégique, aux programmes, à la structure, aux modalités de gestion et aux pratiques administratives de la Commission. L'Assemblée générale a souscrit aux propositions du Secrétaire général dans sa résolution 61/234.

V.21 Le Comité consultatif estime que le repositionnement de la CEA constitue une réforme majeure, qui orientera les travaux de la Commission pendant le prochain exercice biennal et au-delà. Outre l'adaptation qui est exigée d'elle en raison du changement en profondeur que suppose le passage d'un travail analytique à des activités opérationnelles, le recentrage sur les régions des activités précédemment confiées au siège, le recours accru aux technologies de l'information et l'ampleur des changements à apporter aux mécanismes de gouvernance et aux modalités de gestion et d'administration, la Commission jouera un rôle majeur en renforçant la coordination et la collaboration entre les organismes des Nations Unies et d'autres entités. La mise en œuvre de ces réformes, à laquelle concourront de nombreux participants venant des pays de la CEA et d'ailleurs, est complexe et riche de possibilités et de risques. Pour que le repositionnement puisse porter ses fruits, il faudra non seulement que la CEA soit dotée des effectifs supplémentaires qu'elle a demandés mais dispose également d'une direction motivée afin que la structure, les modalités de gestion, les méthodes et les habitudes de travail soient rationalisées et mises en concordance avec la nouvelle orientation stratégique et les nouvelles priorités du programme. Le Comité recommande donc que la CEA suive de près les progrès accomplis dans le cadre du repositionnement dans son ensemble afin de faire fond sur les enseignements qui seront tirés de l'expérience et d'adapter le plan de mise en œuvre en conséquence. Les mesures prises devront se retrouver dans le projet de budget pour l'exercice 2010-2011.

Fonds extrabudgétaires

V.22 Le Comité consultatif note que l'on a chiffré à 72 663 200 dollars le montant des fonds extrabudgétaires dont disposerait la CEA pendant le prochain exercice, soit une progression de quelque 30 % par rapport aux prévisions portant sur l'exercice en cours (50 484 500 dollars) et au montant effectivement obtenu en 2004-2005 (20 529 600 dollars). Les fonds qui proviendraient de donateurs bilatéraux sont estimés à 59 704 000 dollars (voir A/62/6 (sect. 17), tableau 17A.3) et représenteraient une part notable de l'augmentation prévue. Le Comité a été informé qu'à la suite de l'adoption des propositions de repositionnement des bureaux sous-régionaux de la CEA au second semestre 2006, la Commission a établi un rapport

approfondi dans lequel elle a exposé l'articulation stratégique de son programme de travail pour la période 2007-2009 et lancé une nouvelle campagne de partenariat.

V.23 Le Comité consultatif félicite la CEA de l'intensification des efforts faits pour mobiliser des fonds extrabudgétaires. Il estime comme la Commission que les perspectives de collecte de fonds extrabudgétaires et de diversification de ses donateurs s'amélioreront du fait du repositionnement. Le Comité note également qu'il est proposé de créer 10 postes financés par des fonds extrabudgétaires pendant l'exercice 2008-2009. **Le Comité estime cependant qu'il convient d'être prudent lorsque l'on augmente les effectifs parce que l'on escompte une hausse des fonds extrabudgétaires; il faut en effet que les nouveaux postes puissent être financés sans interruption. À cet égard, le Comité souligne que tous les postes financés par des fonds extrabudgétaires devraient être gérés avec le même soin que les postes inscrits au budget ordinaire, comme indiqué au paragraphe 104 de son rapport précédent³.**

Chapitre 17B Bureau des commissions régionales à New York

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général	1 778 800 ^a
Montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007	1 708 600
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	—
<p>Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.</p>	
<p>^a Aux taux de 2008-2009. Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2006-2007 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</p>	

V.24 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 17B se chiffre à 1 685 800 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 22 800 dollars, ou 1,3 %, par rapport à l'exercice biennal 2006-2007. Le tableau V.7 ci-après indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007, le nombre de postes actuellement vacants et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2008-2009.

Tableau V.7
Effectifs proposés

	Postes	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	6	1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 GS (1°C), 2 GS (AC)
Postes vacants au 31 mai 2007	–	
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	6	1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 2 GS (AC)
Postes nouveaux	1	1 P-3
Suppressions	1	1 GS (1°C)

Observations et recommandations concernant les postes

V.25 Un poste P-3 a été demandé pour le Bureau des commissions régionales à New York. Il est également proposé de supprimer un poste d'agent des services généraux (1^{re} classe) dans le même bureau (A/62/6 (sect. 17B), par. 17B.4). Le Comité consultatif constate qu'aucun titre fonctionnel n'est donné pour le poste P-3 et estime que les responsabilités qui s'attachent au poste ne sont pas claires. La longue liste de fonctions énumérées dans le projet de budget se rapporte aux activités du Bureau plutôt qu'au poste lui-même. Le Comité consultatif a demandé des précisions sur le rôle et les responsabilités qui seraient celles du titulaire du poste, mais l'information qu'il a reçue était encore une fois trop générale. Le Comité est également préoccupé par le fait qu'il n'y ait pas de différence entre les fonctions à assumer par le titulaire du poste P-3 et celles qui s'attachent au poste d'agent des services généraux qu'il est proposé de supprimer. **Le Comité recommande donc de ne pas approuver les propositions du Secrétaire général.**

Chapitre 18 Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général	81 193 900 ^a
Montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007	74 664 800
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	27 106 900
<p>Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.</p>	
<p>^a Aux taux de 2008-2009. Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2006-2007 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</p>	

V.26 Le Comité consultatif note que les ressources demandées par le Secrétaire général pour le chapitre 18 du budget ordinaire s'élèvent à 75 361 000 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 696 200 dollars (0,9 %), par rapport à l'exercice biennal précédent (A/62/2 (sect. 18), par. 18.18). Ces ressources sont complétées par des ressources provenant du programme ordinaire de coopération technique (5 168 700 dollars) et du Compte pour le développement (voir également chap. 22 et 34 ci-après).

V.27 Le tableau V.8 ci-après indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007, le nombre de postes actuellement vacants et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2008-2009 et, pour les fonds extrabudgétaires, le nombre de postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009.

Tableau V.8
Effectifs proposés

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	429	1 SGA, 1 D-2, 11 D-1, 32 P-5, 56 P-4, 47 P-3, 35 P-2/1, 246 AL
Postes vacants au 31 mai 2007	8	1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 4 AL
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	429	1 SGA, 1 D-2, 11 D-1, 32 P-5, 56 P-4, 48 P-3, 35 P-2/1, 243 AL, 2 AN
Postes nouveaux	3	1 P-3 (sous-programme 6) 2 AN (appui au programme)
Suppressions	3	3 AL (appui au programme)
Redéploiements	4	1 P-3 (redéployé du sous-programme 1 à la composante direction exécutive et administration) 1 AL (redéployé du sous-programme 7 à la composante direction exécutive et administration) 1 P-4 (redéployé du sous-programme 8 au sous-programme 1) 1 AL (redéployé de la composante appui au programme au sous-programme 5)
<i>Fonds extrabudgétaires</i>		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	92	2 D-1, 5 P-5, 9 P-4, 9 P-3, 6 P-2/1, 61 AL

Observations et recommandations concernant les postes

V.28 Un poste P-3 d'économiste est demandé au titre du sous-programme 6 (Environnement et développement durable) (A/62/6 (sect. 18), par. 18.65) aux fins du renforcement des capacités de la CESAP dans le domaine de l'atténuation et de la gestion des catastrophes, domaine hautement prioritaire dans la région de l'Asie

et du Pacifique. **Compte tenu des justifications fournies par le Secrétaire général, le Comité consultatif recommande d'approuver la création du poste.**

V.29 Il est proposé de créer deux postes d'administrateur recruté sur le plan national au titre de la composante appui au programme; le titulaire de l'un de ces postes serait chargé de l'entretien des bâtiments au Groupe de la gestion des bâtiments et l'autre de la gestion des relations avec le pays hôte au Service du protocole (A/62/6 (sect. 18), par. 18.83). Il est judicieux de souhaiter confier les fonctions s'attachant à ces postes à des administrateurs recrutés sur le plan national dotés de solides compétences en matière de gestion et de supervision, puisqu'ils seront amenés à encadrer du personnel recruté sur le plan local et à entretenir des contacts avec de hauts responsables gouvernementaux; ils devront également bien connaître les institutions et pratiques locales et maîtriser la langue en usage localement. Il est proposé de redéployer les postes P-2 existants au sein de la composante appui au programme (voir par. V.31). **Le Comité consultatif n'a cessé d'encourager les efforts visant à attirer et à recruter des administrateurs sur le plan national (voir le paragraphe 70 de son rapport précédent³). Il accueille favorablement ces propositions et, compte tenu des justifications fournies par le Secrétaire général, il recommande d'approuver la création des postes.**

V.30 Il est proposé de supprimer trois postes d'agent local à la Bibliothèque, dans la Section des services de conférence et au Groupe des achats (A/62/6 (sect. 18), par. 18.83) en raison des gains d'efficacité procurés par l'informatique et de la demande croissante de spécialistes des achats en vue d'assurer des services de gestion des marchés de plus en plus complexes. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général.**

V.31 Il est proposé de redéployer deux postes provenant de la composante appui au programme, dont les titulaires s'occupaient des relations avec le pays hôte et de l'entretien des bâtiments, l'idée étant de renforcer les fonctions d'achat et de suivi et d'évaluation, en application des recommandations du Bureau des services de contrôle interne relatives à l'atténuation des risques. **Le Comité consultatif accueille favorablement ces propositions et recommande de les approuver.**

V.32 Les redéploiements auxquels il est proposé de procéder entre les sous-programmes et les composantes direction exécutive et administration et appui au programme sont présentés brièvement dans le tableau V.8 et décrits dans le projet de budget (A/62/6 (sect. 18), par. 18.18, 18.34, 18.38, 18.39, 18.59, 18.71, 18.76, 18.82 et 18.83). **Le Comité consultatif note que la CESAP conserverait 429 postes au total, tout en faisant passer deux postes de la composante appui au programme à la composante direction exécutive et administration. Il ne voit pas d'objection aux propositions du Secrétaire général.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

V.33 On trouvera à l'annexe V un tableau comparatif, par objet de dépense, des dépenses de l'exercice 2004-2005, des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007, des dépenses prévues pour 2006-2007 selon les informations fournies au Comité consultatif et des crédits demandés pour l'exercice 2008-2009. Les ressources prévues pour les objets de dépense autres que les postes se chiffrent à 9 955 600 dollars, ce qui correspond aux moyens existants pour l'exercice biennal 2006-2007 (9 956 300 dollars). **Le Comité recommande d'approuver ce montant.**

Chapitre 19

Commission économique pour l'Europe

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général	59 606 300 ^a
Montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007	57 110 000
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	23 745 200

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

^a Aux taux de 2008-2009. Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2006-2007 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.34 Le Comité consultatif note que le montant des ressources demandées par le Secrétaire général pour le chapitre 19 du budget ordinaire se chiffre à 57 110 000 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant inchangé par rapport à l'exercice biennal précédent (voir A/62/6 (sect. 19), par. 19.11). Ces ressources sont complétées par des ressources provenant du programme ordinaire de coopération technique (3 088 300 dollars) et du Compte pour le développement (voir également chap. 22 et 34 ci-après).

V.35 Le tableau V.9 ci-après indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007, le nombre de postes actuellement vacants et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2008-2009 et, pour les fonds extrabudgétaires, le nombre de postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009.

Tableau V.9
Effectifs proposés

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	195	1 SGA, 1 D-2, 9 D-1, 23 P-5, 32 P-4, 33 P-3, 20 P-2/1, 6 GS (1°C), 70 GS (AC)
Postes vacants au 31 mai 2007	4	1 P-3, 2 P-2, 1 GS (AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	195	1 SGA, 1 D-2, 9 D-1, 23 P-5, 32 P-4, 33 P-3, 21 P-2/1, 6 GS (1°C), 69 GS (AC)
Postes nouveaux	1	1 P-2 (sous-programme 3)
Suppressions	1	1 GS (AC) (sous-programme 3)

Postes Classe

Fonds extrabudgétaires

Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009 22 3 P-5, 4 P-4, 8 P-3, 2 P-2/1, 5 GS (AC)

Observations et recommandations concernant les postes

V.36 Un poste P-2 de statisticien est demandé au titre du sous-programme 3 (Statistiques) (A/62/6 (sect. 19), par. 19.36). **Compte tenu des justifications fournies dans le projet de budget, le Comité consultatif recommande d'approuver la création du poste.**

V.37 Il est proposé de supprimer un poste d'agent des services généraux (Autres classes) au titre du sous-programme 3 (A/62/6 (sect. 19), par. 19.36). Le Comité a été informé que ce poste deviendrait vacant en 2007. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la suppression du poste.**

V.38 Le Comité consultatif a demandé un complément d'information concernant les mesures des résultats relatives aux délais de recrutement et d'affectation, au titre de la composante direction exécutive et administration [A/62/6 (sect. 19), tableau 19.6, al. b)], qui sont généralement moins ambitieuses que celles des autres commissions régionales. Ainsi, la CEE se propose de ramener la durée moyenne de vacance pour les postes d'administrateur de 244 jours en 2004-2005 à 220 jours en 2006-2007 et à 200 jours en 2008-2009. En comparaison, pour l'exercice 2008-2009, la CESAO a décidé de réduire cette durée moyenne à 150 jours, la CESAP à 180 jours et la CEPALC à 159 jours pour l'ensemble de ses postes. Le Comité a été informé que la CEE dépendait de l'Office des Nations Unies à Genève en ce qui concernait les recrutements, ainsi que cela était le cas de toutes les entités des Nations Unies installées à Genève, et n'exerçait donc pas un plein contrôle sur la question. À l'inverse, les autres commissions étaient autonomes et étaient pleinement responsables de la gestion de toutes les étapes du recrutement.

V.39 **À cet égard, le Comité consultatif rappelle qu'aux paragraphes VI.13 et VI.38 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice 2006-2007³, il avait exprimé des préoccupations analogues concernant la capacité de l'ONUG d'assurer aux organisations basées à Genève des services administratifs suffisants, notamment pour le recrutement de personnel. Il demande de nouveau que les besoins des organisations basées à Genève soient satisfaits dans les délais prescrits.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autre que les postes

V.40 On trouvera à l'annexe V un tableau comparatif, par objet de dépense, des dépenses de l'exercice 2004-2005, des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007, des dépenses prévues pour 2006-2007 selon les informations fournies au Comité consultatif et des crédits demandés pour l'exercice 2008-2009. Les ressources prévues pour les objets de dépense autres que les postes, avant actualisation des coûts, se chiffrent à 4 002 600 dollars, soit une progression de 83 600 dollars, ou 2,1 %, par rapport au montant de l'exercice 2006-2007 (3 919 000 dollars). **Le Comité recommande d'approuver ce montant.**

Autres observations et recommandations

V.41 Le Comité consultatif note qu'il est tenu compte dans le projet de budget du plan de réforme adopté par les États membres de la CEE en décembre 2005 (E/ECE/1434/Rev.1) et approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/248. Les principales mesures et décisions concernant la réforme ont été appliquées sans tarder en 2006, dans la limite des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2006-2007. La réforme a recentré le programme de travail de la Commission sur un certain nombre de priorités et les changements suivants ont été apportés afin de traduire la nouvelle orientation du programme dans les faits :

- a) Établissement d'un nouveau sous-programme consacré à la coopération et à l'intégration économiques, axé tout spécialement sur les besoins des pays en transition sur le plan économique, dont les problèmes sont parfois semblables à ceux des pays en développement;
- b) Renforcement des sous-programmes jugés les plus prioritaires par les États membres, à savoir les sous-programmes 1 (Environnement) et 2 (Transports);
- c) Renforcement des sous-programmes 5 (Énergie durable), 6 (Commerce) et 7 (Bois et foresterie);
- d) Arrêt des sous-programmes 4 (Analyse économique) et 9 (Restructuration industrielle et développement de l'entreprise).

Dans ce contexte, le Comité note que les partenariats entre la Commission et les autres commissions régionales portent sur la mise en commun des pratiques les meilleures et la coopération, principalement dans les domaines de la facilitation et de l'intégration du commerce, de l'environnement, de l'énergie et des statistiques.

V.42 Le plan de réforme prévoit également des mesures en vue du renforcement de la responsabilisation et de la transparence grâce à une meilleure communication de l'information entre le Secrétariat et le Comité exécutif et à la création d'un groupe de la planification, du suivi et de l'évaluation rattaché au Bureau du Secrétaire exécutif. **Le Comité consultatif escompte que la CEE poursuivra la mise en œuvre de son programme de travail restructuré, compte tenu des priorités retenues par les États membres dans le plan de réforme de 2005.**

Chapitre 20

Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général	103 507 300 ^a
Montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007	97 180 100
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	19 126 7000

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes par source de financement et par classe.

^a Aux taux de 2008-2009. Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2006-2007 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.43 Le Comité consultatif note que le Secrétaire général propose d'inscrire au budget ordinaire, au titre du chapitre 20, des ressources d'un montant s'établissant, avant réactualisation des coûts, à 97 469 400 dollars, soit une augmentation de 289 300 dollars (0,3 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice biennal 2006-2007 (voir A/62/6 (sect. 20), par. 20.7). À ces ressources s'ajoutent celles du Programme ordinaire de coopération technique (5 385 400 dollars) et celles du Compte pour le développement (voir plus loin, chap. 22 et 34).

V.44 Le tableau V.10 ci-après indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes permanents et temporaires approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007, le nombre de postes actuellement vacants et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2008-2009 et, pour les fonds extrabudgétaires, le nombre de postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009.

Tableau V.10
Effectifs proposés

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	476	1 SGA, 1 D-2, 13 D-1, 28 P-5, 60 P-4, 48 P-3, 48 P-2/1, 277 AL
Postes vacants au 31 mai 2007	13	1 P-4, 3 P-3, 1 P-2, 8 AL
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	476	1 SGA, 1 D-2, 14 D-1, 27 P-5, 60 P-4, 48 P-3, 47 P-2/1, 276 AL, 2 AN
Postes nouveaux	2	2 administrateurs recrutés sur le plan national pour l'appui au programme
Suppressions	2	1 P-2, 1 AL à l'appui au programme

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
Redéploiements	9	1 AL, de direction exécutive et administration au sous-programme 3 1 AL, de l'appui au programme à direction exécutive et administration 1 P-3, de l'appui au programme à direction exécutive et administration 1 P-3, du sous-programme 1 au sous-programme 10 1 P-2, du sous-programme 3 au sous-programme 5 1 P-4, du sous-programme 9 au sous-programme 4 1 AL, de l'appui au programme au sous-programme 10 1 P-2, du sous-programme 10 à l'appui au programme 1 P-3, de l'appui au programme au sous-programme 5
Reclassements	1	1 P-5 à D-1 au sous-programme 5
<i>Fonds extrabudgétaires</i>		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	39	1 D-1, 4 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 3 P-2/1, 24 AL

Observations et recommandations concernant les postes

V.45 Il est demandé de reclasser un poste P-5 à D-1 pour la personne appelée à diriger la Division de la participation des femmes au développement (A/62/6 (sect. 20), par. 20.60). **Compte tenu des raisons invoquées par le Secrétaire général, le Comité consultatif recommande d'approuver le reclassement de ce poste.**

V.46 Il est proposé de créer deux postes d'administrateur recruté sur le plan national, l'un dont le titulaire serait le Chef du Groupe de l'entretien au sein des services de l'administration et de la gestion générale, à la rubrique des services d'appui généraux, l'autre dont le titulaire serait un médecin chef (A/62/6 (sect. 20), par. 20.99). **Le Comité consultatif constate avec satisfaction qu'on cherche à recruter des administrateurs sur le plan national. Compte tenu des raisons avancées par le Secrétaire général, il recommande d'approuver la création de ces postes.**

V.47 La suppression d'un poste P-2 au sein des services de gestion et d'entretien des immeubles et celle d'un poste d'agent local sont demandées au titre des services d'appui généraux (A/62/6 (sect. 20), par. 20.99). **Compte tenu des raisons avancées par le Secrétaire général, le Comité consultatif recommande d'approuver la suppression de ces postes.**

V.48 Le détail des redéploiements récapitulés plus haut au tableau V.10 figure dans le projet de budget-programme (A/62/6 (sect. 20), par. 20.7, 20.34, 20.39, 20.49, 20.55, 20.60, 20.80, 20.85 et 20.99). Ces propositions traduisent, d'une part,

le renforcement des sous-programmes 4 (Développement social et équité sociale), 5 (Intégration d'une perspective sexospécifique au développement régional), et 6 (Population et développement), suivant les priorités stratégiques adoptées par la Commission pour la période 2008-2009, de l'autre, les efforts faits par la CEPALC pour transférer des ressources depuis l'appui au programme vers le programme de travail (voir plus loin par. V.50). **Le Comité consultatif recommande d'accepter ces propositions.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

V.49 On trouvera à l'annexe V un tableau comparatif, par objet de dépense, des dépenses de l'exercice 2004-2005, des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007, des dépenses prévues pour 2006-2007 selon les informations fournies au Comité consultatif et des crédits demandés pour l'exercice 2008-2009. Les ressources demandées pour les objets de dépense autres que les postes s'élèvent avant actualisation à 15 750 000 dollars, soit une diminution de 397 500 dollars (2,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice biennal 2006-2007, d'un montant de 16 147 500 dollars. **Le Comité consultatif constate que des réductions sont proposées pour tous les objets de dépense. Il est satisfait des efforts faits par la CEPALC pour optimiser l'emploi des ressources, et recommande d'approuver le montant demandé.**

Autres observations et recommandations

V.50 Le Comité consultatif a été informé que, selon sa stratégie à long terme, la CEPALC a poursuivi ses efforts pour que les ressources aillent plutôt au programme de travail qu'à l'appui au programme, modifiant ainsi la composition et la structure de sa base de ressources. Le tableau 20.3 du projet de budget-programme fait apparaître une réduction de 826 500 dollars (avant actualisation) au titre de l'appui au programme, et une augmentation de 979 500 dollars au titre du programme de travail. Ce montant comprend une diminution de 548 700 dollars à la rubrique des postes, qui résulte d'une diminution nette de deux postes d'administrateur et d'un poste d'agent local. **Le Comité salue les efforts faits par la CEPALC pour utiliser les ressources de manière plus productive. Il demande de faire connaître l'expérience ainsi acquise aux autres commissions régionales.**

V.51 Le Comité consultatif a été informé que la CEPALC avait connu des difficultés pour conclure des accords de financement extrabudgétaire de certains de ses projets avec certaines institutions financières internationales et avait été obligée de renoncer à des possibilités de financement. Certaines clauses figurant dans les accords proposés à la CEPALC par la Banque interaméricaine de développement et d'autres institutions financières internationales n'étaient pas compatibles avec les accords-types du Secrétariat de l'ONU, et même en contradiction avec le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU. **Le Comité compte que ce problème sera promptement résolu pour faciliter les efforts de collecte de fonds de la Commission.**

Chapitre 21

Développement économique et social en Asie occidentale

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général	59 759 000 ^a
Montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007	56 324 600
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	9 064 100

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

^a Aux taux de 2008-2009. Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2006-2007 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.52 Le Comité consultatif note que les crédits demandés par le Secrétaire général au titre du chapitre 21 du budget ordinaire, avant actualisation des coûts, s'élèvent à 56 809 900 dollars, soit une augmentation de 485 300 dollars (0,9 %) par rapport à l'exercice biennal précédent (voir A/62/6 (sect. 21), par. 21.13). Ces ressources sont complétées par celles du programme ordinaire de coopération technique (4 585 400 dollars) et par le compte pour le développement (voir également les chapitres 22 et 34 ci-après).

V.53 Le tableau V.11 ci-après indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007, le nombre de postes actuellement vacants et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2008-2009 et, pour les fonds extrabudgétaires, le nombre de postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009.

Tableau V.11
Effectifs proposés

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	255	1 SGA, 1 D-2, 7 D-1, 23 P-5, 32 P-4, 28 P-3, 18 P-2, 144 AL, 1 SM
Postes vacants au 31 mai 2007	15	1 D-1, 5 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 3 AL, 1 SM
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	255	1 SGA, 1 D-2, 8 D-1, 22 P-5, 32 P-4, 28 P-3, 18 P-2, 144 AL, 1 SM
Redéploiements	15	1 P-5 et 1 AL, de l'appui au programme au sous-programme 2 1 P-5, du sous-programme 3 au sous-programme 4

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
		1 AL, de l'appui au programme au sous-programme 4
		1 D-1 et 1 P-2, du sous-programme 3 au sous-programme 5
		1 P-4, du sous-programme 1 au sous-programme 6
		1 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 3 AL, du sous-programme 3 au sous-programme 7
Reclassements	1	1 P-5 à 1 D-1 à la rubrique direction exécutive et administration
<i>Fonds extrabudgétaires</i>		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009		–

Observations et recommandations concernant les postes

V.54 Il est proposé de reclasser de P-5 à D-1 le poste de secrétaire de la Commission (A/62/6 (sect. 21), par. 21.29). Le projet de budget-programme indique que la demande de reclassement est liée au regroupement des fonctions d'assistant spécial du Secrétaire exécutif (P-4) et de celles de secrétaire de la Commission (P-5) et que cet arrangement alignerait la structure de la CESAO sur celle des autres commissions régionales. Le Comité consultatif a estimé qu'aucune de ces deux explications n'offrait à elle seule une justification suffisante du reclassement proposé, qui devrait être fondé sur l'attribution de responsabilités techniques, de gestion ou d'encadrement supplémentaires au poste concerné. **Le Comité recommande par conséquent de ne pas approuver cette proposition.**

V.55 Le Comité consultatif note que le redéploiement de postes aurait pour effet net une diminution du nombre de postes de la composante appui au programme, qui passerait de 119 à 116, avec notamment la perte d'un poste P-5 (voir A/62/6 (sect. 21), par. 21.41 et 21.77). **Le Comité salue les efforts faits par la CESAO pour rationaliser les processus administratifs et transférer les ressources vers les domaines d'activité.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

V.56 On trouvera à l'annexe V un tableau comparatif, par objet de dépense, des dépenses de l'exercice 2004-2005, des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007, des dépenses prévues pour 2006-2007 selon les informations fournies au Comité consultatif et des crédits demandés pour l'exercice 2008-2009. Les crédits demandés pour les objets de dépense autres que les postes, avant actualisation des coûts, s'élèvent à 8 677 200 dollars, soit une diminution de 2 700 dollars par rapport au crédit de 8 679 900 dollars ouvert pour l'exercice 2006-2007. Le Comité note que les dépenses s'élevaient à 5 954 900 dollars au 31 mai 2007, soit 68 % du crédit total, et que des économies d'un montant de 334 100 dollars (3,8 %) sont prévues pour l'exercice en cours. **Le Comité recommande d'accepter la proposition du Secrétaire général concernant les ressources autres que celles affectées à des postes.**

Chapitre 22

Programme ordinaire de coopération technique

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général	50 250 500 ^a
Montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007	46 881 400

^a Aux taux de 2008-2009. Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2006-2007 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.57 Le Comité consultatif note que le montant des ressources demandées pour 2008-2009 est de même niveau que celles qui avaient été approuvées pour l'exercice biennal en cours, soit 46 881 400 dollars (avant actualisation). Ces ressources correspondent à 2 232 mois de services consultatifs régionaux et interrégionaux, soit la même durée que celle qui avait été approuvée pour l'exercice biennal 2006-2007.

V.58 Selon le Secrétaire général, l'élément essentiel qui permet de faire le départ entre le programme ordinaire de coopération technique et les autres moyens d'appui à la coopération technique offerts dans le système des Nations Unies est qu'il permet de répondre rapidement et en souplesse aux demandes des pays en développement qui souhaitent une aide de faible ampleur, mais urgente (A/62/6 (sect. 22), par. 22.3).

V.59 Le Comité consultatif rappelle qu'aux paragraphes 48 et 58 de la résolution 58/270 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général était prié de procéder à un examen approfondi et détaillé du programme ordinaire de coopération technique et de soumettre à l'Assemblée des propositions appropriées à sa cinquante-neuvième session. Cet examen (A/59/397) a été étudié par l'Assemblée, mais elle n'a pas encore pris de décision sur les propositions qui y étaient avancées.

V.60 Le Comité consultatif a été informé qu'en l'absence d'une décision en bonne et due forme sur les propositions formulées dans le rapport du Secrétaire général, le Secrétariat et les entités participant au programme ordinaire de coopération technique, dans les limites des pouvoirs qui leur sont impartis, appliquaient plusieurs de ces propositions relevant de leurs compétences respectives, notamment en rendant compte du programme dans le rapport sur l'exécution des programmes de l'exercice biennal 2004-2005 et par le biais de leurs sites Web. **Tout en admettant que ces mesures aident pour une part à mieux rendre compte des activités à l'Assemblée générale, le Comité consultatif souligne qu'il faut mettre au point des directives uniformisées entre les entités d'exécution pour que les rapports sur les activités, le fonctionnement et les résultats du programme ordinaire de coopération technique soient cohérents et coordonnés.**

V.61 Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe V.88 de son rapport sur les ressources demandées au titre du programme ordinaire de coopération technique pour l'exercice biennal 2006-2007³, il avait fait observer qu'au fil des ans, des anomalies se sont glissées dans le fonctionnement du programme, notamment en ce qui concerne la question du recours à des conseillers, qui représentent le principal

instrument du programme et dont les services représentent la majeure partie des dépenses du programme. Ainsi, dans certains cas, des conseillers sont en place pendant de longues périodes par le biais de contrats de courte durée successifs, leurs fonctions se confondant de plus en plus avec celles des fonctionnaires, ou bien encore ils occupent des postes vacants pour lesquels il n'existe pas de ressources au titre du budget ordinaire.

V.62 Les difficultés restant pour l'essentiel à résoudre, le Comité consultatif réitère son opinion, à savoir qu'il convient de donner suite aux propositions faites par le Secrétaire général afin de doter le programme d'une mission et d'une structure bien définies qui faciliteront la planification, le suivi et la présentation de rapports sur ses activités (voir aussi le paragraphe V.82 de son précédent rapport³).

V.63 Le chapitre 22 du projet de budget-programme est soumis sous une nouvelle présentation, indiquant le nombre des activités ou produits dont la réalisation : a été menée à bien en 2004-2005; est escomptée en 2006-2007; et est proposée pour 2008-2009. **Le Comité consultatif se félicite que l'on cherche à améliorer la présentation de ce chapitre en donnant des tableaux par sous-programme faisant apparaître les éléments du cadre logique, y compris les objectifs, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès, outre les ressources demandées.** Les tableaux montrent aussi : a) tous les services consultatifs, y compris ceux qui sont assurés par des conseillers interrégionaux et régionaux, des fonctionnaires et des consultants; b) le nombre de séminaires ou ateliers et le nombre de participants en ayant tiré directement profit; c) le nombre de bourses de courte durée; d) le nombre de projets opérationnels.

V.64 Le Comité consultatif relève dans le tableau 22.4 du projet de budget-programme que, pour 2008-2009, 1 940 activités sont prévues (services consultatifs, ateliers, bourses, projets opérationnels), ce qui est en légère augmentation par rapport au total estimatif pour l'exercice biennal 2006-2007 (1 881 activités). Il note dans le projet de budget-programme que l'ampleur et la teneur des activités étant fonction des demandes émanant des États Membres, elles ne peuvent être prévues avec exactitude (voir par. 22.14). **Néanmoins, le Comité est d'avis qu'il faudrait donner dans le projet de budget les raisons générales des modifications prévues pour l'exercice biennal à venir. Il compte aussi qu'on lui communiquera plus d'informations sur les liens entre les activités menées au titre du programme ordinaire de coopération technique et les projets de coopération technique exécutés par des entités des Nations Unies.**

V.65 En examinant les ressources demandées pour le programme ordinaire de coopération technique pour l'exercice biennal 2006-2007, le Comité consultatif avait constaté que les fonds mis à la disposition du programme ordinaire de coopération technique servent presque exclusivement à financer des services consultatifs, qui prennent la forme de postes de fonctionnaire international très coûteux, dans divers lieux d'affectation. Il faudrait voir s'il serait possible d'utiliser ces ressources pour des services d'experts recrutés sur le plan national ou régional.

V.66 Le Comité consultatif relève que le niveau des services consultatifs pour l'exercice biennal 2008-2009 reste à 2 232 mois de travail, dont 792 pour des services interrégionaux (sectoriels) et 1 440 pour des services régionaux. Le Comité a été informé que 2 232 mois de travail équivalent à 93 postes de conseiller à plein

temps, mais que le nombre de conseillers effectivement en poste au 31 mai 2007 n'était que de 67. En réponse à ses questions, il a appris que, des 67 conseillers, 8 avaient été rattachés au programme ordinaire de coopération technique pendant plus de 10 ans, 16 pendant une période comprise entre 5 et 10 ans, et les 43 autres pendant moins de 5 ans. Le Comité rappelle que, lorsqu'il a examiné le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007, il a été informé que, sur 76 conseillers, 11 étaient rattachés au programme ordinaire de coopération technique depuis plus de 10 ans, 13 depuis 5 à 10 ans et les autres (52) depuis moins de 5 ans. **Le Comité est d'avis qu'il faut s'occuper sans retard des cas où des conseillers sont restés rattachés au programme pendant des périodes prolongées au titre d'une série de contrats de courte durée.**

V.67 Selon le Secrétariat, la réduction du nombre des conseillers que l'on peut désormais constater procède des pratiques actualisées et améliorées mises en place par les agents d'exécution – cessation de service pour tous les conseillers arrivant à l'âge de la retraite, examen par le département de chaque renouvellement annuel et examen détaillé, assorti d'une publicité préalable, pour tous les services consultatifs à assurer à l'expiration d'une période de cinq ans. **Le Comité se félicite de ces efforts, mais considère néanmoins qu'il reste des mesures à prendre pour améliorer l'efficacité des services consultatifs et en réduire le coût.**

Titre VI

Droits de l'homme et affaires humanitaires

Chapitre 23

Droits de l'homme

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général	112 835 400 ^a
Montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007	90 554 000
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	196 518 600

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

^a Aux taux de 2008-2009. Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2006-2007 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VI.1 Au paragraphe 124 du Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale), les chefs d'État et de gouvernement ont, entre autres, pris la résolution de renforcer le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) en doublant son budget ordinaire au cours des cinq prochaines années, afin de rééquilibrer progressivement la répartition de ses ressources entre budget ordinaire et contributions volontaires, compte tenu des autres programmes prioritaires à l'intention des pays en développement et de la nécessité de recruter du personnel hautement qualifié, géographiquement très diversifié et se répartissant également entre les sexes, personnel dont le coût serait imputé au budget ordinaire, et préconisé une coopération plus étroite entre le Haut-Commissariat et tous les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, notamment l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité.

VI.2 En conséquence, comme indiqué au paragraphe 23.8 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/62/6 (sect. 23) et Corr.1), à sa soixantième session, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant de 87 603 300 dollars (compte non tenu des ressources prévues au titre de la partie E, Comité des personnes disparues à Chypre) pour le Haut-Commissariat pour l'exercice biennal 2006-2007, ce qui représentait une augmentation de 36,6 % par rapport au crédit révisé qui avait été ouvert pour l'exercice biennal précédent. D'autre part, comme on l'indique dans le même paragraphe, il est proposé d'ouvrir pour le Haut-Commissariat pour l'exercice 2008-2009 un crédit d'un montant de 107 053 800 dollars, représentant une augmentation de 16 905 600 dollars (18,8 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2006-2007, et une augmentation de 42 914 700 dollars (66,9 %), par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2004-2005.

VI.3 Le Secrétaire général indique au paragraphe 23.15 du projet de budget-programme que les prévisions présentées pour le chapitre 23 seront probablement révisées au cours de l'exercice biennal 2008-2009 en raison :

a) De décisions susceptibles de découler de l'examen que le Conseil des droits de l'homme consacre actuellement à ses organes subsidiaires (en vertu de sa résolution 5/1, cet appareil comprendrait trois éléments : le mécanisme d'examen périodique universel, le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme et la procédure renforcée d'examen des plaintes, axée sur les victimes);

b) Des ressources nécessaires pour la mise en œuvre de la décision 3/104 du Conseil des droits de l'homme, par laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale à sa soixante et unième session sur les moyens d'assurer divers services nécessaires et un mécanisme de financement adéquat pour les dépenses imprévues et extraordinaires découlant de l'application de ses décisions (le Secrétaire général indique que les crédits correspondants seraient inclus, selon que de besoin, dans les crédits budgétaires qui seront ouverts pour l'exercice biennal 2008-2009 en décembre 2007);

c) Des ressources nécessaires pour l'application de deux nouvelles conventions, la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et la Convention relative aux droits des personnes handicapées au cas où elles entreraient en vigueur au cours de l'exercice biennal.

VI.4 Le Comité consultatif est de nouveau amené à mettre en garde contre les problèmes qui se posent lorsque l'on procède au coup par coup pour la budgétisation (voir également le paragraphe 11 du document A/60/7/Add.13⁸). À cet égard, il fait observer que la décision 3/104 du Conseil des droits de l'homme a été adoptée le 8 décembre 2006, ce qui laissait un temps largement suffisant pour prendre en considération les incidences financières de cette décision dans le projet de budget initial. De surcroît, les ressources additionnelles nécessaires qui résulteraient des facteurs énumérés au paragraphe VI.3 ci-dessus sont une source de complications supplémentaires quand on veut faire des calculs rationnels pour déterminer ce qui constitue le doublement du budget ordinaire du Haut-Commissariat. L'hypothèse retenue dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2008-2009 semble postuler que le chiffre de référence à utiliser pour mesurer le doublement des ressources serait le crédit ouvert pour l'exercice 2004-2005 (voir par. VI.2 plus haut). Cela est conforme à l'opinion que le Comité avait formulée au paragraphe 12 de son rapport sur les prévisions révisées afférentes au Document final du Sommet mondial de 2005 et selon laquelle il était valable d'utiliser comme point de départ les prévisions révisées pour 2004-2005⁸. Le Comité recommande que l'Assemblée générale envisage de retenir le montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice 2004-2005 comme chiffre de référence pour le doublement convenu du budget ordinaire.

VI.5 Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 23.11 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, le budget vise à continuer à remédier aux déficiences relevées par le Bureau des services de contrôle interne dans la structure de gestion du Haut-Commissariat (A/57/488), qui ont été en partie corrigées durant l'exercice biennal 2006-2007. **Le Comité consultatif compte que toutes les recommandations qui ont été faites à ce sujet seront appliquées en 2008-2009.** En 2006-2007, deux postes D-2 avaient été créés pour la direction de deux nouvelles

divisions : la Division des opérations, des programmes et de la recherche et la Division des procédures relatives aux droits de l'homme. Dans le projet de budget pour l'exercice 2008-2009, la structure du Haut-Commissariat a été de nouveau modifiée : il comprend désormais quatre divisions et huit services et autres unités administratives, et il est proposé de créer un certain nombre de postes de direction. Le plan de restructuration présenté par le Haut-Commissariat pour cet exercice prévoit les changements suivants :

a) L'ancienne Division des opérations, des programmes et de la recherche serait scindée en deux divisions : la Division de la recherche et du droit au développement (ancien Service de la recherche et du droit au développement élevé au rang d'une division) et la Division des opérations hors Siège et de la coopération technique (unité administrative nouvelle);

b) l'ancienne Division des procédures relatives aux droits de l'homme serait scindée en deux divisions : la Division des procédures spéciales (ancien Service des procédures spéciales élevé au rang d'une division) et la Division du Conseil des droits de l'homme et des traités (unité administrative nouvelle).

VI.6 Le tableau VI.1 ci-après indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007, le nombre de postes actuellement vacants et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2008-2009 et, pour les fonds extrabudgétaires, le nombre de postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009.

Tableau VI.1
Effectifs proposés

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	275	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 6 D-1, 36 P-5, 62 P-4, 77 P-3, 18 P-2/1, 2 GS (1°C), 69 GS (AC)
Postes vacants au 31 mai 2007	36	10 P-5, 10 P-4, 10 P-3, 6 GS (AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	311	1 SGA, 1 SSG, 5 D-2, 10 D-1, 41 P-5, 73 P-4, 81 P-3, 18 P-2/1, 4 GS (1°C), 77 GS (AC)
Postes nouveaux	36	À partir de 2008 : 2 D-2, 1 D-1, 6 P-4, 3 P-3, 6 GS (AC) À partir de 2009 : 3 D-1, 5 P-5, 5 P-4, 1 P-3, 2 GS (1°C), 2 GS (AC)
Redéploiements	11	1 P-3, du sous-programme 3 à direction exécutive et administration 1 P-5, 1 P-3, du sous-programme 2 à direction exécutive et administration 1 P-5, 1 P-4, 1 GS (AC), du Cabinet du Haut-Commissaire à la Section de l'élaboration des politiques, de la planification, du suivi et de l'évaluation 1 P-5, du Cabinet du Haut-Commissaire à la Section des communications 1 P-5, 1 P-3, du Cabinet du Haut-Commissaire au Groupe de la société civile

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
		1 GS (AC), du Cabinet du Haut-Commissaire au sous-programme 1
		1 GS (AC), du Cabinet du Haut-Commissaire au sous-programme 2
<i>Fonds extrabudgétaires</i>		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	685	3 D-1, 31 P-5, 76 P-4, 151 P-3, 44 P-2/1, 3 GS (1°C), 295 GS (AC), 82 AN

^a Cinq postes [2 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 1 GS (AC)] liés aux fonctions du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ont été transférés du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) au présent chapitre.

Observations et recommandations concernant les postes

VI.7 Au total, 36 nouveaux postes sont demandés au chapitre 23 : 4 pour la rubrique Direction exécutive et administration [1 D-1, 1 P-4, 2 agents des services généraux (1^{re} classe)]; 5 pour le sous-programme 1 [1 D-1, 2 P-4, 2 agents des services généraux (Autres classes)]; 11 pour le sous-programme 2 [1 D-1, 1 P-5, 4 P-4, 2 P-3 et 3 agents des services généraux (Autres classes)]; 5 pour le sous-programme 3 (1 D-2, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3); 8 pour le sous-programme 4 [1 D-2, 2 P-5, 3 P-4 et 2 agents des services généraux (Autres classes)]; et 3 pour la rubrique Appui au programme [1 P-5, 1 P-3 et 1 agent des services généraux (Autres classes)].

VI.8 À sa demande, le Comité consultatif a été informé que cinq des nouveaux postes demandés étaient destinés à budgétisation de fonctions qui étaient précédemment financées à l'aide de fonds extrabudgétaires : deux postes P-4 pour les secrétaires du Comité des droits de l'enfant et du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale dans le sous-programme 2, un poste P-5 pour le chef du Groupe des droits économiques, sociaux et culturels et un autre poste P-5 pour le chef du Groupe des catégories ciblées dans le sous-programme 4 et un poste P-5 pour le chef de la Section des finances et du budget sous la rubrique Appui au programme. Ces postes recouvrent des fonctions liées à la gestion du Haut-Commissariat, qui sont considérées comme essentielles.

VI.9 Comme indiqué au paragraphe 23.12 du projet de budget-programme, il est proposé de procéder par étapes pour la création des nouveaux postes prévus, 18 postes devant être créés en 2008 et 18 en 2009. Le Comité consultatif a été informé que cette façon de procéder devait permettre de prendre en compte les délais requis pour le processus de recrutement, étant donné les postes vacants qui restaient à pourvoir. Elle s'expliquait aussi par des considérations liées à la restructuration du Haut-Commissariat et à la satisfaction concomitante des besoins les plus pressants pour permettre l'accomplissement de mandats nouveaux ou élargis. Aussi, propose-t-on de commencer par créer des postes aux échelons supérieurs pour que les directeurs puissent prendre les rênes de leurs unités administratives le plus tôt possible au moment même où elles se mettent en place, et participer à la sélection de leur personnel. Les postes ajoutés en 2009 viendront renforcer ces unités et certains d'entre eux permettront de régulariser des fonctions qui avaient été financées à titre temporaire par des fonds extrabudgétaires. Dans le cas des postes destinés aux bureaux régionaux, au vu de l'expérience acquise au cours du présent exercice biennal dans le cadre des négociations menées avec les pays hôtes, on peut penser qu'il faudrait un an pour préparer le terrain avant la

nomination des titulaires. Le Comité a été informé que les ressources prévues au budget représentent 25 % du coût des postes qui seraient créés en 2009. Ayant demandé des précisions, il a appris que l'effet-report de la création des 36 nouveaux postes demandés se traduirait par une dépense de 7,5 millions de dollars au cours de l'exercice biennal 2010-2011 (aux taux de 2006-2007).

VI.10 À sa demande, le Comité consultatif a obtenu des informations sur l'évolution des effectifs du Haut-Commissariat par lieu d'affectation et par source de financement depuis l'exercice biennal 2004-2005 (voir tableau VI.2) :

Tableau VI.2

Ventilation des postes du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme par lieu d'affectation et par source de financement

Type de poste	Postes établis 2004-2005	Postes supplémentaires approuvés 2006-2007			Postes supplémentaires proposés 2008-2009			Total
		Genève	New York	Bureaux hors Siège	Genève	New York	Bureaux hors Siège	
Postes inscrits au budget ordinaire	177	73	5	15	32	1	3	306
Postes extrabudgétaires	376	91	1	83	8	–	126	685
Total	553	164	6	98	40	1	129	991

Le Comité consultatif note que, à l'exception d'un poste proposé pour le Bureau de New York et de trois autres proposés pour un nouveau bureau régional (voir A/62/6 (sect. 23), par. 23.47 et 23.76), les postes devant être imputés sur le budget ordinaire demandés pour 2008-2009 sont destinés au siège du Haut-Commissariat à Genève. **Le Comité est bien conscient que le Haut-Commissariat doit s'attacher en priorité à améliorer sa structure de gestion et il a longuement commenté cette question aux paragraphes VI.1 à VI.8 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007³. Il souligne néanmoins qu'il importe d'assurer des effectifs suffisants et stables pour ses bureaux régionaux et ses bureaux extérieurs tant dans le cadre du budget ordinaire que par l'intermédiaire d'un financement extrabudgétaire. Par conséquent, même s'il approuve la plupart des postes qui sont demandés au titre du programme de travail et de l'appui au programme (voir par. VI.16 ci-dessous), le Comité compte que le prochain projet de budget qui sera présenté pour le Haut-Commissariat mettra l'accent sur les antennes de cet organisme.**

VI.11 Sous la rubrique Direction exécutive et administration, le Secrétaire général propose la création de quatre postes à compter du 1^{er} janvier 2009, comme suit (A/62/6 (sect. 23), par. 23.47) :

a) Un poste D-1 de chef de cabinet qui sera chargé de diriger le cabinet de la Haut-Commissaire;

b) Un poste P-4 de spécialiste des droits de l'homme pour renforcer le Bureau de New York en ce qui concerne la défense de l'état de droit, étant donné que les principaux interlocuteurs des organismes des Nations Unies dans ce domaine sont basés à New York;

c) Deux postes d'agent des services généraux (1^{re} classe) assumant les fonctions d'assistant personnel/administratif de la Haut-Commissaire ou du Haut-Commissaire adjoint.

VI.12 S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris que le chef de cabinet serait notamment chargé d'encadrer les collaborateurs immédiats de la Haut-Commissaire, d'assurer des échanges d'informations efficaces entre la Haut-Commissaire, le Haut-Commissaire adjoint et les autres cadres supérieurs, de statuer par délégation de la Haut-Commissaire sur des questions relatives au personnel et à la gestion, de coordonner les projets de budget présentés par les divisions et d'entretenir un dialogue avec les représentants des délégations gouvernementales. **Le Comité n'est pas convaincu que ce poste soit indispensable pour le moment et il se demande, au vu des informations complémentaires qui lui ont été communiquées, s'il n'y a pas un risque de chevauchement entre les attributions du chef de cabinet et celles du Haut-Commissaire adjoint. En conséquence, il recommande de ne pas approuver le poste considéré tant que la nouvelle structure administrative n'aura pas été fixée et que la nécessité de ce poste n'aura pas été mieux justifiée.**

VI.13 S'agissant du poste P-4 demandé pour New York sous la rubrique Direction exécutive et administration, d'après les informations complémentaires fournies au Comité consultatif, son titulaire serait notamment chargé de collaborer avec les services de Genève pour établir des relations de partenariat plus étroites entre le Haut-Commissariat et les départements et organismes sis à New York sur les questions relatives à l'état de droit et d'assurer la liaison avec le Département des opérations de maintien de la paix pour l'application de l'indicateur État de droit. Le Comité a été informé qu'il existait un poste P-4 pour ces questions au Bureau de New York (voir A/60/7/Add.13⁸, par. 44), axé sur les situations d'après conflit, mais que le nouveau poste était nécessaire au Siège pour le traitement de l'ensemble des sujets relatifs à l'état de droit. **Le Comité estime que la description des besoins qui doivent être satisfaits par la création de ce poste est trop générale. Il recommande donc de ne pas l'approuver.**

VI.14 **En revanche, le Comité consultatif recommande d'approuver les deux postes d'agent des services généraux (1^{re} classe) demandés sous la rubrique Direction exécutive et administration pour les assistants personnels/administratifs de la Haut-Commissaire et du Haut-Commissaire adjoint.**

VI.15 Un poste D-2 est demandé au titre du sous-programme 4 pour le Directeur de la Division des procédures spéciales (A/62/2 (sect. 23), par. 23.86) qui serait assisté par un agent des services généraux (Autres classes). Comme il a été indiqué au paragraphe VI.5 plus haut, l'ancienne Division des procédures relatives aux droits de l'homme doit être scindée en deux divisions : la Division des procédures spéciales (ancien Service des procédures spéciales élevé au rang d'une division) et la Division du Conseil des droits de l'homme et des traités. **Tout en approuvant ces propositions de restructuration compte tenu de l'accroissement de la charge de travail que l'on peut d'ores et déjà observer après la création du Conseil des droits de l'homme, le Comité consultatif considère que la création d'un poste D-2 pour le Directeur de la Division des procédures spéciales n'a pas été convenablement justifiée. En conséquence, il recommande que la Division soit dirigée par un fonctionnaire de la classe D-1. Par ailleurs, étant donné les effectifs dont la Division dispose actuellement dans la catégorie des services**

généraux, il recommande de ne pas approuver le poste d'agent des services généraux (Autres classes) demandé pour l'assistant du Directeur.

VI.16 Hormis les postes examinés aux paragraphes VI.12, VI.13 et VI.15 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions faites par le Secrétaire général au sujet des effectifs nécessaires pour le chapitre 23 (voir le tableau VI.1 plus haut).

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VI.17 Les ressources prévues pour l'exercice 2008-2009 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 25 644 800 dollars, soit une augmentation de 484 300 dollars par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice précédent. Le Comité relève que le budget de la rubrique Voyages a considérablement augmenté, en raison notamment des frais occasionnés par les déplacements des rapporteurs spéciaux, des représentants spéciaux et des experts indépendants pour l'accomplissement des tâches confiées au Conseil des droits de l'homme. On trouvera à l'annexe V un tableau comparatif, par objet de dépense, des dépenses de l'exercice 2004-2005, des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007, des dépenses prévues pour 2006-2007 selon les informations fournies au Comité consultatif et des crédits demandés pour l'exercice 2008-2009. Au 31 mai 2007, les dépenses se chiffraient à 16 106 006 dollars alors que le montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007 s'établissait à 25 160 500 dollars. Un dépassement de crédits de 950 692 dollars est prévu pour cet exercice. Le Comité a été informé que l'écart s'expliquait principalement par des dépenses plus élevées engagées pour les voyages des représentants. **Compte tenu de la structure des dépenses de l'exercice en cours, le Comité consultatif recommande d'approuver les montants prévus par le Secrétaire général pour les objets de dépense autres que les postes.**

Autres observations et recommandations

Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale

VI.18 Le Comité consultatif a demandé des informations complémentaires sur l'application de la résolution 61/158 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée priait le Secrétaire général et la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de fournir au Centre des fonds et des ressources humaines supplémentaires provenant du Haut-Commissariat pour lui permettre de répondre réellement et efficacement à l'accroissement des besoins en matière de promotion et de protection des droits de l'homme et de susciter une culture de la démocratie et l'état de droit dans la sous-région d'Afrique centrale, et priait également le Secrétaire général de lui faire rapport à sa soixante-deuxième session sur la mise en œuvre de la résolution. Dans le complément d'information qu'il a reçu, le Comité relève qu'aucun poste supplémentaire n'a été attribué au Centre, ni au niveau local ni au niveau international. En ce qui concerne les autres ressources, il note une réduction pour la plupart des objets de dépense. **Le Comité ne voit pas là un reflet de l'application intégrale du paragraphe 3 de la résolution susmentionnée. À ce propos, et en accord avec ce qui a été dit au paragraphe VI.10 ci-dessus, il recommande que l'on soumette des propositions appropriées à l'Assemblée, à**

sa soixante-deuxième session, en vue d'assurer la mise en œuvre intégrale de la résolution 61/158. Il demande en outre l'inclusion d'un sous-chapitre sur les dépenses du Centre dans les futurs projets de budget (voir résolution 56/253, par. 132).

Locaux du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Genève

VI.19 Le Comité consultatif a appris que le transfert progressif du personnel du Haut-Commissariat vers les nouveaux locaux de l'avenue Giuseppe Motta avait démarré en février 2007. Le déménagement du personnel avait été initialement différé en raison de retards dans les travaux de construction mais il s'est achevé avant la date prévue. La différence entre le montant total du loyer et le montant correspondant aux coûts des locaux effectivement occupés par le Haut-Commissariat a été prise en charge par le gouvernement du pays hôte à titre de participation au financement des dépenses auxquelles le Haut-Commissariat doit faire face pour les loyers (voir également par. VIII.80 ci-dessous).

Fonds extrabudgétaires

VI.20 Le Comité consultatif note que le volume des fonds extrabudgétaires prévu pour le Haut-Commissariat a considérablement augmenté. Les dépenses de l'exercice 2004-2005 se montaient à 112 765 500 dollars. Les prévisions de dépenses pour les exercices 2006-2007 et 2008-2009 s'élèvent à 171 770 200 dollars et 196 518 600 dollars, respectivement. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le budget ordinaire ne couvrait qu'environ un tiers de l'ensemble des dépenses de fonctionnement du Haut-Commissariat et que la majeure partie des ressources correspondantes servait à financer les dépenses des services du siège et l'accomplissement des tâches que le Haut-Commissariat se voyait confier à l'égard du Conseil des droits de l'homme, des organes conventionnels et des titulaires de mandats relevant de procédures spéciales. Le Comité a appris qu'environ 50 % des contributions extrabudgétaires recueillies en 2006 étaient affectées aux bureaux extérieurs, le reste étant réparti entre les autres domaines de travail, le plus souvent pour compléter les fonds disponibles au titre du budget ordinaire.

Chapitre 24

Réfugiés : protection, assistance et solutions durables

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général	71 511 300 ^a
Montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007	67 031 200
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	2 765 000 000

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

^a Aux taux de 2008-2009. Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2006-2007 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VI.21 Le Comité consultatif note que les ressources que le Secrétaire général propose d'inscrire au chapitre 24 du budget ordinaire au titre des dépenses d'administration du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés s'élèvent à 69 531 200 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 2,5 millions de dollars (3,7 %) par rapport à l'exercice biennal précédent (voir A/62/6 (sect. 24), par. 24.12).

VI.22 Le tableau VI.3 ci-après indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007, le nombre de postes actuellement vacants et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2008-2009 et, pour les fonds extrabudgétaires, le nombre de postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009.

Tableau VI.3
Effectifs proposés

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	2	1 SGA; 1 SSG
Postes vacants au 31 mai 2007	1	SSG
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	2	1 SGA; 1 SSG
<i>Fonds extrabudgétaires</i>		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	5 465	2 SSG, 17 D-2, 72 D-1, 165 P-5, 433 P-4, 509 P-3, 281 P-2, 335 AN, 57 GS (1°C), 3 563 GS (AC), 31 SM

^a Financés au moyen des fonds prévus pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) pendant l'exercice 2006-2007.

VI.23 On trouvera à l'annexe V un tableau comparatif, par objet de dépense, des dépenses de l'exercice 2004-2005, des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007, des dépenses prévues pour 2006-2007 selon les informations fournies au Comité consultatif et des crédits demandés pour l'exercice 2008-2009.

VI.24 Comme indiqué aux paragraphes 24.19 et 24.20 du projet de budget-programme, l'article 20 du Statut du HCR prévoit qu'aucune dépense, en dehors des dépenses d'administration motivées par le fonctionnement du Haut-Commissariat, ne sera imputée sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et que toutes les autres dépenses afférentes à l'activité du Haut-Commissariat seront couvertes par des contributions volontaires. Depuis l'exercice biennal 2002-2003, les fonds prélevés sur le budget ordinaire alloués au HCR pour ses dépenses d'administration revêtent la forme d'un crédit forfaitaire. Le fonctionnement de cet arrangement, qui visait à simplifier les procédures budgétaires du Haut-Commissariat, devait faire l'objet d'un examen après trois exercices biennaux (voir A/56/6 (sect. 23), par. 23.20) et les enseignements tirés seraient communiqués à l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session. Sa genèse a fait l'objet d'une description détaillée aux paragraphes VI.21 à VI.24 du premier rapport du Comité consultatif sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007³.

VI.25 Le montant de 69 531 200 dollars à prélever sur le budget ordinaire prévu pour l'exercice biennal 2008-2009 correspond aux crédits demandés pour les postes de haut-commissaire et de haut-commissaire adjoint (1 054 200 dollars) et à une subvention (68 477 000 dollars) devant servir à couvrir les dépenses d'administration du HCR. Comme indiqué aux paragraphes 24.12 et 24.20 du projet de budget-programme, il est proposé de majorer le montant de la subvention de 2,5 millions de dollars pour accroître la part des dépenses d'administration du HCR imputée sur le budget ordinaire, conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale à la section III de sa résolution 59/276. Les ressources demandées pour les dépenses d'administration au titre du budget ordinaire permettraient de financer l'équivalent de 220 postes (1 poste de secrétaire général adjoint, 1 poste de sous-secrétaire général et 218 postes de la catégorie gestion et administration) et une part plus importante des dépenses autres que celles relatives à des postes. Conformément aux recommandations faites par le Comité consultatif au paragraphe VI.25 de son rapport précédent³, une ventilation des sommes qui doivent être affectées aux différents objets de dépense a été fournie pour le crédit forfaitaire de l'exercice 2008-2009, à savoir : 57 335 800 dollars pour les postes; 200 000 dollars pour les autres dépenses de personnel; 5,5 millions de dollars pour les frais généraux de fonctionnement; 618 200 dollars pour les fournitures et les accessoires; et 4 823 000 dollars pour les subventions et les contributions (y compris les frais afférents aux services fournis par l'Office des Nations Unies à Genève en matière de sûreté et de sécurité). On estime que, pour l'exercice biennal 2008-2009, le montant des fonds extrabudgétaires disponibles s'élèvera à 2 765 000 000 dollars, soit 97,6 % de l'ensemble des ressources du HCR projetées (A/62/2 (sect. 24), par. 24.13).

VI.26 Le Comité consultatif a été informé que le Haut-Commissariat était engagé dans un important processus de réforme de structure et de gestion en vue de consacrer une plus grande part de ses ressources aux opérations, de réduire les dépenses d'administration et les dépenses afférentes au siège et de déplacer des agents et des services (voir résolution 61/137 de l'Assemblée générale). Dans ce contexte et sur le plan de la structure, le HCR a décidé, à la suite d'un échange de vues avec les États Membres, de délocaliser une partie de ses fonctions

administratives à Budapest. Les économies que l'on compte ainsi réaliser seraient de l'ordre de 10 millions de dollars par an une fois que les investissements initiaux auront été effectués pour l'installation du nouveau centre. Le Haut-Commissariat cherche également à améliorer l'efficacité opérationnelle par des moyens divers, notamment en renforçant les structures régionales, en décentralisant un certain nombre de fonctions opérationnelles d'appui et en consolidant les mécanismes de planification au niveau sous-régional. Par voie de conséquence, le nombre d'opérations autonomes de pays qui relèvent directement du siège du Haut-Commissariat serait ramené de 71 à 12 d'ici à 2010.

VI.27 Le Comité consultatif a été informé que la refonte des modes de fonctionnement porterait notamment sur la révision des objectifs stratégiques globaux du HCR et sur l'élaboration d'un nouveau modèle d'allocation des ressources qui donnerait un pouvoir de décision aux responsables des services extérieurs et des opérations, assurerait une meilleure capacité de réaction et clarifierait les responsabilités pour le contenu des opérations, de même que pour la gestion et le contrôle financiers. Elle comprendrait aussi une analyse de la répartition des fonctionnaires du HCR entre les capitales et les lieux d'affectation hors siège, ainsi que de l'équilibre entre le personnel recruté sur le plan international et celui recruté dans les pays. L'équilibrage des différentes modalités d'exécution faisait également l'objet d'un examen. **Le Comité prend note de ces initiatives avec intérêt et il compte les examiner et évaluer leurs effets lorsqu'il se penchera sur le budget-programme du HCR pour l'exercice biennal 2008-2009.**

Chapitre 25

Réfugiés de Palestine

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général	39 428 600 ^a
Montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007	36 731 300
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	1 198 839 500

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

^a Aux taux de 2008-2009. Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2006-2007 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VI.28 Le Comité consultatif note que les ressources dont l'inscription au chapitre 25 du budget ordinaire est demandée par le Secrétaire général s'élèvent à 37 449 500 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 718 200 dollars (2 %) par rapport à l'exercice biennal 2006-2007 (voir A/62/6 (sect. 25), par. 25.8). Conformément à la résolution 3331 B (XXIX) de l'Assemblée générale, les dépenses à engager au titre des traitements du personnel international au service

de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient sont imputées sur le budget ordinaire de l'ONU. L'augmentation des ressources sus-indiquée est due à l'effet-report de la création de trois nouveaux postes d'agent recruté sur le plan international approuvés par l'Assemblée pour l'exercice biennal 2006-2007 (433 900 dollars) et à la création de deux postes d'agent recruté sur le plan international en 2008-2009 (284 300 dollars).

VI.29 Le tableau VI.4 ci-après indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007, le nombre de postes actuellement vacants et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2008-2009 et, pour les fonds extrabudgétaires, le nombre de postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009.

Tableau VI.4
Effectifs proposés

	Postes	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	113	1 SGA, 1 SSG, 2 D-2, 12 D-1, 19 P-5, 44 P-4, 21 P-3, 2 P-2, 11 GS (AC)
Postes vacants au 31 mai 2007	5	1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 1 P-3
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	115	1 SGA, 1 SSG, 2 D-2, 12 D-1, 19 P-5, 45 P-4, 22 P-3, 2 P-2, 11 GS (AC)
Postes nouveaux	2	1 P-4, 1 P-3
<i>Fonds extrabudgétaires</i>		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	41	2 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 17 P-3, 11 P-2/1, 1 GS (AC)

Observations et recommandations concernant les postes

VI.30 Un poste P-4 de spécialiste du programme opérationnel et de l'appui est demandé pour améliorer les capacités de gestion sur le terrain dans le cadre d'une initiative prise par l'Office pour rationaliser les opérations de ses bureaux sur le terrain en mettant l'accent sur la planification et la mise en œuvre des projets, l'établissement des propositions et les comptes rendus (A/62/6 (sect. 25), par. 25.21). Comme indiqué dans le projet de budget-programme, ce poste est destiné au bureau de Gaza car c'est lui qui connaît le plus de difficultés pour répondre aux besoins urgents des réfugiés. **Dans ce contexte, et compte tenu également des informations fournies, le Comité consultatif recommande que sa création soit approuvée.**

VI.31 Un poste P-3 de spécialiste du suivi et de l'évaluation est demandé pour le bureau du Directeur de l'appui opérationnel de l'UNRWA dans le cadre d'une initiative prise par l'Office visant à rationaliser ses processus organisationnels et ses opérations sur le terrain en améliorant la gestion des ressources humaines, en mettant en place des cadres de responsabilisation et en organisant des formations dans le domaine de la gestion (par. 25.21). **Dans ce contexte, et compte tenu également des informations fournies, le Comité consultatif recommande que la création de ce poste soit approuvée.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VI.32 On trouvera à l'annexe V un tableau comparatif, par objet de dépense, des dépenses de l'exercice 2004-2005, des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007, des dépenses prévues pour 2006-2007 selon les informations fournies au Comité consultatif et des crédits demandés pour l'exercice 2008-2009. Le Comité relève que, pour l'exercice 2006-2007, un dépassement de crédits de 471 400 dollars se rapportant à la prime de réinstallation octroyée à des fonctionnaires qui ont été transférés de Gaza est inscrit à la rubrique Autres dépenses de personnel. Il a été informé que l'écriture comptable serait modifiée pour comptabiliser ces dépenses comme dépenses communes de personnel sous la rubrique Postes de l'exercice biennal. Le montant prévu pour les objets de dépense autres que les postes pour l'exercice 2008-2009 demeure inchangé par rapport au chiffre approuvé pour l'exercice précédent, à savoir 14,5 millions de dollars. **Le Comité recommande d'approuver ce montant.**

Autres observations et recommandations

VI.33 Comme indiqué au paragraphe 25.7 du projet de budget-programme, l'Office, qui dépend dans une large mesure de contributions volontaires pour exécuter ses programmes, fait face non seulement à un manque chronique de moyens financiers, mais également à des incertitudes ponctuelles en matière de financement s'expliquant par des raisons politiques. À ce propos, le Comité consultatif a été informé que le déficit du Fonds général – budget de base de l'Office pour les activités courantes – se chiffrait à 104,8 millions de dollars en 2006 et que les projections pour 2007 faisaient apparaître un solde négatif probable d'environ 100,2 millions de dollars. D'après les prévisions actuelles concernant les annonces de contributions faites par les donateurs et les intérêts bancaires, le montant total des recettes escomptées pour 2007 s'élèverait à 395,5 millions de dollars, alors que les dépenses prévues sont évaluées à 495,7 millions de dollars. L'Office ne sera donc pas en mesure d'exécuter intégralement les activités prévues au budget en 2007, sauf dans l'hypothèse d'une forte augmentation soudaine des contributions. Le Comité reviendra sur cette question et abordera d'autres points lorsqu'il examinera le budget biennal de l'Office au troisième trimestre de 2007.

Chapitre 26

Aide humanitaire

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général	28 908 600 ^a
Montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007	26 566 000
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	368 859 800

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

^a Aux taux de 2008-2009. Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2006-2007 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VI.34 Le Comité consultatif note que les ressources dont l'inscription au chapitre 26 du budget ordinaire est demandée par le Secrétaire général s'élèvent à 27 689 800 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 1 123 800 dollars (4,2 %) par rapport à l'exercice biennal précédent (A/62/6 (sect. 26), par. 26.7). Cette augmentation tient principalement à la création de trois postes et à l'effet-report de cinq postes créés au cours de l'exercice biennal 2006-2007. Comme indiqué au paragraphe 26.7 du budget, elle est l'expression de la volonté du Secrétaire général de continuer à augmenter progressivement la partie des dépenses du Bureau de la coordination des affaires humanitaires qui est imputée au budget ordinaire, conformément à la résolution 57/153 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a souligné que le Bureau devait bénéficier d'un financement suffisant et plus prévisible.

VI.35 Le tableau VI.5 ci-après indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007, le nombre de postes actuellement vacants et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2008-2009 et, pour les fonds extrabudgétaires, le nombre de postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009.

Tableau VI.5
Effectifs proposés

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	66	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 3 D-1, 9 P-5, 14 P-4, 14 P-3, 5 P-2, 2 GS (1°C), 15 GS (AC)
Postes vacants au 31 mai 2007	5	1 P-4, 2 P-3, 2 P-2
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	69	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 3 D-1, 10 P-5, 15 P-4, 14 P-3, 5 P-2, 2 GS (1°C), 15 GS (AC)

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
Postes nouveaux	3	Sous-programme 2, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3
<i>Fonds extrabudgétaires</i>		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	1 041	1 D-2, 9 D-1, 67 P-5, 148 P-4, 175 P-3, 33 P-2, 1 GS (1°C), 127 GS (AC), 233 AN, 247 AL

Observations et recommandations concernant les postes

VI.36 Il est proposé d'inscrire trois nouveaux postes au budget ordinaire pour le sous-programme 2 (Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence), comme suit : un poste P-5 de spécialiste des affaires humanitaires (hors classe)/chef de section, un poste P-4 de spécialiste des affaires humanitaires et un poste P-3 de spécialiste des affaires humanitaires (A/62/6 (sect. 26), par. 26.37). La création de ces postes devrait permettre de renforcer l'appui à la coordination des actions humanitaires sur le terrain ainsi que les capacités du Bureau pour qu'il soit à même de répondre avec efficacité aux demandes d'intervention en cas de catastrophe, qui sont de plus en plus nombreuses. À sa demande, le Comité consultatif a été informé qu'ils étaient nécessaires notamment pour faire face à des exigences croissantes en matière de coordination au Moyen-Orient.

VI.37 Après avoir demandé davantage de précisions, le Comité consultatif a appris que les « nouveaux » postes étaient en fait des postes extrabudgétaires qui devaient être transformés en postes imputés sur le budget ordinaire. **Le Comité n'est pas opposé à leur inscription au budget ordinaire. Il note que le projet de budget-programme prévoit également la création de 85 nouveaux postes extrabudgétaires, 1 041 postes étant envisagés au total. Toutefois, on donne peu d'explications sur les raisons qui justifient la transformation de ces trois postes. À l'avenir, il faudrait que les demandes de ce type soient accompagnées d'indications sur les principaux facteurs qui peuvent motiver une transformation.**

VI.38 Comme indiqué au paragraphe 26.9, les prévisions de dépenses financées par des fonds extrabudgétaires pour 2008-2009 comprennent la création proposée d'un poste D-1 de directeur adjoint à la Division de la coordination et des interventions à New York pour seconder le Directeur et pour améliorer la gestion de la Division, compte tenu de l'accroissement de la charge de travail de cette dernière. Conformément aux dispositions de la résolution 35/217, cette proposition a été soumise au Comité consultatif le 2 juillet 2007. Par une lettre datée du même jour, le Comité a fait savoir au Secrétaire général qu'il approuvait la demande, mais aussi qu'il espérait bien que l'on confierait au titulaire du nouveau poste d'importantes responsabilités en matière de gestion en sus des fonctions d'assistance au Directeur et de direction intérimaire (voir chap. I plus haut, par. 64).

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VI.39 On trouvera à l'annexe V un tableau comparatif, par objet de dépense, des dépenses de l'exercice 2004-2005, des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007, des dépenses prévues pour 2006-2007 selon les informations fournies au Comité consultatif et des crédits demandés pour l'exercice 2008-2009. Les ressources

prévues pour les objets de dépense autres que les postes accusent une légère diminution (8 238 500 dollars en 2006-2007 contre 8 140 500 dollars en 2008-2009). **Le Comité sait que la nature des tâches exécutées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires fait qu'il est difficile de déterminer avec précision le montant de ces ressources. Il recommande d'approuver la somme demandée pour les objets de dépense autres que les postes.**

Autres observations et recommandations

VI.40 Le Comité consultatif a été informé que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires avait actuellement 39 antennes et 8 bureaux régionaux. Le Bureau s'est considérablement développé ces dernières années, mais il réduit l'ampleur de ses activités lorsque la coordination des secours d'urgence ne répond plus à une nécessité immédiate. Par exemple, le Comité a appris que tous les bureaux concernés par les interventions effectuées à la suite du tsunami en Indonésie et à Sri Lanka avaient été fermés.

VI.41 Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-deuxième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social à sa session de fond de 2007, un rapport sur les progrès réalisés dans le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies et un rapport détaillé sur l'utilisation du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (résolution 61/134 de l'Assemblée générale, par. 28).

Titre VII Information

Chapitre 27 Information

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général	189 901 100 ^a
Montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007	178 851 800
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	7 052 500

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

^a Aux taux de 2008-2009. Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2006-2007 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VII.1 Le Comité consultatif note que les ressources dont l'inscription au chapitre 27 du budget ordinaire est demandée par le Secrétaire général s'élèvent à 179 349 000 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 497 200 dollars (0,3 %) par rapport à l'exercice biennal 2006-2007 (voir A/62/6 (sect. 27), par. 27.8). Le tableau VII.1 ci-après indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007, le nombre de postes actuellement vacants et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2008-2009 et, pour les fonds extrabudgétaires, le nombre de postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009.

Tableau VII.1
Effectifs proposés

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	748	1 SGA, 4 D-2, 20 D-1, 37 P-5, 75 P-4, 88 P-3, 60 P-2/1, 9 GS (1°C), 231 GS (AC), 184 AL, 39 AN
Postes vacants au 31 mai 2007	34	2 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 3 P-2, 1 GS (1°C), 7 GS (AC), 16 AL, 1 AN
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	748	1 SGA, 4 D-2, 20 D-1, 37 P-5, 75 P-4, 88 P-3, 60 P-2/1, 9 GS (1°C), 231 GS (AC), 179 AL, 44 AN
Postes nouveaux	5	5 AN
Suppressions	5	5 AL

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
Redéploiements	2	1 P-2, du sous-programme 2 au sous-programme 3 1 GS (AC) du sous-programme 3 à l'appui au programme
<i>Fonds extrabudgétaires</i>		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	14	2 P-4, 1 P-3, 1 P-2/1, 10 GS (AC)

Observations et recommandations concernant les postes

VII.2 Cinq postes d'administrateur chargé de l'information recruté sur le plan national sont demandés pour les centres d'information des Nations Unies afin de renforcer le rôle que joue le Département de l'information en tant que coordonnateur de l'information à Asunción, Brazzaville, Jakarta, Sanaa et Windhoek. Leurs titulaires seraient chargés d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies de communication et de diffuser des informations sur les questions prioritaires à l'intention des pays qui relèvent de leur compétence en adaptant les messages universels de l'ONU aux publics locaux en consultation avec l'équipe de pays des Nations Unies. La création de ces cinq postes d'administrateur recruté sur le plan national sera contrebalancée par la suppression de cinq postes d'agent local (A/62/6 (sect. 27), par. 27.33). **Le Comité consultatif encourage systématiquement les efforts visant à recruter des administrateurs sur le plan national (voir par. 70 de son précédent rapport³) et il se félicite de cette proposition. Dans ce contexte, compte tenu de la justification apportée par le Secrétaire général, le Comité recommande d'approuver les postes proposés.**

Redéploiements

VII.3 Il est proposé de redéployer un poste P-2 du sous-programme 2 (Services d'information) vers le sous-programme 3 (Services de diffusion et de partage du savoir) pour renforcer la capacité de communication interne du nouveau Groupe de la communication interne de la Bibliothèque-maison du savoir Dag Hammarskjöld et un poste d'agent des services généraux (Autres classes) du sous-programme 3 vers l'appui au programme pour étoffer l'équipe de l'informatique (A/62/6 (sect. 27) par. 27.48 et 27.51). **Compte tenu des explications fournies dans le projet de budget, le Comité consultatif recommande d'approuver ces propositions.**

Observations et recommandations concernant les autres objets de dépense

VII.4 On trouvera à l'annexe V un tableau comparatif, par objet de dépense, des dépenses de l'exercice 2004-2005, des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007, des dépenses prévues pour 2006-2007 selon les informations fournies au Comité consultatif et des crédits demandés pour l'exercice 2008-2009. Le Comité relève qu'au 31 mai 2007, un dépassement de 205 000 dollars était prévu au titre des objets de dépense autres que les postes pour l'exercice biennal en cours. Le montant demandé pour ces objets de dépense se chiffre, avant actualisation, à 42 411 500 dollars, soit une augmentation de 2 491 900 dollars (6,2 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice biennal 2006-2007 (39 919 600 dollars). Les hausses enregistrées aux rubriques Frais généraux de fonctionnement et Services

contractuels, qui sont imputables essentiellement à l'augmentation des contributions au coût des services et de l'infrastructure centrale de traitement des données et à l'accroissement des prévisions de dépenses relatives aux conférences spéciales et aux montants facturés par le PNUD au titre du recouvrement des coûts, sont contrebalancées par des baisses aux rubriques Autres dépenses de personnel, Fournitures et accessoires et Mobilier et matériel. **Compte tenu des explications qui lui ont été fournies, le Comité recommande d'approuver le montant proposé.**

VII.5 Le Comité consultatif remarque que le montant proposé au titre des subventions et contributions a quasiment doublé (812 900 dollars en 2008-2009, contre 440 700 dollars en 2006-2007), ce qui est dû principalement à l'augmentation du montant prévu pour les frais facturés par le PNUD au titre du recouvrement des dépenses afférentes à l'administration et à la gestion de 40 centres d'information des Nations Unies dans des pays en développement, soit 311 200 dollars (A/62/6 (sect. 27) par. 27.33). Les montants ont été calculés sur la base du barème universel des prix du PNUD et comprennent des dépenses d'administration telles que les frais afférents à la gestion des salaires locaux, des opérations d'achat, des ressources humaines et des autorisations de voyage. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'il n'avait pas été possible d'inclure dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 un montant pour les frais facturés par le PNUD et que les dépenses correspondantes seraient consignées dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget de cet exercice. **Le Comité encourage le Secrétaire général à se concerter avec le PNUD afin de faire en sorte que ces dépenses soient incluses dans les futurs projets de budget.**

VII.6 Un montant supplémentaire de 431 400 dollars est demandé à la rubrique des conférences spéciales pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/62/6 (sect. 27) par. 27.49). Le tableau VII.2 donne la ventilation des prévisions relatives aux ressources demandées pour chacune des conférences spéciales, telles qu'elles ont été communiquées au Comité consultatif sur sa demande. Le Comité a été informé que l'appui apporté par le Département de l'information dans le domaine des communications pour les conférences spéciales comprenait des activités de promotion et la fourniture d'informations pour faciliter les reportages que les médias consacrent aux travaux des conférences. Le Département a été capable d'assumer les fonctions de promotion et de sensibilisation des médias pour les petites conférences qui durent un ou deux jours; toutefois, ses capacités à cet égard dépendaient également de la charge de travail au moment où la conférence avait lieu. **Tout en reconnaissant que la couverture de grandes réunions peut nécessiter le recrutement de personnel supplémentaire, le Comité consultatif encourage le Département de l'information à s'efforcer davantage d'utiliser les effectifs dont il dispose pour appuyer les conférences spéciales et de limiter le recours à du personnel temporaire au minimum.**

Tableau VII.2
Ressources nécessaires pour chacune des conférences spéciales

	<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>Services contractuels</i>	<i>Frais généraux de fonctionnement</i>	Total
Réunion des pays en développement sans littoral et de transit	–	39 000	–	39 000
Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du programme d'action relatif aux armes légères	61 600	57 100	500	119 200
Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement	130 900	194 400	1 300	326 600
Conférence de suivi sur le financement du développement	24 500	40 000	–	64 500
Examen des suites données à la déclaration d'engagement sur le VIH/sida (« À crise mondiale, action mondiale »)	21 600	62 800	500	84 900
Dialogue (ministériel) de haut niveau sur le financement du développement	21 800	17 800	500	40 100
Conférence de haut niveau sur le terrorisme	31 000	91 400	13 200	135 600
Total	291 400	502 500	16 000	809 900

VII.7 Le Comité consultatif note que les ressources demandées pour les travaux contractuels d'imprimerie diminuent régulièrement : elles sont tombées de 970 100 dollars en 2004-2005 à 796 500 dollars en 2006-2007 et le montant nécessaire pour 2008-2009 est évalué à 720 500 dollars. Il a appris que le Département de l'information utilisait les ateliers d'imprimerie de l'ONU pour bon nombre de ses publications et que le recours aux travaux contractuels d'imprimerie était limité soit à des produits spécialisés pour lesquels on ne disposait pas de capacités internes soit à des travaux urgents qui occasionneraient des dépenses importantes au titre des heures supplémentaires s'ils étaient exécutés en interne. Le Département fait également davantage appel à son réseau de centres d'information des Nations Unies pour la production des versions des opuscules et des rapports dans les différentes langues, étant donné que les frais d'expédition sont moins élevés et que ces centres peuvent tirer parti des services d'imprimerie qui sont disponibles localement, souvent à des prix plus modiques qu'au Siège. Par ailleurs, du fait que le Département a adopté une stratégie de communication davantage axée sur le terrain et que les technologies évoluent, il arrive de plus en plus souvent que les documents courts destinés à la presse soient envoyés du Siège par courrier électronique pour être imprimés dans les bureaux extérieurs. Outre que cela permet de réaliser des économies sur les frais d'impression et d'expédition, on dispose d'une plus grande marge de manœuvre pour répondre à des demandes portant sur les nouvelles les plus récentes dans un contexte où les informations sont diffusées 24 heures sur 24, sept jours sur sept. **Le Comité se félicite des initiatives prises par le Département de l'information pour optimiser les frais de production et d'impression de ses publications.**

Autres observations et recommandations

VII.8 Le Comité consultatif a été informé que les pays hôtes mettaient des locaux gratuits ou à loyer subventionné à la disposition de 37 centres d'information des Nations Unies. Il reste 16 centres d'information pour lesquels les loyers et les charges ne sont pas financées par les gouvernements des pays hôtes. Le Secrétaire général adjoint, les directeurs des centres d'information et les administrateurs chargés de l'information recrutés sur le plan national s'efforcent d'obtenir directement des fonds supplémentaires auprès des autorités nationales en particulier pour les centres qui ont des loyers élevés. **Le Comité encourage le Secrétariat à poursuivre les démarches effectuées auprès des pays hôtes en vue de conclure des arrangements plus rationnels et plus économiques pour la location des locaux.**

Titre VIII Services communs d'appui

Chapitre 28 Gestion et services d'appui

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général	570 067 300 ^a
Montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007	527 978 200
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	257 048 300

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

^a Aux taux de 2008-2009. Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2006-2007 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VIII.1 Le Comité consultatif note que le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre VIII du budget ordinaire (Gestion et services d'appui), se chiffre à 537 273 300 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 9 295 100 dollars, ou 1,8 %, par rapport à l'exercice biennal 2006-2007. Le titre VIII est subdivisé en sept chapitres qui sont examinés dans les paragraphes ci-après.

Chapitre 28A Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général	13 830 000 ^a
Montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007	19 959 100
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	4 715 400

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

^a Aux taux de 2008-2009. Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2006-2007 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VIII.2 Le Comité consultatif note que les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 28A du budget ordinaire se chiffrent à 13 082 600 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 6 876 500 dollars, ou 34,5 %, par rapport à l'exercice biennal 2006-2007 (voir A/62/6 (sect. 28A), par. 28A.8). Cette diminution s'explique principalement par la non-reconduction des dépenses relatives à diverses études ponctuelles menées au cours de l'exercice biennal 2006-2007 dans le contexte du Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1), portant notamment sur les politiques en matière de gouvernance, de contrôle, d'exercice des responsabilités, de budget et de gestion des ressources humaines, sur les travaux du Groupe de la refonte du système d'administration de la justice des Nations Unies et sur la détermination des besoins des utilisateurs et l'établissement du plan de mise en œuvre du progiciel de gestion intégré. Le nombre de postes proposé est aussi en diminution, avec le transfert d'un poste P-5 au chapitre premier (Politique, direction et coordination d'ensemble).

VIII.3 Ces propositions ne tiennent pas compte des dépenses à prévoir au titre du transfert de la fonction de conseil de gestion, avec quatre postes [1 D-1, 1 P-5, 1 P-2 et 1 agent des services généraux (Autres classes)], du Bureau des services de contrôle interne, qui a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/275, ni de la mise en œuvre des recommandations du Groupe de la refonte du système d'administration de la justice. Le Comité rappelle toutefois que l'Assemblée, au paragraphe 2 de la section II de sa résolution 61/275, a approuvé le transfert des postes correspondant aux fonctions de conseil en gestion. **Il convient donc d'ajuster le budget de l'exercice biennal 2008-2009 en conséquence.** Les ressources nécessaires pour mettre en application les recommandations du Groupe de la refonte du système d'administration de la justice seront incorporées dans les crédits budgétaires au moment de l'adoption du budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, en décembre 2007, sous réserve des décisions que prendra l'Assemblée générale sur la question.

VIII.4 Le tableau VIII.1 ci-après indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007, le nombre de postes actuellement vacants et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2008-2009 et, pour les fonds extrabudgétaires, le nombre de postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009.

Tableau VIII.1
Effectifs proposés

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	50	1 SGA, 2 D-2, 3 D-1, 10 P-5, 6 P-4/3, 1 P-2/1, 4 GS (1°C), 24 GS (AC)
Postes vacants au 31 mai 2007	1	P-5
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	49	1 SGA, 2 D-2, 3 D-1, 9 P-5, 6 P-4/3, 1 P-2/1, 4 GS (1°C), 24 GS (AC)
Redéploiements	1	1 P-5 (transféré au chapitre premier en vue de l'application du paragraphe 17 de la résolution 59/283 de l'Assemblée générale)

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
	3	2 P-5 (redéployés du Bureau principal au Bureau des politiques, de l'analyse et de l'appui aux activités de contrôle) 1 P-4 (redéployé du Bureau des politiques, de l'analyse et de l'appui aux activités de contrôle au Bureau principal)
<i>Fonds extrabudgétaires</i>		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	7	1 D-1, 2 P-4, 2 P-3, 1 GS (AC)

Observations et recommandations concernant les postes

VIII.5 Il est proposé de redéployer deux postes P-5 d'analyste de la gestion (hors classe) et de fonctionnaire d'administration (hors classe) du Bureau principal au Bureau des politiques, de l'analyse et de l'appui aux activités de contrôle afin d'étoffer les capacités de ce dernier dans les domaines des techniques de gestion, de la responsabilisation des cadres, de l'évaluation de la performance, des initiatives de réforme et du contrôle. En échange de ces deux postes, un poste P-4 de fonctionnaire d'administration, dont le titulaire apporterait un appui et une assistance à l'Administrateur général, serait redéployé du Bureau des politiques, de l'analyse et de l'appui aux activités de contrôle au Bureau principal (A/62/6 (sect. 28A), par. 28A.20 et 28A.25). **Compte tenu des explications fournies dans le projet de budget, le Comité recommande que ces propositions soient approuvées.**

VIII.6 Le Comité consultatif note qu'un poste P-5 a été transféré au chapitre premier (Politique, direction et coordination d'ensemble) en vue de l'application du paragraphe 17 de la résolution 59/283, dans lequel l'Assemblée générale demandait de confier au Cabinet du Secrétaire général la responsabilité de la formulation des décisions sur les recours, qui relevait précédemment du Département de la gestion (A/62/6 (sect. 28A), par. 28A.30). **Le Comité avait demandé, au paragraphe VIII.9 de son rapport sur le projet de budget-programme pour 2006-2007³ (A/60/7), l'application intégrale et dans les meilleurs délais de cette résolution et se félicite donc de la mesure prise.**

Observations et recommandations concernant les autres objets de dépense

VIII.7 On trouvera à l'annexe V un tableau comparatif, par objet de dépense, des dépenses de l'exercice 2004-2005, des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007, des dépenses prévues pour 2006-2007 selon les informations fournies au Comité consultatif et des crédits demandés pour les exercices 2008-2009. Le Comité note qu'au 31 mai 2007, on prévoit des dépassements de crédits d'un montant de 412 800 dollars, soit 5,4 %, au titre des dépenses autres que les postes pour l'exercice biennal en cours. Le Comité a été informé que les dépassements au titre des autres dépenses de personnel et des frais de voyage étaient liés au projet de progiciel de gestion intégré, alors que les dépassements au titre des services contractuels étaient imputables au projet de gestion globale des risques et au dispositif de contrôle interne.

VIII.8 Le montant prévu pour 2008-2009 au titre des dépenses autres que les postes se chiffre, avant actualisation des coûts, à 900 100 dollars, soit une diminution de

6 678 800 dollars, ou 88,1 %, par rapport au crédit ouvert pour l'exercice biennal 2006-2007. **Le Comité consultatif recommande que le montant demandé soit approuvée dans son intégralité.**

VIII.9 Comme indiqué au paragraphe VIII.2 ci-dessus, les crédits ouverts pour l'exercice biennal en cours comprennent des montants alloués à un certain nombre d'études ponctuelles; ils ne reflètent donc pas la structure habituelle des dépenses au titre du chapitre 28A. Ainsi, pour l'exercice biennal 2004-2005, le montant correspondant était de 969 600 dollars. La diminution de 6 678 800 dollars au titre des dépenses autres que les postes pour l'exercice biennal 2008-2009 correspond aux dépenses non renouvelables suivantes, qui avaient été approuvées pour l'exercice biennal 2006-2007 :

a) 2 231 700 dollars au titre de consultants et d'experts chargés de l'étude relative au système d'administration de la justice, et de ceux chargés de la détermination des besoins des utilisateurs et de l'établissement du plan de mise en œuvre du progiciel de gestion intégré;

b) 360 700 dollars au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) engagé pour assister le personnel détaché chargé de la détermination des besoins des utilisateurs du système intégré de gestion;

c) 284 300 dollars au titre des autres dépenses de personnel afin de couvrir les dépenses d'appui administratif et de secrétariat fournis dans le cadre des études relatives aux politiques, règlements et règles applicables au budget et aux ressources humaines;

d) 177 200 dollars au titre des voyages de représentants afin de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres du comité directeur chargé de superviser l'étude sur la gouvernance et le contrôle;

e) 29 700 dollars au titre des voyages de fonctionnaires liés à l'étude sur la gouvernance et le contrôle;

f) 3 606 600 dollars au titre des services contractuels, destinés à couvrir les services de consultants chargés de l'étude sur la gouvernance et le contrôle;

g) 10 000 dollars au titre des dépenses générales de fonctionnement liées à l'étude relative au système d'administration de la justice;

h) 19 900 dollars au titre des fournitures et accessoires pour couvrir les besoins opérationnels de l'étude sur la gouvernance et le contrôle;

i) 29 900 dollars au titre du mobilier et du matériel lié à l'étude sur la gouvernance et le contrôle.

Autres observations et recommandations

VIII.10 Il a été porté à la connaissance du Comité consultatif que la Secrétaire générale adjointe à la gestion se propose de renforcer les capacités de son département en vue de formuler et de mettre en œuvre des politiques efficaces de gestion des ressources financières, humaines et matérielles de l'Organisation. À cette fin, le Bureau des activités de contrôle et de l'administration de la justice serait remplacé par le Bureau des politiques, de l'analyse et de l'appui aux activités de contrôle. Ce nouveau bureau serait chargé de formuler et de mettre en œuvre des politiques de gestion et des initiatives de réforme, de suivre et d'évaluer les

programmes et les services du Département de la gestion, de surveiller l'application des recommandations des organes de contrôle et d'en rendre compte, et de promouvoir le principe de responsabilité et la fonction d'évaluation de l'administration au Secrétariat. Le Bureau principal serait restructuré et aurait comme fonctions principales la coordination des bureaux faisant partie du Département de la gestion et l'appui au Secrétaire général adjoint. Afin de renforcer les moyens fonctionnels du Bureau des politiques, de l'analyse et de l'appui aux activités de contrôle, il est proposé de redéployer deux postes P-5, l'un d'analyste de la gestion (hors classe), l'autre de fonctionnaire d'administration (hors classe) du Bureau principal. En échange, un poste P-4 de fonctionnaire d'administration serait redéployé du Bureau des politiques, de l'analyse et de l'appui aux activités de contrôle au Bureau principal (voir aussi par. VIII.5 ci-dessus).

VIII.11 Comme indiqué au paragraphe VIII.3 ci-dessus, la responsabilité des services de conseil de gestion et les ressources correspondantes, dont quatre postes, seraient transférées du Bureau des services de contrôle interne au Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion. **Le Comité consultatif compte que tout sera mis en œuvre pour assurer un transfert sans heurt de ces responsabilités du Bureau des services de contrôle interne au Département de la gestion et intégrer ces moyens supplémentaires au Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion de telle sorte qu'ils viennent compléter les moyens actuels et créent entre eux une synergie.**

VIII.12 Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 61/245, l'Assemblée générale a décidé de transférer au Département de la gestion, outre les fonctions de conseil de gestion, la responsabilité de l'établissement du rapport sur l'exécution du programme (voir aussi A/61/605, par. 71). Le Comité note en outre que les dispositions précises concernant le transfert de l'établissement du rapport sur l'exécution du programme seront exposées dans le contexte du rapport du Secrétaire général sur la gestion axée sur les résultats demandé par l'Assemblée dans la même résolution (voir A/62/6 (sect. 29), par. 29.7, et par. IX.14 ci-après). **À cet égard, le Comité fait observer que, si des fonctions sont transférées, les ressources correspondantes doivent l'être également.**

VIII.13 Le Comité consultatif recommande que, lorsqu'il prendra cette nouvelle responsabilité, le Bureau du Secrétaire général adjoint s'attache à améliorer l'utilité du rapport sur l'exécution du programme, tant pour les directeurs de programme que pour les États Membres, et à faire en sorte qu'il soit en conformité avec les objectifs de la budgétisation axée sur les résultats et qu'il y contribue. Il faudra examiner les moyens de mieux respecter les délais de présentation du rapport sur l'exécution du programme afin que les directeurs de programme soient en mesure d'intégrer les enseignements tirés de l'évaluation des résultats lorsqu'ils élaborent leurs nouveaux plans et budgets et que toutes les parties concernées puissent disposer en temps voulu des informations nécessaires sur les résultats obtenus dans le passé pour décider de l'orientation à donner aux programmes et aux sous-programmes à l'avenir. Le Comité souligne en outre la nécessité de produire un rapport sur l'exécution du programme qui porte à la fois sur les aspects relatifs au programme et sur les aspects financiers pour la période considérée, et de relier financièrement les programmes et les activités afin que l'utilisation des ressources puisse être évaluée (voir aussi chap. I du présent rapport).

VIII.14 Le Comité consultatif souligne par ailleurs la responsabilité centrale qui incombe au Département de la gestion de veiller à ce que les procédures administratives soient efficaces et efficientes et de promouvoir les bonnes pratiques de gestion à l'échelle du Secrétariat. **Le Comité recommande que le Département de la gestion donne des informations sur les mesures concrètes qu'il aura prises pour améliorer les pratiques de gestion à l'échelle de l'organisation dans le contexte du projet de budget pour l'exercice biennal 2010-2011.**

VIII.15 De l'avis du Comité consultatif, les initiatives visant à améliorer la gestion doivent émaner d'une autorité centrale si l'on veut parvenir à appliquer les mesures de réforme, à surmonter la résistance au changement et à maintenir la mobilisation à l'échelle de l'Organisation en faveur de nouvelles modalités de fonctionnement. Il engage le Département de la gestion à jouer un rôle plus dynamique sur les plans du pilotage des efforts de réforme et de l'amélioration des pratiques de gestion et des opérations et procédures administratives.

Chapitre 28B

Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général	40 519 500 ^a
Montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007	32 917 500
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	52 065 800

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

^a Aux taux de 2008-2009. Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2006-2007 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VIII.16 Le Comité consultatif constate que le total des crédits que le Secrétaire général demande au chapitre 28B, qui se chiffre à 38 291 700 dollars avant actualisation des coûts, est supérieur de 5 374 200 dollars, soit 16,3 %, à celui des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007.

VIII.17 Le Comité relève au paragraphe 28B.5 du projet de budget-programme que durant l'exercice en cours, le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité a fait procéder à une étude externe pour déterminer dans quelle mesure son organigramme, son tableau d'effectifs, son cadre de gestion et ses opérations répondaient à ses objectifs, satisfaisaient aux exigences de systèmes efficaces de contrôle financier, de contrôle de gestion et de contrôle administratif et étaient représentatifs des modes d'organisation et de fonctionnement considérés comme optimaux, et si la base de ressources du Bureau était suffisante. Le Comité

consultatif a été informé qu'il ressortait de cette étude externe qu'après des années de sous-investissement, le Bureau se heurtait à des difficultés telles que l'insuffisance de ses systèmes informatiques et la persistance de modes opératoires lents et peu efficaces à forte composante manuelle. L'étude contenait des recommandations portant sur divers domaines.

VIII.18 Le Comité consultatif a été informé que le Bureau n'avait pas accepté toutes les conclusions de l'étude, mais qu'il s'en était inspiré pour proposer, dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2008-2009, un remaniement de son organigramme et de la répartition de ses moyens. Comme il est indiqué au paragraphe 28B.6 du projet de budget-programme, le Bureau a entrepris de réorganiser ses diverses fonctions de telle sorte que ses activités, quel qu'en soit le mode de financement, soient orientées vers : le renforcement des contrôles internes; une gestion plus rigoureuse des risques; la rationalisation des modes opératoires (en particulier pour ce qui concerne l'encaissement, le décaissement et le traitement des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres); le renforcement des services informatiques; l'amélioration de la gestion financière, de la comptabilité et des rapports financiers; enfin, une meilleure adaptation des services aux besoins des usagers.

VIII.19 Le Comité consultatif note également qu'il est proposé de rétablir le bureau du Contrôleur adjoint en vue de la création d'un nouveau Service de l'informatique financière et de rattacher le Service des contributions et la Trésorerie à la Division de la comptabilité. Le Service des contributions relèverait directement du Directeur de la Division de la comptabilité.

VIII.20 Le Comité consultatif note en outre que durant l'exercice 2008-2009, le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité participera activement à la sélection, à la mise au point et au déploiement d'un progiciel de gestion intégré (PGI) et se chargera des préparatifs nécessaires à la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public à l'horizon 2010.

VIII.21 Le tableau VIII.2 ci-après indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes permanents et temporaires approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007, le nombre de postes actuellement vacants et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2008-2009 et, pour les fonds extrabudgétaires, le nombre de postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009.

Tableau VIII.2
Effectifs proposés

<i>Effectifs proposés</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	136	1 SSG, 2 D-2, 7 D-1, 8 P-5, 18 P-4, 17 P-3, 9 P-2/1, 8 GS (1°C), 66 GS (AC)
Postes vacants au 31 mai 2007	11	1 P-4, 3 P-3, 1 P-2/1, 1 GS (1°C), 5 GS (AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	142	1 SSG, 3 D-2, 8 D-1, 10 P-5, 19 P-4, 17 P-3, 9 P-2/1, 9 GS (1°C), 66 GS (AC)

<i>Effectifs proposés</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
Postes nouveaux	6	1 D-2 et 1 P-4 (direction exécutive et administration) 1 P-5 (sous-programme 1) 1 P-4 et 1 GS (AC) (sous-programme 3) 1 D-1 (sous-programme 5)
Redéploiements	20 13	Au sous-programme 3 : 1 D-1, 1 P-2/1 et 4 GS (AC), de l'ancien sous-programme 5; 1 GS (AC) du sous-programme 4 Au sous-programme 5 : 1 P-5, 1 P-4, 1 GS (1°C) et 4 GS (AC) précédemment rattachés à la direction exécutive et à l'administration; 1 GS (1°C) et 2 GS (AC) du sous-programme 3
Reclassements	2	1 GS (AC) à GS (1°C) (sous-programme 3) 1 P-4 à P-5 (sous-programme 4)
<i>Fonds extrabudgétaires</i>		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	177	1 D-2, 2 D-1, 10 P-5, 36 P-4, 30 P-3, 4 P-2/1, 11 GS (1°C), 83 GS (AC)

Observations et recommandations concernant les postes

Postes nouveaux

VIII.22 Le Secrétaire général propose la création d'un poste D-2 et d'un poste P-4 (direction exécutive et administration) en vue du rétablissement du bureau du Contrôleur adjoint (A/62/6 (sect. 28B), par. 28B.20). Comme il est indiqué dans le projet de budget-programme, le rétablissement du bureau du Contrôleur adjoint doit permettre de renforcer l'administration du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, notamment de donner au Bureau des moyens de répondre rapidement aux recommandations des organes de contrôle interne et d'en suivre la mise en œuvre (A/62/6 (sect. 28B), par. 28B.16). **Sur la base des justifications avancées par le Secrétaire général, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver la création d'un poste D-2 et d'un poste P-4 en vue du rétablissement du bureau du Contrôleur adjoint.**

VIII.23 Le Secrétaire général propose la création d'un poste P-5 à la Division de la planification des programmes et du budget afin de permettre à celle-ci de faire face à l'accroissement du volume et de la complexité de sa charge de travail, en particulier de celle du Service qui s'occupe des budgets des missions politiques spéciales, dont le chef, s'il était secondé par un adjoint, serait mieux à même d'améliorer l'efficacité, l'évaluation et le suivi des opérations actuelles (A/62/6 (sect. 28B), par. 28B.25). **Le Comité consultatif admet que la charge de travail liée à l'établissement des budgets des missions politiques spéciales s'est alourdie. En conséquence, et sur la foi des justifications avancées par le Secrétaire général, il recommande à l'Assemblée générale d'approuver la création du poste P-5 demandé.**

VIII.24 Le Secrétaire général propose la création d'un poste P-4 et d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) à la Division de la comptabilité

(A/62/6 (sect. 28B), par. 28B.41). Ayant obtenu des informations complémentaires sur cette proposition, le Comité consultatif note qu'elle est motivée par le fait que les missions politiques spéciales se sont considérablement développées depuis l'exercice 2004-2005, expansion qui alourdit la charge de travail de la Division de la comptabilité. D'environ 380 millions de dollars en 2004-2006, le total des crédits ouverts pour les missions politiques spéciales devrait passer à quelque 650 millions de dollars pour l'exercice 2006-2007. Le volume des opérations comptables que nécessite le traitement des demandes d'imputation de dépenses aux comptes budgétaires des missions, y compris les opérations de saisies des informations nécessaires dans le SIG, a considérablement augmenté. **Le Comité consultatif admet que le volume de travail lié à la gestion des crédits ouverts pour les missions politiques spéciales a augmenté (voir aussi le paragraphe VIII.23 ci-dessus); toutefois, il recommande à ce stade que seul soit approuvé le poste P-4 demandé pour la Division de la comptabilité. Il n'est pas favorable à la création d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes), estimant que la Division devrait pouvoir faire face à la charge de travail liée aux missions politiques spéciales avec les postes d'agent des services généraux dont elle dispose déjà, à savoir 50 postes financés par le budget ordinaire et 51 postes financés par des fonds extrabudgétaires.**

VIII.25 La création d'un poste D-1 est demandée pour le chef du Service de l'informatique financière, service qui regrouperait plusieurs unités existantes du Bureau. Selon les informations complémentaires obtenues par le Comité consultatif, le Service fournirait un appui technique au bureau du Contrôleur et au bureau du Contrôleur adjoint, ainsi qu'à toutes les divisions du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité. Le Comité consultatif a de plus été informé que le regroupement des fonctions liées à l'exploitation des systèmes informatiques utilisés pour la gestion financière et pour l'élaboration et l'exécution des budgets rendrait les opérations plus efficaces en permettant de centraliser la gestion, d'assurer la continuité de fonctionnement des systèmes essentiels, d'améliorer la coordination des activités de formation permanente et de définir une stratégie informatique cohérente pour le Bureau, stratégie qui régirait le développement des systèmes de gestion financière, le fonctionnement des services d'appui et la maintenance des systèmes (A/62/6 (sect. 28B), par. 28B.53). **Le Comité consultatif estime que le regroupement des fonctions liées à l'exploitation des systèmes informatiques servant à la gestion financière et à l'établissement et à l'exécution des budgets serait une mesure judicieuse. En conséquence, et sur la foi des justifications avancées par le Secrétaire général, le Comité consultatif recommande l'approbation d'un nouveau poste D-1 pour le chef du Service de l'informatique financière.**

Reclassements

VIII.26 Le Secrétaire général demande le reclassement à la première classe d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) qui serait redéployé de la Trésorerie à la Division de la comptabilité (A/62/6 (sect. 28B), par. 28B.41). Le Comité consultatif note qu'aucune justification n'est fournie à l'appui de cette demande dans le projet de budget-programme. Le Comité consultatif ayant demandé des informations complémentaires, le Secrétariat a tenté de justifier le reclassement proposé en faisant valoir, essentiellement, l'importance de la Division au profit de laquelle le poste serait redéployé plutôt que l'expansion des fonctions relevant du

poste qui pourrait résulter de son redéploiement. **Le Comité consultatif fait observer que toute demande de reclassement doit s'appuyer sur des justifications précises quant à l'augmentation prévue du niveau des responsabilités relevant du poste considéré ou du volume de travail de son titulaire, justifications qui n'ont pas été fournies en l'espèce. Le Comité consultatif recommande donc le rejet de la demande de reclassement.**

VIII.27 Le reclassement de P-4 à P-5 du poste du Caissier est demandé pour la Trésorerie. Le Comité consultatif note que le Caissier a dû assumer de nouvelles fonctions, liées notamment à la mise en service du système ICOS et du module intégré de décaissement du SIG. Il a été informé aussi que le poste de caissier est classé à P-5 dans la plupart des autres organismes des Nations Unies (A/62/6 (sect. 28B), par. 28B.46). **En conséquence, et sur la foi des justifications fournies par le Secrétaire général, le Comité consultatif recommande l'approbation du reclassement demandé.**

Redéploiements

VIII.28 Le Secrétaire général propose le redéploiement de 20 postes à l'intérieur du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité : a) 7 postes qui iraient au sous-programme 3 (1 D-1, 1 P-2/1 et 4 postes d'agent des services généraux (Autres classes) de l'ancien sous-programme 5, et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) du sous-programme 4); et b) 13 postes qui iraient au sous-programme 5 (1 P-5, 1 P-4, 1 poste d'agent des services généraux (1^{re} classe) et 4 postes d'agent des services généraux (Autres classes) relevant actuellement de la direction exécutive et de l'administration, 1 P-5, 1 P-4 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) relevant actuellement du sous-programme 1; et 1 poste d'agent des services généraux (première classe) et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes) relevant actuellement du sous-programme 3). **Le Comité consultatif recommande l'approbation des redéploiements proposés à l'intérieur du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité.**

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.29 On trouvera à l'annexe V un tableau comparatif, par objet de dépense, des dépenses de l'exercice 2004-2005, des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007, des dépenses prévues pour 2006-2007 selon les informations fournies au Comité consultatif et des crédits demandés pour l'exercice 2008-2009.

VIII.30 Le total des crédits demandés pour 2008-2009 pour les objets de dépense autres que les postes, qui se chiffre à 6 450 300 dollars, est supérieur de 3 225 900 dollars au total des crédits ouverts pour 2006-2007. Cette augmentation nette tient pour une large part à l'augmentation prévue des dépenses afférentes aux services contractuels (1 907 200 dollars), aux consultants et experts (1 009 000 dollars) et aux voyages du personnel (185 300 dollars), ainsi que des frais généraux de fonctionnement (173 900 dollars). **Pour les raisons exposées ci-après, le Comité consultatif recommande, pour les objets de dépense autres que les postes, l'ouverture d'un crédit de 6 395 900 dollars, inférieur de 54 400 dollars au montant du crédit demandé.**

Consultants et experts

VIII.31 Le montant du crédit demandé sous la rubrique « Consultants et experts » (1 411 300 dollars) est supérieur de 1 009 000 dollars à celui du crédit ouvert pour l'exercice 2006-2007 (402 300 dollars). Cette augmentation, qui intéresse principalement la direction exécutive et l'administration, est imputable au coût élevé des services de consultants dont le Bureau estime avoir besoin pour : a) établir le programme des stages de formation et animer les ateliers de perfectionnement à la gestion financière organisés à l'intention des chefs de service administratif et des chefs de service financier; et b) valider les principes de gestion des actifs immobilisés, obtenir des avis d'experts en la matière, réaliser des projets concernant les actifs immobilisés et établir la documentation nécessaire à la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public. **Le Comité consultatif recommande l'ouverture du crédit demandé pour les consultants et experts, étant entendu que le surcroît de dépense prévu pour 2008-2009 par rapport à l'exercice en cours constitue une dépense non renouvelable.**

Frais de voyage du personnel

VIII.32 Le montant du crédit demandé pour couvrir les frais de voyage du personnel (342 300 dollars) est supérieur de 185 300 dollars à celui du crédit ouvert pour l'exercice 2006-2007 (157 000 dollars), soit une augmentation de 118 %. Le Comité consultatif note que l'augmentation prévue des dépenses comprend une majoration de 130 900 dollars imputable essentiellement aux voyages que nécessitera la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public. Il note aussi qu'une augmentation des frais de voyage est prévue pour toutes les unités du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, sauf le Service de l'informatique financière, nouvellement créé, et que dans tous les cas, il est indiqué dans le projet de budget-programme que les majorations prévues tiennent compte de l'évolution des dépenses effectives et ont été calculées en tablant sur l'utilisation plus fréquente, dans la mesure du possible, des techniques de visioconférence et autres techniques de télécommunications. **Le Comité consultatif mesure l'importance de la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public, et recommande en conséquence l'approbation de la majoration de 130 900 dollars du crédit afférent aux frais de voyage pour la couverture des frais de déplacement s'y rapportant durant l'exercice 2008-2009, étant entendu que ces frais constituent une dépense non renouvelable. Toutefois, le Comité consultatif ne recommande pas l'approbation du restant de la majoration proposée (54 400 dollars), considérant que le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité devrait pouvoir couvrir l'essentiel de ses besoins autres que ceux directement liés à l'application des Normes comptables en remaniant son programme de voyages.**

Services contractuels

VIII.33 Le montant total du crédit demandé pour les services contractuels (3 192 600 dollars) est supérieur de 1 907 200 dollars à celui du crédit ouvert pour l'exercice 2006-2007 (1 285 400 dollars), soit une augmentation de 148,4 %. Le Comité consultatif note que l'augmentation prévue doit essentiellement permettre de couvrir les dépenses de formation liées à la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public. Il a été informé que les crédits demandés pour les services contractuels devraient permettre de couvrir les dépenses de formation de

500 fonctionnaires des finances. **Le Comité consultatif recommande l'approbation pour l'exercice 2008-2009 de la majoration prévue des crédits afférents aux services contractuels, étant entendu que les dépenses que cette majoration servira à financer sont des dépenses non renouvelables.**

Autres observations et recommandations

Présentation des produits

VIII.34 Le Comité consultatif relève au paragraphe 28B.24 a) i) du projet de budget-programme que le service des réunions d'organes intergouvernementaux et organes d'experts, dont le Comité du programme et de la coordination et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, figure parmi les produits prévus au chapitre 28B pour l'exercice biennal 2008-2009. **Le Comité consultatif rappelle sa position sur cette question, à savoir qu'il convient d'opérer une distinction entre la prestation de services fonctionnels aux organes intergouvernementaux et organes d'experts et la participation de fonctionnaires du Secrétariat aux travaux de ces organes (voir A/60/7, par. VIII.17). Il compte qu'à l'avenir, cette distinction sera respectée dans la présentation des produits prévus à ce chapitre du budget.**

Structure du chapitre

VIII.35 Le Comité consultatif constate que la partie du chapitre 28 du projet de budget-programme consacrée au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité ne comprend pas de section récapitulant les mesures prises pour donner suite à ses observations et recommandations. **Le Comité consultatif compte que cette lacune sera comblée lors de l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011.**

Chapitre 28C

Bureau de la gestion des ressources humaines

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général	76 629 300 ^a
Montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007	67 557 400
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	13 693 900
<p>Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.</p>	
<p>^a Aux taux de 2008-2009. Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2006-2007 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</p>	

VIII.36 Le Comité consultatif constate que le crédit demandé par le Secrétaire général au chapitre 28C (71 992 200 dollars avant actualisation des coûts) est d'un montant supérieur de 4 434 800 dollars à celui du crédit ouvert pour l'exercice biennal 2006-2007, soit une augmentation de 6,6 % (voir A/62/6 (sect. 28C), par. 28C.10).

VIII.37 Comme il est indiqué au paragraphe 28C.7 du projet de budget-programme, il est prévu de modifier l'organigramme du Bureau de la gestion des ressources humaines durant l'exercice 2008-2009, le nouvel organigramme devant comprendre, outre le Bureau du Sous-Secrétaire général, quatre divisions : la Division des politiques et de la planification stratégique, la Division du recrutement et des affectations, la Division de la formation et du perfectionnement et la Division des services médicaux. La Division des services opérationnels et la Division de la valorisation des ressources humaines cesseraient d'exister en tant que telles et les postes et ressources dont elles disposent actuellement seraient redistribués entre les divisions nouvellement créées.

VIII.38 La nouvelle Division des politiques et de la planification stratégique assumerait certaines des fonctions relevant actuellement de la Division de la valorisation des ressources humaines (définition des politiques, interprétation des règles et appui à leur application, définition et mise en œuvre des conditions d'emploi et administration de la justice), ainsi que certaines des fonctions actuellement dévolues à la Division des services opérationnels, notamment la planification des ressources humaines, le suivi des plans de gestion des ressources humaines et l'établissement de rapports. La Division du recrutement et des affectations assumerait les autres fonctions qui relèvent actuellement de la Division des services opérationnels, entre autres le recrutement, la gestion des affectations et l'administration du personnel, et serait chargée aussi de l'administration des examens et des tests, qui relève actuellement de la Division de la valorisation des ressources humaines.

VIII.39 La nouvelle Division de la formation et du perfectionnement assumerait certaines des fonctions de l'actuelle Division de la valorisation des ressources humaines, notamment la valorisation du capital humain de l'Organisation, la formation et le perfectionnement du personnel, la planification des carrières, la gestion du régime de mobilité et la prestation de services de conseil et d'orientation à l'intention des fonctionnaires. Au paragraphe 28C.7 du projet de budget-programme, le Secrétaire général indique que ce remaniement présenterait des avantages notables, en permettant de planifier plus rigoureusement les ressources humaines, de pratiquer un recrutement plus volontariste et mieux ciblé, de mieux adapter les services aux besoins des usagers, à l'échelle du Secrétariat, et d'interpréter et appliquer de façon plus transparente et cohérente le Règlement et le Statut du personnel, grâce à quoi le Bureau serait mieux à même de donner la suite voulue aux décisions de l'Assemblée générale touchant la gestion des ressources humaines et la réforme de la gestion du Secrétariat. **Le Comité consultatif considère que la réorganisation prévue du Bureau de la gestion des ressources humaines est de nature à clarifier la définition des fonctions et responsabilités du Bureau.**

VIII.40 Le tableau VIII.3 ci-après indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes permanents et temporaires approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007, le nombre de postes actuellement vacants et le nombre de postes proposés par le

Secrétaire général pour 2008-2009 et, pour les fonds extrabudgétaires, le nombre de postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009.

Tableau VIII.3
Effectifs proposés

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	175	1 SSG, 3 D-2, 5 D-1, 16 P-5, 23 P-4, 19 P-3, 12 P-2/1, 12 GS (1°C), 84 GS (AC)
Postes vacants au 31 mai 2007	10	3 P-5, 1 P-3, 6 GS (AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	171	1 SSG 4 D-2, 5 D-1, 17 P-5, 23 P-4, 19 P-3, 12 P-2/1, 12 GS (1°C), 84 GS (AC)
Postes nouveaux	2	1 D-2 et 1 P-5 (sous programme 2)
Redéploiements	150	
	68	Les 68 postes approuvés pour l'actuelle Division des services opérationnels seraient redéployés comme suit : 2 postes iraient au Bureau du Sous-Secrétaire général; 18 postes iraient à la nouvelle Division des politiques et de la planification stratégique; 6 postes iraient à la nouvelle Division de la formation et du perfectionnement; enfin, 42 postes iraient à la nouvelle Division du recrutement et des affectations.
	82	Les 82 postes approuvés pour l'actuelle Division de la valorisation des ressources humaines seraient redéployés comme suit : 23 postes iraient à la nouvelle Division des politiques et de la planification stratégique; 35 postes iraient à la nouvelle Division de la formation et du perfectionnement; enfin, 24 postes iraient à la nouvelle Division du recrutement et des affectations.
<i>Fonds extrabudgétaires</i>		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	47	3 P-5, 12 P-4, 6 P-3, 3 GS (1° C), 23 GS (AC)

Observations et recommandations concernant les postes

Postes nouveaux

VIII.41 La création d'un poste D-2 et d'un poste P-5 est proposée pour le sous-programme 2 (Recrutement et affectations). Selon le projet de budget-programme, le titulaire du poste D-2 serait chargé de diriger, gérer et coordonner les activités de la nouvelle Division du recrutement et des affectations, donnerait des avis sur la stratégie et la politique en matière de recrutement et d'affectations et sur les modalités de leur mise en œuvre, dirigerait une vaste campagne d'information directe en nouant des partenariats avec des entités extérieures susceptibles d'être des sources de recrutement, et serait chargé aussi de rendre compte aux organes délibérants et organes d'experts de l'action de la Division, notamment de présenter

ses propositions budgétaires, ses résultats et ses priorités. Le titulaire du poste P-5 serait chargé de planifier, organiser, gérer et superviser les activités entreprises par la Division dans le cadre de la campagne d'information directe et ses activités ayant trait aux affectations stratégiques, de définir et d'appliquer une ambitieuse stratégie d'information directe sur la base de plans rigoureux de gestion des effectifs, de gérer les activités d'information directe, notamment des campagnes de recrutement volontaristes et convenablement ciblées, et de coordonner les activités d'information, notamment l'utilisation des médias.

VIII.42 Le Comité consultatif considère que la création d'une nouvelle Division du recrutement et des affectations serait une initiative positive en ce qu'elle permettrait au Bureau de la gestion des ressources humaines de mieux concentrer son action sur l'un de ses domaines de responsabilité essentiels (voir aussi plus haut, par. VIII.39). Il convient aussi que la nouvelle Division devrait être dirigée par un fonctionnaire de rang approprié. Cependant, il pense que le poste D-2 dont relèveraient les fonctions et responsabilités envisagées devrait être redéployé d'un autre secteur du Département de la gestion. Le Comité consultatif se prononce donc contre la création du poste D-2 demandé.

VIII.43 En ce qui concerne le poste P-5, le Comité consultatif note que la proposition du Secrétaire général est liée au renforcement envisagé de la conception et de la gestion des activités d'information directe, qui devrait permettre au Secrétariat de disposer d'un vivier plus diversifié de candidats possédant de meilleures qualifications, et d'accélérer le déroulement de toutes les phases du recrutement. **Sur la foi des justifications fournies par le Secrétaire général (voir A/62/6 (sect. 28C), par. 28C.44), le Comité consultatif recommande l'approbation du poste P-5 demandé. Il compte que le prochain rapport du Secrétaire général sur la réforme de la gestion des ressources humaines montrera que le programme renforcé d'information directe a produit des résultats tangibles, en particulier dans le sens d'une répartition plus équilibrée des nouvelles recrues, comme le veut la résolution 61/244 de l'Assemblée générale.**

Redéploiements

VIII.44 En vue de la réorganisation du Bureau de la gestion des ressources humaines, il est prévu de redéployer 150 postes à l'intérieur du Bureau : a) sur les 68 postes approuvés pour l'actuelle Division des services opérationnels, 2 postes iraient au Bureau du Sous-Secrétaire général; 18 postes iraient à la nouvelle Division des politiques et de la planification stratégique; 6 postes iraient à la nouvelle Division de la formation et du perfectionnement; et 42 postes iraient à la nouvelle Division du recrutement et des affectations; b) sur les 82 postes approuvés pour l'actuelle Division de la valorisation des ressources humaines, 23 postes iraient à la Division des politiques et de la planification stratégique; 35 postes iraient à la Division de la formation et du perfectionnement; et 24 postes iraient à la Division du recrutement et des affectations (A/62/6 (sect. 28C), par. 28C.7 et 28C.13). **Sur la foi des justifications avancées par le Secrétaire général, le Comité consultatif recommande l'approbation de tous les redéploiements proposés.**

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.45 On trouvera à l'annexe V un tableau comparatif, par objet de dépense, des dépenses de l'exercice 2004-2005, des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007, des dépenses prévues pour 2006-2007 selon les informations fournies au Comité consultatif et des crédits demandés pour l'exercice 2008-2009.

VIII.46 Le total des crédits demandés pour l'exercice 2008-2009 pour les objets de dépense autres que les postes (31 975 900 dollars) est en augmentation nette de 2 686 200 dollars par rapport au total des crédits correspondants ouverts pour l'exercice biennal 2006-2007 (croissance des ressources : 9,2 %). Les objets de dépense pour lesquels des augmentations sont prévues sont essentiellement les services contractuels (2 662 400 dollars), les frais généraux de fonctionnement (578 800 dollars) et les frais de voyage du personnel (243 200 dollars). Les augmentations seront partiellement compensées par la diminution des dépenses prévues sous les rubriques « Mobilier et matériel » (486 100 dollars), « Autres dépenses de personnel » (254 800 dollars) et « Consultants et experts » (57 600 dollars). **Pour les raisons exposées ci-après, le Comité consultatif recommande que le montant total des crédits prévus pour les objets de dépense autres que les postes soit ramené à 28 952 400 dollars, soit une réduction de 3 023 500 dollars (17 900 dollars sous la rubrique « Consultants et experts » et 3 005 600 dollars sous la rubrique « Services contractuels »).**

Autres dépenses de personnel

VIII.47 Le Comité consultatif relève au paragraphe 28C.13 a) du projet de budget-programme que l'augmentation du montant des crédits prévus pour les objets de dépense autres que les postes pour la direction exécutive et l'administration du Bureau tient au redéploiement envisagé, au profit du Bureau du Sous-Secrétaire général, de ressources précédemment assignées à la Division des services opérationnels et à la Division de la valorisation des ressources humaines pour le recrutement de personnel temporaire (186 100 dollars). **Le Comité consultatif doute du bien-fondé du redéploiement prévu, qui vise des ressources budgétisées pour des programmes prévoyant des activités de fond, et non pas pour la direction exécutive et l'administration du Bureau. Il tient à souligner que tous les coûts directs identifiables prévus pour l'exécution d'un programme d'activités devraient figurer dans la partie du budget concernant ledit programme. Le Comité consultatif recommande donc que les dépenses d'un montant de 186 100 dollars précédemment budgétisées parmi celles prévues pour l'actuelle Division des services opérationnels et l'actuelle Division de la valorisation des ressources humaines soient reprogrammées pour figurer parmi les dépenses afférentes à l'exécution des programmes de fond du Bureau de la gestion des ressources humaines.**

Consultants et experts

VIII.48 Le Secrétariat a informé le Comité consultatif que les crédits demandés pour les consultants et experts comprenaient une somme de 17 900 dollars qui lui permettra de s'assurer des concours extérieurs dont il estime avoir besoin pour établir des profils d'emploi types. Le Comité consultatif a été informé aussi que le Bureau de la gestion des ressources humaines avait déjà établi 293 profils d'emploi types, pour 23 groupes professionnels, et qu'il lui fallait maintenant analyser les

résultats de l'adoption de ces profils types afin de déterminer les améliorations nécessaires pour assurer la cohérence et l'uniformité d'application des normes, particulièrement dans le cas des postes pour lesquels le même niveau de qualifications et le même nombre d'années d'expérience sont exigés. **Le Comité consultatif considère que c'est à des fonctionnaires du Bureau de la gestion des ressources humaines que devrait être confié l'établissement des profils d'emploi types. Il se prononce donc contre l'approbation du crédit de 17 900 dollars demandé sous la rubrique « Consultants et experts ».**

Frais de voyage des fonctionnaires

VIII.49 Les crédits demandés pour couvrir les frais de voyage de fonctionnaires totalisent 752 400 dollars, montant qui est en augmentation de 243 200 dollars, soit 47,8 %, par rapport à celui du crédit ouvert pour l'exercice 2006-2007 (509 200 dollars). Le Comité consultatif note que ce total comprend une somme de 300 000 dollars destinée à couvrir les frais de voyage des fonctionnaires qui seront envoyés en mission de recrutement en vue d'améliorer la répartition géographique des postes et leur distribution par sexe, et aussi pour mettre les fonctionnaires du Bureau en poste dans les lieux d'affectation hors siège au courant des questions touchant le recrutement et les affectations et contribuer à leur perfectionnement. **Le Comité consultatif compte trouver dans le prochain projet de budget-programme des informations détaillées sur l'utilité des voyages qui auront été financés grâce au crédit demandé.**

Services contractuels

VIII.50 Le crédit demandé pour les services contractuels (27 695 000 dollars) accuse une augmentation nette de 2 662 400 dollars par rapport au crédit de 25 032 600 dollars ouvert pour l'exercice 2006-2007 (croissance des ressources : 10,6 %). Le Comité consultatif note que l'augmentation prévue concerne principalement le sous-programme 3 (Formation et perfectionnement). L'augmentation prévue des dépenses consacrées aux services contractuels pour les besoins de la formation, qui se chiffre à 3 005 600 dollars, serait partiellement compensée par une baisse des dépenses afférentes aux services centraux de traitement des données et autres services spécialisés (979 200 dollars) qui résulterait du redéploiement de ces services, parallèlement aux redéploiements de postes prévus.

VIII.51. Le Comité consultatif note que la croissance nette des ressources prévues pour la prestation de services contractuels se répartit entre toutes les activités de formation que le Bureau de la gestion des ressources humaines prévoit d'entreprendre, comme l'indique le tableau VIII.4.

Tableau VIII.4
**Crédits afférents à la prestation de services contractuels
dans le cadre de la formation**

(En dollars des États-Unis)

<i>Programme de formation</i>	<i>Crédit ouvert pour l'exercice 2006-2007</i>	<i>Crédit demandé pour l'exercice 2008-2009</i>	<i>Croissance des ressources</i>	<i>Taux de croissance (pourcentage)</i>
Perfectionnement aux fonctions d'encadrement et de direction	6 117 900	7 217 900	1 100 000	15,2
Gestion des ressources humaines et financières	2 406 900	2 556 900	150 000	5,9
Technologie de l'information	4 784 000	4 984 000	200 000	4,0
Développement des compétences spécialisées et aide à l'organisation des carrières	6 580 500	7 680 500	1 100 000	14,3
Cours de langue et formation aux techniques de la communication	3 496 500	3 952 100	455 600	11,5
Total	23 385 800	26 391 400	3 005 600	12,8

VIII.52 Ayant demandé des précisions sur les dépenses de l'exercice en cours, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2007, des dépenses totalisant 6 487 352 dollars avaient été engagées pour les programmes de perfectionnement aux fonctions d'encadrement et de direction, dont 533 895 dollars (8,2 %) pour couvrir les frais d'hébergement et 613 136 dollars (9,4 %) pour couvrir les frais de voyage des participants aux stages de perfectionnement. Les informations fournies au Comité ne lui ont pas permis de déterminer si l'utilité des activités de formation était en rapport avec leur coût. Par exemple, le Comité n'a pas pu obtenir de précisions sur la part des dépenses de formation qui sert à couvrir les frais de voyage et d'hébergement et le coût des indemnités diverses plutôt que le coût des activités de formation proprement dites.

VIII.53 Le Comité consultatif a souligné à maintes reprises l'importance de la formation du personnel et des investissements consacrés à la valorisation des ressources humaines de l'Organisation. Il considère que les activités de formation sont un moyen efficace de valorisation des ressources humaines, et que l'Organisation se doit d'encourager ses fonctionnaires à se perfectionner. Il garde à l'esprit la position adoptée à cet égard par l'Assemblée générale (voir résolution 61/244). Il sait aussi que les résultats de l'audit de la gestion des ressources humaines entrepris par le Comité des commissaires aux comptes dans le cadre de son programme ordinaire d'audit du Secrétariat ne sont pas encore connus. Dans ce contexte, le Comité consultatif rappelle qu'il avait recommandé que figurent dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2008-2009 des informations sur la politique et la stratégie de valorisation des ressources humaines, les priorités définies en matière de perfectionnement du personnel, les résultats attendus des diverses activités de formation et les échéances prévues pour l'obtention de ces résultats, ainsi que sur la répartition des activités prévues entre les programmes centraux et l'appui aux fonctionnaires désireux de se perfectionner en dehors de ces programmes, et sur les moyens prévus pour mesurer l'efficacité et l'impact de la

formation (voir A/61/537, par. 46). **Le Comité consultatif est au regret de constater que ces informations sont à peu près absentes du projet de budget-programme pour l'exercice 2008-2009. Il recommande en conséquence que le Comité des commissaires aux comptes soit invité, dans le prolongement de son audit du Bureau de la gestion des ressources humaines, à examiner les modalités et l'efficacité des activités de formation de l'Organisation. Il recommande aussi, pour les services contractuels afférents aux activités de formation, l'ouverture à ce stade, pour l'exercice 2008-2009, d'un crédit du même montant que le crédit ouvert pour l'exercice biennal 2006-2007, ce qu'annulerait la croissance prévue des ressources (3 005 600 dollars) (voir aussi plus haut, par. VIII.46).**

VIII.54. Le Comité consultatif estime que le Bureau de la gestion des ressources humaines devrait envisager de mettre à contribution le Réseau de praticiens des Nations Unies dans le domaine de la formation, dont font partie plus de 300 spécialistes au service des organismes et institutions des Nations Unies et des organisations internationales apparentées à l'ONU (voir E/2007/60, sect. D), et aussi d'utiliser les ressources offertes par l'École des cadres du système des Nations Unies.

Autres observations et recommandations

Informatique

VIII.55 Le Comité consultatif souligne à nouveau la nécessité d'améliorer les outils informatiques employés pour la gestion des ressources humaines. L'Assemblée générale, dans sa résolution 61/244, a prié le Secrétaire général de veiller à ce que la nouvelle infrastructure informatique soit compatible avec le nouveau système dont elle a approuvé la mise en place par sa résolution 60/283. Le Comité a été informé que le Bureau de la gestion des ressources humaines avait entrepris de remplacer le système Galaxy par un nouveau système conçu pour le traitement des opérations que comportent toutes les phases du recrutement et des réaffectations. Les autres projets informatiques prévus dans le domaine de la gestion des ressources humaines comprennent la mise en place d'un système de gestion de la formation, la mise en service d'un système de gestion des documents et la création d'un portail Web. **Le Comité consultatif souligne qu'il importe de veiller à ce que les systèmes informatiques employés pour la gestion des ressources humaines soient pleinement compatibles avec les autres systèmes du Secrétariat, en particulier le PGI qui sera mis en place une fois opérés les choix techniques nécessaires. Le Comité encourage le Secrétariat à poursuivre son effort d'équipement informatique compte tenu des dispositions pertinentes des résolutions 61/244 et 61/266 de l'Assemblée générale.**

Présentation des produits

VIII.56 Le Comité consultatif relève avec satisfaction les progrès que reflète la présentation du cadre logique des programmes d'activités du Bureau de la gestion des ressources humaines pour l'exercice biennal 2008-2009. Il tient cependant à faire observer que les indicateurs de succès, les mesures de résultats et les produits auraient dû être présentés sous une forme plus transparente et plus claire. Par exemple, pour la direction exécutive et l'administration du Bureau, la formule « amélioration continue des politiques, des pratiques et des programmes concernant

les ressources humaines » n'est pas un indicateur de succès suffisamment précis, le Bureau n'indiquant pas en quoi consisteront les succès qu'il attend des 14 améliorations de la gestion des ressources humaines prévues pour l'exercice 2008-2009.

VIII.57 Au paragraphe 28C.32 a) i) du projet de budget-programme, le Comité consultatif relève que les services fonctionnels qui seront fournis par le Bureau pour les réunions de la Cinquième Commission et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires figurent parmi les produits prévus pour l'exercice 2008-2009. **Le Comité consultatif rappelle la position qu'il a formulée à cet égard au paragraphe VIII.17 de son rapport précédent³, à savoir qu'il convient d'opérer une distinction entre la prestation de services fonctionnels aux organes intergouvernementaux et organes d'experts et la participation de fonctionnaires du Secrétariat aux travaux de ces organes. Il compte qu'à l'avenir, cette distinction sera respectée dans la présentation des produits prévus à ce chapitre du budget.**

Relations entre l'administration et le personnel

VIII.58 Le Comité consultatif note que le Syndicat du personnel de l'Organisation des Nations Unies (New York) refusant toujours de participer aux travaux du Comité de coordination entre l'Administration et le personnel, n'était pas représenté à la réunion tenue récemment par celui-ci à Chypre. **Le Comité consultatif note avec satisfaction les efforts que fait l'Administration pour encourager le Syndicat du personnel du Siège à prendre part aux travaux du Comité de coordination entre l'Administration et le personnel et engage les deux parties à trouver rapidement une issue à cette situation.**

Chapitre 28D Bureau des services centraux d'appui

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général	264 611 000 ^a
Montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007	245 408 800
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	133 834 500
<p>Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.</p>	
<p>^a Aux taux de 2008-2009. Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2006-2007 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</p>	

VIII.59 Le Comité consultatif constate que le montant du crédit demandé par le Secrétaire général au chapitre 28D, qui se chiffre à 247 470 500 dollars avant

actualisation des coûts, est supérieur de 2 061 700 dollars, soit 0,8 %, à celui du crédit ouvert pour l'exercice 2006-2007 (voir A/62/6 (sect. 28D), par. 28D.3).

VIII.60 Comme il est indiqué au paragraphe 28D.2 du projet de budget-programme, l'une des tâches les plus ardues que le Bureau des services centraux d'appui devra accomplir durant l'exercice consistera à coordonner ses activités avec celles du Bureau chargé du plan-cadre d'équipement et à fournir les installations et services informatiques et télématiques nécessaires durant la première tranche de travaux prévue par le plan-cadre tout en continuant d'entretenir les locaux. Dans le même paragraphe, le Secrétaire général indique qu'il fera figurer une évaluation de l'impact de l'exécution du plan-cadre sur le fonctionnement du Bureau des services centraux d'appui dans son rapport annuel à l'Assemblée générale sur la mise en œuvre du plan-cadre. Le Comité consultatif examinera ce rapport et soumettra ses observations et recommandations à l'Assemblée générale.

VIII.61 Le Comité consultatif relève au paragraphe 28D.8 du projet de budget-programme que le Bureau prévoit de réorganiser les moyens dont il dispose pour la prestation de services communs d'appui tels que les télécommunications, l'entretien du matériel de bureautique et la gestion des articles de papeterie et des fournitures de bureautique, jusqu'à présent groupés sous la rubrique « Services informatiques », afin que son organigramme reflète plus fidèlement la répartition des responsabilités qu'implique la prestation de ses divers services.

VIII.62 Le tableau VIII.5 ci-après indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes permanents et temporaires approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007, le nombre de postes actuellement vacants et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2008-2009 et, pour les fonds extrabudgétaires, le nombre de postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009.

Tableau VIII.5
Effectifs proposés

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007 ^a	452	1 SSG, 3 D-2, 6 D-1, 20 P-5, 70 P-4/3, 14 P-2/1, 19 GS (1°C), 219 GS (AC), 100 CM
Postes vacants au 31 mai 2007	30	1 D-2, 2 P-5, 1 P-4, 5 P-3, 1 P-2/1, 2 GS (1°C), 10 GS (AC), 8 CM
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	455	1 SSG, 3 D-2, 6 D-1, 20 P-5, 33 P-4, 40 P-3, 14 P-2/1, 19 GS (1°C), 219 GS (AC), 100 CM
Postes nouveaux	3	1 P-4 et 2 P-3 (sous programme 1)
<i>Fonds extrabudgétaires</i>		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	111	1 D-1, 4 P-5, 20 P-4, 20 P-3, 7 P-2/1, 9 GS (1°C), 47 GS (AC), 3 CM
^a (résolution 61/279 de l'Assemblée générale)	1	1 D-1 approuvé avec effet au 1 ^{er} juillet 2007

Observations et recommandations concernant les postes

Postes nouveaux

VIII.63 La création d'un poste P-4 et de deux postes P-3 est proposée pour le sous-programme 1 (Services informatiques). Le Comité consultatif note que le titulaire du poste P-4 exercerait des fonctions liées à l'exécution des projets relatifs aux systèmes de sécurité, notamment le système de contrôle d'accès, le réseau de télévision en circuit fermé, le système de prévention des intrusions, et serait chargé aussi de donner des avis d'expert sur l'intégration des systèmes de sécurité. Le Comité note en outre que les titulaires des deux postes P-3 demandés seraient chargés de planifier, concevoir, installer et tester les systèmes de sécurisation des locaux, et seraient aussi responsables de la maintenance et des mises à jour de leurs composantes informatiques (A/62/6 (sect. 28D), par. 28D.12). **Sur la foi des justifications avancées par le Secrétaire général, le Comité consultatif recommande l'approbation de ces postes.**

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.64 On trouvera à l'annexe V un tableau comparatif, par objet de dépense, des dépenses de l'exercice 2004-2005, des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007, des dépenses prévues pour 2006-2007 selon les informations fournies au Comité consultatif et des crédits demandés pour l'exercice 2008-2009.

VIII.65 Le total des crédits demandés pour les objets de dépense autres que les postes pour l'exercice biennal 2008-2009 (160 917 900 dollars) accuse une augmentation nette de 1 612 800 dollars par rapport au total des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007 (croissance des ressources : 1 %). **Le Comité consultatif recommande l'approbation des crédits demandés par le Secrétaire général pour les objets de dépense autres que les postes.**

VIII.66 Comme il est indiqué au paragraphe 28D.18 du projet de budget-programme, l'augmentation prévue des dépenses autres que celles afférentes aux postes tient principalement : a) à l'augmentation des dépenses consacrées aux services contractuels (5 188 400 dollars), liée à la mise en œuvre de projets informatiques et télématiques visant à équiper le Secrétariat de systèmes adaptables en fonction de l'évolution des besoins de l'Organisation, l'installation et la maintenance d'applications spécialisées et de bases de données, à l'achat de licences de logiciel et à l'installation de logiciels protégeant les systèmes du piratage informatique; et b) à l'augmentation prévue sous la rubrique « Autres dépenses de personnel », principalement pour le recrutement de personnel temporaire et le paiement d'heures supplémentaires (1 696 600 dollars), pour la maintenance du logiciel Web Focus et l'établissement d'états d'exploitation à l'échelle du Secrétariat, la configuration et l'installation d'outils de gestion de portefeuille et l'informatisation des services fournis aux États Membres.

VIII.67 L'augmentation des dépenses afférentes aux services contractuels devrait être partiellement compensée par une diminution de celles prévues sous les rubriques « Mobilier et matériel » (3 631 800 dollars), « Subventions et contributions » (1 731 200 dollars) et « Consultants et experts » (269 800 dollars). Comme il est indiqué au paragraphe 28D.18 du projet de budget-programme, ces diminutions résulteront principalement du réagencement des moyens du Bureau (voir plus haut, par. VIII.61) et de l'utilisation de serveurs locaux pour les

applications qui tournaient précédemment sur l'ordinateur central du Centre international de calcul de Genève, grâce à quoi le Bureau n'aura plus à acquitter les redevances qui figuraient sous la rubrique « Subventions et contributions ».

VIII.68 Le Comité consultatif a obtenu, à sa demande, des informations complémentaires sur la réduction prévue des dépenses relevant de la rubrique « Subventions et contributions ». Il a ainsi appris que le Centre international de calcul, créé en 1971 pour la prestation de services informatiques aux institutions du système des Nations Unies, avait d'abord joué le rôle de centre de traitement des données, fournissant principalement au Secrétariat des services exigeant l'utilisation d'un ordinateur central, mais que la migration progressive des systèmes et applications vers des serveurs locaux plus modernes et d'exploitation plus économique avait permis au Secrétariat d'utiliser de moins en moins l'ordinateur central et, depuis le début de 2006, de s'en passer complètement.

Autres observations et recommandations

VIII.69 Le Comité consultatif a demandé des informations complémentaires sur les systèmes et applications que la Division de l'informatique a déjà entrepris d'installer ou prévoit d'installer à brève échéance à l'échelle du Secrétariat, ainsi que sur la compatibilité des divers systèmes avec le PGI. Il note que la Division a déjà entrepris ou prévoit d'entreprendre bientôt les projets suivants :

- a) Système de budgétisation : appui à la Division du financement des opérations de maintien de la paix pour l'informatisation de l'élaboration et de la gestion des budgets des opérations de maintien de la paix (adaptation d'un logiciel standard de budgétisation d'entreprise);
- b) Gestion des services informatiques et gestion des installations : rationalisation des opérations grâce à un système informatique fondé sur le logiciel de gestion des relations clients Siebel;
- c) Gestion des contenus du site Web : mise en place d'outils facilitant la création de modules entièrement nouveaux du site Web;
- d) Gestion des documents : essais portant sur l'utilisation du module de gestion de la documentation du PGI pour la gestion de la filière de diffusion des documents des Nations Unies, en vue de déterminer si ce module pourrait remplacer le Système de diffusion électronique des documents (Sédoc);
- e) Système de vérification de l'identité des usagers : sécurisation de l'accès aux systèmes et logiciels par la vérification de l'identité des usagers (pour éviter les intrusions);
- f) Moteur de recherche globale : élargissement du champ de recherche afin qu'il comprenne non seulement les informations disponibles sur les sites Web, mais celles produites ou traitées par les systèmes internes;
- g) Système d'aide à la passation des marchés : extension aux autres lieux d'affectation et aux missions du système d'aide à la passation des marchés, utilisé jusqu'à présent uniquement au Siège;
- h) Module Web intégré de production d'états d'exploitation : remplacement progressif du module de production d'états d'exploitation associé au SIG par un

module Web moderne permettant d'obtenir des états d'exploitation pour plusieurs systèmes, y compris le PGI qu'il est prévu d'installer;

- i) Système pays hôte : diverses améliorations;
- j) Sites Web des missions permanentes : migration des sites Web en vue d'une meilleure fiabilité d'accès;
- k) Logiciel de gestion informatique centralisée : mise à niveau de ce logiciel, conçu pour la distribution et la gestion des logiciels installés sur les ordinateurs individuels;
- l) Système de gestion des moyens de formation : recherche, en collaboration avec le Bureau de la gestion des ressources humaines, de solutions propres à améliorer la diffusion des modules de formation en ligne et la gestion des moyens de formation;
- m) Laissez-passer des Nations Unies : informatisation des opérations que comportent la délivrance et le renouvellement des laissez-passer;
- n) Aides informatiques à la lutte antiterroriste : la Division de l'informatique continue d'assurer la maintenance du système mis en place pour les besoins du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, et pourrait entreprendre des projets portant sur un système similaire, en collaboration avec le Comité contre le terrorisme.

VIII.70 Au sujet de la compatibilité des autres systèmes avec le PGI, le Comité consultatif a été informé que les progiciels de gestion intégrés disponibles sur le marché étaient généralement conçus de manière à pouvoir être exploités en association avec des systèmes spécialisés offrant des fonctions répondant à des besoins qui n'entrent pas ou n'entrent que partiellement dans le champ des progiciels standard. Ces fonctions comprennent généralement la gestion des documents et des contenus, la gestion des aptitudes, ainsi que la gestion des relations-clients ou du service-clients. Moyennant l'installation d'interfaces appropriées, les différents systèmes remplissant ces fonctions et le PGI fonctionneront comme un tout parfaitement intégré, à condition toutefois que l'architecture d'intégration ait été convenablement pensée au départ. Selon les informations fournies au Comité consultatif, le plan de déploiement du PGI tient compte des impératifs de l'intégration du progiciel et des systèmes complémentaires. **Le Comité consultatif prend acte de ces informations, mais tient néanmoins à souligner de nouveau la nécessité de veiller à ce que tous les systèmes informatiques du Secrétariat soient compatibles. Il recommande à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à prêter une attention toute particulière aux impératifs de la compatibilité des systèmes informatiques. Le Comité consultatif compte que cette question sera traitée dans le rapport détaillé qui doit être présenté à l'Assemblée générale.**

Chapitre 28E Administration (Genève)

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général	110 857 700 ^a
Montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007	107 192 800
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	27 269 400

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

^a Aux taux de 2008-2009. Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2006-2007 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VIII.71 Le Comité consultatif note que le montant des ressources budgétaires que le Secrétaire général demande au chapitre 28E, qui se chiffre à 107 378 900 dollars avant actualisation des coûts, est supérieur de 186 100 dollars (0,2 %) à celui du crédit ouvert pour l'exercice 2006-2007. Cette hausse tient à des augmentations nettes liées essentiellement à l'effet-report des dépenses actuelles à prévoir au titre du déménagement du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans l'immeuble de l'avenue Giuseppe Motta (tel qu'approuvé par l'Assemblée générale dans sa décision 60/562) et au renforcement de la Trésorerie, qui sont compensées par la diminution du montant des frais non récurrents d'installation dans l'immeuble G. Motta (A/62/6 (sect. 28E), par. 28E.5).

VIII.72 Le tableau VIII.6 ci-après indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007, le nombre de postes actuellement vacants et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour l'exercice 2008-2009.

Tableau VIII.6
Effectifs proposés

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	301	D-2; 3 D-1; 8 P-5; 14 P-4; 12 P-3; 12 P-2; 18 GS (1°C); 233 GS (AC)
Postes vacants au 31 mai 2007	8	1 P-5; 2 P-3; 2 P-2; 3 GS (AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	301	1 D-2; 3 D-1; 8 P-5; 14 P-4; 12 P-3; 12 P-2; 18 GS (1°C); 233 GS (AC)
Postes nouveaux	1	1 P-4
Suppressions	1	1 P-4

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
Postes convertis	2	1 P-4 et 1 P-3 (postes temporaires convertis en postes permanents)
<i>Fonds extrabudgétaires</i>		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	110 ^a	2 P-5; 9 P-4; 16 P-3; 2 P-2/1; 1 GS (1 ^o C); 80 GS (AC)

^a Y compris les postes extrabudgétaires affectés aux structures administratives financées au moyen de fonds extrabudgétaires.

Observations et recommandations concernant les postes

VIII.73 La création d'un poste P-4 de trésorier est demandée pour la direction de la Trésorerie dans le cadre du sous-programme 2 (Planification des programmes, budget et comptabilité). Les fonctions correspondantes sont exposées au paragraphe 28E.21 du projet de budget [A/62/6 (sect. 28E)]. Le Comité consultatif a été informé que ce poste était précédemment financé au moyen de fonds extrabudgétaires et que son inscription au budget ordinaire serait justifiée par le caractère essentiel des fonctions qui s'y attachent. **En conséquence, et sur la foi des justifications fournies par le Secrétaire général, le Comité recommande à l'Assemblée générale d'approuver la création de ce poste.**

VIII.74 Il est proposé de supprimer, pour l'ensemble de l'exercice, le poste temporaire P-4 de coordonnateur inscrit à la rubrique Direction exécutive et administration, dont la création avait été autorisée pour aider à suivre la réalisation de projets d'infrastructure liés au renforcement de la sécurité à l'Office des Nations Unies à Genève en 2006-2007 et de le transférer en l'imputant sur les crédits ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pendant une période de 18 mois, qui correspond au délai prévu pour l'achèvement des projets considérés (voir par. VIII.79 ci-dessous). **Compte tenu de la justification fournie par le Secrétaire général, le Comité recommande à l'Assemblée générale d'approuver cette proposition.**

VIII.75 Il est proposé de transformer deux postes temporaires (le poste P-4 de chef du Groupe systèmes informatiques de gestion et stockage des données, et le poste P-3 d'administrateur des systèmes UNIX et du réseau de sauvegarde et stockage) en postes permanents dans le sous-programme 4 (Services d'appui) (A/62/6 (sect. 28E), par. 28E.34). Le Comité consultatif a été informé que leur création avait été initialement autorisée dans le cadre du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003. La proposition du Secrétaire général est motivée par le caractère récurrent des fonctions associées à ces postes, qui sont nécessaires pour les services d'appui aux infrastructures et aux systèmes de l'Office. **En conséquence, et compte tenu de la justification fournie par le Secrétaire général, le Comité recommande d'approuver la conversion des postes temporaires considérés en postes permanents (1 P-4 et 1 P-3) sous la rubrique des services d'appui.**

Autres observations et recommandations

VIII.76 Le Comité consultatif note que, dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats de l'Office, la rapidité des opérations de recrutement et d'affectation du personnel n'est pas mentionnée dans le contexte de la gestion des ressources humaines parmi les réalisations escomptées ou dans les indicateurs de succès et les

mesures de résultats. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité a été informé que l'Office des Nations Unies à Genève avait fixé un délai de 120 jours pour le recrutement du personnel en tant qu'indicateur de succès pour l'exercice 2008-2009, sachant que, d'après les données recueillies, il fallait compter en moyenne 144 jours pour pourvoir un poste en 2006 (sur la base de 133 recrutements) et 126 jours pendant la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2007 (sur la base de 72 recrutements). Il a également été précisé que les huit postes vacants indiqués dans le tableau VIII.6 plus haut seraient pourvus avant la fin du mois de juillet 2007. **Le Comité recommande d'ajuster le cadre de budgétisation axée sur les résultats de l'Office des Nations Unies à Genève pour que ce facteur soit dorénavant inclus comme il convient dans les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les mesures de résultats.**

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.77 On trouvera à l'annexe V un tableau comparatif, par objet de dépense, des dépenses de l'exercice 2004-2005, des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007, des dépenses prévues pour 2006-2007 selon les informations fournies au Comité consultatif et des crédits demandés pour l'exercice 2008-2009.

VIII.78 Le montant prévu pour les objets de dépense autres que les postes dans le projet de budget pour l'exercice 2008-2009 (42 214 800 dollars) fait apparaître une augmentation de 340 300 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour l'exercice 2006-2007. Cette augmentation est le résultat net d'un accroissement aux rubriques Autres dépenses de personnel et Frais généraux de fonctionnement et d'une diminution aux rubriques Services contractuels, Fournitures et accessoires et Mobilier et matériel, en raison des achats de matériel effectués en 2006-2007.

VIII.79 Le montant de 2 842 900 dollars prévu pour les autres dépenses de personnel accuse une augmentation de 43 100 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour l'exercice 2006-2007. Cette augmentation s'explique principalement par le fait que le poste temporaire P-4 de coordonnateur des projets de renforcement de la sécurité serait financé au moyen des crédits affectés au personnel temporaire (autre que pour les réunions) pendant une période supplémentaire de 18 mois (voir par. VIII.74 ci-dessus). Le Comité consultatif a été informé que cela permettra de réaliser quatre projets d'infrastructure relatifs à la sécurité (bâtiment pour le courrier et la valise diplomatique, surveillance des zones intermédiaires, système de détection des incendies et d'extinction automatique à eau et installation de cloisons) qui devraient être achevés entre mai et juin 2009.

VIII.80 Le montant demandé pour les frais généraux de fonctionnement (28 078 600 dollars) fait apparaître une augmentation de 1 989 100 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour l'exercice 2006-2007. Cet accroissement est imputable essentiellement à l'effet-report des dépenses afférentes à la location de l'immeuble situé sur l'avenue Giuseppe Motta pour le Haut-Commissariat. Le Comité consultatif note que les ressources correspondant à cet objet de dépense pour l'exercice 2006-2007 étaient approuvées pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2007, alors que le projet de budget pour 2008-2009 prévoit des crédits pour l'ensemble de l'exercice. Il a été informé que le bail entre le propriétaire de l'immeuble G. Motta et la Fondation immobilière pour les organisations internationales, ainsi que le contrat de sous-location entre la Fondation et l'Office des Nations Unies à Genève avaient été signés le 27 juillet 2007, la location prenant

effet au 1^{er} août 2006. Après la signature des contrats, les plans de rénovation de l'immeuble avaient dû être validés par le Haut-Commissariat avant que les travaux ne puissent effectivement commencer. Le plan d'origine prévoyait une occupation progressive des locaux, 270 personnes devant emménager avant la fin de l'année 2007 (A/60/899, par. 8). Au 12 juin 2007, 238 personnes étaient installées dans les nouveaux locaux à usage de bureaux. Le Comité rappelle que l'immeuble G. Motta devrait pouvoir héberger 375 personnes.

Autres observations et recommandations

VIII.81 Le Comité consultatif note que les ressources qui sont prévues au chapitre 28E [Administration (Genève)] du projet de budget-programme [A/62/6 (sect. 28E)] ne couvrent pas les dépenses qui pourraient découler des recommandations liées aux rapports du Groupe de la refonte du système d'administration de la justice des Nations Unies (voir A/61/205 et A/61/758), que l'Assemblée générale étudie actuellement (voir chap. I plus haut), ou à l'application de la décision 3/104 du Conseil des droits de l'homme, qui n'a pas encore été examinée par l'Assemblée. Il note en outre que, une fois que l'Assemblée aura examiné ces propositions et se sera prononcée à leur sujet, les ressources correspondantes seraient intégrées, s'il y a lieu, dans les crédits demandés au moment de l'adoption du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 (voir A/62/6 (sect. 28E), par. 28E.6 et 28E.7 et chap. 23 ci-dessus).

Chapitre 28F Administration (Vienne)

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général	36 554 000 ^a
Montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007	35 297 400
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	11 429 400

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

^a Aux taux de 2008-2009. Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2006-2007 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VIII.82 Le Comité consultatif note que le montant des ressources budgétaires que le Secrétaire général demande au chapitre 28F, qui se chiffre à 35 116 100 dollars avant actualisation des coûts, est inférieur de 181 300 dollars (0,5 %) à celui du crédit ouvert pour l'exercice 2006-2007 (voir A/62/6 (sect. 28F), par. 28F.9).

VIII.83 Le tableau VIII.7 ci-après indique le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007, le nombre de postes actuellement vacants et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2008-2009.

Tableau VIII.7
Effectifs proposés

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	91	1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 6 P-4, 7 P-3, 3 P-2; 6 GS (1°C), 63 GS (AC)
Postes vacants au 31 mai 2007	–	
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	91	1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 6 P-4, 7 P-3, 3 P-2, 6 GS (1°C), 63 GS (AC)
Redéploiements	1	1 P-5 (poste redéployé du sous-programme 4 au sous-programme 2)
<i>Fonds extrabudgétaires</i>		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	54	2 D-1, 3 P-4, 2 P-3, 4 GS (1°C), 43 GS (AC)

Observations et recommandations concernant les postes

VIII.84 Il est proposé de réorganiser le Service de la gestion des ressources financières, qui est responsable de l'exécution du sous-programme 2 (Planification des programmes, budget et comptabilité), de façon à regrouper les opérations relatives à la comptabilité au sein d'une section unique, ce qui faciliterait l'application des normes communes et l'harmonisation des états financiers. Il est prévu à cette fin de redéployer un poste P-5 du Service de l'informatique, relevant du sous-programme 4 (Services d'appui), à la Section de la comptabilité, dont le titulaire serait le chef (A/62/6 (sect. 28F), par. 28F.6). Le Comité a été informé que les comptes des fonds de contributions volontaires de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) avaient été dissociés des autres comptes opérationnels. Les services comptables de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'ONUDC seraient donc regroupés au sein d'une nouvelle section unique. Le Comité consultatif note que, dans le contexte de l'adoption imminente des Normes comptables internationales pour le secteur public, qui exigent une plus grande rigueur, la création d'une section intégrée de la comptabilité est une initiative particulièrement opportune. **En conséquence, et sur la foi des justifications fournies par le Secrétaire général, le Comité recommande d'approuver cette proposition.**

Autres observations et recommandations

VIII.85 Le Comité consultatif relève, dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats de l'Office des Nations Unies à Vienne, que le nombre moyen de jours pendant lesquels un poste d'administrateur restait vacant était de 115 en 2004-2005, qu'il est évalué à 110 pour 2006-2007 et que l'objectif fixé pour 2008-2009 est de 93 jours (voir A/62/6 (sect. 28F), tableau 28F.5). Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité a été informé que les succès enregistrés par l'Office des Nations

Unies à Vienne et l'ONU DC à cet égard étaient dus à une rationalisation des procédures, à une collaboration entre tous les intervenants (gestionnaires, membres des organes centraux de contrôle, coordonnateurs pour les questions relatives aux femmes, Service de la gestion des ressources humaines, chefs de département), à l'organisation d'une formation et à l'adoption d'une stratégie de communication. Les gestionnaires doivent rendre des comptes et des règles minima ont été établies pour que les postes soient pourvus en temps voulu. Ces règles ont trait, par exemple, à l'établissement de prévisions sur les vacances (les besoins en matière de recrutement sont planifiés six mois à l'avance et les avis de vacance sont publiés également à l'avance, avec une mention indiquant que les postes ne seront pourvus que si leur financement est approuvé), à la planification des successions (les avis de vacance sont publiés de six à neuf mois avant la date prévue de départ à la retraite d'un fonctionnaire ou dès qu'un poste devient vacant), à l'organisation de cours de formation réguliers à l'intention des membres des organes centraux de contrôle sur les rôles et les responsabilités qu'ils seront appelés à assumer (ce qui permet de faire respecter un délai de 48 heures pour l'approbation des critères d'évaluation), à la production par le Service de gestion des conférences de l'Office des Nations Unies à Vienne de traductions en français dans un délai de cinq jours ouvrables pour les avis de vacances de postes, à l'examen systématique des candidatures recueillies pour tous les postes dans des délais appropriés (16^e, 31^e et 61^e jours) et à la mise en place d'un instrument de suivi et d'évaluation en ligne (tableau de suivi des vacances) qui indique les délais prévus et fournit des renseignements actualisés sur les dossiers (assurant ainsi une plus grande transparence et une information de meilleure qualité sur les postes à pourvoir). **Le Comité recommande que ces améliorations et les autres initiatives pertinentes qui ont contribué à réduire les délais de recrutement pour les postes vacants à l'Office des Nations Unies à Vienne et à l'ONU DC soient partagées avec les autres bureaux et offices des Nations Unies et les administrations des opérations de maintien de la paix.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.86 On trouvera à l'annexe V un tableau comparatif, par objet de dépense, des dépenses de l'exercice 2004-2005, des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007, des dépenses prévues pour 2006-2007 selon les informations fournies au Comité consultatif et des crédits demandés pour l'exercice 2008-2009.

VIII.87 Le montant prévu pour les objets de dépense autres que les postes au chapitre 28F du projet de budget pour l'exercice biennal 2008-2009 (17 876 100 dollars) est inférieur de 293 100 dollars au montant du crédit ouvert pour l'exercice 2006-2007. Cette baisse est le résultat net de diminutions aux rubriques Frais généraux de fonctionnement, Fournitures et accessoires et Subventions et contributions et d'une augmentation à la rubrique Mobilier et matériel.

VIII.88 Le Comité consultatif remarque que, sur un crédit de 18 169 200 dollars ouvert pour les objets de dépense autres que les postes pour l'exercice 2006-2007, 16 492 300 dollars avaient été dépensés au 31 mai 2007. Selon les informations fournies au Comité, le taux d'exécution élevé était imputable aux obligations souscrites ou aux décaissements effectués dans le cadre de contrats aux rubriques Frais généraux de fonctionnement, Fournitures et accessoires et Subventions et contributions, où la plupart des engagements ont déjà été enregistrés. En ce qui concerne les services d'appui généraux, les contrats relatifs à la location et à

l'entretien des locaux, à la location de mobilier et de matériel, aux communications et aux services communs de gestion des bâtiments sont établis au début de l'année et les décaissements sont effectués au cas par cas ou mensuellement. On prévoit qu'un montant total de 18 113 100 dollars aura été dépensé au 31 décembre 2007. **Le Comité recommande d'approuver le crédit demandé par le Secrétaire général pour les objets de dépense autres que les postes pour l'exercice 2008-2009.**

Chapitre 28G Administration (Nairobi)

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général	27 065 800 ^a
Montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007	19 645 200
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	14 039 900

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

^a Aux taux de 2008-2009. Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2006-2007 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VIII.89 Le Comité consultatif note que le montant des ressources budgétaires que le Secrétaire général demande au chapitre 28G, qui se chiffre à 23 141 300 dollars avant actualisation des coûts, est supérieur de 4 296 100 dollars (21,9 %) à celui du crédit ouvert pour l'exercice 2006-2007 (voir A/62/6 (sect. 28G), tableau 28G.9). Le tableau VIII.8 ci-après indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007, le nombre de postes actuellement vacants et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2008-2009 et, pour les fonds extrabudgétaires, le nombre de postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009.

Tableau VIII.8
Effectifs proposés

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	98	1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 16 P-4, 16 P-3, 9 P-2/1, 51 AL
Postes vacants au 31 mai 2007 ^a	3	2 P-4, 1 P-2
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	134	1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 16 P-4, 18 P-3, 9 P-2/1, 84 AL, 1 AN
Postes nouveaux	2	1 P-3 et 1 AN (sous-programme 4)

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
Redéploiements	9	1 D-1 et 1 AL (redéployés du Service du budget et de la gestion financière à la rubrique Direction exécutive et administration) 1 P-2 (redéployé des services d'appui à la rubrique Direction exécutive et administration) 3 P-3 (redéployés du Service du budget et de la gestion financière au Service de la gestion des ressources humaines) 1 AL (redéployé des services d'appui au Service de la gestion des ressources humaines) 1 P-4 et 1 P-3 (redéployés du Service du budget et de la gestion financière aux services d'appui)
Postes convertis	34	Postes extrabudgétaires convertis en postes imputés sur le budget ordinaire : 2 AL pour la direction exécutive et l'administration 8 AL pour le sous-programme 2 6 AL pour le sous-programme 3 18 postes (1 P-3 et 17 AL) pour le sous-programme 4
<i>Fonds extrabudgétaires</i>		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	147	3 AN, 144 AL

^a Y compris les postes utilisés pour du personnel temporaire en attendant le recrutement de titulaires.

Observations et recommandations concernant les postes

Postes nouveaux

VIII.90 Le Secrétaire général demande la création d'un poste P-3 de chef du contrôle du matériel et des stocks pour pouvoir faire face à des besoins accrus en matière de gestion des stocks du fait de l'adoption imminente des Normes comptables internationales pour le secteur public, et d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national qui serait employé comme ingénieur électrotechnicien au Service chargé des services d'appui pour les travaux de construction à l'Office des Nations Unies à Nairobi (sous-programme 4) (A/62/6 (sect. 28G), par. 28G.33). **En conséquence, et compte tenu des raisons avancées par le Secrétaire général, le Comité consultatif recommande d'approuver la création de ces postes.**

Redéploiements

VIII.91 Il est proposé de redéployer neuf postes entre la rubrique Direction exécutive et administration, le Service du budget et de la gestion financière, le Service de la gestion des ressources humaines et le Service chargé des services d'appui (A/62/6 (sect. 28G), par. 28G.23 et 28G.33). **Compte tenu des raisons**

avancées par le Secrétaire général, le Comité consultatif recommande d'approuver le redéploiement de ces postes.

Postes convertis

VIII.92 Il est proposé de convertir 34 postes extrabudgétaires (1 poste d'administrateur P-3 et 33 postes d'agent local) en postes imputés sur le budget ordinaire à la rubrique Direction exécutive et administration et dans les sous-programmes 2, 3 et 4 (A/62/6 (sect. 28G), par. 28G.18, 28 G.23, 28 G.27 et 28 G.33). **Compte tenu de la justification fournie par le Secrétaire général en application de la résolution 52/220 de l'Assemblée générale (voir par. VIII.94 ci-dessous), le Comité consultatif recommande d'approuver la conversion de ces 34 postes.**

Recommandations concernant les autres objets de dépense

VIII.93 On trouvera à l'annexe V un tableau comparatif, par objet de dépense, des dépenses de l'exercice 2004-2005, des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007, des dépenses prévues pour 2006-2007 selon les informations fournies au Comité consultatif et des crédits demandés pour l'exercice 2008-2009. **Le Comité recommande d'accepter le crédit demandé par le Secrétaire général pour les objets de dépense autres que les postes.**

Autres observations et recommandations

VIII.94 Le Comité consultatif note qu'au paragraphe 101 de sa résolution 52/220, l'Assemblée générale a soulevé la question de la nature principalement extrabudgétaire du financement de l'Office des Nations Unies à Nairobi et prié le Secrétaire général d'aligner les arrangements financiers de l'Office sur ceux des autres bureaux administratifs analogues de l'Organisation. Il a été informé que les premières répercussions de cette harmonisation progressive apparaissaient dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001. La transition graduelle vers un pourcentage plus élevé de ressources à prélever sur le budget ordinaire dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 se traduit également par une augmentation de 4,3 millions de dollars (21,9 %) du montant des ressources budgétaires demandées par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2006-2007. Cette augmentation se décompose comme suit : un montant de 1,8 million de dollars, représentant l'effet-report de la création de 13 nouveaux postes approuvés dans le budget de l'exercice 2006-2007, et un montant de 2,5 millions de dollars, correspondant à l'augmentation proposée liée à la création prévue de deux nouveaux postes et à la conversion de 34 postes extrabudgétaires en postes imputés sur le budget ordinaire qui est demandée en application de la résolution 52/220 de l'Assemblée générale, comme indiqué plus haut, et de résolutions ultérieures connexes. Si l'Assemblée approuve ces propositions, la totalité des postes d'administrateur et presque 37 % des postes d'agent local des services administratifs de l'Office des Nations Unies à Nairobi seraient inscrits au budget ordinaire. Le Comité note que les fonds extrabudgétaires afférents à l'exercice biennal 2008-2009 ont diminué d'environ 19 %, passant de 17 253 300 dollars pour l'exercice 2006-2007 à 14 039 900 dollars pour l'exercice 2008-2009.

VIII.95 Le Comité consultatif a été informé que, au cas où l'Assemblée générale approuverait les propositions du Secrétaire général pour l'exercice biennal 2008-

2009, le montant total des ressources à prélever sur le budget ordinaire pour les services administratifs de l'Office des Nations Unies à Nairobi devrait représenter près de 63 % (avant actualisation des coûts) du montant total des ressources prévues au chapitre 28G. Il note que, si l'Assemblée approuve les propositions du Secrétaire général pour ce chapitre, 144 postes d'agent local et 3 postes d'administrateur recruté sur le plan national continueraient d'être financés au moyen de fonds extrabudgétaires au cours de l'exercice biennal 2008-2009.

Titre IX Contrôle interne

Chapitre 29 Contrôle interne

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général	41 033 100 ^a
Montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007	31 545 200
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	63 903 000

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction du budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes par source de financement et par classe.

^a Aux taux de 2008-2009. Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2006-2007 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IX.1 Le Comité consultatif constate que le montant des ressources budgétaires que le Secrétaire général demande au chapitre 29, qui se chiffre à 38 768 900 dollars avant actualisation des coûts, est supérieur de 7 223 700 dollars, soit 22,9 %, à celui des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007.

IX.2 Le tableau IX.1 ci-après indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes permanents et temporaires approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007, le nombre de postes actuellement vacants et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2008-2009 et, pour les fonds extrabudgétaires, le nombre de postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009.

Tableau IX.1
Effectifs proposés

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	91	1 SGA, 2 D-2, 3 D-1, 12 P-5, 20 P-4, 15 P-3, 8 P-2/1, 9 GS (1°C), 20 GS (AC), 1 AL
Postes vacants au 31 mai 2007	10	2 P-4, 3 P-3, 3 P-2, 1 GS (1°C), 1 GS (AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	145	1 SGA, 3 D-2, 6 D-1, 16 P-5, 34 P-4, 29 P-3, 19 P-2/1, 9 GS (1°C), 27 GS (AC), 1 AL
Postes nouveaux	54	1 D-2, 3 D-1, 4 P-5, 14 P-4, 14 P-3, 11 P-2, 7 GS (AC) ^a
Redéploiements	3	1 P-5 (poste redéployé du sous-programme 1 à la rubrique Direction exécutive et administration)

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
		1 P-4 (poste redéployé du sous-programme 3 au sous-programme 2)
		1 P-3 (poste redéployé du sous-programme 1 au sous-programme 2)
<i>Fonds extrabudgétaires</i>		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	139	2 D-1, 13 P-5, 48 P-4, 32 P-3, 2 P-2/1, 31 GS (1 ^c C), 11 AL ^b

^a Dans sa résolution 61/275, l'Assemblée générale a fait sienne la recommandation du Comité consultatif relative à la transformation de 25 de ces postes qui étaient antérieurement imputés sur les crédits ouverts pour le personnel temporaire : 9 postes pour la Division de l'audit (2 D-1, 1 P-5, 3 P-4 et 3 P-3) et 16 postes pour la Division des investigations (1 D-1, 1 P-5, 6 P-4, 2 P-3, 4 P-2 et 3 postes d'agent des services généraux). En outre, l'Assemblée a approuvé le transfert de 4 postes [1 D-1, 1 P-5, 1 P-2 et 1 GS (AC)] au Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion.

^b Le nombre de postes extrabudgétaires est modifié par rapport aux indications figurant dans le tableau 29.3 du document A/62/6 (sect. 29) de manière à tenir compte des 96 postes imputés sur le compte d'appui (1 D-1, 9 P-5, 31 P-4, 22 P-3, 33 GS (AC), 10 AL) que l'Assemblée générale a approuvés dans sa résolution 61/279.

Observations et recommandations concernant les postes

Direction exécutive et administration

IX.3 Le Secrétaire général propose la création de trois nouveaux postes (2 P-5 et 1 P-3) au Bureau du Secrétaire général adjoint (A/62/6 (sect. 29), par. 29.15). Un nouveau poste correspondant à un emploi d'assistant spécial du Secrétaire général adjoint (classé à P-5) serait pourvu en redéployant un poste du sous-programme 1 (Audit interne). Comme il est indiqué dans le projet de budget, les deux autres (1 poste P-5 de juriste et 1 poste P-3 d'administrateur de programme) seraient financés par réaffectation de ressources précédemment allouées aux dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions).

IX.4 Le Comité consultatif rappelle à ce propos que, dans son rapport sur le renforcement du Bureau des services de contrôle interne (A/61/880, par. 14 à 17), il avait noté que le Secrétaire général proposait de transformer en postes permanents les 39 postes (27 pour la Division des investigations, 10 pour la Division de l'audit et 2 pour le Service administratif) que l'Assemblée générale avait autorisés par sa résolution 60/246 en tant que postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions). Il avait exprimé sa préoccupation au sujet du fait que quelques-uns d'entre eux seulement avaient été pourvus et avait aussi fait observer que, dans certains cas, ils n'avaient pas été utilisés aux fins pour lesquelles ils avaient été autorisés et qu'il était maintenant proposé de transformer certains de ces postes avec des fonctions différentes. Dans sa résolution 61/275, l'Assemblée a fait sienne la recommandation du Comité tendant à transformer en postes permanents neuf postes qui seraient affectés à la Division de l'audit et 16 postes qui seraient affectés à la Division des investigations.

IX.5 Le Comité consultatif relève, dans le projet de budget, que par rapport aux 27 postes initialement autorisés pour les fonctions d'investigation, le Secrétaire général propose de réorienter les 11 postes restants vers des fonctions différentes et de les transformer en postes permanents, y compris les deux nouveaux postes destinés au

Bureau du Secrétaire général adjoint qui ont été mentionnés au paragraphe IX.3 ci-dessus et de financer 9 postes par réaffectation de ressources auparavant allouées aux dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour renforcer la Division de l'inspection et de l'évaluation (voir par. IX.12 plus bas).

IX.6 Le Comité consultatif fait observer que la transformation de postes financés au moyen des crédits afférents au personnel temporaire (autre que pour les réunions) devrait être justifiée par référence au caractère continu des fonctions pour lesquelles ils ont été initialement autorisés. Ces postes ont un caractère temporaire et sont conçus pour des fonctions spécifiques. Si ces fonctions ne sont plus nécessaires, les postes et les crédits correspondants devraient être supprimés. Étant donné qu'il n'existe aucune corrélation entre les postes de personnel temporaire autorisés par la résolution 60/246 de l'Assemblée générale et les fonctions que le Secrétaire général propose à présent de créer par des redéploiements et par la transformation de postes temporaires en postes permanents, ces fonctions auraient dû être traitées comme des postes dont la création est demandée. Par ailleurs, selon les procédures budgétaires pertinentes, il faudrait présenter des propositions concrètes pour toutes les demandes de création de postes avec des justifications à l'appui.

IX.7 Le Comité consultatif a été informé que la création d'un nouveau poste de juriste (P-5) était nécessaire pour que le Bureau des services de contrôle interne puisse disposer des services d'un conseiller juridique compétent et être ainsi à même de donner des avis juridiques et de régler les questions qui donnent lieu à des contentieux dans la conduite des activités de contrôle sans que cela fasse double emploi avec les services fournis par le Bureau des affaires juridiques. Le Comité souligne le rôle qui incombe au Bureau des affaires juridiques en tant que principale autorité juridique de l'Organisation. Néanmoins, au vu des raisons avancées par le Secrétaire général, il recommande d'approuver la création du poste de juriste (P-5) demandé. Le Bureau des services de contrôle interne devrait ainsi pouvoir bénéficier des services de conseil juridique dont il a besoin pour les activités de contrôle. La recommandation du Comité concernant le poste d'administrateur de programme demandé (P-3) figure aux paragraphes IX.19 et IX.20 ci-dessous.

Sous-programme 1 (Audit interne)

IX.8 Il est prévu de créer 10 nouveaux postes pour renforcer l'audit interne [A/62/6 (sect. 29), par. 29.19 c)], comme suit :

a) À New York : trois postes P-4 et un poste P-3 pour conduire des évaluations de risque supplémentaires et auditer les domaines à haut risque, à risque moyen et à faible risque; un poste P-4 au Bureau du Directeur pour faire face à l'augmentation de la charge de travail en raison du regroupement des deux divisions internes;

b) À Genève : un poste P-5 pour superviser et guider les audits des opérations hors Siège; un poste P-3 et un poste P-2 pour l'audit des opérations inscrites au budget ordinaire et des domaines à haut risque; et un poste d'administrateur de programme (P-3) chargé de diriger le Groupe de l'administration et d'appuyer le personnel du bureau de Genève;

c) À Nairobi : un poste P-4 pour assurer la vérification des domaines à haut risque qui relèvent du bureau établi dans cette ville.

IX.9 Le Comité consultatif rappelle que, dans le contexte des prévisions de dépenses révisées découlant du renforcement du Bureau des services de contrôle interne pour le budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007, il était proposé de transformer en postes permanents neuf postes précédemment financés à l'aide des crédits ouverts pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) : huit à New York (1 D-1, 1 P-5, 3 P-4 et 3 P-3) et un à Nairobi (1 D-1) pour la Division de l'audit (A/61/610, par. 14). Dans sa résolution 61/275, l'Assemblée générale a approuvé la transformation de ces neuf postes pour l'exercice 2006-2007 sur la base de la recommandation du Comité consultatif (voir A/61/880, par. 17 et résolution 61/275, sect. II, par. 1).

IX.10 Le Comité consultatif rappelle également que, dans sa résolution 61/275, l'Assemblée générale a constaté que la qualité des contrôles internes à l'Organisation était liée au niveau des ressources consacrées au renforcement du Bureau des services de contrôle interne et prié le Secrétaire général de mettre en place un dispositif ferme et efficace de contrôle interne comprenant un mécanisme de gestion des risques institutionnels, et de proposer dans son rapport sur la gestion de ces risques et le dispositif de contrôle interne les moyens de renforcer le Bureau des services de contrôle interne, en étroite collaboration avec celui-ci. Elle a également prié le Secrétaire général de lui soumettre de nouvelles modalités de financement du Bureau tenant compte des recommandations qui figurent dans le rapport du Comité sur le renforcement du Bureau des services de contrôle interne (voir résolution 61/275, sect. III, par. 1 à 3 et A/61/880, par. 31 à 40).

IX.11 La recommandation du Comité consultatif concernant les 10 nouveaux postes proposés pour l'audit interne figure aux paragraphes IX.19 et IX.20 ci-dessous.

Sous-programme 2 (Inspection et évaluation)

IX.12 Il est proposé d'allouer 16 postes supplémentaires à la Division de l'inspection et de l'évaluation. Deux nouveaux postes seraient pourvus en redéployant un poste P-4 du sous-programme 3 (Investigations), pour des fonctions auto-évaluation et formation, et un poste P-3 du sous-programme 1 (Audit interne) pour renforcer les capacités d'inspection. Les 14 postes restants comprennent neuf postes [1 D-2, 3 P-3, 4 P-2/1 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)] qui, comme indiqué dans le projet de budget, seraient financés par réaffectation de ressources précédemment allouées aux dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions) et cinq nouveaux postes [2 P-3, 2 P-2 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)] qui sont demandés dans le cadre du transfert prévu de la fonction conseil en gestion. **La recommandation du Comité consultatif concernant les 14 postes proposés pour le sous-programme 2 (Inspection et évaluation) figure aux paragraphes IX.19 et IX.20 ci-dessous.**

IX.13 Le Comité consultatif note qu'il est dit dans le projet de budget que, dans l'attente d'une décision de l'Assemblée générale sur le transfert de la fonction conseil en gestion, le transfert des ressources correspondantes n'a pas été incorporé dans les prévisions budgétaires pour l'exercice 2008-2009 (A/62/6 (sect. 29), par. 29.25). Il rappelle toutefois qu'au paragraphe 2 de la section II de sa résolution 61/275, l'Assemblée a approuvé le transfert des postes correspondant aux fonctions

de conseil en gestion. **Le budget de l'exercice biennal 2008-2009 devrait donc être ajusté pour en tenir compte.**

IX.14 Le Comité consultatif note également que des dispositions précises sur le transfert de responsabilité pour l'établissement du rapport biennal sur l'exécution des programmes seront présentées séparément dans le cadre du rapport du Secrétaire général sur la gestion axée sur les résultats demandé par l'Assemblée générale à l'alinéa b) du paragraphe 4 de sa résolution 61/245 (voir A/62/6 (sect. 29), par. 29.7 et par. VIII.12 et 13 plus haut).

Sous-programme 3 (Investigations)

IX.15 D'après les indications figurant au paragraphe 29.32 du projet de budget pour la Division des investigations [A/62/6 (sect. 29)], il est proposé de créer 16 postes supplémentaires par réaffectation de ressources précédemment allouées aux dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions) et de céder un poste au sous-programme 2 (voir par. IX.12 ci-dessus). Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 61/275, l'Assemblée générale a approuvé la transformation de ces 16 postes en postes permanents (1 D-1, 1 P-5, 6 P-4, 2 P-3, 4 P-2, 2 postes d'agent des services généraux) (voir également par. IX.5 plus haut).

IX.16 Dans son rapport sur le renforcement du Bureau des services de contrôle interne, le Comité consultatif a indiqué que le Bureau procédait à un examen spécial de la Division des investigations (A/61/880, par. 18). Selon les informations fournies au Comité, le but de cet examen était d'analyser et d'évaluer la structure actuelle de la Division, les modalités de sa gestion et de son fonctionnement pour l'accomplissement des tâches et la conduite des investigations qui lui étaient confiées, ainsi que l'efficacité de ses travaux et la qualité et l'utilité des rapports qu'elle établissait. Cet examen porte sur toutes les questions d'organisation, de gestion et de fonctionnement qui présentent une importance pour les performances de la Division. Le Comité a également été informé que cet examen devait être achevé fin juin 2007 et que les incidences éventuelles qu'il pourrait avoir sur le plan des ressources seraient présentées à l'Assemblée générale pour examen pendant la partie principale de sa soixante-deuxième session, comme l'Assemblée l'avait demandé au paragraphe 44 de sa résolution 61/279.

Appui au programme

IX.17 Les trois postes supplémentaires d'agent des services généraux (Autres classes) qui sont demandés doivent permettre au Service administratif de disposer encore de moyens suffisants pour faire face à l'accroissement des opérations (A/62/6 (sect. 29), par. 29.35). Ces postes seraient créés par réaffectation de ressources précédemment allouées aux dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions). Le Comité consultatif rappelle néanmoins que le financement de deux postes supplémentaires de ce type avait été approuvé pour l'exercice 2006-2007 au titre du personnel temporaire dans le contexte de la résolution 60/246 de l'Assemblée générale. **Le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver la transformation en postes permanents de deux des trois postes d'agent des services généraux demandés pour le Service administratif.**

IX.18 Le Comité consultatif note que les ressources budgétaires allouées au Bureau des services de contrôle interne ont sensiblement augmenté ces dernières années (voir A/62/6 (sect. 29), tableau 29.2). Les dépenses indiquées pour l'exercice 2004-

2005 se chiffrent à 23 037 800 dollars, un crédit de 31 545 200 dollars a été inscrit au budget-programme de l'exercice 2006-2007 et la transformation en postes permanents de 25 postes qui étaient antérieurement financés au moyen de crédits ouverts pour du personnel temporaire (autre que pour les réunions) a été approuvée en vertu des dispositions de la résolution 61/275 de l'Assemblée générale. Le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2008-2009 s'élève à 38 768 900 dollars, soit une augmentation de 22,9 %, avant actualisation des coûts, par rapport au montant des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007.

IX.19 Pour les raisons indiquées ci-après, le Comité consultatif estime qu'il n'est pas opportun, à ce stade, de se prononcer sur les effectifs proposés pour l'exercice 2008-2009 au titre de la direction exécutive et de l'administration, de l'audit interne ou de l'inspection et de l'évaluation (voir par. IX.7, IX.11 et IX.12 plus haut), à quelques exceptions près, correspondant à des cas particuliers (voir par. IX.7 et IX.17 plus haut) :

a) **Le Comité estime que le Bureau des services de contrôle interne devrait ménager une pause pour consolider les acquis, compte tenu de l'accroissement des ressources indiqué au paragraphe IX.18 ci-dessus, tout en s'employant à améliorer les normes et procédures professionnelles et en examinant de manière approfondie l'ensemble de ses moyens et de ses besoins, au lieu de continuer à présenter des demandes de ressources supplémentaires de manière fragmentaire;**

b) **Le Bureau élabore un plan de travail fondé sur l'évaluation des risques (fonctions d'audit interne, d'inspection, d'évaluation et d'investigation) qui sera prêt fin 2007 (A/61/610, par. 9);**

c) **Comme indiqué au paragraphe IX.16 plus haut, la Division des investigations a fait l'objet d'un examen interne, mais les conclusions n'ont pas encore été arrêtées sur les points relatifs aux structures et aux ressources nécessaires;**

d) **On attend les résultats d'un examen du Bureau effectué par le Comité des commissaires aux comptes dans le cadre de ses audits périodiques portant sur les rouages du Secrétariat;**

e) **L'Assemblée générale doit sélectionner les membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit qui examinera le plan de travail et le budget du Bureau.**

IX.20 Le Comité consultatif estime qu'il serait judicieux d'attendre que ces examens soient achevés. Il recommande que le Secrétaire général soumette un rapport d'ensemble à l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session sur les besoins du Bureau des services de contrôle interne.

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IX.21 On trouvera à l'annexe V un tableau comparatif, par objet de dépense, des dépenses de l'exercice 2004-2005, des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007, des dépenses prévues pour 2006-2007 selon les informations fournies au Comité consultatif et des crédits demandés pour l'exercice 2008-2009.

IX.22 Le montant des ressources prévues pour l'exercice 2008-2009 pour les objets de dépense autres que les postes, qui se chiffre à 6 944 700 dollars, est inférieur de

719 000 dollars au total des crédits ouverts pour 2006-2007. Cette diminution nette tient essentiellement à la diminution prévue à la rubrique Autres dépenses de personnel (5 399 000 dollars), due au fait qu'il est proposé, pour 2008-2009, de transformer en postes permanents des postes de personnel temporaire qui avaient été approuvés pour 2006-2007. Cependant, cette diminution est largement compensée par les ressources supplémentaires demandées pour les consultants et les experts (2 170 500 dollars contre 147 700 dollars de crédits alloués pour 2006-2007), les voyages (2 648 300 dollars contre 834 500 dollars alloués pour 2006-2007), les services contractuels (199 800 dollars contre 55 600 dollars alloués pour 2006-2007), les frais généraux de fonctionnement (653 300 dollars contre 351 400 dollars alloués pour 2006-2007), le mobilier et le matériel (455 600 dollars contre 202 400 dollars alloués pour 2006-2007), et les fournitures et accessoires (206 200 dollars contre 67 800 dollars alloués pour 2006-2007).

Consultants et experts

IX.23 Le total des ressources demandées pour les consultants et les experts pour 2008-2009, qui se chiffre à 2 170 500 dollars, est supérieur de 2 022 800 dollars au montant des crédits ouverts pour 2006-2007 (147 700 dollars). Cette augmentation tient principalement à l'augmentation prévue des dépenses afférentes au sous-programme 1 (Audit interne) (788 200 dollars contre 35 000 dollars de crédits alloués pour 2006-2007) et au sous-programme 2 (Inspection et évaluation) (1 088 200 dollars contre 49 600 dollars alloués pour 2006-2007). En ce qui concerne le sous-programme 1, le Comité consultatif a été informé que les ressources demandées permettraient d'assurer la fourniture de conseils et d'une assistance techniques spécialisés à la Division de l'audit interne, à New York, pour la conduite des audits des technologies de l'information et des communications (progiciel de gestion intégré) (300 000 dollars), ainsi que pour d'autres fonctions spécialisées telles que la gestion des placements (90 000 dollars), l'évaluation des collections d'art (45 000 dollars) et la gestion des risques (240 000 dollars), un montant de 82 000 dollars étant également inclus pour les frais de voyage des consultants; d'autre part, la fourniture de services d'ingénieurs-conseils serait assurée pour les marchés de travaux de construction à Genève (31 200 dollars).

IX.24 En ce qui concerne le sous-programme 2, le Comité consultatif a été informé que les ressources demandées (1 088 200 dollars) devaient servir à accroître la portée et la fréquence des inspections et des évaluations, ainsi qu'à améliorer la qualité et la crédibilité des contrôles portant sur l'administration des programmes et l'exécution des mandats définis par les organes délibérants en donnant accès à des compétences spécialisées. Le Comité note que cette enveloppe comprend un montant de 871 200 dollars qui doit couvrir les honoraires des consultants, dont 158 400 dollars pour ceux liés aux inspections et 712 800 dollars pour ceux liés aux évaluations, ainsi qu'un montant de 217 000 dollars correspondant aux frais de voyage des consultants.

IX.25 Compte tenu des recommandations qui figurent aux paragraphes IX.19 et IX.20 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver un montant inférieur de 218 000 dollars à celui qui est demandé pour les consultants et les experts au chapitre 29.

Voyages du personnel

IX.26 Les prévisions de dépenses relatives aux frais de voyage s'élèvent à 2 648 300 dollars, soit une augmentation de 1 813 800 dollars par rapport au montant des crédits ouverts pour 2006-2007 (834 500 dollars). Le Comité consultatif note que cette augmentation est imputable essentiellement aux ressources supplémentaires nécessaires pour couvrir le coût des voyages liés aux audits effectués à partir des bureaux de New York, Genève et Nairobi dans le sous-programme 1 (augmentation de 244 500 dollars par rapport au montant des crédits approuvés pour 2006-2007, qui se chiffre à 275 700 dollars); les frais de voyage des fonctionnaires qui doivent mener des inspections et des évaluations approfondies et thématiques sur des sujets divers et participer à des stages de formation et à des ateliers/séminaires, dans le sous-programme 2 (augmentation de 537 000 dollars par rapport au montant des crédits approuvés pour 2006-2007, qui se chiffre à 72 300 dollars); et les dépenses afférentes à des missions d'investigation plus nombreuses, dans le sous-programme 3 (augmentation de 1 019 100 dollars par rapport au montant des crédits approuvés pour 2006-2007, qui se chiffre à 409 700 dollars). **Compte tenu des recommandations qui figurent aux paragraphes IX.19 et IX.20 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver un montant inférieur de 264 000 dollars à celui qui est demandé pour les frais de voyage du personnel au chapitre 29.**

Titre X

Activités administratives cofinancées et dépenses spéciales

Chapitre 30

Activités administratives cofinancées

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général (ensemble du budget)	35 122 000 ^a
Montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007	32 355 900
Part des dépenses à la charge de l'ONU pour 2008-2009	11 939 700 ^a
Part des dépenses à la charge de l'ONU pour 2006-2007	7 799 200

^a Aux taux de 2008-2009. Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2006-2007 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

X.1 Des ressources sont demandées à ce chapitre pour trois organes des Nations Unies financés sur une base interinstitutionnelle, à savoir :

- a) La Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et son secrétariat;
- b) Le Corps commun d'inspection (CCI) et son secrétariat;
- c) Le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS).

X.2 Le montant des ressources demandées pour l'exercice biennal 2008-2009 au titre de l'ensemble du budget, y compris celles demandées au titre du budget ordinaire, s'élève à 32 985 200 dollars, avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 629 300 dollars (1,9 %) par rapport au montant du crédit ouvert pour l'exercice 2006-2007 (A/62/6 (sect. 30), tableau 30.3). Le Comité consultatif constate que le montant des ressources demandées au titre du budget ordinaire par le Secrétaire général au chapitre 30 se chiffre à 11 223 600 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une hausse de 3 424 400 dollars, soit 43,9 %, par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice 2006-2007 (A/62/6 (sect. 30), tableau 30.2). Le Comité note qu'il faudra recalculer la part des dépenses imputée à l'ONU au titre des activités du HCR et de l'UNRWA pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/62/6 (sect. 30), par. 30.3). Les tableaux X.1, 2 et 3 ci-après indiquent, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007, le nombre de postes actuellement vacants et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2008-2009 et, pour les fonds extrabudgétaires, le nombre de postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009. On trouvera à l'annexe I le détail des postes cofinancés.

Commission de la fonction publique internationale

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général (ensemble du budget)	18 320 000 ^a
Montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007	16 170 700
Part des dépenses à la charge de l'ONU pour 2008-2009	6 849 300 ^a
Part des dépenses à la charge de l'ONU pour 2006-2007	4 624 800

^a Aux taux de 2008-2009. Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2006-2007 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

X.3 Le montant des ressources demandées pour la CFPI au titre de l'ensemble du budget, y compris celles demandées au titre du budget ordinaire, s'élève à 16 939 300 dollars, avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 768 600 dollars (4,8 %) par rapport au montant du crédit ouvert pour l'exercice biennal 2006-2007 (A/62/6 (sect. 30), tableau 30.3). Le Comité consultatif constate que le montant des ressources demandées pour la CFPI au titre du budget ordinaire par le Secrétaire général au chapitre 30 se chiffre à 6 335 300 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une hausse de 1 710 500 dollars, soit 37 %, par rapport au montant du crédit ouvert pour l'exercice 2006-2007 (A/62/6 (sect. 30), tableau 30.2). Le tableau X.1 ci-après indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007, le nombre de postes actuellement vacants et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2008-2009. On trouvera à l'annexe I le détail des postes cofinancés.

Tableau X.1
Effectifs proposés

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	46	1 D-2, 3 D-1, 3 P-5, 8 P-4, 4 P-3, 3 P-2/1, 2 GS (1°C), 22 GS (AC)
Postes vacants au 31 mai 2007	8	1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 1 P-2/1, 3 GS (AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	47	1 D-2, 3 D-1, 4 P-5, 9 P-4, 3 P-3, 3 P-2/1, 3 GS (1°C), 21 GS (AC)
Postes nouveaux	1	Poste P-5 à la Division des politiques relatives au personnel
Reclassements	2	1 P-3 reclassé à P-4, 1 GS (AC) reclassé à GS (1°C)

Observations et recommandations concernant les postes

Postes nouveaux

X.4 Il est demandé de créer à la Division des politiques relatives au personnel un poste P-5 d'administrateur (hors classe) des politiques relatives au personnel (A/62/6 (sect. 30), par. 30.19). **Compte tenu de la justification donnée par le Secrétaire général, le Comité consultatif recommande d'approuver la création de ce poste.**

Reclassements

X.5 Il est demandé de reclasser un poste P-3 d'administrateur de base de données en poste P-4 de spécialiste des systèmes informatiques, ainsi qu'un poste d'assistant à l'administration des traitements de la catégorie des agents des services généraux (Autres classes) à celle des agents des services généraux (1^{re} classe) (A/62/6 (sect. 30), par. 30.19). **Compte tenu de la justification donnée par le Secrétaire général, le Comité consultatif recommande d'approuver le reclassement de ces postes.**

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

X.6 On trouvera à l'annexe V un tableau comparatif, par objet de dépense, des dépenses de l'exercice 2004-2005, des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007, des dépenses prévues pour 2006-2007 selon les informations fournies au Comité et des crédits demandés pour l'exercice 2008-2009. **Le Comité consultatif recommande d'accepter la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

Corps commun d'inspection

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général (ensemble du budget)	11 598 200 ^a
Montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007	11 222 200
Part des dépenses à la charge de l'ONU pour 2008-2009	2 772 000 ^a
Part des dépenses à la charge de l'ONU pour 2006-2007	1 672 100

^a Aux taux de 2008-2009. Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2006-2007 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

X.7 Le montant des ressources demandées pour le CCI au titre de l'ensemble du budget, y compris celles demandées au titre du budget ordinaire, s'élève à 11 082 900 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution de 139 300 dollars (1,2 %) par rapport au montant du crédit ouvert pour l'exercice biennal 2006-2007 (A/62/6 (sect. 30), tableau 30.3). Le Comité consultatif constate que le montant des ressources demandées pour le Corps commun d'inspection au titre du budget ordinaire par le Secrétaire général au chapitre 30 se chiffre à 2 648 800 dollars, avant

actualisation des coûts, ce qui représente une hausse de 976 700 dollars, soit 58,4 %, par rapport au montant du crédit ouvert pour l'exercice 2006-2007 (A/62/6 (sect. 30), tableau 30.2). Le tableau X.2 ci-après indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007, le nombre de postes actuellement vacants et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2008-2009. On trouvera à l'annexe I le détail des postes cofinancés.

Tableau X.2
Effectifs proposés

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	20	1 D-2, 2 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 1 GS (1°C), 10 GS (AC)
Postes vacants au 31 mai 2007	5	1 P-5, 2 P-3, 2 GS (AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	20	1 D-2, 2 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 1 P-2, 1 GS (1°C), 8 GS (AC)
Postes nouveaux	2	1 P-3 et 1 P-2 au Groupe des inspections et des évaluations
Suppressions	2	2 GS (AC)

Observations et recommandations concernant les postes

Postes nouveaux

X.8 Il est demandé de créer deux postes d'attaché de recherche, à savoir un P-2 et un P-3, au Groupe des inspections et des évaluations (A/62/6 (sect. 30), par. 30.23). L'effectif total de l'exercice biennal 2006-2007 comprend 11 inspecteurs et 8 attachés de recherche. Le Comité consultatif a été informé que 10 attachés de recherche étaient nécessaires pour prévenir les conflits de priorités entre projets et équipes et garantir que chaque attaché de recherche soit affecté uniquement à un projet pour toute la durée de son exécution, ce qui permettrait d'éviter les chevauchements de responsabilités. Le Comité a été informé que la création des deux postes n'aurait quasiment pas d'incidences financières étant donné qu'il était simultanément proposé de supprimer deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) (voir par. X.10 ci-après). Le Comité note que le coût standard du maintien de deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) à Genève était pour 2006-2007 de 390 000 dollars, contre 499 700 dollars pour le maintien d'un P-2 et d'un P-3. **Compte tenu de ces éléments, il conclut que la création de deux postes d'administrateur moyennant la suppression de deux postes d'agent des services généraux ne serait pas sans incidences financières.**

X.9 Le CCI a indiqué au Comité consultatif que la création de ces deux nouveaux postes accroîtrait sa production globale. **Le Comité regrette néanmoins qu'aucun indicateur ne lui ait été fourni quant à l'impact de la création de deux postes d'attaché de recherche de la catégorie des administrateurs sur la production globale du CCI. La justification donnée par le Secrétaire général étant insuffisante, le Comité ne recommande pas d'approuver la création de ces postes.**

Suppressions

X.10 Il est demandé de supprimer deux postes d'agent des services généraux (Autres classes), en l'occurrence un poste de commis à l'enregistrement et un poste d'assistant de recherche (A/62/6 (sect. 30), par. 30.28). **Le Comité consultatif recommande de supprimer le poste de commis à l'enregistrement, compte tenu des observations et de la recommandation qu'il a faites ci-dessus et de la justification donnée par le Secrétaire général selon laquelle ce poste ne fait pas partie des capacités de recherche du CCI. En revanche, il n'est pas favorable à la suppression du poste d'assistant de recherche de la catégorie des agents des services généraux (Autres classes), étant donné qu'il a recommandé plus haut de ne pas approuver la création de deux postes d'attaché de recherche de la catégorie des administrateurs, et que ledit poste fait partie intégrante des capacités globales de recherche du CCI.**

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

X.11 On trouvera à l'annexe V un tableau comparatif, par objet de dépense, des dépenses de l'exercice 2004-2005, des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007, des dépenses prévues pour 2006-2007 selon les informations fournies au Comité et des crédits demandés pour l'exercice 2008-2009. **Le Comité consultatif recommande d'accepter la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

Autres observations et recommandations

X.12 À sa demande, le Comité consultatif a été informé que le CCI avait publié 22 rapports et notes au cours de l'exercice biennal 2002-2003 (15 en 2002 et 7 en 2003), de même qu'au cours de l'exercice 2004-2005 (11 par an), et qu'il prévoyait à nouveau 22 rapports et notes pour l'exercice biennal 2006-2007 (8 en 2006 et 14 en 2007). Le Comité constate qu'aucun renseignement n'était disponible sur le coût unitaire moyen des documents produits, notamment en ce qui concerne le coût et la durée des activités menées par les inspecteurs et les attachés de recherche dans le cadre d'un ou plusieurs projets simultanés : préparation, inspection proprement dite, activités faisant suite à l'inspection et tâches administratives connexes. Il a été informé que le Secrétaire exécutif du CCI déterminerait s'il était faisable de mettre à l'essai un système de suivi de l'utilisation des ressources humaines et autres dans le cadre de projets précis, et d'en évaluer les coûts et avantages potentiels. **Le Comité estime en effet qu'il faudrait s'efforcer de calculer le coût des activités du CCI. À cet égard, le Comité prend acte des mesures prises par le Corps commun, que l'Assemblée générale a accueillies avec satisfaction dans sa résolution 61/238. Il considère qu'un système de suivi de la gestion des projets pourrait être utile pour mesurer le ratio global coûts-avantages des activités du Corps commun d'inspection. Le Comité attend avec intérêt d'évaluer les progrès accomplis à ce titre lorsqu'il examinera le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011.**

Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général (ensemble du budget)	5 203 800 ^a
Montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007	4 963 000
Part des dépenses à la charge de l'ONU pour 2008-2009	2 313 400 ^a
Part des dépenses à la charge de l'ONU pour 2006-2007	1 502 300

^a Aux taux de 2008-2009. Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2006-2007 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

X.13 Le montant des ressources demandées pour le CCS au titre de l'ensemble du budget, y compris celles demandées au titre du budget ordinaire, s'élève à 4 963 000 dollars, avant actualisation des coûts, montant inchangé par rapport à celui du crédit ouvert pour l'exercice biennal 2006-2007 (A/62/6 (sect. 30), tableau 30.3). Le Comité consultatif constate que le montant des ressources demandées pour le CCS au titre du budget ordinaire par le Secrétaire général au chapitre 30 se chiffre à 2 239 500 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 737 200 dollars, soit 49,1 %, par rapport au montant du crédit ouvert pour l'exercice 2006-2007 (A/62/6 (sect. 30), tableau 30.2). Le tableau X.3 ci-après indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007, le nombre de postes actuellement vacants et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2008-2009. On trouvera à l'annexe I le détail des postes cofinancés.

Tableau X.3
Effectifs proposés

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	14	1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 6 GS (AC)
Postes vacants au 31 mai 2007	4	1 D-1, 1 P-5, 2 GS (AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	14	1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 6 GS (AC)

X.14 Le Comité consultatif constate qu'aucun poste supplémentaire n'est demandé pour l'exercice biennal 2008-2009.

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

X.15 On trouvera à l'annexe V un tableau comparatif, par objet de dépense, des dépenses de l'exercice 2004-2005, des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007,

des dépenses prévues pour 2006-2007 selon les informations fournies au Comité consultatif et des crédits demandés pour l'exercice 2008-2009. **Le Comité recommande d'accepter la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

Autres observations et recommandations

X.16 Le Comité consultatif a été informé que la part imputée à l'ONU pour l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public, à savoir 715 900 dollars, était incluse dans le montant total des dépenses du secrétariat du CCS. En réponse à ses questions, le Comité a par ailleurs été informé que l'Organisation de l'aviation civile internationale, le Programme alimentaire mondial et l'Organisation mondiale de la santé prévoyaient d'adopter les Normes comptables internationales pour le secteur public à compter du 1^{er} janvier 2008. Tous les autres organismes des Nations Unies mettraient ces normes en vigueur au plus tard pour les exercices commençant le 1^{er} juillet 2010. En outre, 22 organismes au total avaient donné suite à la liste de vérification relative à l'adoption des Normes, établie par le CCS en vue de suivre les progrès accomplis en matière de préparatifs et de mise en œuvre, notamment organisation et planification, et élaboration de plans de formation et de communication. **De l'avis du Comité, le rôle du CCS est primordial pour les préparatifs d'adoption et la mise en œuvre des Normes. Le Comité recommande à l'Assemblée générale de demander au CCS de lui rendre compte chaque année des progrès réalisés à l'échelle du système dans la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public. Il recommande également d'inclure dans les projets de budget à venir, dans un souci de plus grande transparence, des renseignements communiqués par le CCS sur son programme de travail.**

Chapitre 31 Dépenses spéciales

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général (ensemble du budget)	100 384 400 ^a
Montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007	93 478 900
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	19 182 300 ^a

^a Aux taux de 2008-2009. Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2006-2007 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

X.17 Le Comité consultatif constate que le montant des ressources demandées au titre du budget ordinaire par le Secrétaire général au chapitre 31 s'élève à 94 094 400 dollars, avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 615 500 dollars (0,7 %) par rapport au montant du crédit ouvert pour l'exercice biennal 2006-2007 (voir A/62/6 (sect. 31), tableau 31.1). À sa demande, le Comité consultatif a été informé que le montant des crédits demandés au chapitre 31 serait

diminué de 160 400 dollars au titre des pensions de retraite servies à d'anciens secrétaires généraux. Le montant révisé inscrit au chapitre 31 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 s'élèverait donc à 93 934 000 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une hausse de 455 100 dollars, soit 0,5 %, par rapport au montant du crédit ouvert pour l'exercice 2006-2007. **Le Comité recommande à l'Assemblée générale d'approuver un montant avant actualisation des coûts de 93 934 000 dollars, et non de 94 094 400 dollars, pour l'exercice biennal 2008-2009.**

X.18 Le Comité consultatif rappelle que le Comité des commissaires aux comptes a recommandé de procéder à un examen du mécanisme de financement des montants à prévoir au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite¹¹. Dans son rapport sur les charges à payer au titre des prestations d'assurance maladie après la cessation de service et les modalités de financement proposées (A/61/791), le Comité a indiqué qu'au paragraphe 19 du rapport établi sur la question par le Secrétaire général (A/60/450 et Corr.1), celui-ci avait proposé d'apporter des modifications aux conditions requises pour bénéficier du programme d'assurance maladie après la cessation de service afin de réduire le coût futur des prestations, propositions que le Comité a recommandé d'approuver¹². Le Secrétaire général a de nouveau présenté ces propositions, à une modification près (voir A/61/730, par. 42). Par la suite, dans sa résolution 61/264, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de l'informer des mesures prises pour réduire le coût des plans d'assurance maladie supporté par l'Organisation et demandé que lui soient présentés sur la base, notamment, de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2007 des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des renseignements et une analyse plus approfondis. L'Assemblée a également décidé d'approuver l'établissement d'un compte distinct spécialement affecté à la comptabilisation des charges d'assurance maladie après la cessation de service et des opérations s'y rapportant. Elle a en outre décidé, en attendant la validation des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et leur vérification par le Comité des commissaires aux comptes, d'aborder de nouveau la question à titre prioritaire à sa soixante-troisième session.

¹¹ Ibid., *cinquante-neuvième session, Supplément n° 5 (A/59/5)*, vol. I, chap. II, par. 15 b) et 47.

¹² Ibid., *soixantième session, Supplément n° 7A (A/60/7/Add.1 à 42)*, document A/60/7/Add.11, par. 19.

Titre XI Dépenses d'équipement

Chapitre 32 Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général	58 862 800 ^a
Montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007	78 532 000
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	
<p>Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au projet de budget-programme. On trouvera à l'annexe I du présent rapport la ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.</p>	
<p>^a Aux taux de 2008-2009. Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2006-2007 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</p>	

XI.1 Les prévisions de dépenses d'équipement sont regroupées au chapitre 32, pour bien marquer que la démarche dont procèdent la gestion des installations et les gros travaux d'entretien et de construction se veut cohérente et rationnelle. Les prévisions concernant les dépenses de personnel et dépenses connexes afférentes à l'administration et à la gestion des activités prévues dans ce chapitre figurent dans les chapitres du projet de budget-programme qui traitent de l'administration du Siège, des offices des Nations Unies à Genève, Nairobi et Vienne et des commissions régionales. Pour l'exécution des projets intéressant les bureaux hors siège, le Bureau des services centraux d'appui joue un rôle essentiel en veillant à l'application de principes et directives de gestion intégrés et coordonnés et en offrant une assistance technique. Le Comité consultatif note que le Bureau des services centraux d'appui chargé l'un de ses fonctionnaires de superviser les projets hors siège, en particulier d'exercer un contrôle sur la gestion des projets les plus importants, et que la Division de la planification des programmes et du budget examine les propositions budgétaires concernant l'exécution des projets afin de dépister les demandes de financement redondantes et de vérifier que les justifications voulues sont fournies à l'appui de chaque projet, y compris les projets qu'il est proposé de différer et ceux dont l'exécution s'étale sur plusieurs exercices biennaux.

XI.2 Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, par sa résolution 61/251, a approuvé pour l'exécution du plan-cadre d'équipement au Siège un budget révisé ne devant pas dépasser, hors coûts de crédit, 1 876 700 000 dollars. Les travaux devaient commencer en 2008. Le Comité consultatif a reçu l'assurance que les propositions budgétaires figurant au chapitre 32 avaient été remaniées en conséquence et que des crédits n'étaient demandés que pour les réparations trop

urgentes pour attendre la remise en état des locaux prévue par le plan-cadre, et pour des travaux qui ne relèvent pas de celui-ci. **Le Comité consultatif souligne qu'il importe de veiller de plus près à la complémentarité des projets financés par les crédits inscrits au chapitre 32 et d'éviter tout chevauchement avec les travaux prévus par le plan-cadre d'équipement.**

XI.3 Le total des crédits demandés par le Secrétaire général au chapitre 32 se chiffre, avant actualisation des coûts, à 55 157 500 dollars, montant inférieur de 23 374 500 dollars, soit 29,8 %, au total des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007. Le montant du crédit demandé sous la rubrique « Transformation et amélioration des locaux » (33 132 200 dollars) est inférieur de 34,7 % à celui du crédit ouvert pour l'exercice 2006-2007 (50 713 200 dollars) et celui des crédits demandés sous la rubrique « Gros travaux d'entretien » (18 525 300 dollars) est inférieur de 1 210 400 dollars, soit 6,1 %, au montant du crédit ouvert pour l'exercice en cours. Comme il est indiqué au paragraphe 32.10 du projet de budget-programme, la diminution prévue par rapport à l'exercice 2006-2007 tient essentiellement à la non-reconduction des crédits ponctuels alloués pour la deuxième phase de l'exécution de travaux de construction liés à la sécurité de l'Office des Nations Unies à Genève (8 017 500 dollars), la construction de nouveaux locaux à usage de bureau au siège de la Commission économique pour l'Afrique (4 074 900 dollars) et la première phase du projet de mise à niveau du réseau informatique (8 083 100 dollars). **Le Comité consultatif recommande l'approbation des propositions du Secrétaire général.**

XI.4 Le Comité consultatif note qu'aux termes du paragraphe 47 de la section XI de la résolution 59/276 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général était censé soumettre à celle-ci, lors de la reprise de sa soixante et unième session, de nouvelles prévisions de dépenses concernant la sécurisation des opérations informatiques, leur continuité et leur reprise en cas de sinistre, dans le cadre d'un plan global d'investissement informatique et télématique; les crédits à prévoir pour couvrir ces dépenses durant l'exercice biennal 2008-2009 devront, au moment de l'adoption du projet de budget-programme, en décembre 2007, être ajoutés à ceux déjà demandés.

XI.5 On trouvera à l'annexe V un tableau comparatif, par objet de dépense, des dépenses de l'exercice 2004-2005, des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007, des dépenses prévues pour 2006-2007 selon les informations fournies au Comité consultatif et des crédits demandés pour l'exercice 2008-2009.

XI.6 Le Comité consultatif a obtenu, à sa demande, des informations complémentaires sur l'utilisation des comptes pluriannuels servant au financement de gros travaux de réparation et de rénovation des locaux du Secrétariat, ayant à l'esprit les recommandations formulées par le Corps commun d'inspection dans son rapport intitulé « Deuxième examen de l'application des accords de siège conclus par les organisations du système des Nations Unies : fourniture de locaux de siège et d'autres facilités par les pays hôtes » (A/61/694/Add.1). Il existe actuellement deux comptes pluriannuels pour le financement de projets à long terme de transformation et amélioration des locaux et de construction : a) pour des travaux de construction en cours, le compte pluriannuel pour les projets de sécurisation; et b) le fonds subsidiaire pour les travaux de construction, utilisé pour le financement de travaux de transformation et d'amélioration des locaux qui s'étalent sur plusieurs années.

Titre XII Sûreté et sécurité

Chapitre 33 Sûreté et sécurité

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général	209 765 900 ^a
Montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007	195 537 800
Montant prévu des fonds extrabudgétaires	7 495 500

Les postes prévus au budget ordinaire sont récapitulés, par chapitre, au tableau 5 de l'introduction au budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.

^a Aux taux de 2008-2009. Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2006-2007 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

XII.1 Le Comité consultatif constate que le montant des ressources demandées au chapitre 33 par le Secrétaire général au titre du budget ordinaire s'élève à 196 870 200 dollars, avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 1 332 400 dollars (0,7 %) par rapport au montant du crédit ouvert pour l'exercice biennal 2006-2007 (voir A/62/6 (sect. 33), tableau 33.12).

Observations générales

XII.2 Le Département de la sûreté et de la sécurité, créé aux termes de la résolution 59/276 de l'Assemblée générale, mènera ses activités dans le cadre de deux sous-programmes au cours de l'exercice biennal 2008-2009 : coordination de la sécurité et de la sûreté, et coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain et appui aux bureaux extérieurs. Comme indiqué dans le projet de budget-programme, le Département s'emploiera avant tout à renforcer la coordination du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, à assurer la mise en œuvre des politiques et procédures relatives à la sécurité et à la sûreté des fonctionnaires et des personnes à leur charge, ainsi que des visiteurs, des délégués et des biens de l'ONU, et à intégrer, harmoniser et adopter des politiques, des normes et des procédures opérationnelles communes (A/62/6 (sect. 33), par. 33.4).

XII.3 Au paragraphe 3 de sa résolution 61/263, l'Assemblée générale a noté que le Département de la sûreté et de la sécurité entendait assumer progressivement un rôle directeur dans la réponse aux crises et la gestion des crises au sein du système des Nations Unies et, à ce propos, prié le Secrétaire général de présenter des informations détaillées sur le projet et les dépenses connexes dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009. À sa demande, le Comité consultatif a été informé qu'il avait été proposé dans le projet de budget-programme

pour l'exercice 2008-2009 de créer au Département de la sûreté et de la sécurité, au titre du sous-programme 2 b) (Appui aux bureaux extérieurs), une cellule d'intervention d'urgence chargée de mettre en place un système de coordination des interventions adapté aux problèmes de sécurité actuels, ce qui supposerait une réaction rapide et coordonnée à toute situation d'urgence, ainsi que l'adoption d'une stratégie de communication intégrée. Le montant total des crédits demandés au titre de la cellule d'intervention d'urgence serait de 1 051 300 dollars, dont 975 900 dollars serviraient à financer sept postes nouveaux et 75 400 dollars seraient affectés à des dépenses autres que le coût de ces postes, à savoir les frais de mise en place et de fonctionnement. Ce dernier montant se décompose de la manière suivante : 39 800 dollars pour les frais généraux de fonctionnement; 7 100 dollars pour les fournitures et accessoires; 28 500 dollars pour le mobilier et le matériel.

XII.4 Le Comité consultatif a demandé des renseignements supplémentaires sur la façon dont les capacités actuelles du Centre de situation au Siège étaient prises en compte eu égard à la proposition de créer une cellule d'intervention d'urgence au Siège. Il a été informé que le Département de la sûreté et de la sécurité avait eu recours dans le passé à l'infrastructure du Centre de situation du Département des opérations de maintien de la paix pour faire face à des situations de crise ou d'urgence, comme lors de la prise d'otages en République démocratique du Congo, uniquement parce que le centre de communications du Département de la sûreté et de la sécurité n'existait pas encore. La gestion des crises repose sur deux mandats distincts : celui du Département des opérations de maintien de la paix, chargé de gérer les situations de crise touchant les opérations de maintien de la paix, et celui du Département de la sûreté et de la sécurité, responsable de toutes les autres opérations de gestion des crises, y compris les prises d'otages. Le Comité a par ailleurs été informé que le mandat de gestion des crises confié au Département de la sûreté et de la sécurité exigeait de celui-ci qu'il dispose de ses propres moyens. Cette autonomie est particulièrement importante dans l'hypothèse de crises multiples, dont l'une toucherait une opération de maintien de la paix pendant qu'une autre surviendrait dans un lieu où aucune opération de paix n'est déployée et qui relève du Département de la sûreté et de la sécurité, par exemple.

XII.5 Cette double compétence offre à chaque département une solution de repli très utile, aussi ont-ils passé un accord d'utilisation de leurs moyens de communication respectifs dans le cas où une quelconque panne se produirait sur leur site d'activité principal. Cet accord s'inscrit dans le cadre du plan de continuité des opérations et d'intervention en cas de crise en vigueur au Siège. **Le Comité consultatif se félicite de cet accord et espère bien que les départements continueront de l'exploiter au mieux.**

XII.6 Par sa résolution 61/263, l'Assemblée générale a notamment : a) réitéré le principe de la responsabilité commune du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, des autres organisations et des fonds et programmes des Nations Unies en matière de sûreté et de sécurité de leur personnel; b) souligné le principe selon lequel le financement des dépenses de sûreté et de sécurité devrait être assuré, sur la base du partage des coûts, selon des modalités claires, prévisibles et certaines; c) demandé à toutes les entités qui prennent part aux arrangements concernant la participation aux dépenses d'en garantir rapidement le financement et à ceux qui sont redevables d'arriérés de contribution de faire le nécessaire pour régler rapidement les sommes dues.

XII.7 À sa demande, le Comité consultatif a été informé que, soucieuse de régler à l'amiable la question du maintien de sa participation au Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, la Banque mondiale accepterait de payer ses arriérés. Le Comité a en outre été informé que le versement exigé de la Banque mondiale au titre des arrangements concernant la participation aux dépenses de sécurité avait été reçu en totalité le 28 juin 2007 et comprenait les arriérés de 2005 et 2006 ainsi que la contribution de la Banque mondiale pour 2007. **Le Comité se félicite de cette avancée et ne doute pas que le Secrétaire général, en sa qualité de Président du CCS, fera tout pour garantir que l'ensemble des entités qui prennent part aux arrangements concernant la participation aux dépenses s'acquittent de leur contribution.**

XII.8 Le Comité consultatif constate qu'à la suite de l'observation formulée au paragraphe XII.5 de son précédent rapport³, l'ensemble du budget, à savoir les ressources prévues au titre du budget ordinaire et des activités cofinancées ainsi que les fonds extrabudgétaires, a été pris en compte au chapitre 33 du projet de budget-programme.

XII.9 Le Secrétaire général a indiqué que le montant total des crédits demandés au titre des activités cofinancées pour l'exercice biennal 2008-2009 était estimé à 218,5 millions de dollars, avant actualisation des coûts. Ce montant se décompose de la manière suivante : a) 24,8 millions de dollars, qui correspondent au montant brut du budget de la Section de la sécurité et de la sûreté à Vienne, financé conjointement, au titre du sous-programme 1 (Coordination de la sécurité et de la sûreté), par les organisations ayant leur siège au Centre international de Vienne, conformément à la formule de partage des coûts sur laquelle elles se sont accordées; b) 193,7 millions de dollars, soit le coût des opérations hors Siège et les dépenses connexes du Département de la sûreté et de la sécurité au Siège, qui doivent être financées au titre des sous-programmes 2 a) (Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain) et 2 b) (Appui aux bureaux extérieurs) selon la formule de partage des coûts arrêtée par le CCS.

XII.10 Le tableau XII.1 ci-après indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes permanents et temporaires approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007, le nombre de postes actuellement vacants et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2008-2009 et, pour les fonds extrabudgétaires, le nombre de postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009. On trouvera à l'annexe I C le détail des postes cofinancés.

Tableau XII.1
Effectifs proposés

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	936	1 SGA, 2 D-2, 2 D-1, 8 P-5, 16 P-4, 16 P-3, 6 P-2/1, 8 GS (1°C), 170 GS (AC), 268 SS, 346 AL
Postes vacants au 31 mai 2007	54	1 P-4, 2 P-3, 1 GS (1°C), 12 GS (AC), 26 SS, 12 AL

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	944	1 SGA, 2 D-2, 2 D-1, 9 P-5, 17 P-4, 19 P-3, 7 P-2/1, 8 GS (1°C), 172 GS (AC), 300 SS, 407 AL
Postes nouveaux	8	1 P-2/1 au titre de la Direction exécutive et de l'administration 7 postes [1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 2 GS (AC)] au titre du sous-programme 2 b)
Reclassements	1	Poste d'adjoint au Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité reclassé de D-2 au rang de sous-secrétaire général (voir A/62/191)
<i>Fonds extrabudgétaires</i>		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	40	1 P-3, 1 P-2/1, 26 GS (AC), 12 SS

Observations et recommandations concernant les postes

Postes nouveaux

XII.11 Il est proposé à la rubrique Direction exécutive et administration de créer un poste P-2 de spécialiste des affaires internes en vue de renforcer le Groupe de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi. Comme indiqué dans le projet de budget, cette proposition fait suite à l'examen auquel a procédé le Bureau des services de contrôle interne, dans lequel celui-ci a préconisé la création d'un Groupe des affaires internes. À sa demande, le Comité a été informé que ce groupe serait seul habilité au niveau mondial à examiner les plaintes de catégorie II déposées contre des fonctionnaires du Département de la sûreté et de la sécurité¹³. Le titulaire du poste P-2 s'acquitterait des fonctions suivantes : a) examiner et analyser les plaintes, définir les priorités et proposer une marche à suivre; b) s'entretenir avec toutes les parties impliquées dans l'affaire; c) recueillir et analyser des documents et d'autres pièces utiles; d) rédiger des rapports d'enquête, en y formulant les recommandations adéquates; e) établir un plan d'enquête pour le Groupe; f) accomplir toute autre tâche connexe que pourrait lui confier le chef du Groupe de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi (A/62/6 (sect. 33), par. 33.24). **Compte tenu de la justification donnée par le Secrétaire général, le Comité consultatif recommande d'approuver la création de ce poste.**

XII.12 La création de sept postes [1 P-5, 1 P-4, 3 P-3 et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] est proposée pour la cellule d'intervention d'urgence qu'il est prévu de créer au Siège en application du paragraphe 3 de la résolution 61/263 de l'Assemblée générale. Le Département de la sûreté et de la sécurité compte actuellement sept agents des services généraux chargés d'exploiter le centre de communications, qui fait office de cellule d'urgence du Département en

¹³ Le Bureau des services de contrôle interne a classé les plaintes en deux catégories distinctes : celles qui concernent des affaires ayant un faible impact sur l'Organisation appartiennent à la catégorie II et peuvent être examinées sur les instructions des directeurs de programme; celles qui concernent des affaires sensibles, complexes ou pénalement graves entrent dans la catégorie I et doivent être examinées par le Bureau des services de contrôle interne conformément à la résolution 59/287 de l'Assemblée générale.

période de crise (A/62/6 (sect. 33), par. 40). La création d'une cellule d'intervention d'urgence permettra de disposer à l'échelle du système d'une structure transversale propre à l'élaboration de plans, de mécanismes et de procédures d'intervention concertée en cas de crise (voir également par. XII.3, XII.4 et XII.5 ci-dessus). **Compte tenu de la justification donnée par le Secrétaire général, le Comité consultatif recommande d'approuver la création de ces postes.**

Postes reclassés

XII.13 Le Comité consultatif relève au paragraphe 33.19 du projet de budget que le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité sera secondé par un adjoint de la classe D-2, qui s'attachera essentiellement au fonctionnement interne et à la gestion des affaires courantes du Département. Par ailleurs, comme indiqué au paragraphe 33.20, on se souviendra que dans son rapport à l'Assemblée générale sur le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies (A/61/531), le Secrétaire général a proposé de reclasser de D-2 au rang de sous-secrétaire général le poste d'adjoint au Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité. Le Comité consultatif fait remarquer qu'après avoir examiné le rapport du Secrétaire général, il avait recommandé d'envisager ce reclassement dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (voir A/61/642, par. 5). Or, aucun montant n'y figure au titre du reclassement du poste d'adjoint au Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité. Comme mentionné au paragraphe 33.20 du projet de budget, ce montant devait faire l'objet d'une note distincte du Secrétaire général à l'Assemblée.

XII.14 Dans sa note datée du 14 juin 2007 (A/62/91), le Secrétaire général a indiqué que le reclassement du poste de la classe D-2 au rang de sous-secrétaire général à compter du 1^{er} janvier 2007 nécessiterait l'ouverture de crédits additionnels d'un montant de 33 400 dollars au chapitre 33 (Sûreté et sécurité) et de 6 800 dollars au chapitre 35 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007, ce dernier montant étant compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) (voir A/61/531, par. 12). Il a également signalé que si l'Assemblée générale approuvait le reclassement, ces montants seraient ajustés conformément aux paramètres budgétaires actuels et seraient pris en compte dans les crédits initialement ouverts pour l'exercice 2008-2009.

XII.15 Le Comité consultatif fait remarquer qu'en recommandant d'envisager la proposition de reclassement dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, il pensait qu'elle y serait pleinement justifiée et chiffrée. Or, comme indiqué ci-dessus, ladite proposition a été présentée par le Secrétaire général dans une note distincte. **Le manque de transparence qui caractérise sur la forme la présentation des propositions budgétaires du Secrétaire général est également évoqué au chapitre I du présent rapport. Sur le fond, néanmoins, le Comité recommande, après lecture de tous les documents sur la question, d'approuver le reclassement du poste d'adjoint au Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité de D-2 au rang de sous-secrétaire général à compter du 1^{er} janvier 2008.**

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

XII.16 On trouvera à l'annexe V un tableau comparatif, par objet de dépense, des dépenses de l'exercice 2004-2005, des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007, des dépenses prévues pour 2006-2007 selon les informations fournies au Comité et des crédits demandés pour l'exercice 2008-2009.

Voyages du personnel

XII.17 En ce qui concerne l'ensemble du budget (budget ordinaire et fonds destinés aux activités cofinancées), le montant des crédits demandés au titre des voyages du personnel s'élève à 12 744 800 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution de 346 400 dollars (2,6 %) par rapport au crédit de 13 091 200 dollars ouvert pour l'exercice 2006-2007. Le Comité consultatif note que cette diminution est le résultat combiné d'une réduction de 815 400 dollars du budget des activités cofinancées et d'une augmentation de 469 000 dollars des frais de voyage à la rubrique Activités du Département de la sûreté et de la sécurité financées au moyen du budget ordinaire, soit un accroissement de 33,4 % par rapport au montant du crédit ouvert pour l'exercice biennal 2006-2007. Le Comité rappelle qu'il comptait, au paragraphe XII.10 de son précédent rapport³, que le Département planifierait les voyages en définissant avec précision les objectifs de chaque mission, afin d'assurer l'utilisation judicieuse des ressources, et qu'une fois qu'il aurait mis au point un plan d'action stratégique d'ensemble, le Département ajusterait le montant global des ressources qu'il avait demandées à cette fin. Il a été donné suite à cette observation au tableau 33.23 du projet de budget. **Le Comité déplore à cet égard un manque de précision, étant donné qu'il est simplement indiqué que toutes les activités sont planifiées de façon à « utiliser les ressources dans les meilleures conditions d'économie et d'efficacité ». Il estime que le Département devrait désormais être en mesure de planifier ses voyages de manière plus rationnelle et de réduire ses dépenses en conséquence.**

Services contractuels

XII.18 En ce qui concerne l'ensemble du budget (budget ordinaire et fonds destinés aux activités cofinancées), le montant de 15 692 200 dollars des crédits demandés au titre des services contractuels est supérieur de 2 855 300 dollars, soit 22,2 %, au crédit de 12 836 900 dollars ouvert pour l'exercice 2006-2007. Le Comité consultatif note que cette augmentation de 2 855 300 dollars résulte d'une hausse de 3 979 800 dollars à la rubrique Activités cofinancées et d'une réduction de 1 124 500 dollars à la rubrique Activités du Département financées au moyen du budget ordinaire. Le Comité s'est employé à obtenir des éclaircissements sur l'augmentation des montants inscrits au titre des activités cofinancées et a été informé qu'elle était due à l'application du nouveau taux de remboursement des services d'assistance administrative assurés par le PNUD, arrêté dans un nouveau mémorandum d'accord avec le PNUD signé en août 2006. Ce taux a été appliqué rétroactivement à la période s'ouvrant le 1^{er} janvier 2005. Le nouveau mémorandum d'accord stipule que les frais d'administration et d'appui doivent être réglés aux taux de 10 % du coût total des services pour 2005, 9 % pour 2006 et 8 % pour 2007 et les années suivantes. Avant la signature de cet accord, le PNUD était remboursé à hauteur de 5 %.

XII.19 Le Comité consultatif rappelle avoir déjà fait observer que le personnel de sécurité terrain du Département de la sûreté et de la sécurité recruté et administré par le PNUD était rémunéré selon le régime en vigueur au PNUD, et que des différences existaient entre la rémunération totale offerte par le PNUD et celle offerte par l'ONU, y compris les indemnités et prestations, dans les lieux d'affectation déconseillés aux familles (voir A/61/642, par. 8). Le Comité a été informé que les disparités en matière de conditions d'emploi posaient un problème de taille qui avait fini par créer des litiges ayant pesé sur le moral du personnel et fait obstacle à la bonne intégration des dispositifs de sécurité sur le terrain. Un groupe de travail mis sur pied par la CFPI examine actuellement les conditions d'emploi dans les lieux d'affectation déconseillés aux familles. **Le Comité ne voit pas bien pourquoi le Département de la sûreté et de la sécurité a passé contrat avec le PNUD pour recruter des agents de sécurité en vertu des conditions d'emploi pratiquées par le PNUD et non de celles en vigueur à l'ONU.**

Autres observations et recommandations

Formation

XII.20 Le Comité consultatif constate que des montants importants ont été inscrits au budget aux fins de la formation du personnel mais qu'il n'est pas fait mention du volume des ressources prévues à ce titre au chapitre 33. **Des crédits de formation sont demandés au titre de divers objets de dépense, comme les voyages du personnel, les services contractuels, les fournitures et accessoires et les programmes d'activité, notamment la direction exécutive et l'administration et les deux sous-programmes. Toutefois, les avantages escomptés de ces programmes de formation ne figurent nulle part. Le Comité estime que pour optimiser l'utilisation des ressources, il faudrait que les projets de budget fassent clairement apparaître le détail des frais de formation, les lacunes que les programmes de formation se proposent de combler, ainsi que le nombre de fonctionnaires qu'il convient de former. Le Comité recommande que lui soient communiqués, dans le cadre de l'examen des projets de budget à venir, le nombre de fonctionnaires à former, les coûts associés et les domaines ciblés.**

Crédits demandés (budget ordinaire)

XII.21 Le Comité consultatif constate que, sur la base des dépenses effectives au 31 mai 2007 et des prévisions de dépenses pour la période allant du 1^{er} juin au 31 décembre 2007, le Secrétariat estime que le montant total des économies s'élèvera à 14,3 millions de dollars, soit 7,3 % du crédit de 195,5 millions de dollars ouvert pour l'exercice biennal 2006-2007. **Le Comité s'inquiète du fait que les dépenses semblent avoir été quelque peu surestimées, ce qui se traduit par l'inutilisation de certains fonds, et recommande par conséquent que les crédits demandés pour l'exercice biennal 2008-2009 au chapitre 33 au titre du budget ordinaire soient approuvés à hauteur des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007, soit 195,5 millions de dollars, avant actualisation des coûts, ce qui suppose une réduction de 1,3 million de dollars.**

Titre XIII

Compte pour le développement

Chapitre 34

Compte pour le développement

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général	16 480 900 ^a
Montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007	16 480 900

XIII.1 L'Assemblée générale, par sa résolution 52/12 B, a créé un compte au budget-programme de l'exercice 1998-1999, pour le développement, ayant pour objet de financer des projets de coopération technique, au profit des pays en développement, dans les domaines prioritaires relevant des organismes d'exécution respectifs (Département des affaires économiques et sociales, toutes les commissions régionales, CNUCED, PNUE, ONUDC et ONU-Habitat) et, en particulier, dans les domaines propres à faciliter la réalisation des objectifs de développement énoncés dans les textes issus des conférences et réunions au sommet des Nations Unies.

XIII.2 Le Comité consultatif note que les ressources dont le Secrétaire général demande l'inscription au budget ordinaire (chap. 34, Compte pour le développement) pour l'exercice 2008-2009 s'élèvent à 16 480 900 dollars, ce qui correspond au montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007. Le Comité rappelle que, dans sa résolution 60/246, l'Assemblée générale a décidé que les montants prévus pour le Compte pour le développement seraient recalculés pour l'exercice biennal 2006-2007, ce qui a entraîné une augmentation de 889 100 dollars du crédit initial. Le montant demandé pour 2008-2009, soit 16 480 900 dollars, a été calculé aux taux actuels et n'a pas été actualisé aux taux de 2008-2009.

XIII.3 Le chapitre 34 (Compte pour le développement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 correspond aux projets qui seront financés au titre de la sixième tranche depuis la création du Compte. Des informations sur l'exécution des projets financés au titre de la cinquième tranche sont présentées dans le cinquième rapport d'étape du Secrétaire général (A/62/123). **Le Comité recommande à l'Assemblée générale de prendre acte du rapport du Secrétaire général.**

XIII.4 Le Comité consultatif relève au paragraphe 34.9 du projet de budget-programme que, selon ce qu'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 61/252, un rapport détaillé sera présenté à l'Assemblée à sa soixante-deuxième session, contenant des recommandations sur les mesures qui permettraient d'augmenter la dotation du Compte pour le développement sans utiliser les excédents budgétaires et comportant notamment : a) un examen à la lumière de l'expérience acquise, des modalités de financement du Compte pour le développement et des principes qui le sous-tendent, tels que définis dans le rapport sur la question que le Secrétaire général lui a présenté à sa cinquante-deuxième session, dans les rapports subséquents du Secrétaire général et dans ses résolutions; b) la description des procédures qui seront suivies pour réaliser des gains de

productivité et d'autres économies, y compris des économies que les États Membres pourraient décider, dans le cadre des mécanismes intergouvernementaux, d'utiliser pour alimenter le Compte pour le développement, et de la façon dont elles seront appliquées concrètement; et c) une évaluation des résultats obtenus grâce au Compte pour le développement, par rapport aux buts et objectifs fixés. Le Comité examinera ce rapport détaillé et formulera, le cas échéant, des observations ou des recommandations à ce sujet.

XIII.5 Le Comité consultatif note que la présentation des projets qui seront financés au moyen du Compte pour le développement au cours de l'exercice biennal 2008-2009 a été améliorée. Mais, il est d'avis que le projet de budget pourrait être nettement plus court si on donnait de façon plus concise les informations générales concernant les projets. On devrait y présenter surtout le détail des prévisions de dépenses, des objectifs visés, des chiffres de référence et des indicateurs de succès.

XIII.6 Le Comité consultatif note que les 27 projets proposés pour la sixième tranche ont été approuvés par le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales. Au total, 11 projets seraient exécutés par les commissions régionales et huit seraient exécutés conjointement par plusieurs entités du Secrétariat. L'Afrique et l'Asie sont les cibles privilégiées de la sixième tranche, avec neuf projets chacune. En outre, on dénombre huit projets mondiaux, quatre projets en Amérique latine et un dans la Communauté d'États indépendants. La répartition géographique des projets est exposée au tableau XIII.1.

Tableau XIII.1
Répartition géographique des projets

<i>Région</i>	<i>Nombre de projets</i>
Asie	9
Afrique	9
Monde	8
Amérique latine	4
Communauté d'États indépendants	1

XIII.7 Le Comité consultatif note également que sept projets sont axés sur les questions commerciales, quatre sur le développement durable et les établissements humains et quatre sur le développement social. Le Comité a reçu des informations concernant la répartition thématique des projets, qui sont résumées dans le tableau XIII.2.

Tableau XIII.2
Répartition thématique des projets

<i>Thème</i>	<i>Nombre de projets^a</i>
Commerce international	7
Développement durable et établissements humains.	4

<i>Thème</i>	<i>Nombre de projets^a</i>
Développement social	4
Environnement et ressources naturelles	4
Questions macroéconomiques	3
Statistique	3
Promotion de la femme	1
Gouvernance et renforcement des institutions	1
Science, technologies et secteurs de production	1
Population	1
Lutte contre la drogue et le crime	1

^a Certains projets portent sur plusieurs thèmes; la somme des chiffres indiqués est donc supérieure au nombre total de projets.

XIII.8 Comme indiqué au paragraphe 34.10 du projet de budget-programme, le site Web du Compte pour le développement contient des informations détaillées sur les projets. **Le Comité consultatif reconnaît que le site Web est devenu un important moyen de diffusion d'informations à jour et utiles concernant les projets. Il estime néanmoins que le projet de budget-programme relatif au chapitre 34 devrait offrir un résumé des ressources demandées pour les principaux objets de dépense.**

Titre XIV Contributions du personnel

Chapitre 35 Contributions du personnel

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général	461 815 000 ^a
Montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007	436 347 500

^a Aux taux de 2008-2009. Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2006-2007 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

XIV.1 Le Comité consultatif note que les crédits demandés par le Secrétaire général au titre du chapitre 35 du budget ordinaire (Contributions du personnel) pour l'exercice 2008-2009, avant actualisation des coûts, s'élèvent à 442 785 800 dollars, soit une augmentation de 6 438 300 dollars (1,5 %) par rapport à 2006-2007. Comme indiqué dans le projet de budget-programme (A/62/6 (sect. 35), par. 35.3), l'augmentation est due à l'effet-report de la création de postes pendant l'exercice biennal 2006-2007, et à des ajustements portant sur les postes et d'autres dépenses de personnel envisagés pour l'exercice 2008-2009.

XIV.2 Le traitement et les émoluments connexes des fonctionnaires de l'ONU sont soumis à une retenue calculée d'après les barèmes indiqués à l'article 3.3 du Statut du personnel de l'Organisation des Nations Unies et dans les textes portant modification de cet article. Le Comité consultatif note qu'afin de faciliter les comparaisons avec le programme de travail et le projet de budget des autres organismes des Nations Unies, les dépenses de personnel sont indiquées, dans les différents chapitres des dépenses du projet de budget-programme, sous forme de montants nets après déduction des contributions du personnel. Le crédit global demandé au chapitre 35 correspond à la différence entre le montant brut et le montant net des traitements, soit 442 785 800 dollars pour 2008-2009.

XIV.3 Le Comité consultatif note que, selon la procédure budgétaire actuelle de l'Organisation, les montants qui sont retenus à la source au titre des contributions du personnel sont portés en recettes. De ce fait, le montant demandé au chapitre 35 est également inscrit au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel), où figurent aussi les contributions du personnel imputées aux activités productrices de recettes, soit 4 458 500 dollars, comme indiqué dans le projet de budget-programme (A/62/6 (Income sect. 1), par. IS1.1).

B. Prévisions de recettes

Chapitre premier des recettes Recettes provenant des contributions du personnel

	<i>Dollars É.-U.</i>
Prévisions du Secrétaire général	466 273 500
Prévisions révisées pour 2006-2007	440 787 500

IS1.1 Le montant des contributions du personnel inscrites au chapitre 35 des dépenses (Contributions du personnel) et au chapitre 3 des recettes (Services destinés au public) est de 466 273 500 dollars. Les recettes provenant des contributions du personnel qui ne sont pas utilisées à d'autres fins en vertu d'une décision expresse de l'Assemblée générale sont versées au Fonds de péréquation des impôts que l'Assemblée a constitué par sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955, et réparties entre les États Membres proportionnellement à la contribution de chacun au financement du budget ordinaire de l'exercice considéré (A/62/6 (Income sect. 1), par. IS1.2).

IS1.2 Le montant estimatif des recettes inscrites au chapitre premier des recettes est supérieur de 4 458 500 dollars aux dépenses prévues au chapitre 35 pour les contributions du personnel parce qu'il comprend les recettes provenant des contributions prélevées sur les émoluments des fonctionnaires occupant des postes dont le coût est imputé au chapitre 3 des recettes (Activités productrices de recettes), lesquelles sont inscrites au chapitre 3 des recettes.

Chapitre 2 des recettes Recettes générales

	<i>Dollars É.-U.</i>
Prévisions du Secrétaire général	47 934 700
Prévisions révisées pour 2006-2007	41 641 400

IS2.1 Les recettes prévues à ce chapitre sont celles qui proviennent des loyers, des remboursements au titre des services fournis aux institutions spécialisées, des intérêts bancaires, de la vente de matériel usagé, du remboursement de dépenses d'exercices antérieurs, des contributions des États non membres, des services de télévision et services analogues et des recettes accessoires. Comme il est indiqué dans le projet de budget-programme (voir A/62/6 (Income sect. 2), tableau IS2.1), le montant total des recettes générales prévues pour l'exercice biennal 2008-2009 est de 47 934 700 dollars, soit 6 293 300 dollars de plus que le montant approuvé pour 2006-2007 (41 641 700 dollars). Les augmentations prévues au titre des loyers (227 700 dollars), des intérêts bancaires (6 942 800 dollars), du remboursement de dépenses d'exercices antérieurs (425 400 dollars) et des contributions des États non membres (5 600 dollars) sont en partie compensées par les diminutions prévues au

titre du remboursement des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organismes (833 100 dollars), de la vente de matériel usagé (358 400 dollars), des services de télévision et services analogues (85 000 dollars) et des recettes accessoires (31 700 dollars).

IS2.2 Comme il est indiqué au paragraphe IS2.3 du projet de budget-programme, l'augmentation la plus importante, à savoir celle des intérêts bancaires (6,9 millions de dollars), a été calculée sur la base de l'expérience récente : les taux d'intérêt sont en hausse et l'Organisation dispose dans l'ensemble de liquidités suffisantes.

IS2.3 Le Comité consultatif note que l'augmentation nette des recettes locatives est le résultat d'augmentations au Siège (825 700 dollars), à Addis-Abeba (164 000 dollars), à Bangkok (8 800 dollars) et à Santiago (2 300 dollars) et d'une diminution de 773 100 dollars à Genève. Comme il est indiqué dans le projet de budget-programme, l'augmentation des recettes locatives au Siège tient principalement au relèvement des loyers et à l'augmentation du nombre de locataires. L'augmentation prévue à la Commission économique pour l'Afrique est due à l'augmentation de la superficie louée (853 mètres carrés supplémentaires) qui résulte des travaux de rénovation de la rotonde à la Maison de l'Afrique. Les augmentations prévues à Bangkok et à Santiago s'expliquent par le relèvement d'environ 5 % que prévoient les baux. La diminution nette des recettes locatives prévue à Genève tient principalement à ce que la Commission d'indemnisation des Nations Unies cessera ses activités durant l'exercice 2006-2007 et ne versera donc plus de loyer.

IS2.4 La diminution la plus importante, à savoir celle de 800 000 dollars au titre du remboursement des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organismes, s'explique principalement par la baisse prévue à l'Office des Nations Unies à Genève (1,3 million de dollars), qui a été calculée d'après les recettes effectivement perçues en 2006 au titre des services de conférence fournis aux institutions spécialisées et aux organisations intergouvernementales pour leurs réunions. À l'Office des Nations Unies à Vienne, la baisse des recettes provenant des sommes remboursées au titre des communications (57 700 dollars) s'explique par les mesures d'économie adoptées dans certains bureaux (par exemple la réduction des courses de plantons). L'augmentation prévue à Vienne (484 100 dollars) a trait aux sommes remboursées par les institutions spécialisées au titre de l'entretien des bâtiments. À la Commission économique pour l'Afrique, la baisse des sommes remboursées au titre des cours de langue (27 600 dollars), qui a été calculée sur la base des données antérieures, est en partie compensée par l'augmentation des recettes provenant des services de reproduction des documents (2 200 dollars).

IS2.5 Le Comité consultatif rappelle qu'il s'était déjà inquiété, au paragraphe IS2.4 de son précédent rapport, de voir que les recettes provenant des services de télévision et des services analogues ne cessaient de diminuer et avait demandé que des éléments d'information concernant la possibilité de recouvrer les sommes considérables qui avaient été investies soient fournis dans le prochain projet de budget. Il constate que les recettes provenant des services de télévision et des services analogues sont estimées à 50 000 dollars pour 2008-2009, soit 85 000 dollars de moins que le montant de 2006-2007 (135 000 dollars). **Le Comité constate que les informations qu'il avait demandées n'ont pas été fournies dans le projet de budget-programme. Il demande qu'elles soient communiquées à la Cinquième Commission et qu'une explication soit fournie.**

Chapitre 3 des recettes Services destinés au public

IS3.1 Le Comité consultatif constate, à la lecture des tableaux IS3.2 et IS3.3 du projet de budget-programme, que le Secrétaire général a estimé à 43 245 700 dollars le montant total des recettes brutes de l'exercice biennal 2008-2009 et à 42 113 600 dollars le montant total des dépenses à imputer sur les recettes, le montant net des recettes s'établissant donc à 1 132 100 dollars.

Montant net des recettes (après actualisation des coûts)

	<i>Dollars É.-U.</i>
Prévisions du Secrétaire général	1 132 100
Prévisions révisées pour 2006-2007	3 941 000

IS3.2 Le Comité consultatif note, à la lecture du paragraphe IS3.4 du projet de budget-programme, que la diminution du montant net des recettes prévues pour l'exercice biennal 2008-2009 (2 808 900 dollars) tient principalement à : a) la diminution des recettes provenant des services destinés aux visiteurs, des services de restauration, de la vente d'articles-cadeaux et de journaux et des opérations philatéliques, due à la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement au Siège en 2009, b) l'ouverture à Nairobi, en 2009, de services destinés aux visiteurs qui ne devraient pas générer de recettes avant plusieurs années, et c) une légère diminution des recettes nettes tirées de l'exploitation des garages et de la vente de publications. Cette diminution est en partie contrebalancée par une hausse modérée des recettes provenant de la vente de produits en relation avec la statistique et la démographie, ainsi que d'autres opérations commerciales.

Prévisions de dépenses

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général	42 113 600 ^a
Montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007	45 048 500
<p>Les propositions du Secrétaire général concernant les postes imputés au budget ordinaire sont récapitulées, par chapitre du budget, dans le tableau 5 de l'introduction du budget. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation de l'ensemble des postes, par source de financement et par classe.</p>	
<p>^a Aux taux de 2008-2009. Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2006-2007 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</p>	

IS3.3 Le Comité consultatif constate que le montant que le Secrétaire général propose d'inscrire au budget ordinaire au titre du chapitre 3 des recettes s'élève,

avant actualisation des coûts, à 39 954 400 dollars, ce qui représente une baisse de 5 094 100 dollars, ou 11,3 %, par rapport à l'exercice biennal 2006-2007 (voir A/62/6 (Income sect. 3), tableau IS3.3).

IS3.4 Le tableau IS3.1 indique, pour le budget ordinaire, le nombre de postes permanents et temporaires approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007, le nombre de postes actuellement vacants et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2008-2009.

Tableau IS3.1
Effectifs proposés

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007	102	2 P-5, 7 P-4, 3 P-3, 2 P-2/1, 9 GS (1°C), 77 GS (AC), 2 SS
Postes vacants au 31 mai 2007	14	1 P-5, 3 P-4, 2 GS (1°C), 8 GS (AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	97	2 P-5, 6 P-4, 4 P-3, 3 P-2/1, 10 GS (1°C), 70 GS (AC), 2 SS
Postes nouveaux	1	1 P-2 [Services destinés aux visiteurs (Nairobi)]
Suppressions	6	2 GS (AC) (Administration postale des Nations Unies) 4 GS (AC) (Vente des publications des Nations Unies)
Redéploiements	1	1 P-4, de l'Administration postale des Nations Unies aux services de restauration (New York)
Reclassements	2	1 P-4 à P-3 (Vente des publications des Nations Unies) 1 GS (AC) à GS (1°C) (Vente des publications des Nations Unies)
<i>Fonds extrabudgétaires</i>		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009	–	

Observations et recommandations concernant les postes

Postes nouveaux

IS3.5 Il est proposé de créer un poste P-2 au titre des services aux visiteurs (Nairobi) (A/62/6 (Income sect. 3), par. IS3.46 et IS3.48). **Étant donné la justification offerte par le Secrétaire général, le Comité consultatif recommande que la création de ce poste soit approuvée.**

Suppressions

IS3.6 Il est proposé de supprimer six postes, comme indiqué au tableau IS3.1. **Le Comité consultatif recommande que les suppressions proposées soient approuvées.**

Redéploiements

IS3.7 Il est proposé de redéployer un poste P-4 de l'Administration postale des Nations Unies aux services de restauration à New York (A/62/6 (Income sect. 3), par. IS3.13 et IS3.14). **Étant donné la justification offerte par le Secrétaire général, le Comité consultatif recommande que le redéploiement soit approuvé.**

Reclassements

IS3.8 Il est proposé de reclasser à P-3 un poste P-4 et de transformer en poste d'agent des services généraux (1^{re} classe) un poste d'agent des services généraux (Autres classes), les deux postes ayant trait à la vente des publications des Nations Unies. **Étant donné la justification offerte par le Secrétaire général, le Comité consultatif recommande que ces reclassements soient approuvés.**

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IS3.9 On trouvera à l'annexe V un tableau comparatif, par objet de dépense, des dépenses de l'exercice 2004-2005, des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007, des dépenses prévues pour 2006-2007 selon les informations fournies au Comité consultatif et des crédits demandés pour l'exercice 2008-2009.

IS3.10 Le montant de 20 620 800 dollars demandé au titre des objets de dépense autres que les postes pour 2008-2009 représente une diminution de 2 886 900 dollars (soit 12,2 %) par rapport à l'exercice biennal 2006-2007. **Pour les raisons données ci-dessous, le Comité consultatif recommande que le montant demandé au titre des objets de dépense autres que les postes soit réduit de 65 000 dollars et ramené à 20 555 800 dollars.**

IS3.11 Le montant prévu au titre des consultants et experts (85 000 dollars) représente une diminution de 34 600 dollars par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice biennal 2006-2007. Le Comité consultatif constate, à la lecture du paragraphe IS3.58, qu'un crédit de 65 000 dollars est demandé au titre des consultants et experts pour le programme 4 (Activités productrices de recettes du Département des affaires économiques et sociales) aux fins suivantes : a) recrutement de consultants par la Division de statistique, pour la poursuite du projet visant à améliorer la qualité des données stockées dans Comtrade et leur diffusion (35 000 dollars); et b) recrutement de consultants par la Division de la population pour l'amélioration des méthodes d'établissement des prévisions et projections démographiques se rapportant aux zones urbaines et rurales (30 000 dollars).

IS3.12 Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe IS3.8 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007³, il a dit que le montant prévu pour les consultants chargés d'activités de fond devrait être inscrit au chapitre 9 plutôt qu'au chapitre des recettes, et demandé que cette anomalie soit rectifiée dans les futurs projets de budget. Il constate que rien n'a été fait pour donner suite à cette recommandation. Il note en outre que le montant estimatif des dépenses engagées au titre des consultants et experts pour l'exercice biennal 2006-2007 est très inférieur au crédit demandé (55 700 dollars contre 119 600 dollars). **Par conséquent, le Comité consultatif recommande que le crédit demandé au titre des consultants et des experts pour l'exercice biennal**

2008-2009 soit réduit de 65 000 dollars. Il estime que les autres ressources nécessaires pourront être transférées du chapitre 9.

Autres observations et recommandations

IS3.13 Le Comité consultatif constate que le chapitre 3 des recettes du projet de budget-programme ne contient pas d'informations sur les mesures prises pour donner suite à ses observations et recommandations. **Le Comité demande que de telles informations soient communiquées à la Cinquième Commission et figurent dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011.**

Annexe I

Nombre de postes par source de financement et par catégorie ou classe

A. Nombre de postes (opérations de maintien de la paix non comprises)

	<i>Postes autorisés</i>						<i>Postes proposés</i>	
	<i>2002-2003</i>		<i>2004-2005</i>		<i>2006-2007</i>		<i>2008-2009</i>	
	<i>Nombre de postes</i>	<i>Pourcen- tage du total</i>						
Budget ordinaire – chapitres des dépenses								
SGA	27	0,3	30	0,3	30	0,3	29	0,3
SSG	19	0,2	21	0,2	22	0,2	23	0,2
D-2	81	0,9	86	0,9	92	0,9	100	1,0
D-1	246	2,7	254	2,6	256	2,6	267	2,7
Administrateurs	3 452	37,6	3 572	37,1	3 754	38,5	3 885	38,8
Agents des services généraux et catégories diverses	5 237	57,0	5 575	57,8	5 522	56,5	5 592	56,0
Total partiel	9 062	98,7	9 538	98,9	9 676	99,0	9 896	99,0
Budget ordinaire – chapitres des recettes								
Administrateurs	20	0,2	15	0,2	14	0,1	15	0,2
Agents des services généraux et catégories diverses	104	1,1	88	0,9	88	0,9	82	0,8
Total partiel	124	1,3	103	1,1	102	1,0	97	1,0
Total, budget ordinaire	9 186	100,0	9 641	100,0	9 778	100,0	9 993	100,0
Fonds extrabudgétaires, y compris ceux inscrits au compte d'appui^a								
SSG	3	–	3	–	4	–	4	–
D-2	35	0,5	34	0,4	32	0,3	35	0,3
D-1	137	1,9	157	1,8	170	1,7	174	1,7
Administrateurs	2 517	34,7	2 980	33,8	3 287	33,5	3 585	34,6
Agents des services généraux et catégories diverses	4 568	62,9	5 634	64,0	6 334	64,5	6 555	63,4
Total	7 260	100,0	8 808	100,0	9 827	100,0	10 353	100,0
Tribunaux internationaux^b								
SGA	1	0	2	0,1	2	0,1		
SSG	2	0,1	2	0,1	2	0,1		
D-2	2	0,1	2	0,1	2	0,1		
D-1	8	0,4	8	0,4	8	0,4		

	<i>Postes autorisés</i>						<i>Postes proposés</i>	
	<i>2002-2003</i>		<i>2004-2005</i>		<i>2006-2007</i>		<i>2008-2009</i>	
	<i>Nombre de postes</i>	<i>Pourcentage du total</i>						
Administrateurs	875	42,9	848	41,8	848	41,8		
Agents des services généraux et catégories diverses	1 151	56,5	1 164	57,5	1 164	57,5	Non disponible	
Total	2 039	100,0	2 026	100,0	2 026	100,0		

^a Nombre estimatif de postes pour l'exercice biennal 2008-2009, révisé à la suite de l'approbation par l'Assemblée générale du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour 2007/08.

^b Avant l'exercice biennal 2002-2003, les tribunaux internationaux avaient un exercice budgétaire annuel; par conséquent, pour les périodes antérieures à 2002-2003, seul le nombre total de postes approuvé pour les années impaires est indiqué, à des fins de comparaison. Les postes du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) qui ont été approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007 et ceux estimés pour l'exercice biennal 2008-2009, s'agissant du contrôle interne des tribunaux, figurent dans la rubrique « Fonds extrabudgétaires, y compris ceux inscrits au compte d'appui », par souci de cohésion avec la présentation du projet de budget-programme pour 2008-2009.

B. Postes civils autorisés, ensemble des opérations de maintien de la paix^a

	<i>Pour l'exercice terminé le 30 juin</i>								
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Personnel recruté sur le plan international^b									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									
SGA	8	8	8	8	12	11	11	10	9
SSG	17	18	17	16	23	27	23	23	21
D-2	28	31	32	27	40	44	42	41	42
D-1	91	91	99	75	94	124	126	128	131
P-5	225	269	285	202	276	338	345	356	392
P-4	604	689	739	594	665	920	970	991	1 035
P-3	748	933	996	783	948	1 227	1 302	1 366	1 340
P-2/P-1	111	163	183	175	238	308	352	370	343
Total partiel	1 832	2 202	2 359	1 880	2 296	2 999	3 171	3 285	3 313
Agents des services généraux									
1 ^{re} classe	38	35	37	26	24	45	42	41	37
Autres classes	826	858	929	706	808	1 019	956	837	876
Total partiel	864	893	966	732	832	1 064	998	878	913
Service mobile	1 288	1 443	1 594	1 412	1 735	1 978	2 253	2 658	2 527
Service de sécurité	90	96	96	96	117	161	173	122	113
Total, personnel recruté sur le plan international	4 074	4 634	5 015	4 120	4 980	6 202	6 595	6 943	6 866
Personnel recruté sur le plan national ^c	8 551	9 820	10 201	8 636	8 423	9 193	10 829	13 617	12 834
Total général	12 625	14 454	15 216	12 756	13 403	15 395	17 424	20 560	19 700

^a Effectifs maxima autorisés pour la période considérée.

^b Non compris les postes destinés à du personnel temporaire autre que pour les réunions.

^c Y compris, le cas échéant, les administrateurs recrutés sur le plan national.

C. Postes cofinancés

	Postes autorisés						Postes proposés	
	2002-2003		2004-2005		2006-2007		2008-2009	
	Nombre de postes	Pourcentage du total	Nombre de postes	Pourcentage du total	Nombre de postes	Pourcentage du total	Nombre de postes	Pourcentage du total
Chapitre 2, Affaires de l'Assemblée général et du Conseil économique et social et gestion des conférences								
SGA	–	–	–	–	–	–	–	–
SSG	–	–	–	–	–	–	–	–
D-2	–	–	–	–	–	–	–	–
D-1	1	0,6	1	0,6	1	0,6	1	0,6
Administrateurs	80	46,2	80	46,2	80	46,8	88	50,0
Agents des services généraux et catégories diverses	92	53,2	92	53,2	90	52,6	87	49,4
Total partiel	173	100,0	173	100,0	171	100,0	176	100,0
Chapitre 13, Centre du commerce international CNUCED/OMC								
SGA	–	–	–	–	–	–	–	–
SSG	1	0,7	1	0,6	1	0,6	1	0,6
D-2	1	0,7	1	0,6	1	0,6	1	0,6
D-1	4	2,7	4	2,5	4	2,6	4	2,6
Administrateurs	68	45,9	73	46,5	74	47,4	74	47,4
Agents des services généraux et catégories diverses	74	50,0	78	49,8	76	48,8	76	48,8
Total partiel	148	100,0	157	100,0	156	100,0	156^a	100,0
Chapitre 30, Activités administratives cofinancées								
SGA	–	–	–	–	–	–	–	–
SSG	1	0,2	–	–	–	–	–	–
D-2	3	0,7	3	3,8	3	3,8	3	3,7
D-1	7	1,7	4	5,0	4	5,0	4	4,9
Administrateurs	144	35,4	32	40,0	32	40,0	35	43,2
Agents des services généraux et catégories diverses	252	62,0	41	51,3	41	51,2	39	48,2
Total partiel	407^b	100,0	80	100,0	80	100,0	81	100,0
Chapitre 33, Sûreté et sécurité								
SGA	–	–	–	–	–	–	–	–
SSG	–	–	–	–	–	–	–	–
D-2	–	–	1	0,1	1	0,1	1	0,1

	<i>Postes autorisés</i>						<i>Postes proposés</i>	
	<i>2002-2003</i>		<i>2004-2005</i>		<i>2006-2007</i>		<i>2008-2009</i>	
	<i>Nombre de postes</i>	<i>Pourcentage du total</i>						
D-1	–	–	1	0,1	1	0,1	1	0,1
Administrateurs	–	–	298	35,2	298	35,2	298	35,2
Agents des services généraux et catégories diverses	–	–	547	64,6	547	64,6	547	64,6
Total partiel	–	–	847	100,0	847	100,0	847	100,0
Total	728		1 257		1 254		1 260	

^a Correspond au nombre de postes autorisé au chapitre 13 pour l'exercice biennal 2006-2007. En vertu des arrangements en vigueur, le chapitre 13 du projet de budget pour l'exercice biennal 2008-2009 sera présenté en détail à l'Assemblée générale à l'automne 2007.

^b Y compris les postes du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, qui, en 2002-2003, étaient cofinancés et par conséquent comptabilisés au chapitre 30 (Activités administratives cofinancées).

Annexe II

Récapitulatif des modifications proposées concernant les postes permanents et les postes temporaires

A. Postes dont la suppression est proposée

Chapitre 1. Politique, direction et coordination d'ensemble

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés 1 Secrétaire général adjoint, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 3 agents des services généraux (1^{re} classe : 1; Autres classes : 2)

Chapitre 2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences

Planification, gestion et coordination des services de conférence (New York) 2 agents des services généraux (Autres classes)

Services des séances et de publication (New York) 4 agents des services généraux (Autres classes)

Services de documentation (New York) 1 agent des services généraux (Autres classes)

Chapitre 3. affaires politiques

Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient 2 agents locaux

Chapitre 5. Opérations de maintien de la paix

Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve 5 agents du service mobile

Chapitre 17. Développement économique et social en Afrique

Bureau des commissions régionales à New York 1 agent des services généraux (1^{re} classe)

Chapitre 18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

Appui au programme 3 agents locaux

Chapitre 19. Développement économique en Europe

Statistiques 1 agent des services généraux (Autres classes)

Chapitre 20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

Appui au programme 1 P-2, 1 agent local

Chapitre 27. Information

Services de la communication stratégique 5 agents locaux

Chapitre 28E. Administration (Genève)

Direction exécutive et administration 1 P-4

B. Postes dont la création est proposée**Chapitre 1. Politique, direction et coordination d'ensemble**

Bureau de la déontologie 1 P-3, 1 P-2, 1 agent des services généraux (1^{re} classe)

Chapitre 2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences

Planification, gestion et coordination des services de conférence (New York) 1 D-2, 1 P-4, 1 P-2

Services de documentation (New York) 7 P-5

Planification, gestion et coordination des services de conférence (Nairobi) 1 P-5, 3 P-3, 1 P-2

Services de documentation (Nairobi) 1 P-5

Services des séances et de publication (Nairobi) 1 P-5

Chapitre 3. Affaires politiques

Prévention, maîtrise et règlement des conflits 1 D-1, 1 P-3

Affaires du Conseil de sécurité 1 P-4

Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient 2 administrateurs recrutés sur le plan national

Bureau d'appui à la consolidation de la paix 2 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 2 agents des services généraux (Autres classes)

Chapitre 5. Opérations de maintien de la paix

Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve 18 agents locaux

Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan 3 agents locaux

Chapitre 6. Utilisations pacifiques de l'espace

Bureau des affaires spatiales 1 P-3

Chapitre 7. Cour internationale de justice

Greffes 1 P-5, 9 P-2, 1 agent des services généraux (Autres classes)

Chapitre 8. Affaires juridiques

Direction exécutive et administration	1 P-5
Chapitre 11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	
Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	1 P-4
Chapitre 12. Commerce et développement	
Investissement, entreprises et technologie	1 P-3
Chapitre 16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	
Services pour l'élaboration des politiques et l'adhésion aux traités	1 P-3, 1 P-2
Chapitre 17. Développement économique et social en Afrique	
Direction exécutive et administration	1 P-4
Activités sous-régionales de développement	8 P-4, 5 agents locaux
Bureau des commissions régionales à New York	1 P-3
Chapitre 18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	
Environnement et développement durable	1 P-3
Appui au programme	2 administrateurs recrutés sur le plan national
Chapitre 19. Développement économique en Europe	
Statistiques	1 P-2
Chapitre 20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	
Appui au programme	2 administrateurs recrutés sur le plan national
Chapitre 23. Droits de l'homme	
Direction exécutive et administration	1 D-1, 1 P-4, 2 agents des services généraux (1 ^{re} classe)
Droit au développement, recherche et analyse	1 D-1, 2 P-4, 2 agents des services généraux (Autres classes)
Appui aux organes et organismes de défense des droits de l'homme	1 D-1, 1 P-5, 4 P-4, 2 P-3, 3 agents des services généraux (Autres classes)
Services consultatifs, établissement des faits et activités hors siège	1 D-2, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3

Appui aux procédures thématiques d'établissement de faits relatifs aux droits de l'homme	1 D-2, 2 P-5, 3 P-4, 2 agents des services généraux (Autres classes)
Appui au programme	1 P-5, 1 P-3, 1 agent des services généraux (Autres classes)
Chapitre 25. Réfugiés de Palestine	
Éducation	1 P-4, 1 P-3
Chapitre 26. Aide humanitaire	
Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence	1 P-5, 1 P-4, 1 P-3
Chapitre 27. Information	
Services de la communication stratégique	5 administrateurs recrutés sur le plan national
Chapitre 28B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	
Direction exécutive et administration	1 D-2, 1 P-4
Planification des programmes et établissement du budget	1 P-5
Comptabilité générale, contributions et information financière	1 P-4, 1 agent des services généraux (Autres classes)
Service de l'informatique financière	1 D-1
Chapitre 28C. Bureau de la gestion des ressources humaines	
Recrutement et affectations	1 D-2, 1 P-5
Chapitre 28D. Bureau des services centraux d'appui	
Service des technologies de l'information et des communications	1 P-4, 2 P-3
Chapitre 28E. Administration (Genève)	
Planification des programmes, budget et comptabilité	1 P-4
Chapitre 28G. Administration (Nairobi)	
Direction exécutive et administration	2 agents locaux
Planification des programmes, budget et comptabilité	8 agents locaux
Gestion des ressources humaines	6 agents locaux
Services d'appui	2 P-3, 1 administrateur recruté sur le plan national, 17 agents locaux
Chapitre 29. Contrôle interne	
Direction exécutive et administration	1 P-5, 1 P-3
Audit interne	2 D-1, 2 P-5, 8 P-4, 6 P-3, 1 P-2

Inspection et évaluation	1 D-2, 5 P-3, 6 P-2, 2 agents des services généraux (Autres classes)
Investigations	1 D-1, 1 P-5, 6 P-4, 2 P-3, 4 P-2, 2 agents des services généraux (Autres classes)
Appui au programme	3 agents des services généraux (Autres classes)
Chapitre 33. Sûreté et sécurité	
Direction exécutive et administration	1 P-2
Appui aux bureaux extérieurs	1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 2 agents des services généraux (Autres classes)

Annexe III

Transferts de postes proposés entre chapitres de dépenses du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>						<i>Agents des services généraux et catégories apparentées</i>					Total	
	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>	Total partiel	<i>1^{re} classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Service mobile</i>		Total partiel
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	1	1	1	3	4	1	11	5	29	–	–	34	45
4. Désarmement	–	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	–	1
5. Opérations de maintien de la paix	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1	1
8. Affaires juridiques	–	–	–	1	2	–	3	1	2	–	–	3	6
9. Affaires économiques et sociales	–	–	–	1	–	–	1	–	1	–	–	1	2
12. Commerce et développement	–	1	2	4	2	1	10	–	5	–	–	5	15
14. Environnement	1	–	1	2	1	–	5	–	–	–	–	–	5
15. Établissements humains	–	–	2	4	3	1	10	–	–	2	–	2	12
16. Contrôle international des drogues et prévention du crime et justice pénale	–	–	–	–	–	–	–	2	2	–	–	4	4
17. Développement économique et social en Afrique	–	1	4	6	4	1	16	–	–	12	–	12	28
18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	–	–	1	4	4	5	14	–	–	13	–	13	27
20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	–	–	–	2	3	2	7	–	–	6	–	6	13
21. Développement économique et social en Asie occidentale	–	1	3	5	1	3	13	–	–	19	1	20	33
23. Droits de l'homme	–	–	3	1	2	–	6	–	3	–	–	3	9
25. Réfugiés de Palestine	–	1	1	–	–	–	2	–	–	–	–	–	2
27. Information	–	–	–	2	4	7	13	–	10	–	–	10	23
28A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	–	–	2	1	–	–	3	–	–	–	–	–	3
28B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	–	–	1	1	–	–	2	1	3	–	–	4	6
28C. Bureau de la gestion des ressources humaines	–	2	6	12	6	4	30	4	37	–	–	41	71
28F. Administration (Vienne)	–	–	1	–	–	–	1	–	–	–	–	–	1
28G. Administration (Nairobi)	–	1	–	1	4	2	8	–	–	2	–	2	10

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>						<i>Agents des services généraux et catégories apparentées</i>					Total	
	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>	Total partiel	<i>1^{re} classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Service mobile</i>		Total partiel
29. Contrôle interne	-	-	2	1	1	-	4	-	1	-	-	1	5
Total	2	8	30	52	41	27	160	13	93	55	1	162	322

Annexe IV

Mécanismes de partage des coûts pour les activités administratives cofinancées

1. Les activités administratives cofinancées par les organismes qui appliquent le régime commun des Nations Unies sont celles de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), du Corps commun d'inspection (CCI) et de son secrétariat et du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (CCS). Il est fait appel à deux méthodes, connues sous les noms de « formule CCQA (Comité consultatif pour les questions administratives) » et « formule CCI », pour déterminer la part qui revient à chaque organisation dans les coûts afférents aux organes cofinancés. Ces formules s'établissent comme suit :

a) Formule CCQA – les coûts sont répartis en fonction du nombre de fonctionnaires titulaires d'un engagement d'au moins un an, tel qu'indiqué dans les dernières statistiques du secrétariat du CCS concernant les fonctionnaires;

b) Formule CCI – les coûts sont répartis en fonction des dépenses des organisations participantes consignées dans les derniers états financiers vérifiés, à l'exception des dépenses suivantes :

- i) Les dépenses relatives au maintien de la paix;
- ii) Les dépenses en nature (y compris la valeur des biens donnés).

2. Les pourcentages du coût des activités cofinancées revenant aux différentes organisations sont calculés comme suit :

- a) Pour la CFPI, selon la formule CCQA;
- b) Pour le CCI, selon la formule CCI;

c) Pour le CCS : à la création du CCS, en 2000, les quotes-parts au budget de son secrétariat ont été établies selon une combinaison des formules CCI et CCQA, étant entendu que les comités de haut niveau sur les programmes et la gestion, nouvellement créés, exécuteraient la plupart des activités qui relevaient par le passé du Comité administratif de coordination et de ses organes interorganisations.

En juillet 2005, le Comité de haut niveau sur la gestion/Réseau Finances et budget a étudié les méthodes utilisées pour répartir les coûts des activités cofinancées, et a conclu que les formules utilisées pour le CCI et pour la CFPI étaient adéquates, pourvu que l'on utilise les dernières données de référence disponibles. Toutefois, le Réseau a jugé nécessaire de revoir la formule appliquée pour le secrétariat du CCS.

Le Comité de haut niveau sur la gestion/Réseau Finances et budget a par la suite approuvé pour le partage des dépenses du secrétariat du CCS, une formule révisée qui est fondée à 50 % sur les effectifs (tels qu'ils ressortent des dernières statistiques relatives au personnel) et à 50 % sur les dépenses totales (telles qu'elles ressortent des derniers états financiers vérifiés, déduction faite des dépenses en nature, et non compris les dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix). Cette formule révisée est appliquée depuis l'exercice biennal 2006-2007 pour calculer la part de chaque organisme dans le budget du secrétariat du CCS.

3. Le tableau 1 indique la part de l'Organisation des Nations Unies dans le budget des activités cofinancées, telle qu'elle apparaît dans le projet de budget-programme depuis 2004-2005. La part qui revient aux organisations participantes dans les projets de budget de la CFPI, du CCI et du secrétariat du CCS pour 2008-2009 a été calculée selon les pourcentages retenus pour l'exercice biennal 2006-2007. Elle a été établie en fonction des statistiques sur les fonctionnaires disponibles au 31 décembre 2004 et des données sur les dépenses de 2002-2003, qui constituaient les dernières données disponibles en février 2006 (voir le tableau 2). La répartition des coûts sera révisée lorsque des données plus récentes seront disponibles.

Tableau 1

Répartition des coûts afférents aux activités cofinancées : part de l'ONU, en pourcentage, telle qu'elle apparaît dans le projet de budget-programme

	2004-2005	2006-2007	2008-2009
CFPI	37,7	37,4	37,4
CCI	31,7	23,9	23,9
CCS	36,1	30,7	30,7

Note : Ces chiffres varient durant l'exercice biennal, à mesure que des données plus récentes sur le personnel et les dépenses deviennent disponibles.

Tableau 2

Part des organisations participantes dans les budgets de 2006-2007 des organes cofinancés

(En pourcentage)

	CFPI ^a	CCI ^b	CCS
Organisation des Nations Unies ^c	37,4	23,9	30,7
UNICEF	10,1	9,3	9,7
PNUD	8,3	20,2	14,2
FUNAP	1,9	2,7	2,3
PAM	4,9	11,4	8,2
OIT ^d	4,8	2,6	3,7
FAO	6,6	4,7	5,7
UNESCO	4,0	4,0	4,0
OACI	1,5	1,2	1,3
OMS ^e	9,2	10,6	9,9
UPU	0,3	0,2	0,2
UIT	1,5	2,0	1,7
OMM	0,5	0,5	0,5
OMI	0,6	0,4	0,5
OMPI	1,7	1,5	1,6
FIDA	0,6	1,0	0,8

	<i>CFPI^a</i>	<i>CCI^b</i>	<i>CCS</i>
ONUDI	1,2	1,2	1,2
UNOPS	1,0	0,3	0,7
AIEA	3,8	2,4	3,1
OMT	0,2	0,1	0,1
Total	100,0	100,0	100,0

^a La répartition des coûts de la CFPI est fondée sur des données datant du 31 décembre 2004, telles que consignées au tableau 1A des statistiques sur les fonctionnaires publiées par le secrétariat du CCS.

^b La répartition des coûts du CCI est fondée sur des données de 2002-2003 relatives aux dépenses.

^c Les chiffres de l'ONU concernent l'ONU, l'UNITAR, le CCI, la CFPI, la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, la CIJ, l'UNU, le HCR et l'UNRWA.

^d Comprend le Centre international de perfectionnement professionnel et technique.

^e Comprend l'OPS et ONUSIDA.

Annexe V

Objets de dépense autres que les postes

(En milliers de dollars des États-Unis)

A. Par chapitre du budget

Chapitre 1. Politique, direction et coordination d'ensemble^a

Objet de dépense	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses au 31 mai 2007	Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007	Total des dépenses prévues	Solde projeté	Montant estimatif
Autres dépenses de personnel	3 191,2	4 357,8	4 357,8	1 562,9	4 688,3	(330,5)	3 091,9
Consultants et experts	413,7	1 507,7	1 507,7	32,8	1 430,3	77,4	329,9
Frais de voyage des représentants	6 401,9	7 187,4	7 187,4	2 043,7	7 467,3	(279,9)	7 145,4
Frais de voyage du personnel	3 795,2	3 662,0	3 662,0	824,5	4 033,9	(371,9)	3 326,8
Services contractuels	4 356,9	4 693,2	4 693,2	2 319,2	4 692,0	1,2	4 707,4
Frais généraux de fonctionnement	1 540,7	1 163,9	1 163,9	467,3	1 458,0	(294,1)	1 124,4
Dépenses de représentation	329,0	481,3	481,3	226,2	460,9	20,4	479,3
Fournitures et accessoires	127,7	167,1	167,1	79,1	175,4	(8,3)	155,6
Mobilier et matériel	208,0	227,5	227,5	91,3	233,1	(5,6)	175,2
Subventions et contributions	8 224,6	10 524,1	10 524,1	2 845,3	10 425,5	98,6	10 563,2
Émoluments des non-fonctionnaires	443,4	402,2	402,2	55,5	402,1	0,1	402,2
Total	29 032,3	34 374,2	34 374,2	10 547,8	35 466,8	(1 092,6)	31 501,3

^a On trouvera à l'annexe V.B une ventilation détaillée des dépenses afférentes au chapitre premier.

Chapitre 2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences

Objet de dépense	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses au 31 mai 2007	Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007	Total des dépenses prévues	Solde projeté	Montant estimatif
Autres dépenses de personnel	47 301,6	67 355,5	35 730,0	28 353,1	64 083,1	3 272,4	53 407,3
Frais de voyage des représentants	307,1	314,4	190,8	56,1	246,9	67,5	314,4

Objet de dépense	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses au 31 mai 2007	Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007	Total des dépenses prévues	Solde projeté	Montant estimatif
Frais de voyage du personnel	707,5	338,4	514,8	4,6	519,4	(181,0)	338,4
Services contractuels	10 335,6	15 047,0	9 190,1	5 498,4	14 688,5	358,5	14 108,9
Frais généraux de fonctionnement	6 886,3	7 874,2	3 623,4	4 125,9	7 749,3	124,9	8 738,0
Dépenses de représentation	5,8	7,9	4,6	3,1	7,7	0,2	7,9
Fournitures et accessoires	6 120,8	10 418,9	4 623,8	5 082,6	9 706,4	712,5	8 061,6
Mobilier et matériel	9 043,5	5 413,9	2 105,8	3 043,3	5 149,1	264,8	4 890,2
Subventions et contributions	12 112,2	14 477,2	8 229,0	5 533,3	13 762,2	715,0	12 256,4
Total	92 820,4	121 247,4	64 212,3	51 700,4	115 912,7	5 334,7	102 123,1

Chapitre 3. Affaires politiques^a

Objet de dépense	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses au 31 mai 2007	Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007	Total des dépenses prévues	Solde projeté	Montant estimatif
Autres dépenses de personnel	1 427,9	2 821,4	1 629,8	2 177,7	3 807,5	(986,1)	1 724,5
Consultants et experts	1 533,0	510,6	216,4	203,5	419,9	90,7	694,6
Frais de voyage des représentants	851,2	1 196,5	845,3	292,4	1 137,7	58,8	1 196,5
Frais de voyage du personnel	2 305,1	2 487,1	2 161,2	758,9	2 920,1	(433,0)	3 245,2
Services contractuels	347,7	876,0	671,5	421,3	1 092,8	(216,8)	802,1
Frais généraux de fonctionnement	2 866,8	3 278,6	2 021,2	1 388,3	3 409,5	(130,9)	3 712,8
Dépenses de représentation	61,5	106,0	74,7	23,5	98,2	7,8	97,5
Fournitures et accessoires	350,7	445,7	181,6	77,1	258,7	187,0	505,6
Mobilier et matériel	916,4	1 288,7	459,6	1 227,5	1 687,1	(398,4)	837,1
Subventions et contributions	–	–	52,7	(52,7)	–	–	–
Amélioration des locaux	–	5,0	–	5,0	5,0	–	10,0
Total	10 660,3	13 015,6	8 314,0	6 522,5	14 836,5	(1 820,9)	12 825,9

^a On trouvera à l'annexe V.C une ventilation détaillée des dépenses afférentes au chapitre 3.

Chapitre 4. Désarmement

Objet de dépense	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses au 31 mai 2007	Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007	Total des dépenses prévues	Solde projeté	Montant estimatif
Autres dépenses de personnel	534,1	262,6	226,1	157,9	384,0	(121,4)	350,4
Consultants et experts	1 213,5	2 223,7	1 330,6	593,8	1 924,4	299,3	2 129,7
Frais de voyage du personnel	365,8	347,8	384,0	131,4	515,4	(167,6)	342,3
Services contractuels	7,5	35,7	7,0	22,0	29,0	6,7	29,7
Frais généraux de fonctionnement	229,6	288,4	120,9	165,0	285,9	2,5	276,5
Dépenses de représentation	14,5	15,5	2,5	3,0	5,5	10,0	10,5
Fournitures et accessoires	32,7	31,1	22,6	8,0	30,6	0,5	26,7
Mobilier et matériel	106,1	101,7	33,4	68,3	101,7	–	71,8
Subventions et contributions	1 506,2	1 864,0	1 088,8	600,0	1 688,8	175,2	1 864,0
Total	4 010,0	5 170,5	3 215,9	1 749,4	4 965,3	205,2	5 101,6

Chapitre 5. Opérations de maintien de la paix

Objet de dépense	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses au 31 mai 2007	Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007	Total des dépenses prévues	Solde projeté	Montant estimatif
Autres dépenses de personnel	12 893,3	12 976,8	9 644,4	4 237,2	13 881,6	(904,8)	12 567,3
Consultants et experts	111,7	–	13,0	–	13,0	(13,0)	–
Frais de voyage du personnel	4 281,3	3 362,2	3 315,8	447,5	3 763,3	(401,1)	3 521,0
Services contractuels	166,8	97,3	9,2	3,8	13,0	84,3	97,3
Frais généraux de fonctionnement	7 012,9	5 861,4	4 894,7	2 320,2	7 214,9	(1 353,5)	5 948,4
Dépenses de représentation	16,2	18,8	5,4	13,4	18,8	–	18,8
Fournitures et accessoires	2 102,6	2 384,7	1 436,9	979,4	2 416,4	(31,7)	2 143,1
Mobilier et matériel	5 444,1	3 471,3	1 233,8	1 144,4	2 268,0	1 203,3	3 265,9
Total	32 028,8	28 172,5	20 553,3	9 145,9	29 589,0	(1 416,5)	27 561,8

Chapitre 6. Utilisations pacifiques de l'espace

Objet de dépense	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses au 31 mai 2007	Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007	Total des dépenses prévues	Solde projeté	Montant estimatif
Autres dépenses de personnel	20,0	41,7	2,0	39,5	41,5	0,2	20,0
Consultants et experts	–	13,8	–	13,8	13,8	–	4,8
Frais de voyage du personnel	174,5	145,4	87,9	59,0	146,9	(1,5)	132,0
Services contractuels	63,3	52,4	28,3	23,5	51,8	0,6	46,4
Frais généraux de fonctionnement	50,6	55,6	55,5		55,5	0,1	55,6
Dépenses de représentation	3,6	3,8	2,3	1,5	3,8	0,0	3,8
Mobilier et matériel	37,0	45,7	9,9	35,0	44,9	0,8	31,7
Subventions et contributions	790,1	854,1	406,8	443,2	850,0	4,1	854,1
Total	1 139,1	1 212,5	592,7	615,5	1 208,2	4,4	1 148,4

Chapitre 7. Cour internationale de Justice

Objet de dépense	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses au 31 mai 2007	Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007	Total des dépenses prévues	Solde projeté	Montant estimatif
Autres dépenses de personnel	1 455,5	1 821,9	1 382,4	434,0	1 816,4	5,5	2 024,2
Émoluments des non-fonctionnaires	8 732,6	9 361,9	7 244,3	3 324,6	10 568,9	(1 207,0)	9 394,7
Consultants et experts	111,9	44,0	31,0	13,0	44,0	–	124,4
Frais de voyage du personnel	59,8	83,5	39,2	32,4	71,6	11,9	83,5
Services contractuels	1 119,9	1 102,2	385,0	717,2	1 102,2	–	1 218,4
Frais généraux de fonctionnement	3 245,0	3 191,0	2 463,7	947,5	3 411,2	(220,2)	3 063,6
Dépenses de représentation	11,7	19,3	15,7	3,6	19,3	–	18,0
Fournitures et accessoires	367,7	437,2	299,4	137,8	437,2	–	437,2
Mobilier et matériel	482,4	454,2	246,7	207,5	454,2	–	454,2
Total	15 586,5	16 515,2	12 107,4	5 817,6	17 925,0	(1 409,8)	16 818,2

Chapitre 8. Affaires juridiques

Objet de dépense	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses au 31 mai 2007	Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007	Total des dépenses prévues	Solde projeté	Montant estimatif
Autres dépenses de personnel	162,8	211,2	134,3	76,0	210,3	0,9	211,2
Émoluments des non-fonctionnaires	–	0,1	–	–	–	0,1	0,1
Consultants et experts	493,3	609,0	269,9	200,0	469,9	139,1	606,7
Frais de voyage des représentants	1 600,7	1 645,5	1 524,5	120,0	1 644,5	1,0	1 645,5
Frais de voyage du personnel	851,2	1 107,1	943,5	163,0	1 106,5	0,6	1 131,4
Services contractuels	1 383,2	1 701,0	679,0	440,0	1 119,0	582,0	1 349,0
Frais généraux de fonctionnement	587,4	700,9	448,7	402,5	851,2	(150,3)	809,3
Dépenses de représentation	8,2	8,7	4,4	3,0	7,4	1,3	8,7
Fournitures et accessoires	217,5	244,8	220,5	24,3	244,8	–	242,2
Mobilier et matériel	230,5	300,1	145,4	120,0	265,4	34,7	300,1
Subventions et contributions	383,1	437,1	434,3	–	434,3	2,8	437,1
Total	5 917,9	6 965,5	4 804,5	1 548,8	6 353,3	612,2	6 741,3

Chapitre 9. Affaires économiques et sociales

Objet de dépense	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses au 31 mai 2007	Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007	Total des dépenses prévues	Solde projeté	Montant estimatif
Autres dépenses de personnel	1 079,6	1 576,7	598,7	400,0	998,7	578,0	1 303,9
Émoluments des non-fonctionnaires	–	0,2	0,1	–	0,1	0,1	–
Consultants et experts	3 859,8	4 583,1	2 245,1	1 900,0	4 145,1	438,0	4 823,1
Frais de voyage des représentants	3 169,1	4 266,6	3 418,1	650,0	4 068,1	198,5	2 567,8
Frais de voyage du personnel	2 041,7	2 202,5	1 902,8	550,0	2 452,8	(250,3)	2 217,5
Services contractuels	869,1	2 026,3	2 110,2	200,0	2 310,2	(283,9)	2 086,4
Frais généraux de fonctionnement	2 147,2	2 852,9	841,2	2 000,0	2 841,2	11,7	2 913,6
Dépenses de représentation	22,5	24,5	12,7	10,0	22,7	1,8	22,6
Fournitures et accessoires	308,5	325,8	175,2	125,0	300,2	25,6	323,5

Objet de dépense	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses au 31 mai 2007	Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007	Total des dépenses prévues	Solde projeté	Montant estimatif
Mobilier et matériel	739,8	879,9	349,0	475,0	824,0	55,9	797,0
Amélioration des locaux	1,1	–	–	–	–	–	–
Subventions et contributions	1 792,5	2 360,9	2 306,4	54,5	2 360,9	–	1 318,7
Total	16 030,9	21 099,4	13 959,5	6 364,5	20 324,0	775,4	18 374,1

Chapitre 10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

Objet de dépense	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses au 31 mai 2007	Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007	Total des dépenses prévues	Solde projeté	Montant estimatif
Autres dépenses de personnel	2,6	98,6	22,1	69,7	91,8	6,8	98,6
Consultants et experts	98,6	98,3	31,0	65,0	96,0	2,3	180,5
Frais de voyage du personnel	176,1	217,1	136,3	102,5	238,8	(21,7)	197,8
Services contractuels	42,9	54,7	21,8	32,9	54,7	–	78,5
Frais généraux de fonctionnement	61,1	144,0	65,4	60,0	125,4	18,6	95,0
Dépenses de représentation	1,5	2,0	0,5	1,5	2,0	–	2,0
Fournitures et accessoires	14,1	7,5	8,5	5,0	13,5	(6,0)	16,6
Mobilier et matériel	16,1	34,1	7,3	26,8	34,1	–	46,2
Total	413,0	656,3	292,9	363,4	656,3	–	715,2

Chapitre 11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Objet de dépense	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses au 31 mai 2007	Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007	Total des dépenses prévues	Solde projeté	Montant estimatif
Autres dépenses de personnel	236,1	426,9	283,2	–	283,2	143,7	371,9
Consultants et experts	637,7	756,2	332,0	–	332,0	424,2	725,2
Frais de voyage du personnel	451,4	453,8	430,0	–	430,0	23,8	458,8

Objet de dépense	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses au 31 mai 2007	Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007	Total des dépenses prévues	Solde projeté	Montant estimatif
Services contractuels	318,4	457,7	249,1	–	249,1	208,6	435,7
Frais généraux de fonctionnement	84,6	205,1	51,7	–	51,7	153,4	236,4
Dépenses de représentation	0,2	2,3	1,0	–	1,0	1,3	2,3
Fournitures et accessoires	17,7	21,6	16,8	–	16,8	4,8	21,6
Mobilier et matériel	26,3	44,6	10,1	–	10,1	34,5	39,9
Subventions et contributions		–	0,1	–	0,1	(0,1)	–
Total	1 772,4	2 368,2	1 374,0	–	1 374,0	994,2	2 291,8

Chapitre 12. Commerce et développement^a

Objet de dépense	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses au 31 mai 2007	Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007	Total des dépenses prévues	Solde projeté	Montant estimatif
Autres dépenses de personnel	1 179,0	1 218,1	555,2	605,0	1 160,2	57,9	1 218,1
Consultants et experts	1 797,2	1 752,8	975,0	681,5	1 656,5	96,3	1 722,9
Frais de voyage des représentants	292,0	404,1	242,6	120,0	362,6	41,5	432,1
Frais de voyage du personnel	1 333,6	1 309,5	1 081,3	309,3	1 390,6	(81,1)	1 309,5
Services contractuels	135,6	316,5	22,9	104,5	127,4	189,1	291,5
Frais généraux de fonctionnement	2 378,6	2 503,0	1 613,7	843,7	2 457,4	45,6	2 503,0
Dépenses de représentation	33,7	48,4	37,9	14,0	51,9	(3,5)	48,4
Fournitures et accessoires	1 554,5	1 611,1	1 442,2	311,2	1 753,4	(142,3)	1 611,1
Mobilier et matériel	1 239,3	1 070,0	367,0	586,0	953,0	117,0	900,0
Subventions et contributions	2 263,6	1 826,7	941,0	850,0	1 791,0	35,7	1 826,7
Total	12 207,1	12 060,2	7 278,8	4 425,1	11 704,0	356,2	11 863,3

^a Un projet de budget détaillé sera présenté pour le Centre du commerce international, dans le cadre du chapitre 13, au dernier trimestre de 2007.

Chapitre 14. Environnement

Objet de dépense	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses au 31 mai 2007	Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007	Total des dépenses prévues	Solde projeté	Montant estimatif
Autres dépenses de personnel	160,7	113,9	28,8	42,4	71,2	42,7	115,1
Consultants et experts	176,3	158,5	164,9	58,7	223,6	(65,1)	241,4
Frais de voyage des représentants	103,1	149,6	92,3	–	92,3	57,3	149,6
Frais de voyage du personnel	107,2	117,2	63,0	53,7	116,7	0,5	117,2
Services contractuels	0,1	5,1	3,3	3,6	6,9	(1,8)	35,9
Frais généraux de fonctionnement	211,8	276,8	115,1	160,3	275,4	1,4	276,8
Dépenses de représentation	12,7	16,9	12,0	4,9	16,9	–	16,9
Fournitures et accessoires	20,1	31,0	15,4	15,6	31,0	–	31,0
Mobilier et matériel	43,2	64,9	26,0	31,7	57,7	7,2	60,0
Total	835,1	933,9	520,9	370,8	891,7	42,2	1 043,9

Chapitre 15. Établissements humains

Objet de dépense	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses au 31 mai 2007	Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007	Total des dépenses prévues	Solde projeté	Montant estimatif
Autres dépenses de personnel	247,6	238,1	198,4	39,8	238,1	–	245,1
Consultants et experts	241,0	287,4	97,0	190,4	287,4	–	287,4
Frais de voyage du personnel	319,2	330,0	233,5	96,5	330,0	–	330,0
Services contractuels	76,5	105,1	–	105,1	105,1	–	105,1
Frais généraux de fonctionnement	447,0	587,9	222,9	365,0	587,9	–	587,9
Dépenses de représentation	5,7	7,6	3,5	4,1	7,6	–	7,6
Fournitures et accessoires	102,5	115,2	34,3	80,9	115,2	–	115,2
Mobilier et matériel	146,4	169,0	76,9	92,1	169,0	–	169,0
Total	1 585,9	1 840,3	866,5	973,9	1 840,3	–	1 847,3

Chapitre 16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale

Objet de dépense	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses au 31 mai 2007	Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007	Total des dépenses prévues	Solde projeté	Montant estimatif
Autres dépenses de personnel	758,7	630,5	266,4	363,1	629,5	1,0	630,5
Consultants et experts	890,5	1 779,5	422,4	1 027,2	1 449,6	329,9	1 801,9
Frais de voyage des représentants	1 289,4	1 186,8	922,2	363,6	1 285,8	(99,0)	1 304,9
Frais de voyage du personnel	775,9	838,2	617,5	322,5	940,0	(101,8)	838,2
Services contractuels	1 082,1	1 189,0	439,8	485,1	924,9	264,1	1 142,9
Frais généraux de fonctionnement	486,9	493,9	382,4	191,6	574,0	(80,1)	502,1
Dépenses de représentation	5,5	7,4	3,8	3,6	7,4	–	7,4
Fournitures et accessoires	160,2	160,5	35,1	139,5	174,6	(14,1)	160,5
Mobilier et matériel	489,9	368,9	274,2	289,5	563,7	(194,8)	323,1
Subventions et contributions	17,9	56,1	116,1	–	116,1	(60,0)	56,1
Total	5 957,0	6 710,8	3 479,9	3 185,7	6 665,6	45,2	6 767,6

Chapitre 17A. Développement économique et social en Afrique

Objet de dépense	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses au 31 mai 2007	Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007	Total des dépenses prévues	Solde projeté	Montant estimatif
Autres dépenses de personnel	2 248,5	2 363,9	1 620,9	873,5	2 494,4	(130,5)	2 439,9
Consultants et experts	1 898,9	2 618,3	1 289,0	1 840,8	3 129,8	(511,5)	2 677,2
Frais de voyage du personnel	2 016,1	1 848,9	1 345,4	746,6	2 092,0	(243,1)	1 908,9
Services contractuels	3 017,7	2 446,8	945,2	1 420,4	2 365,5	81,3	2 314,7
Frais généraux de fonctionnement	5 239,0	7 086,0	4 799,2	2 012,7	6 811,9	274,1	6 956,0
Dépenses de représentation	25,0	29,6	6,8	22,6	29,4	0,2	29,6
Fournitures et accessoires	1 586,5	2 118,3	1 184,0	879,3	2 063,3	55,0	2 170,9
Mobilier et matériel	2 476,5	3 192,1	1 229,1	2 135,6	3 364,7	(172,6)	3 290,3
Subventions et contributions	1 442,6	1 466,1	947,0	512,5	1 459,5	6,6	1 466,1
Total	19 950,8	23 170,0	13 366,7	10 443,8	23 810,5	(640,5)	23 253,6

Chapitre 17B. Bureau de New York des commissions régionales

<i>Objet de dépense</i>	<i>2004-2005</i>		<i>2006-2007</i>			<i>2008-2009</i>	
	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses au 31 mai 2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007</i>	<i>Total des dépenses prévues</i>	<i>Solde projeté</i>	<i>Montant estimatif</i>
Autres dépenses de personnel	12,2	17,2	2,7	5,3	8,0	9,2	18,4
Frais de voyage du personnel	38,8	33,8	21,9	20,9	42,8	(9,0)	36,0
Services contractuels	–	–	2,3	(2,3)	–	–	–
Frais généraux de fonctionnement	35,0	38,0	19,3	18,4	37,7	0,3	40,4
Dépenses de représentation	1,4	1,5	1,1	0,4	1,5	–	1,6
Fournitures et accessoires	6,0	4,7	1,3	2,0	3,3	1,4	5,0
Mobilier et matériel	6,2	14,3		16,0	16,0	(1,7)	15,2
Total	99,6	109,5	48,6	60,7	109,3	0,2	116,6

Chapitre 18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

<i>Objet de dépense</i>	<i>2004-2005</i>		<i>2006-2007</i>			<i>2008-2009</i>	
	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses au 31 mai 2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007</i>	<i>Total des dépenses prévues</i>	<i>Solde projeté</i>	<i>Montant estimatif</i>
Autres dépenses de personnel	785,8	892,9	562,4	330,5	892,9	–	1 087,1
Consultants et experts	868,6	877,8	501,6	478,7	980,3	(102,5)	819,9
Frais de voyage du personnel	1 153,4	1 364,5	1 030,7	333,8	1 364,5	–	1 334,5
Services contractuels	521,0	723,1	480,7	312,0	792,7	(69,6)	761,7
Frais généraux de fonctionnement	3 167,7	4 000,3	2 933,9	857,5	3 791,4	208,9	3 883,5
Dépenses de représentation	20,5	27,6	21,0	6,6	27,6	–	27,6
Fournitures et accessoires	570,3	655,6	564,3	91,3	655,6	–	709,6
Mobilier et matériel	1 340,0	1 409,6	843,6	596,8	1 440,4	(30,8)	1 326,8
Subventions et contributions	7,1	4,9	7,7	3,2	10,9	(6,0)	4,9
Total	8 434,4	9 956,3	6 945,9	3 010,4	9 956,3	–	9 955,6

Chapitre 19. Développement économique en Europe

Objet de dépense	2004-2005		2006-2007		2008-2009		
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses au 31 mai 2007	Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007	Total des dépenses prévues	Solde projeté	Montant estimatif
Autres dépenses de personnel	207,1	210,5	100,8	109,7	210,5	–	210,5
Consultants et experts	394,3	443,4	292,5	143,8	436,3	7,1	398,8
Frais de voyage du personnel	802,4	845,7	647,3	233,2	880,5	(34,8)	918,5
Services contractuels	230,4	351,7	141,2	270,4	411,6	(59,9)	351,6
Frais généraux de fonctionnement	55,1	86,9	37,2	26,3	63,5	23,4	86,9
Dépenses de représentation	18,4	19,2	4,8	14,4	19,2	–	19,2
Fournitures et accessoires	210,8	191,0	137,3	97,5	234,8	(43,8)	212,8
Mobilier et matériel	558,7	540,8	150,1	108,0	258,1	282,7	574,5
Subventions et contributions	1 196,7	1 229,8	701,4	703,1	1 404,5	(174,7)	1 229,8
Total	3 673,9	3 919,0	2 212,6	1 706,4	3 919,0	–	4 002,6

Chapitre 20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

Objet de dépense	2004-2005		2006-2007		2008-2009		
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses au 31 mai 2007	Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007	Total des dépenses prévues	Solde projeté	Montant estimatif
Autres dépenses de personnel	1 486,0	1 634,3	1 031,1	447,8	1 478,9	155,4	1 622,1
Consultants et experts	1 065,2	1 235,7	675,7	529,2	1 204,9	30,8	1 201,9
Frais de voyage du personnel	1 981,5	1 630,5	1 365,6	470,9	1 836,5	(206,0)	1 605,1
Services contractuels	1 503,4	1 493,5	934,8	251,7	1 186,5	307,0	1 342,1
Frais généraux de fonctionnement	6 287,3	7 393,3	7 000,0	544,4	7 544,4	(151,1)	7 283,5
Dépenses de représentation	24,5	30,6	15,8	14,8	30,6	–	30,6
Fournitures et accessoires	1 072,4	1 356,4	822,7	349,9	1 172,6	183,8	1 313,8
Mobilier et matériel	1 342,3	1 373,2	1 472,0	174,3	1 646,3	(273,1)	1 350,9
Total	14 762,6	16 147,5	13 317,7	2 783,0	16 100,7	46,8	15 750,0

Chapitre 21. Développement économique et social en Asie occidentale

Objet de dépense	2004-2005		2006-2007		2008-2009		
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses au 31 mai 2007	Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007	Total des dépenses prévues	Solde projeté	Montant estimatif
Autres dépenses de personnel	558,7	566,2	362,6	203,6	566,2	–	548,8
Consultants et experts	1 241,2	1 451,9	800,5	651,4	1 451,9	–	1 451,9
Frais de voyage du personnel	533,4	547,1	436,9	124,0	560,9	(13,8)	547,1
Services contractuels	786,8	1 141,3	532,5	306,2	838,7	302,6	1 102,3
Frais généraux de fonctionnement	2 517,2	3 025,7	2 237,0	518,5	2 755,5	270,2	3 025,7
Dépenses de représentation	20,0	21,6	16,3	5,3	21,6	–	21,6
Fournitures et accessoires	660,0	792,0	535,7	274,5	810,2	(18,2)	765,8
Mobilier et matériel	1 122,2	857,4	909,9	197,1	1 107,0	(249,6)	857,4
Subventions et contributions	47,5	276,7	123,5	110,3	233,8	42,9	356,6
Total	7 487,0	8 679,9	5 954,9	2 390,9	8 345,8	334,1	8 677,2

Chapitre 22. Programme ordinaire de coopération technique

Objet de dépense	2004-2005		2006-2007		2008-2009		
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses au 31 mai 2007	Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007	Total des dépenses prévues	Solde projeté	Montant estimatif
Autres dépenses de personnel	32 433,1	32 784,7	19 865,0	12 919,7	32 784,7	–	32 921,0
Consultants et experts	1 605,5	3 122,4	1 625,9	1 496,5	3 122,4	–	2 685,1
Frais de voyage des représentants	279,8	–	77,3	(77,3)	–	–	–
Frais de voyage du personnel	4 360,3	4 749,0	2 663,1	2 085,9	4 749,0	–	4 594,7
Services contractuels	258,0	35,9	104,4	(68,5)	35,9	–	71,8
Frais généraux de fonctionnement	36,8	83,9	41,4	42,5	83,9	–	83,9
Fournitures et accessoires	3,7	–	8,9	(8,9)	–	–	–
Mobilier et matériel	40,5	80,7	5,5	75,2	80,7	–	80,7
Subventions et contributions	3 846,1	6 024,8	3 377,0	2 647,8	6 024,8	–	6 444,2
Total	42 863,8	46 881,4	27 768,5	19 112,9	46 881,4	–	46 881,4

Chapitre 23. Droits de l'homme

Objet de dépense	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses au 31 mai 2007	Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007	Total des dépenses prévues	Solde projeté	Montant estimatif
Autres dépenses de personnel	3 618,3	3 104,6	2 068,1	1 159,0	3 227,1	(122,5)	2 989,4
Émoluments des non-fonctionnaires	178,5	0,2	–	–	–	0,2	–
Consultants et experts	1 164,2	1 231,2	639,3	506,0	1 145,3	85,9	927,9
Frais de voyage des représentants	8 460,6	10 659,6	8 049,5	3 900,8	11 950,3	(1 290,7)	12 704,1
Frais de voyage du personnel	2 729,7	3 374,6	2 453,3	928,4	3 381,7	(7,1)	2 903,9
Services contractuels	328,5	1 142,0	379,7	700,0	1 079,7	62,3	1 386,0
Frais généraux de fonctionnement	1 401,9	1 976,8	1 114,9	850,0	1 964,9	11,9	2 163,7
Dépenses de représentation	13,9	14,0	4,8	6,0	10,8	3,2	14,0
Fournitures et accessoires	364,4	538,5	346,2	255,0	601,2	(62,7)	775,1
Mobilier et matériel	456,3	859,6	417,6	450,0	867,6	(8,0)	518,2
Amélioration des locaux	18,2	–	–	–	–	–	–
Subventions et contributions	606,9	2 259,4	632,6	1 250,0	1 882,6	376,8	1 262,5
Total	19 341,4	25 160,5	16 106,0	10 005,2	26 111,2	(950,7)	25 645,0

Chapitre 24. Réfugiés : protection, assistance et solutions durables

Objet de dépense	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses au 31 mai 2007	Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007	Total des dépenses prévues	Solde projeté	Montant estimatif
Autres dépenses de personnel	2 884,0	–	0,1	–	0,1	(0,1)	–
Services contractuels	–	1,2	–	–	–	1,2	–
Frais généraux de fonctionnement	5 529,7	–	2 127,9	3 050,5	5 178,4	(5 178,4)	–
Fournitures et accessoires	171,6	–	76,0	200,0	276,0	(276,0)	–
Mobilier et matériel	2 053,4	–	–	–	–	–	–
Subventions et contributions	54 563,1	65 975,8	43 136,0	17 363,7	60 499,7	5 476,1	68 477,0
Total	65 201,8	65 977,0	45 340,0	20 614,2	65 954,2	22,8	68 477,0

Chapitre 25. Réfugiés de Palestine

<i>Objet de dépense</i>	<i>2004-2005</i>		<i>2006-2007</i>			<i>2008-2009</i>	
	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses au 31 mai 2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007</i>	<i>Total des dépenses prévues</i>	<i>Solde projeté</i>	<i>Montant estimatif</i>
Autres dépenses de personnel	1 316,7	13,0	484,4	(471,4)	13,0	–	13,0
Services contractuels	–	1,2	–	1,2	1,2	–	1,2
Frais généraux de fonctionnement	–	0,3	–	0,3	0,3	–	0,3
Amélioration des locaux	–	–	–	–	–	–	–
Total	1 316,7	14,5	484,4	(469,9)	14,5	–	14,5

Chapitre 26. Aide humanitaire

<i>Objet de dépense</i>	<i>2004-2005</i>		<i>2006-2007</i>			<i>2008-2009</i>	
	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses au 31 mai 2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007</i>	<i>Total des dépenses prévues</i>	<i>Solde projeté</i>	<i>Montant estimatif</i>
Autres dépenses de personnel	914,3	687,4	384,7	305,0	689,7	(2,3)	687,4
Consultants et experts	57,3	141,1	80,3	60,5	140,8	0,3	141,1
Frais de voyage du personnel	1 060,9	1 122,9	1 019,8	105,0	1 124,8	(1,9)	1 102,9
Services contractuels	119,9	454,2	37,3	330,0	367,3	86,9	396,2
Frais généraux de fonctionnement	1 177,7	972,0	957,6	10,0	967,6	4,4	972,0
Dépenses de représentation	9,3	18,3	12,5	5,6	18,1	0,2	18,3
Fournitures et accessoires	78,2	120,4	120,4	–	120,4	–	100,4
Mobilier et matériel	288,3	142,5	166,6	–	166,6	(24,1)	142,5
Subventions et contributions	3 891,8	4 579,7	2 156,8	2 425,0	4 581,8	(2,1)	4 579,7
Total	7 597,7	8 238,5	4 936,0	3 241,1	8 177,1	61,4	8 140,5

Chapitre 27. Information

Objet de dépense	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses au 31 mai 2007	Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007	Total des dépenses prévues	Solde projeté	Montant estimatif
Autres dépenses de personnel	5 586,2	6 195,9	4 031,3	2 068,8	6 100,1	95,8	5 651,0
Consultants et experts	–	–	26,0	–	26,0	(26,0)	–
Frais de voyage des représentants	495,4	715,5	186,1	440,0	626,1	89,4	756,2
Frais de voyage du personnel	1 030,7	1 003,0	828,3	296,8	1 125,1	(122,1)	1 039,3
Services contractuels	16 964,1	17 258,3	15 447,2	2 586,3	18 033,5	(775,2)	17 224,0
Frais généraux de fonctionnement	8 567,7	8 792,3	7 449,9	961,9	8 411,8	380,5	10 117,0
Dépenses de représentation	97,0	141,8	90,2	51,6	141,8	(0,0)	127,8
Fournitures et accessoires	2 107,3	2 800,4	1 555,5	744,1	2 299,6	500,8	2 048,4
Mobilier et matériel	2 666,0	2 571,7	1 242,6	1 453,5	2 696,1	(124,4)	2 144,1
Subventions et contributions	590,8	440,7	404,4	260,1	664,5	(223,8)	764,2
Total	38 105,2	39 919,6	31 261,5	8 863,1	40 124,6	(205,0)	39 872,0

Chapitre 28A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion

Objet de dépense	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses au 31 mai 2007	Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007	Total des dépenses prévues	Solde projeté	Montant estimatif
Autres dépenses de personnel	211,4	801,0	676,4	460,2	1 136,6	(335,6)	156,0
Consultants et experts	135,7	2 290,9	976,6	913,6	1 890,2	400,7	59,2
Frais de voyage des représentants	–	177,2	144,5	–	144,5	32,7	–
Frais de voyage du personnel	84,7	97,8	189,8	40,6	230,4	(132,6)	68,1
Services contractuels	212,6	3 789,9	2 294,2	2 000,0	4 294,2	(504,3)	200,2
Frais généraux de fonctionnement	231,8	254,5	177,8	19,7	197,5	57,0	298,8
Dépenses de représentation	0,6	0,8	7,4	–	7,4	(6,6)	0,8
Fournitures et accessoires	24,5	50,3	30,7	8,6	39,3	11,0	30,4
Mobilier et matériel	68,3	116,5	49,8	1,8	51,6	64,9	86,6
Total	969,6	7 578,9	4 547,2	3 444,5	7 991,7	(412,8)	900,1

Chapitre 28B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

<i>Objet de dépense</i>	<i>2004-2005</i>		<i>2006-2007</i>			<i>2008-2009</i>	
	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses au 31 mai 2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007</i>	<i>Total des dépenses prévues</i>	<i>Solde projeté</i>	<i>Montant estimatif</i>
Autres dépenses de personnel	524,6	609,4	501,3	158,3	659,6	(50,2)	599,8
Consultants et experts	42,5	402,3	16,1	46,3	62,4	339,9	1 411,3
Frais de voyage du personnel	97,6	157,0	105,8	46,9	152,7	4,3	342,3
Services contractuels	1 068,5	1 285,4	365,0	249,2	614,2	671,2	3 192,6
Frais généraux de fonctionnement	433,2	463,0	143,2	158,8	302,0	161,0	636,9
Fournitures et accessoires	108,9	90,5	86,5	15,6	102,1	(11,6)	119,4
Mobilier et matériel	78,3	216,8	47,8	147,6	195,5	21,3	148,0
Total	2 353,6	3 224,4	1 265,8	822,7	2 088,4	1 136,0	6 450,3

Chapitre 28C. Bureau de la gestion des ressources humaines

<i>Objet de dépense</i>	<i>2004-2005</i>		<i>2006-2007</i>			<i>2008-2009</i>	
	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses au 31 mai 2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007</i>	<i>Total des dépenses prévues</i>	<i>Solde projeté</i>	<i>Montant estimatif</i>
Autres dépenses de personnel	1 195,8	1 029,3	1 077,4	639,1	1 716,5	(687,2)	774,5
Consultants et experts	234,2	75,5	5,7	132,4	138,1	(62,6)	17,9
Frais de voyage du personnel	457,0	509,2	710,7	356,7	1 067,4	(558,2)	752,4
Services contractuels	17 693,3	25 032,6	16 803,3	7 821,2	24 624,4	408,2	27 695,0
Frais généraux de fonctionnement	865,5	1 119,0	607,2	465,5	1 072,7	46,3	1 697,8
Dépenses de représentation	3,9	9,3	2,9	1,7	4,6	4,7	9,3
Fournitures et accessoires	1 001,7	637,0	440,1	238,2	678,3	(41,3)	637,3
Mobilier et matériel	389,1	877,8	110,6	761,1	871,7	6,1	391,7
Total	21 840,5	29 289,7	19 757,8	10 415,8	30 173,6	(883,9)	31 975,9

Chapitre 28D. Bureau des services centraux d'appui

Objet de dépense	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses au 31 mai 2007	Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007	Total des dépenses prévues	Solde projeté	Montant estimatif
Autres dépenses de personnel	2 650,8	2 171,7	1 625,5	1 007,0	2 632,5	(460,8)	3 868,3
Consultants et experts	392,9	598,9	588,8	220,4	809,2	(210,3)	329,1
Frais de voyage du personnel	686,3	732,1	546,2	177,8	724,0	8,1	806,7
Services contractuels	15 776,9	21 704,8	17 652,2	10 569,4	28 221,6	(6 516,8)	26 893,2
Frais généraux de fonctionnement	100 568,3	120 170,5	97 298,2	20 033,8	117 332,0	2 838,5	120 270,8
Dépenses de représentation	1,0	11,0	6,6	2,0	8,6	2,4	11,0
Fournitures et accessoires	2 840,3	3 385,0	1 493,4	1 585,4	3 078,8	306,2	3 570,7
Mobilier et matériel	12 001,0	8 799,9	3 431,0	2 271,2	5 702,2	3 097,7	5 168,1
Amélioration des locaux	187,7	–	–	–	–	–	–
Subventions et contributions	12 585,9	1 731,2	554,2	–	554,2	1 177,0	–
Total	147 691,1	159 305,1	123 196,1	35 867,0	159 063,1	242,0	160 917,9

Chapitre 28E. Administration (Genève)

Objet de dépense	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses au 31 mai 2007	Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007	Total des dépenses prévues	Solde projeté	Montant estimatif
Autres dépenses de personnel	2 509,7	2 799,8	1 817,4	877,3	2 694,7	105,1	2 842,9
Frais de voyage du personnel	121,3	91,5	125,5	56,9	182,4	(90,9)	91,5
Services contractuels	4 325,9	4 526,5	3 175,5	1 468,5	4 644,0	(117,5)	4 356,6
Frais généraux de fonctionnement	24 502,1	26 089,5	22 872,3	1 577,0	24 449,3	1 640,2	28 078,6
Dépenses de représentation	2,6	2,7	–	2,3	2,3	0,4	2,7
Fournitures et accessoires	1 807,8	1 939,4	998,6	813,7	1 812,3	127,1	1 588,2
Mobilier et matériel	3 156,3	3 294,4	2 339,1	1 062,8	3 401,9	(107,5)	2 123,6
Subventions et contributions	2 842,9	3 130,7	2 795,0	522,0	3 317,0	(186,3)	3 130,7
Total	39 268,6	41 874,5	34 123,6	6 380,5	40 504,1	1 370,4	42 214,8

Chapitre 28F. Administration (Vienne)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2004-2005</i>		<i>2006-2007</i>		<i>2008-2009</i>		
	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses au 31 mai 2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007</i>	<i>Total des dépenses prévues</i>	<i>Solde projeté</i>	<i>Montant estimatif</i>
Autres dépenses de personnel	1 101,7	1 062,0	702,6	402,3	1 104,9	(42,9)	1 062,0
Frais de voyage du personnel	95,5	35,1	61,1	7,9	69,0	(33,9)	35,1
Services contractuels	319,2	615,6	492,3	154,8	647,1	(31,5)	615,6
Frais généraux de fonctionnement	9 086,7	3 769,2	3 550,9	364,5	3 915,4	(146,2)	3 729,5
Dépenses de représentation	0,2	2,4	–	–	–	2,4	2,4
Fournitures et accessoires	537,9	483,5	453,5	44,1	497,7	(14,2)	462,1
Mobilier et matériel	1 416,9	1 141,9	699,5	410,2	1 109,7	32,2	1 160,1
Subventions et contributions	4 300,5	11 059,5	10 532,4	237,0	10 769,3	290,2	10 809,3
Total	16 858,6	18 169,2	16 492,3	1 620,7	18 113,0	56,2	17 876,1

Chapitre 28G. Administration (Nairobi)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2004-2005</i>		<i>2006-2007</i>		<i>2008-2009</i>		
	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses au 31 mai 2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007</i>	<i>Total des dépenses prévues</i>	<i>Solde projeté</i>	<i>Montant estimatif</i>
Autres dépenses de personnel	131,6	267,1	76,4	218,0	294,4	(27,3)	262,0
Consultants et experts	7,7	10,2	–	10,2	10,2	–	10,2
Frais de voyage du personnel	26,4	25,6	6,3	19,3	25,6	–	25,6
Services contractuels	110,5	300,9	158,0	142,9	300,9	–	227,0
Frais généraux de fonctionnement	3 625,9	3 472,2	3 289,6	753,9	4 043,5	(571,3)	3 979,3
Fournitures et accessoires	53,6	309,4	102,1	207,3	309,4	–	274,4
Mobilier et matériel	27,4	328,7	16,7	312,0	328,7	–	273,6
Total	3 983,1	4 714,1	3 649,1	1 663,6	5 312,7	(598,6)	5 052,1

Chapitre 29. Contrôle interne

Objet de dépense	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses au 31 mai 2007	Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007	Total des dépenses prévues	Solde projeté	Montant estimatif
Autres dépenses de personnel	141,2	6 001,3	1 168,5	1 352,9	2 521,4	3 479,9	602,3
Consultants et experts	118,2	147,7	180,4	144,1	324,5	(176,8)	2 170,5
Frais de voyage du personnel	857,6	834,5	552,4	641,4	1 193,8	(359,3)	2 648,3
Services contractuels	37,7	55,6	81,6	447,0	528,6	(473,0)	199,8
Frais généraux de fonctionnement	386,7	351,4	237,4	58,8	296,2	55,2	653,3
Dépenses de représentation	0,2	3,0	–	–	–	3,0	2,0
Fournitures et accessoires	82,8	67,8	44,6	72,5	117,1	(49,3)	206,2
Mobilier et matériel	151,4	202,4	160,6	123,8	284,4	(82,0)	455,6
Subventions et contributions	–	–	2,4	–	2,4	(2,4)	6,7
Total	1 775,8	7 663,7	2 427,9	2 840,5	5 268,4	2 395,3	6 944,7

Chapitre 30. Activités administratives financées en commun^a

Objet de dépense	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses au 31 mai 2007	Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007	Total des dépenses prévues	Solde projeté	Montant estimatif
Autres dépenses de personnel	1 164,5	1 146,1	845,5	414,1	1 259,6	(113,5)	1 130,9
Consultants et experts	1 235,5	1 688,2	713,6	919,3	1 632,9	55,3	1 861,9
Frais de voyage des représentants	–	–	–	–	–	–	–
Frais de voyage du personnel	2 048,1	2 092,8	1 615,4	592,8	2 208,2	(115,4)	2 087,9
Services contractuels	254,9	382,3	98,7	259,6	358,3	24,0	403,0
Frais généraux de fonctionnement	1 335,1	1 699,1	1 265,3	149,6	1 414,9	284,2	1 994,4
Dépenses de représentation	3,4	5,2	4,4	0,8	5,2	–	5,2
Fournitures et accessoires	106,9	135,2	66,1	60,5	126,6	8,6	135,2
Mobilier et matériel	230,6	220,4	60,3	139,3	199,6	20,8	211,2
Total	6 378,9	7 369,3	4 669,4	2 536,0	7 205,4	163,9	7 829,7

^a On trouvera à l'annexe V.B une ventilation détaillée des dépenses afférentes au chapitre 30.

Chapitre 31. Dépenses spéciales

Objet de dépense	2004-2005		2006-2007		2008-2009		
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses au 31 mai 2007	Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007	Total des dépenses prévues	Solde projeté	Montant estimatif
Autres dépenses de personnel	71 091,2	84 578,2	64 797,0	17 321,0	84 117,9	460,3	84 877,7
Frais généraux de fonctionnement	9 309,6	7 792,8	4 408,5	3 830,6	8 239,1	(446,3)	7 933,9
Émoluments des non-fonctionnaires	900,5	1 107,9	741,6	334,1	1 075,7	32,2	1 282,8
Consultants et experts	–	–	20,0	–	20,0	(20,0)	–
Total	81 301,3	93 478,9	69 967,1	21 485,7	93 452,7	26,2	94 094,4

Chapitre 32. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

	Crédits approuvés	Engagements de dépenses autorisés	Dépenses engagées	Décaissements	Dépenses au 31 mai 2007	Montant estimatif des dépenses, juin-décembre 2007	Total des dépenses prévues
Total	78 532,0	20 480,9	16 113,6	21 730,0	54 569,0	46 618,2	101 187,2
1. Siège	28 187,3	5 487,9	8 685,7	8 435,0	17 120,7	15 564,3	35 824,3
2. Office des Nations Unies à Genève	20 711,0	1 921,6	3 605,7	3 216,3	7 433,3	8 045,5	22 828,9
3. Office des Nations Unies à Vienne	2 677,5	271,6	350,7	1 794,6	2 145,3	793,6	2 938,9
4. Office des Nations Unies à Nairobi	5 009,8	5 087,9	1 089,2	1 297,9	2 387,1	7 477,9	10 073,8
5. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	3 617,9	945,0	228,6	1 502,3	1 816,5	2 231,5	4 553,9
6. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	2 241,3	3 152,5	810,7	552,5	1 453,6	3 812,5	5 355,5
7. Commission économique pour l'Afrique	7 734,1	3 614,4	45,8	205,6	715,7	6 374,9	11 270,9
8. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	270,0		165,3	3,0	168,3	90,0	258,3
9. Réseau d'entreprise	8 083,1		1 131,9	4 722,8	5 854,7	2 228,0	8 082,7
<i>Ventilation</i>							
Transformations et améliorations	38 519,3	4 287,9	11 244,9	10 835,7	26 612,1	19 004,8	45 616,9
1. Siège :							
Division de la gestion des installations et des services commerciaux	3 032,7		1 844,5	490,0	2 334,5	698,0	3 032,5
Division de l'informatique	12 208,4		570,0	4 840,0	5 410,0	6 810,0	12 220,0

	<i>Crédits approuvés</i>	<i>Engagements de dépenses autorisés</i>	<i>Dépenses engagées</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Dépenses au 31 mai 2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses, juin- décembre 2007</i>	Total des dépenses prévues
Département de l'information	1 172,3		216,6	99,4	316,0	856,2	1 172,2
Résidence du Secrétaire général		4 287,9	4 287,9		4 287,9	2 138,7	6 426,6
2. Office des Nations Unies à Genève	7 687,2		2 621,0	1 651,2	4 272,2	4 139,9	8 412,1
3. Office des Nations Unies à Vienne	1 879,1		350,7	1 455,0	1 805,7	72,0	1 877,7
4. Office des Nations Unies à Nairobi	2 874,3		837,7	944,9	1 782,6	1 090,0	2 872,6
5. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	1 542,2		48,5	814,7	863,2	670,0	1 533,2
6. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	1 524,4		302,7	537,5	840,2	650,0	1 490,2
7. Commission économique pour l'Afrique	6 328,7				4 531,5	1 790,0	6 321,5
8. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	270,0		165,3	3,0	168,3	90,0	258,3
Gros travaux d'entretien	19 735,7	–	3 736,8	6 171,5	9 908,3	9 192,4	19 100,7
1. Siège	8 634,6		1 766,7	3 005,6	4 772,3	3 861,4	8 633,7
2. Office des Nations Unies à Genève	5 062,4		984,7	1 565,1	2 549,8	1 984,0	4 533,8
3. Office des Nations Unies à Vienne	798,4			339,6	339,6	450,0	789,6
4. Office des Nations Unies à Nairobi	1 926,7		251,5	353,0	604,5	1 300,0	1 904,5
5. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	1 484,2		180,1	687,6	867,7	616,5	1 484,2
6. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	537,1		508,0	15,0	523,0	10,0	533,0
7. Commission économique pour l'Afrique	1 292,3		45,8	205,6	251,4	970,5	1 221,9
Sûreté et sécurité	12 193,9	–	–	–	12 193,9	–	12 193,9
1. Siège	3 139,3				3 139,3		3 139,3
2. Office des Nations Unies à Genève	7 961,4				7 961,4		7 961,4
3. Office des Nations Unies à Vienne	–				–		–
4. Office des Nations Unies à Nairobi	208,8				208,8		208,8
5. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	591,5				591,5		591,5
6. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	179,8				179,8		179,8
7. Commission économique pour l'Afrique	113,1				113,1		113,1

	<i>Crédits approuvés</i>	<i>Engagements de dépenses autorisés</i>	<i>Dépenses engagées</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Dépenses au 31 mai 2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses, juin- décembre 2007</i>	Total des dépenses prévues
Système standard de contrôle de l'accès		16 193,0	–	–	–	16 193,0	16 193,0
1. Siège		1 200,0				1 200,0	1 200,0
2. Office des Nations Unies à Genève		1 921,6				1 921,6	1 921,6
3. Office des Nations Unies à Vienne		271,6				271,6	271,6
4. Office des Nations Unies à Nairobi		5 087,9				5 087,9	5 087,9
5. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique		945,0				945,0	945,0
6. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes		3 152,5				3 152,5	3 152,5
7. Commission économique pour l'Afrique		3 614,4				3 614,4	3 614,4
Réseau d'entreprise	8 083,1		1 131,9	4 722,8	5 854,7	2 228,0	8 082,7

Chapitre 33. Sûreté et sécurité

<i>Objet de dépense</i>	<i>2004-2005</i>		<i>2006-2007</i>			<i>2008-2009</i>	
	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses au 31 mai 2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007</i>	<i>Total des dépenses prévues</i>	<i>Solde projeté</i>	<i>Montant estimatif</i>
Autres dépenses de personnel	15 840,1	11 646,9	10 655,4	5 594,4	16 249,8	(4 602,9)	10 469,9
Consultants et experts	403,1	211,6	142,6	58,7	201,2	10,4	130,3
Frais de voyage du personnel	967,3	1 406,1	1 497,0	857,7	2 354,7	(948,6)	1 875,1
Services contractuels	1 623,7	2 967,0	841,0	829,9	1 670,8	1 296,2	1 842,5
Frais généraux de fonctionnement	3 150,3	5 471,7	4 289,0	2 065,9	6 354,9	(883,2)	5 978,3
Fournitures et accessoires	2 005,9	2 369,7	1 272,5	1 002,9	2 275,4	94,3	2 539,2
Mobilier et matériel	6 576,4	1 356,5	623,7	1 183,0	1 806,7	(450,2)	2 185,1
Subventions et contributions	27 744,0	47 727,5	44 886,9	2 582,9	47 469,8	257,7	47 849,7
Total	58 310,8	73 157,0	64 208,0	14 175,5	78 383,5	(5 226,5)	72 870,1

Chapitre 34. Compte pour le développement

Objet de dépense	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses au 31 mai 2007	Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007	Total des dépenses prévues	Solde projeté	Montant estimatif
Subventions et contributions	8 808,2	16 480,9	2 827,2	2 400,0	5 227,2	11 253,7	16 480,9
Total	8 808,2	16 480,9	2 827,2	2 400,0	5 227,2	11 253,7	16 480,9

Chapitre 3 des recettes. Services destinés au public (toutes activités confondues)

Objet de dépense	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses au 31 mai 2007	Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007	Total des dépenses prévues	Montant estimatif	
Autres dépenses de personnel	7 004,5	7 859,8	5 835,0	2 533,6	8 315,8	7 042,9	
Émoluments des non-fonctionnaires	104,6	64,6	54,0	30,0	84,0	64,6	
Consultants et experts	160,9	119,6	15,7	40,0	55,7	85,0	
Frais de voyage des représentants	–	–	–	–	–	–	
Frais de voyage du personnel	437,9	351,6	258,5	104,6	363,0	378,3	
Services contractuels	4 487,6	5 315,3	2 957,8	1 317,1	4 274,9	4 631,1	
Frais généraux de fonctionnement	3 323,7	4 070,5	2 391,5	1 239,5	3 630,5	3 573,4	
Dépenses de représentation	0,3	8,1	0,1	3,0	3,1	7,3	
Fournitures et accessoires	433,1	573,0	226,7	288,9	515,6	465,4	
Mobilier et matériel	515,8	814,0	196,3	282,6	479,0	643,8	
Amélioration des locaux	209,9	–	–	95,0	95,0	–	
Subventions et contributions	92,2	130,7	83,4	80,0	163,4	130,7	
Coût des articles vendus	3 707,2	4 200,5	3 118,8	1 254,3	4 373,1	3 598,3	
Total	20 477,7	23 507,7	15 137,8	7 268,6	22 353,1	20 620,8	

B. Chapitre 1. Politique, direction et coordination d'ensemble

Assemblée générale – frais de voyage des représentants d'États Membres (pays les moins avancés)

Objet de dépense	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses au 31 mai 2007	Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007	Total des dépenses prévues	Solde projeté	Montant estimatif
Frais de voyage des représentants	2 198,5	2 090,8	1 114,2	976,6	2 090,8	–	2 090,8
Total	2 198,5	2 090,8	1 114,2	976,6	2 090,8	–	2 090,8

Président de l'Assemblée générale

Objet de dépense	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses au 31 mai 2007	Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007	Total des dépenses prévues	Solde projeté	Montant estimatif
Autres dépenses de personnel	–	91,7	34,7	55,0	89,7	2,0	91,7
Frais de voyage des représentants	312,5	309,9	234,8	70,0	304,8	5,1	309,9
Frais généraux de fonctionnement	13,7	34,5	3,2	5,0	8,2	26,3	34,5
Dépenses de représentation	123,0	140,0	102,2	40,0	142,2	(2,2)	140,0
Fournitures et accessoires	10,1	3,4	3,3	5,0	8,3	(4,9)	3,4
Total	459,3	579,5	378,2	175,0	553,2	26,3	579,5

Appui au Président de l'Assemblée générale par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences

Objet de dépense	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses au 31 mai 2007	Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007	Total des dépenses prévues	Solde projeté	Montant estimatif
Autres dépenses de personnel	1 096,0	1 921,6	1 388,8	532,7	1 921,5	0,1	1 921,6
Total	1 096,0	1 921,6	1 388,8	532,7	1 921,5	0,1	1 921,6

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Objet de dépense	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses au 31 mai 2007	Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007	Total des dépenses prévues	Solde projeté	Montant estimatif
Autres dépenses de personnel	3,1	7,4	–	7,4	7,4	–	7,4
Émoluments des non-fonctionnaires	443,4	402,1	346,6	55,5	402,1	–	402,1
Frais de voyage des représentants	2 200,3	2 813,8	2 367,6	714,8	3 082,4	(268,6)	2 766,6
Frais de voyage du personnel	60,1	49,2	34,8	–	34,8	14,4	72,9
Frais généraux de fonctionnement	63,5	60,7	18,7	42,0	60,7	–	89,0
Fournitures et accessoires	3,8	6,8	1,7	5,1	6,8	–	6,8
Mobilier et matériel	4,1	18,7	5,9	12,8	18,7	–	13,9
Total	2 778,3	3 358,7	2 775,3	837,6	3 612,9	(254,2)	3 358,7

Comité des contributions

Objet de dépense	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses au 31 mai 2007	Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007	Total des dépenses prévues	Solde projeté	Montant estimatif
Frais de voyage des représentants	299,7	409,4	506,8	0,6	507,4	(98,0)	453,7
Total	299,7	409,4	506,8	0,6	507,4	(98,0)	453,7

Comité des commissaires aux comptes

Objet de dépense	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses au 31 mai 2007	Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007	Total des dépenses prévues	Solde projeté	Montant estimatif
Autres dépenses de personnel	21,4	25,9	7,6	18,3	25,9	–	25,9
Frais de voyage du personnel	31,1	44,9	23,3	17,0	40,3	4,6	60,2
Services contractuels	4 255,4	4 452,7	2 237,8	2 214,9	4 452,7	–	3 936,3
Frais généraux de fonctionnement	69,4	69,9	21,5	48,4	69,9	–	92,9

<i>Objet de dépense</i>	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses au 31 mai 2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007</i>	<i>Total des dépenses prévues</i>	<i>Solde projeté</i>	<i>Montant estimatif</i>
Fournitures et accessoires	8,4	8,7	3,8	3,9	7,7	1,0	8,7
Mobilier et matériel	4,8	26,5	24,4	2,1	26,5	–	26,5
Total	4 390,5	4 628,6	2 318,4	2 304,6	4 623,0	5,6	4 150,5

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

<i>Objet de dépense</i>	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses au 31 mai 2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007</i>	<i>Total des dépenses prévues</i>	<i>Solde projeté</i>	<i>Montant estimatif</i>
Frais de voyage des représentants	101,6	270,0	147,2	41,2	188,4	81,6	230,9
Subventions et contributions	8 217,4	10 514,5	7 579,6	2 836,3	10 415,9	98,6	10 553,6
Total	8 319,0	10 784,5	7 726,8	2 877,5	10 604,3	180,2	10 784,5

Comité du programme et de la coordination

<i>Objet de dépense</i>	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses au 31 mai 2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007</i>	<i>Total des dépenses prévues</i>	<i>Solde projeté</i>	<i>Montant estimatif</i>
Frais de voyage des représentants	821,5	829,4	724,8	104,6	829,4	–	829,4
Total	821,5	829,4	724,8	104,6	829,4	–	829,4

Tribunal administratif des Nations Unies

<i>Objet de dépense</i>	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses au 31 mai 2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007</i>	<i>Total des dépenses prévues</i>	<i>Solde projeté</i>	<i>Montant estimatif</i>
Autres dépenses de personnel	13,2	180,8	30,8	45,6	76,4	104,4	180,8

<i>Objet de dépense</i>	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses au 31 mai 2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007</i>	<i>Total des dépenses prévues</i>	<i>Solde projeté</i>	<i>Montant estimatif</i>
Émoluments des non-fonctionnaires	–	0,1	–	–	–	0,1	0,1
Consultants et experts	11,5	48,9	37,2	10,0	47,2	1,7	48,9
Frais de voyage des représentants	467,8	464,1	328,2	135,9	464,1	–	464,1
Frais de voyage du personnel	68,5	111,9	101,4	10,5	111,9	–	111,9
Services contractuels	29,4	72,2	9,4	40,0	49,4	22,8	72,2
Frais généraux de fonctionnement	10,0	8,5	12,4	5,0	17,4	(8,9)	8,5
Mobilier et matériel	16,6	12,4	6,9	5,0	11,9	0,5	12,4
Total	617,0	898,9	526,3	252,0	778,3	120,6	898,9

Secrétaire général

<i>Objet de dépense</i>	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses au 31 mai 2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007</i>	<i>Total des dépenses prévues</i>	<i>Solde projeté</i>	<i>Montant estimatif</i>
Frais de voyage du personnel	873,0	786,8	748,5	160,0	908,5	(21,7)	786,8
Frais généraux de fonctionnement	276,7	284,0	443,4	55,0	498,4	(214,4)	284,0
Dépenses de représentation	174,0	279,1	96,5	160,0	256,5	22,6	279,1
Fournitures et accessoires	–	–	2,5	–	2,5	(2,5)	–
Total	1 323,7	1 349,9	1 290,9	375,0	1 665,9	(316,0)	1 349,9

Cabinet du Secrétaire général

<i>Objet de dépense</i>	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses au 31 mai 2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007</i>	<i>Total des dépenses prévues</i>	<i>Solde projeté</i>	<i>Montant estimatif</i>
Autres dépenses de personnel	1 972,7	1 273,8	1 403,5	383,0	1 786,5	(512,7)	597,6
Consultants et experts	279,9	207,6	102,7	50,0	152,7	54,9	167,6
Frais de voyage du personnel	2 452,7	2 036,9	1 827,1	350,0	2 177,1	(140,2)	1 755,4

<i>Objet de dépense</i>	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses au 31 mai 2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007</i>	<i>Total des dépenses prévues</i>	<i>Solde projeté</i>	<i>Montant estimatif</i>
Services contractuels	48,0	95,2	98,0	–	98,0	(2,8)	90,2
Frais généraux de fonctionnement	970,3	481,5	354,8	203,3	558,1	(76,6)	410,9
Dépenses de représentation	2,3	5,5	4,7	0,8	5,5	–	5,5
Fournitures et accessoires	74,6	105,2	61,1	42,5	103,6	1,6	92,2
Mobilier et matériel	100,2	82,1	69,0	13,0	82,0	0,1	70,5
Total	5 900,7	4 287,8	3 920,9	1 042,6	4 963,5	(675,7)	3 189,9

Office des Nations Unies à Genève

<i>Objet de dépense</i>	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses au 31 mai 2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007</i>	<i>Total des dépenses prévues</i>	<i>Solde projeté</i>	<i>Montant estimatif</i>
Autres dépenses de personnel	26,1	21,4	0,8	20,6	21,4	–	21,4
Frais de voyage du personnel	102,9	114,0	80,2	33,8	114,0	–	114,0
Services contractuels	11,2	13,1	6,3	6,8	13,1	–	12,1
Frais généraux de fonctionnement	1,0	1,0	0,9	0,1	1,0	–	1,0
Dépenses de représentation	22,3	30,3	16,0	14,3	30,3	–	30,3
Fournitures et accessoires	3,8	7,7	2,4	5,3	7,7	–	7,4
Mobilier et matériel	41,1	39,2	16,9	22,3	39,2	–	22,3
Total	208,4	226,7	123,5	103,2	226,7	–	208,5

Office des Nations Unies à Vienne

<i>Objet de dépense</i>	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses au 31 mai 2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007</i>	<i>Total des dépenses prévues</i>	<i>Solde projeté</i>	<i>Montant estimatif</i>
Autres dépenses de personnel	11,5	47,6	2,5	22,3	24,8	22,8	47,6
Frais de voyage du personnel	56,5	58,2	40,6	40,4	81,0	(22,8)	58,2

<i>Objet de dépense</i>	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses au 31 mai 2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007</i>	<i>Total des dépenses prévues</i>	<i>Solde projeté</i>	<i>Montant estimatif</i>
Services contractuels	5,1	–	1,1	–	1,1	(1,1)	–
Frais généraux de fonctionnement	37,9	35,7	37,1	–	37,1	(1,4)	35,7
Dépenses de représentation	4,4	13,6	7,7	5,9	13,6	–	13,6
Fournitures et accessoires	20,7	8,2	6,0	2,2	8,2	–	8,2
Mobilier et matériel	19,4	18,2	2,7	15,5	18,2	–	18,2
Subventions et contributions	7,2	9,6	0,6	9,0	9,6	–	9,6
Total	162,7	191,1	98,3	95,3	193,6	(2,5)	191,1

Office des Nations Unies à Nairobi

<i>Objet de dépense</i>	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses au 31 mai 2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007</i>	<i>Total des dépenses prévues</i>	<i>Solde projeté</i>	<i>Montant estimatif</i>
Autres dépenses de personnel	29,6	24,8	15,2	8,0	23,2	1,6	24,8
Frais de voyage du personnel	33,0	48,1	29,3	18,5	47,8	0,3	48,1
Frais généraux de fonctionnement	16,1	13,3	0,8	13,4	14,2	(0,9)	13,3
Dépenses de représentation	3,0	8,8	6,8	2,0	8,8	–	8,8
Fournitures et accessoires	4,7	4,4	4,4	1,0	5,4	(1,0)	4,4
Mobilier et matériel	6,9	2,4	2,2	–	2,2	0,2	2,4
Total	93,3	101,8	58,7	42,9	101,6	0,2	101,8

Office des Nations Unies à Addis-Abeba

<i>Objet de dépense</i>	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses au 31 mai 2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007</i>	<i>Total des dépenses prévues</i>	<i>Solde projeté</i>	<i>Montant estimatif</i>
Autres dépenses de personnel	16,5	6,6	3,1	2,7	5,8	0,8	6,6
Frais de voyage du personnel	22,7	36,0	10,3	24,6	34,9	1,1	36,0

<i>Objet de dépense</i>	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses au 31 mai 2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007</i>	<i>Total des dépenses prévues</i>	<i>Solde projeté</i>	<i>Montant estimatif</i>
Frais généraux de fonctionnement	41,5	24,0	23,8	1,3	25,1	(1,1)	24,0
Total	80,7	66,6	37,2	28,6	65,8	0,8	66,6

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés

<i>Objet de dépense</i>	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses au 31 mai 2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007</i>	<i>Total des dépenses prévues</i>	<i>Solde projeté</i>	<i>Montant estimatif</i>
Autres dépenses de personnel	1,1	110,0	18,8	68,7	87,5	22,5	44,1
Consultants et experts	88,4	155,5	108,2	20,8	129,0	26,5	86,4
Frais de voyage du personnel	–	184,8	209,4	83,1	292,5	(107,7)	92,1
Services contractuels	7,8	60,0	–	57,5	57,5	2,5	29,9
Frais généraux de fonctionnement	0,4	46,6	43,9	26,6	70,5	(23,9)	33,9
Dépenses de représentation	–	4,0	0,8	3,2	4,0	–	2,0
Fournitures et accessoires	0,2	10,1	1,4	3,5	4,9	5,2	5,0
Mobilier et matériel	14,8	–	6,6	–	6,6	(6,6)	–
Total	112,7	571,0	389,1	263,4	652,5	(81,5)	293,4

Bureau de l'Ombudsman

<i>Objet de dépense</i>	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses au 31 mai 2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007</i>	<i>Total des dépenses prévues</i>	<i>Solde projeté</i>	<i>Montant estimatif</i>
Autres dépenses de personnel	–	21,1	0,2	2,0	2,2	18,9	21,1
Consultants et experts	33,9	–	19,8	10,0	29,8	(29,8)	–
Frais de voyage du personnel	94,7	92,2	65,8	26,3	92,1	0,1	92,2
Frais généraux de fonctionnement	40,2	45,8	18,5	20,5	39,0	6,8	45,8

<i>Objet de dépense</i>	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses au 31 mai 2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007</i>	<i>Total des dépenses prévues</i>	<i>Solde projeté</i>	<i>Montant estimatif</i>
Fournitures et accessoires	1,4	10,5	3,2	2,0	5,2	5,3	10,5
Mobilier et matériel	0,1	9,0	6,3	2,5	8,8	0,2	9,0
Total	170,3	178,6	113,8	63,3	177,1	1,5	178,6

Bureau de la déontologie

<i>Objet de dépense</i>	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses au 31 mai 2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007</i>	<i>Total des dépenses prévues</i>	<i>Solde projeté</i>	<i>Montant estimatif</i>
Autres dépenses de personnel	–	625,1	219,4	396,6	616,0	9,1	101,3
Consultants et experts	–	1 095,7	1 129,6	(58,0)	1 071,6	24,1	27,0
Frais de voyage du personnel	–	99,0	38,7	60,3	99,0	–	99,0
Services contractuels	–	–	20,2	–	20,2	(20,2)	566,7
Frais généraux de fonctionnement	–	58,4	11,7	46,7	58,4	–	50,9
Fournitures et accessoires	–	2,1	6,5	8,6	15,1	(13,0)	9,0
Mobilier et matériel	–	19,0	0,9	18,1	19,0	–	–
Total	–	1 899,3	1 427,0	472,3	1 899,3	0,0	853,9

C. Chapitre 3. Affaires politiques

Département des affaires politiques

<i>Objet de dépense</i>	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses au 31 mai 2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007</i>	<i>Total des dépenses prévues</i>	<i>Solde projeté</i>	<i>Montant estimatif</i>
Autres dépenses de personnel	1 303,8	1 157,5	580,4	577,1	1 157,5	–	1 201,0
Consultants et experts	1 521,2	388,8	184,0	137,4	321,4	67,4	274,9
Frais de voyage des représentants	851,2	1 196,5	845,3	292,4	1 137,7	58,8	1 196,5

<i>Objet de dépense</i>	<i>2004-2005</i>		<i>2006-2007</i>			<i>2008-2009</i>	
	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses au 31 mai 2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007</i>	<i>Total des dépenses prévues</i>	<i>Solde projeté</i>	<i>Montant estimatif</i>
Frais de voyage du personnel	1 508,4	1 583,8	1 511,2	355,2	1 866,4	(282,6)	1 802,8
Services contractuels	327,6	783,1	653,5	340,0	993,5	(210,4)	636,9
Frais généraux de fonctionnement	1 599,1	1 817,8	830,3	1 052,6	1 882,9	(65,1)	1 824,7
Dépenses de représentation	58,3	80,0	66,9	13,1	80,0	–	80,0
Fournitures et accessoires	174,1	170,3	114,6	41,1	155,7	14,6	172,3
Mobilier et matériel	351,0	372,5	130,2	242,3	372,5	–	347,1
Subventions et contributions	–	–	52,7	(52,7)	–	–	–
Total	7 694,7	7 550,3	4 969,1	2 998,5	7 967,6	(417,3)	7 536,2

Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

<i>Objet de dépense</i>	<i>2004-2005</i>		<i>2006-2007</i>			<i>2008-2009</i>	
	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses au 31 mai 2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007</i>	<i>Total des dépenses prévues</i>	<i>Solde projeté</i>	<i>Montant estimatif</i>
Autres dépenses de personnel	124,1	52,6	65,4	251,5	316,9	(264,3)	52,6
Consultants et experts	11,8	51,9	37,5	14,4	51,9	–	51,9
Frais de voyage du personnel	796,7	666,5	523,1	190,8	713,9	(47,4)	666,5
Services contractuels	20,1	10,3	9,1	1,2	10,3	–	–
Frais généraux de fonctionnement	1 267,7	1 242,9	1 185,2	233,7	1 418,9	(176,0)	1 280,8
Dépenses de représentation	3,2	26,0	7,5	10,0	17,5	8,5	17,5
Fournitures et accessoires	176,6	217,4	66,2	8,0	74,2	143,2	217,4
Mobilier et matériel	565,4	490,1	305,8	582,7	888,5	(398,4)	486,0
Total	2 965,6	2 757,7	2 199,8	1 292,3	3 492,1	(734,4)	2 772,7

Bureau d'appui à la consolidation de la paix

Objet de dépense	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses au 31 mai 2007	Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007	Total des dépenses prévues	Solde projeté	Montant estimatif
Autres dépenses de personnel	–	1 472,4	984,0	1 210,2	2 194,2	(721,8)	54,2
Consultants et experts	–	–	(5,1)	5,1	–	–	228,0
Frais de voyage du personnel	–	–	102,6	55,0	157,6	(157,6)	302,3
Services contractuels	–	–	8,9	25,0	33,9	(33,9)	–
Frais généraux de fonctionnement	–	73,2	5,7	25,0	30,7	42,5	175,5
Dépenses de représentation	–	–	0,3	0,4	0,7	(0,7)	–
Fournitures et accessoires	–	2,1	0,8	–	0,8	1,3	4,1
Mobilier et matériel	–	23,6	23,6	–	23,6	–	4,0
Total	–	1 571,3	1 120,8	1 320,7	2 441,5	(870,2)	768,1

Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé

Objet de dépense	2004-2005		2006-2007			2008-2009	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses au 31 mai 2007	Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007	Total des dépenses prévues	Solde projeté	Montant estimatif
Autres dépenses de personnel	–	138,9	–	138,9	138,9	–	416,7
Consultants et experts	–	69,9	–	46,6	46,6	23,3	139,8
Frais de voyage du personnel	–	236,8	24,3	157,9	182,2	54,6	473,6
Services contractuels	–	82,6	–	55,1	55,1	27,5	165,2
Frais généraux de fonctionnement	–	144,7	–	77,0	77,0	67,7	431,8
Dépenses de représentation	–	–	–	–	–	–	–
Fournitures et accessoires	–	55,9	–	28,0	28,0	27,9	111,8
Mobilier et matériel	–	402,5	–	402,5	402,5	–	–
Amélioration des locaux	–	5,0	–	5,0	5,0	–	10,0
Total	–	1 136,3	24,3	911,0	935,3	201,0	1 748,9

D. Chapitre 30. Activités administratives financées en commun

Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

Objet de dépense	2004-2005		2006-2007		Total des dépenses prévues	Solde projeté	Montant estimatif
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses au 31 mai 2007	Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007			
Autres dépenses de personnel	11,8	30,3	7,2	22,7	29,9	0,4	30,3
Consultants et experts	76,1	69,0	101,4	117,0	218,4	(49,4)	69,0
Frais de voyage du personnel	412,3	277,8	246,0	39,0	285,0	(7,2)	277,8
Services contractuels	236,3	329,8	81,1	230,0	311,1	18,7	329,8
Frais généraux de fonctionnement	89,9	182,5	98,1	30,0	128,1	54,4	182,5
Fournitures et accessoires	39,3	58,9	12,0	39,0	51,0	7,9	58,9
Mobilier et matériel	33,4	71,3	10,8	39,5	50,3	21,0	71,3
Total	899,1	1 019,6	556,6	517,2	1 073,8	(54,2)	1 019,6

Commission de la fonction publique internationale

Objet de dépense	2004-2005		2006-2007		Total des dépenses prévues	Solde projeté	Montant estimatif
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses au 31 mai 2007	Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007			
Autres dépenses de personnel	1 133,2	1 039,1	828,6	348,6	1 177,2	(138,1)	1 039,1
Dépenses de représentation	3,4	5,2	4,4	0,8	5,2	–	5,2
Consultants et experts	1 133,3	1 600,9	612,2	802,3	1 414,5	186,4	1 774,6
Frais de voyage du personnel	1 244,0	1 263,8	1 065,3	375,8	1 441,1	(177,3)	1 263,8
Services contractuels	12,8	21,8	3,2	18,6	21,8	–	21,7
Frais généraux de fonctionnement	1 151,4	1 413,0	1 145,4	67,6	1 213,0	200,0	1 712,1
Fournitures et accessoires	47,3	51,9	43,4	8,5	51,9	–	51,9
Mobilier et matériel	70,5	88,1	1,3	86,8	88,1	–	88,1
Total	4 796,0	5 483,8	3 703,8	1 709,0	5 412,8	71,0	5 956,5



07-45153 (F) 290907 290907

262

Corps commun d'inspection

<i>Objet de dépense</i>	<i>2004-2005</i>		<i>2006-2007</i>			<i>2008-2009</i>	
	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses au 31 mai 2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses juin-décembre 2007</i>	<i>Total des dépenses prévues</i>	<i>Solde projeté</i>	<i>Montant estimatif</i>
Autres dépenses de personnel	19,5	76,7	9,7	42,8	52,5	24,2	61,5
Consultants et experts	26,1	18,3	–	–	–	18,3	18,3
Frais de voyage du personnel	391,8	551,2	304,1	178,0	482,1	69,1	546,3
Services contractuels	5,7	30,7	14,4	11,0	25,4	5,3	51,5
Frais généraux de fonctionnement	93,8	103,6	21,8	52,0	73,8	29,8	99,8
Fournitures et accessoires	20,2	24,4	10,7	13,0	23,7	0,7	24,4
Mobilier et matériel	126,7	61,0	48,2	13,0	61,2	(0,2)	51,8
Total	683,8	865,9	408,9	309,8	718,7	147,2	853,6

A/62/7